UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES COURS DES MIRACLES DE PARIS (1667-1791)
IMAGINAIRES, SPATIALISATION ET CONTRÔLE DE LA MENDICITÉ PARISIENNE

THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN HISTOIRE
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
ET DE
SORBONNE UNIVERSITÉ

PAR
MARIE-PASCALE LECLERC

MAI 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Pour Christine et François

REMERCIEMENT

L'errance. C'est sans doute ce qui lie les mendiants du XVIII^{e} siècle à une jeune chercheuse. Le mendiant atterrit dans la rue et il erre sans connaitre les rouages de cette nouvelle réalité. Il tâtonne, il essaie et il croit fondamentalement que cet état n'est pas permanent. Il n'a pas tort sans, toutefois, avoir raison. Une errance qui n'est pas étrangère au sentiment vécu devant des monticules de liasses d'archives, dans un autre pays et dans un autre système. En quête de liard, le mendiant comme l'étudiant espère en trouver. J'ai eu la chance d'en obtenir auprès de la Fondation de l'UQAM, du département d'histoire de l'UQAM et d'autres organismes privés : qu'ils en soient remerciés. Grâce à eux, j'ai pu errer sans connaitre la faim.

Comme pour les mendiants qui sont maintenus dans le droit chemin par les commissaires et les inspecteurs de police, j'ai aussi eu des forces de l'ordre derrière moi qui m'ont permis, bien souvent, d'errer beaucoup moins. Que M. Reynald Abad et M. Pascal Bastien soient, ici, vivement remerciés pour leur bienveillance, leur disponibilité et leur réactivité durant cette période trouble, leurs encouragements généreusement prodigués et leurs rappels à l'ordre constructifs.

Et parce que la rue ne se vit jamais seule, il y a les acolytes. Ceux qui connaissent la rudesse des longues journées où rien n'est certain, où l'avenir semble inatteignable, ces sociabilités sont précieuses. Isabelle, Gabrielle et Pascal-Olivier merci d'avoir été des gueux avec moi à Paris comme à Montréal.

Si la désaffiliation sociale s'opère parfois avec lenteur, c'est qu'elle rappelle avec force la puissance des relations familiales et sociales. Trop souvent laissé derrière, mais jamais oubliés, merci à mes parents, Christine et François, pour leur patience, leur écoute, leur compréhension et leur éternel et indéfectible soutien.

Enfin, dans la rue, il y a aussi l'amour qu'on rencontre chemin faisant et qui sait résister aux lassitudes de l'errance. Pour le soutien inestimable lors de la rédaction, pour les discussions enrichissantes et pour ta croyance profonde en ma réussite, Oussama, merci.

À tous, merci.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES..... VI

LISTE DES TABLEAUX.....VIII

LISTE DES ABÉRIVATIONS, SIGLES ET ACRONYMES IX

RÉSUMÉ..... X

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I : DE LA LITTÉRATURE DE GUEUSERIE À HENRI SAUVAL : ENTRE MYTHE LITTÉRAIRE ET RÉALITÉ HISTORIQUE 23

1. Partout, mais nulle part : les pauvres de Paris 27
1.1 Des valeurs christiques du Moyen Âge à l'indigence moderne..... 28
1.1.2 Le « faux pauvre » à l'aube de la criminalité..... 31
1.1.3 Le catalogage des pauvres 39

1.2 Aux portes de la littérature de gueuserie : langage, royaume et refuge 48
1.2.1 L'argot, langage souterrain 50
1.2.2 Les royaumes argotiers 54
1.2.3 Cour des miracles ou « piolle franche » 56

1.3 Henri Sauval : Témoin oculaire 61

1.4 Conclusion 72

CHAPITRE II : LES COURS DES MIRACLES DE PARIS : UNE HISTOIRE URBAINE DES PERCEPTIONS..... 76

2.1 Les guides de voyages : Le Paris des cours des miracles..... 79
2.1.1 Les guides de Paris avant Henri Sauval..... 84
2.1.2 L'influence de Sauval sur les descriptions des cours des miracles 90

2.2 Les cours des miracles dans l'œil des cartographes..... 107
2.2.1 Les plans de Paris 1609-1791 109
2.2.2 La Cour des Miracles des Filles-Dieu 117

2.2.3 Les cours des miracles : quelques exceptions 128

2.3 Conclusion 132

CHAPITRE III : LA POLICE DES MENDIANTS 136

3.1 La police des mendiants : un problème de source 139

3.2 La mendicité, une spécialisation policière 147
3.2.1 La courbe d'arrestation : inadéquations et spécialisation 155
3.2.2 Deux temps forts de la courbe 159

3.3 Un travail d'équipe : les inspecteurs de police 165
3.3.1 Les inspecteurs de police : naissance et rivalités 166
3.3.2 Les inspecteurs du quartier Saint-Denis 169

3.4 Un troisième acteur de la répression de la mendicité : La garde de Paris 178

3.5 Conclusion 181

CHAPITRE IV : LES COURS DES MIRACLES : CARTE MENTALE ET LIEUX À RISQUE 184

4.1 De l'urbanisme aux sciences sociales : la carte mentale 187

4.2 Les procès-verbaux d'arrestation : matériaux des cartes mentales 192
4.2.1 Un lieu célèbre d'arrestation : la Cour des Miracles des Filles-Dieu 204

4.3 Comment arrêtait-on les mendiants ? Visites de nuits et captures de mendiants 208
4.3.1 Les lieux d'accueil : métier et règlementation 211
4.3.2 Les cours des miracles : du cul-de-sac à l'hôtel garni 218
4.3.3 Captures individuelles : les demeures des mendiants 231

4.4 Les pourtours des cartes mentales 236
4.4.2 Les captures individuelles : une autre vision de la ville 244

4.5 Conclusion 250

CHAPITRE V : LES MENDIANTS PARISIENS : VILLE, IDENTITÉS ET REPRÉSENTATIONS 254

5.1 Représentations de la mendicité : âges et sexes 258
5.1.1 La ville génératrice d'identité 265

5.1.2 Les sociabilités des mendiants 282

5.2 De l'incarcération à la remise en liberté : une histoire de tolérance policière ... 288
5.2.1 Par-delà la répression : multiplicité des relations 289

5.3 Conclusion 299

CHAPITRE VI : « VAUT MIEUX EN DEMANDER QUE D'EN VOLER » POUR UNE HISTOIRE DES PRATIQUES DE LA MENDICITÉ 304

6.1 Une géographie de la survie : les lieux de la mendicité 307

6.2 L'économie des expédients : Le mendiant travailleur 321
6.2.1 Réalités économiques divergentes : la mendicité comme revenu 329

6.3 Mendier sa vie : faits et gestes 339
6.3.1 Les femmes et la pratique de la mendicité 340
6.3.2 Mendier dans la ville : au-delà de l'espace, des gestes 347

6.4 Conclusion 361

CONCLUSION 365

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE 375

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Cartographie des cours des miracles de Paris..... 66

Figure 2. Plan du quadrilatère du Couvent des Filles-Dieu. Quartier Saint-Denis. Plan de Turgot 1739..... 116

Figure 3. Cour des Miracles du Couvent des Filles-Dieu. Plan de Gomboust 1652 118

Figure 4. Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu. Plan de Jouvin 1672..... 121

Figure 5. Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu. Plan de Bullet 1676..... 123

Figure 6. Cour des Miracles du couvent des Filles-Fieu. Plan de Jaillot 1713 124

Figure 7. Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu. Plan Delagrive 1728 125

Figure 8. Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu. Plan de Jaillot 1775..... 127

Figure 9. Cour des Miracles rue Neuve-Saint-Honoré. Plan de Gomboust 1652 129

Figure 10. Cour des Miracles rue de la Muette. Plan Deharme 1760..... 130

Figure 11. Registre d'arrestation du commissaire Chenu, 11 avril 1750 146

Figure 12. Nombres d'arrestations de mendiants. Commissaire Delaporte - Quartier Saint-Denis (1768-1789) 152

Figure 13. Procès-verbal manuscrit d'arrestation du commissaire Delaporte - 13 mars 1775 194

Figure 14. Procès-verbal imprimé d'arrestation de mendiant du commissaire Delaporte - 5 septembre 1788..... 195

Figure 15. Plan de la Cour des Miracles des Filles-Dieu. Bureau des Finances (1723) 221

Figure 16. Arrestations de mendiants par pratiques policières. Visite de nuit 1768-début 1777 - Capture fin 1777-1789 238

Figure 17. Arrestations et visites de nuit du commissaire Delaporte. 1768 - 1789.. 239

Figure 18. Arrestations par quartier des équipes du commissaire Delaporte selon une coupe temporelle de 3 ans (1768-1789) 314

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Présence des cours des miracles dans les plans de Paris (1609-1791) ... 113

Tableau 2. Arrestations de mendiants faits par les inspecteurs de police et menées au commissaire Delaporte (1678-1789) 172

Tableau 3. Arrestations dans le quadrilatère du couvent des Filles-Dieu/ Cour des Miracles (1768-1777)..... 206

Tableau 4. Nombre d'individus arrêtés et logeant dans une cour des miracles (3 septembre 1777- 1789)..... 232

Tableau 5. Visite de nuit (1768- mi-1777)..... 246

Tableau 6. Capture de mendiants (mi- 1777 - 1789) 247

Tableau 7. Représentation des âges des mendiants arrêtés (1768-1789) - Commissaire Delaporte 260

Tableau 8. Incarcérations et remises en liberté - Commissaire Delaporte (1768-1789) 290

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AN : Archives nationales de France, Paris

BHVP : Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Paris

BIBLI. INST : Bibliothèque de l'Institut

BnF : Bibliothèque nationale de France, Paris

Ms : Manuscrit

PUF : Presses universitaires de France

PUQ : Presses universitaires du Québec

PUR : Presses universitaires de Rennes

RHMC : Revue d'histoire moderne et contemporaine

RÉSUMÉ

On sait qu'elles ont existé, mais on ne sait pas vraiment ce qu'elles ont été. La Cour des Miracles est un motif littéraire que Victor Hugo a amplement développé dans *Notre-Dame de Paris*, mais qui fut également l'objet d'une large part de la littérature de la gueuserie des XVI^{e} et XVII^{e} siècles. Les historiens de la littérature ont étudié cet univers littéraire, notamment à travers l'argot, cette première forme de langage souterrain et codé qui devint rapidement le véhicule des représentations de la pauvreté et de la criminalité. Pourtant, au moment où l'histoire policière, judiciaire et urbaine se développaient, les cours des miracles demeuraient dans l'ombre. Oscillant toujours entre le mythe et la réalité sans qu'aucune recherche ne tente de tisser des liens entre les discours fictionnels et la réalité urbaine et sociale. C'est dans un creux historiographique que s'inscrit cette recherche qui s'articule autour de trois pôles : les représentations sociales, la sûreté et les sociabilités.

Il fallait d'abord comprendre le mythe et son enracinement dans la société. Henri Sauval (1623-1676), le premier, décrivait la Cour des Miracles située derrière le couvent des Filles-Dieu, entre les rues Saint-Denis et Neuve-Saint-Sauveur. Endroit fétide, boueux, surpeuplé, réunissant des voleurs, des prostituées et les familles des classes les plus malfamées de la capitale. Il dressait un portrait enraciné dans le Paris de la fin du XVII^{e} siècle. Cette célèbre Cour des Miracles des Filles-Dieu fut apparemment détruite en 1667, première mission du nouveau lieutenant général de police. Pourtant, des cours des miracles persistaient dans les guides et les plans de la ville jusqu'à la Révolution française témoignant de leur implantation dans le paysage mental et géographique des Parisiens.

Mais au-delà du mythe, les cours des miracles sont un problème de sûreté. Espaces de non-droit, les cours des miracles s'inscrivent, par définition, comme des

lieux risqués de la capitale et potentiellement surveillés par la police. Si les cours des miracles intègrent le paysage mental des Parisiens, n'intègrent-elles pas, du même coup, celui de la police? C'est dans les documents de la police des mendiants, durant la seconde partie du XVIII^{e} siècle, qu'il a été possible de chercher les traces des cours des miracles. Les procès-verbaux d'arrestations de mendiants permettent de suivre les pas d'une police spécialisée. Entre organisation territoriale et pratique policière, les cours des miracles des papiers de la police quittent définitivement les culs-de-sac de la ville pour intégrer l'archipel des lieux d'accueil.

Enfin, il y avait les habitants de ces cours dont il fallait confronter les réalités aux descriptions fictionnelles. Si les auteurs, comme Henri Sauval, décrivaient les résidents des cours des miracles comme des exclus et des faux mendiants, les mendiants de Paris constituent une catégorie beaucoup plus hétéroclite et beaucoup moins criminelle. Les papiers de la police contiennent bon nombre de pistes pour repenser l'exclusion des mendiants au travers des relations sociales et du travail. De fait, l'exclusion sociale est à reconsidérer alors que la mendicité doit être perçue comme une stratégie de survie qui s'inscrit dans les marchés informels de la ville de Paris.

Mots clés : Cours des Miracles, Paris, XVII^{e}, XVIII^{e}, Police, Police des mendiants, Mendicité.

INTRODUCTION

> « La Reynie, voulant en finir avec cette ignoble population de gueux qui habitait la grande Cour des Miracles, avait envoyé trois commissaires et des détachements du guet, pour faire évacuer ce cloaque, et trois fois, les magistrats et les soldats chargés de cette mission avaient battu en retraite devant la canaille déguenillée qui les poursuivait de ses huées en faisant tomber sur eux une grêle de pierres. »[1]

Assurément, le récit que dresse Charles Basset le 2 septembre 1853 dans le *Moniteur* n'a rien de rassurant. Il y raconte la prise de la grande Cour des Miracles[2] derrière le couvent des Filles-Dieu dans le quartier Saint-Denis par le premier lieutenant général de police Nicolas de la Reynie. Sous sa plume, les commissaires de police et le guet semblent complètement impuissants à rétablir l'ordre dans cette enclave de criminalité et de misère. Espace de non-droit qui défie toutes les formes d'autorités urbaines, la destruction de la Cour des Miracles des Filles-Dieu est longtemps demeurée dans l'historiographie, comme dans les imaginaires, le premier

[1] Basset, Charles, *Le Moniteur*, 2 septembre 1853.
[2] À noter que pour l'ensemble du texte, nous utiliseront les lettres majuscules pour nommer la Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu, mais que lorsqu'il sera question d'autres cours des miracles ailleurs dans la ville, les lettre seront en minuscules.

fait d'armes de La Reynie. Charles Basset relate d'ailleurs, dans son article, tous les détails de ce célèbre matin de l'année 1667 où La Reynie entreprend de se débarrasser définitivement de ces indésirables en guenilles. Menant ses troupes tambour battant aux portes de la Cour des Miracles, c'est un La Reynie triomphant que Charles Basset met en scène.

> La Reynie rassemble une nuit cent cinquante soldats du guet à pied, un demi-escadron de soldat de la maréchaussée, un commissaire et quelques exempts ; et, précédé par une escouade de sapeurs du régiment suisse, il se présente, à la pointe du jour, à la porte de la Cour des Miracles. L'alarme est bien vite donnée, le ban et l'arrière-ban de cette hideuse armée, ramassant à la hâte de vieilles épées, des mousquets rouillés, des bâtons et des tessons de bouteilles, descend hurlant et aviné sur la place ; on grimpe sur les toits effondrés, laissant aux clous et aux murailles des lambeaux de haillons, et présentant, comme dans une ébauche de Callot ou d'Hogarth, un assemblage fantastique de figures étranges et sinistres, de costumes bariolés et de reflets indéfinissables. »[3]

C'est indéniablement une petite armée que La Reynie mène aux portes de la grande Cour des Miracles. Le récit est rocambolesque et on se surprend rapidement à espérer qu'il soit vrai. Toutefois, la réalité historique est beaucoup moins séduisante et le texte de Charles Basset participera activement à la diffusion de ce mythe de la destruction de la grande Cour des Miracles par La Reynie en 1667. Le texte de Basset est publié avec seulement vingt ans d'écart avec celui de Victor Hugo, en 1831, *Notre-Dame de Paris*, qui met largement en scène la Cour des Miracles et seulement dix ans le séparent

[3] Basset, Charles, *Le Moniteur*, 2 septembre 1853.

également des *Mystères de Paris*, 1842-1843, d'Eugène Sue. De plus, cet article, mince et limité, s'insère dans la section *Variété* du journal qui couvre une foule d'autres sujets divers et variés. Cette section du journal tient en une demi-page et la section dédiée à La Reynie rempli qu'une seule colonne. En revanche, le lecteur contemporain et le chercheur averti ne peuvent pas ignorer l'impression drôlement familière qui se dégage de la représentation de la Cour des Miracles de Charles Basset avec celle que dressait plus tôt Victor Hugo et Eugène Sue. Romanesque en tout point et en parfaite adéquation avec les canons littéraires du romantisme, Basset crée dans son récit des dialogues où La Reynie incarne le personnage principal.

> Qu'on ne tire pas, crie La Reynie, en relevant du geste les mousquets qui s'abaissaient déjà, et s'avançant seul au milieu de ces bandits : « Je pourrais vous punir de votre révolte, vous faire enlever tous et vous jeter aux galères, s'écrit-il d'une voix tonnante ; j'aime mieux pardonner, car il y a peut-être ici plus de malheureux que de coupables. […] Je vais faire trouer trois brèches à votre muraille ; vous vous échapperez librement par ces issus. Les douze derniers restants payeront seuls pour tous : six seront pendus immédiatement, les six autres subiront vingt ans de galères. » Une heure après cette allocution, les trois brèches étaient ouvertes, et La Reynie criait une dernière fois ces terribles paroles : « Partez tous et malheur aux douze derniers! ». En vingt minutes, la Cour des Miracles fut entièrement déserte […].[4]

Mansuétude, sensibilité et émotion sont bien, là, les nouvelles règles du romantisme de la première moitié du XIX^e^ siècle qui transparaissent dans le discours que La Reynie fait aux habitants de la Cour des Miracles. Bien que la police du XVII^e^ siècle et du

[4] Basset, Charles, *Le Moniteur*, 2 septembre 1853.

XVIII[e] siècle ont su démontrer des formes de tolérance, il n'est pas sans rappeler qu'il s'agit aussi des siècles qui sont marqués par le « grand renfermement », la mise en place des hôpitaux généraux et, plus tardivement, des dépôts de mendicité et, enfin, de l'élaboration d'une législation particulièrement intransigeante envers la mendicité et le vagabondage. Le pardon de La Reynie dans le récit de Basset détonne d'autant plus à la lumière de ces changements de perception envers la pauvreté qui se jouent dès le XVI[e] siècle. Plus largement, c'est l'ensemble de cet épisode de la destruction de la grande Cour des Miracles dont il faut interroger la véracité.

En effet, s'agit-il bien d'une fiction ou d'un mythe? Si plusieurs historiens et littéraires ont souvent hésité concernant l'existence ou non de la Cour des Miracles, il faut d'abord s'attarder sur ce mythe fondateur de la police parisienne. Bien que fort séduisant et pittoresque, le récit que dresse Charles Basset de la prise de la Cour des Miracles relève essentiellement d'un imaginaire qu'aucun document historique n'arrive à confirmer. Pourtant, bien qu'infondé, le récit publié dans le *Moniteur* trouvera écho chez plusieurs historiens. En 1864, l'historien Pierre Clément[5] racontait en détail le récit de la destruction de la Cour des Miracles.

> Prévenir les attaques des assassins et des voleurs, ce n'était pas tout : il fallait réprimer l'importunité et l'insolence invétérées des mendiants et vagabonds. Habitués à une longue tolérance, jouissant de certaines immunités et organisés en bandes avec lesquelles la justice était obligée de compter, ils avaient, au

[5] Clément, Pierre, « La police sous Louis XIV : Nicolas de la Reynie », *Revue des Deux Mondes*, v.50, n°4, pp.799-850.

> centre même de Paris, un refuge d'où ils bravaient l'autorité. La Reynie fit, peu après sa nomination, une rude guerre à ces vieux abus. On raconte qu'après avoir envoyé par trois fois à la Cour des Miracles des commissaires et des détachements trois fois repoussés à coups de pierres, il y alla lui-même un matin, accompagné de cent cinquante soldats du guet, d'un demi-escadron de soldats de la maréchaussée, d'une escouade de sapeurs pour forcer les portes, d'un commissaire et de quelques exempts. Malgré la résistance des truands, la sape ouvrit bientôt leurs murs, et La Reynie aurait pu les prendre tous ; mais il préféra les laisser fuir, se contentant de raser leur retraite, triste vestige de la barbarie d'un autre âge.[6]

On reconnait facilement d'où l'historien tire son récit. Il faut attendre près d'un siècle et lire le chapitre 6, *De la cour des miracles à l'hôpital général*[7], de l'ouvrage de Jacques Saint-Germain paru en 1962 pour avoir un éclairage un peu plus historique des évènements entourant la destruction de la Cour des Miracles de Filles-Dieu si tant est que nous admettions que cette destruction ait véritablement eu lieu. J. Saint-Germain n'est, toutefois, pas insensible au charme attrayant des textes d'Henri Sauval paru en 1724. Saint-Germain relate largement les faits saillants du discours de Sauval dont, entre autres, toutes les catégories de faux mendiants qu'on y retrouvait. En revanche, l'auteur est plus sensible aux fonds d'archives et rectifie les informations de Sauval sur la composition physique de la Cour des Miracles, dont la taille et la forme.[8]

---

[6] Clément, Pierre, « La police sous Louis XIV », op.cit., p. 817.
[7] Saint-Germain, Jacques, *La Reynie et la police au Grand siècle,* Hachette, 1962, 342 p.
[8] A.N. Z1^{f} 1057. L'auteur utilise essentiellement un carton d'archive de la série Z des Archives nationales où se trouve un plan de la Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu. Ce plan, qui n'a jusqu'à maintenant jamais été publié, se trouve à la Figure 4.1 du quatrième chapitre de ce présent travail.

Concernant les actions de La Reynie, J. Saint-Germain est plus circonspect et il propose d'analyser les premières décisions de La Reynie dans un contexte global d'assainissement des rues de la capitale. Dans les documents de la Bibliothèque nationale, l'auteur retrouve une correspondance entre le nouveau lieutenant général et le chancelier Séguier où il aborde sa stratégie pour éradiquer les mendiants et les vagabonds de la ville : « On a commencé dans chacun des quartiers par ceux qui sont notoirement vagabonds, pour donner quelques exemples dans le public. »[9] Ce sont donc les vagabonds notoires qui sont ciblés par La Reynie davantage que la Cour des Miracles derrière le couvent des Filles-Dieu. À ce jour, aucun document ne permet d'affirmer avec conviction que La Reynie, aux premiers jours de sa nomination, a entrepris une lutte acharnée contre la Cour des Miracles et qu'il l'ait, d'une manière ou d'une autre, vidée de ses gueux. Depuis les années 1980, les historiens ont adopté une posture plus prudente concernant ce mythe de la destruction de la Cour des Miracles, bien que cet évènement aille toujours de pair avec l'évocation de la Cour des Miracles.

Pourtant, bien que la destruction de la Cour des Miracles par La Reynie demeure au stade de légende, l'histoire de la Cour des Miracles rencontre celle de la police assez tôt dans son existence et les deux partageront une histoire commune. L'histoire des cours des miracles de Paris s'organise autour de trois thèmes structurants

[9] BNF. Mss français, 17409, f° 103. Cité dans Saint-Germain, Jacques. *La Reynie et la police au Grand siècle*, Hachette, 1962, p. 93.

soit, l'espace, la sûreté et les représentations sociales. C'est d'ailleurs autour de ces trois axes que notre recherche a été construite et c'est au travers d'un dialogue entre la ville, les relations sociales avec les forces de l'ordre, et les représentations de cette catégorie de pauvreté extrême qu'est apparu le titre de cette recherche, *Les cours des miracles de Paris (1667-1791). Imaginaires, spatialisation et contrôle de la mendicité parisienne.*

Si l'épisode de la destruction de la Cour des Miracles des Filles-Dieu possède toujours une part de mystère, les cours des miracles elles-mêmes ont longtemps été auréolées d'incertitudes et d'imprécisions. Débutez, mais d'où? Cela fut la première question que nous nous sommes posée. Nous savions des cours des miracles ce que les écrivains du XIX^{e} siècle en avaient raconté. Porté par les populaires écrits de Victor Hugo dans *Notre-Dame de Paris*[10] ou d'Eugène Sue dans *Les mystères de Paris*[11], entre autres, c'est un monde du dessous qui est livré aux lecteurs. Dans ces textes, qui imprègneront largement les imaginaires collectifs, on trouve un étrange univers de l'envers qui calque ses structures sur la société licite. Dans ces lieux de non-droit vivait une faune marquée par les infirmités et la laideur, vautrée dans la fange et dissimulée dans des refuges souterrains aux entrées impraticables. Au prisme de ces descriptions, l'histoire des cours des miracles apparaissait surtout comme un mythe bien plus qu'une réalité urbaine et sociale. Par ailleurs, c'est dans la littérature fictionnelle que se situait

[10] Hugo, Victor, *Notre-Dame de Paris*, Classique français, Paris, 1993, 511 p.
[11] Sue, Eugène, *Les mystères de Paris*, Gallimard, Paris, 2009, 1316 p.

une large part des connaissances concernant les cours des miracles. Pourtant, la fiction tirait elle-même profit des réalités sociales, urbaines et économiques mouvantes pour créer ses discours.

Évidemment, le sujet n'est pas récent, bien qu'il n'ait jamais fait l'objet d'une monographie ou d'une recherche à part entière ce à quoi nous souhaitions remédier. Entre le mythe et la réalité, beaucoup de chercheurs ont hésité sur le phénomène des cours des miracles en se rangeant du côté du mythe alors que leur recherche les amenait autre part. Cependant, certains historiens ont appréhendé le sujet, mais ces derniers l'ont toutefois fait massivement par le biais de la littérature tant pour des études portant sur le Moyen âge, l'époque moderne ou encore la période contemporaine. Tandis que J-P. Gutton abordait la Cour des Miracles par le biais de la littérature de gueuserie pour en raconter les représentations et les enjeux des changements de perception de la pauvreté dès le XVIe siècle, Dominique Kalifa[12] entreprenait sensiblement le même cheminement au travers d'un ensemble de littérature qui de la Cour des Miracles le mena aux bas-fonds du XIXe siècle. Alors que des historiens des marges et de la pauvreté comme Bronislaw Geremek[13] parlaient des « enfants de la truche »[14] pour

[12] Kalifa, Dominique, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Le Seuil, « L'Univers historique », 2013, 396 p.
[13] Geremek, Bronislaw, *Les fils de Caïn. Pauvres et vagabonds dans la littérature européenne (XVe-XVIIe siècle*), Paris, Flammarion, 1988, 417 p.
[14] Claudine Nédelec a aussi produit une riche recherche sur « les enfants de la Truche ». *Les Enfants de la Truche. La vie et le langage des argotiers. Quatre textes argotiques (1596-1630)*, Paris, Éditions Klincksieck, 1998, 186 pp.

aborder les représentations de la pauvreté et de la marginalité, Claudine Nédelec[15] reprenait aussi à son compte *Les enfants de la Truche* pour présenter certains textes principaux de la Bibliothèque bleue au travers, entre autres, de l'argot. D'autres chercheurs, bien sûr, ont abordé l'histoire de la pauvreté notamment celle des pauvres de Paris dont Jeffry Kaplow[16]. Plus largement, nous avons aussi rencontré d'autres recherches bien plus ancrées dans les archives judiciaires et policières des chercheurs, comme celle de Christian Romon[17] ou de Vincent Milliot[18], qui n'ont que souligné la présence du phénomène des cours des miracles en évitant adroitement de se perdre dans l'engrenage des hypothèses et des questionnements.

Ce sont surtout des littéraires ou des historiens de la littérature qui ont abordé les cours des miracles. De ces gens, il y a Lise Andries qui au détour de la Bibliothèque bleue19, de ses imaginaires et de plusieurs rencontres avec les brigands20 du Grand siècle rencontrait les cours des miracles. D'ailleurs, Andries entame sa dernière recherche, *Bandits, pirates et hors-la-loi au temps des Lumières*[21], en prenant les cours

---

[15] Idem.
[16] Kaplow, Jeffry, *Les noms des rois : les pauvres de Paris à la veille de la Révolution*, Paris, Librairie François Maspero, 1974, 285 p.
[17] Romon, Christian, « Mendiants et policiers à Paris au XVIII[e] siècle ». In: *Histoire, économie et société,* 1982, 1[e] année, n°2. pp. 259-295.
[18] Milliot, Vincent, *« Admirable police » Tenir Paris au siècle des Lumières*, Paris, Champ Vallon, 2016, 369 p.
[19] Andries, Lise, *La bibliothèque bleue au dix-huitième siècle : une tradition éditoriale*, Oxford, Voltaire Foundation, 1989, 203 p.
[20] Andries, Lise, *Cartouche, Mandrins et autres brigands du XVIIIe siècle,* Paris, Édition Desjonquères, 2010, 388p.
[21] Andries, Lise, *Bandits, pirates et hors-la-loi au temps des Lumières,* Paris, Classiques Garnier, Paris, 2021, 248 p.

des miracles comme décors et les brigands du temps du Roi-Soleil comme acteurs. L'ensemble de la démonstration de L. Andries repose sur cette dualité entre la réalité et la fiction qui nous est si familière, mais l'étude prend toujours fermement les mêmes chemins de la littérature depuis celle d'Henri Sauval et de la Bibliothèque bleue jusqu'au romantisme de Victor Hugo et d'Eugène Sue que nous évoquions déjà au début de ces pages. Un passage dans les plans et les cartes de la ville permet de situer certains ancrages, mais il y a immanquablement des mailles qui demeurent à tisser entre les faits littéraires entourant les cours des miracles et la réalité historique.

Bien que Lise Andries reprenne des voies déjà empruntées, elle souligne, en creux, un difficile travail qu'aucun historien n'a jusqu'à maintenant tenté de faire, c'est-à-dire de joindre la fiction et la réalité des cours des miracles. Nous entreprendrons de combler ce manque au travers d'un exercice de comparaison entre les discours littéraires et les réalités urbaines, sociales et policières. En effet, peu d'historiens ont jusqu'à maintenant tenté des rapprochements en ce sens et c'est exactement où se situe ce présent travail. Au nombre de ceux qui ont dégagé certaines pistes, il y a le travail qu'a effectué R. Chartier[22] dans son article « Les monarchies d'argot entre le mythe et l'histoire ». [23] C'est sans conteste dans un certain nombre des

[22] Chartier, Roger, « Les élites et les gueux. Quelques représentations (XVIe- XVIIe siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1974, p. 376-388. « La monarchie d'argot entre le mythe et l'histoire », In : *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Cahier Jussieu/ Université de Paris 7, n°5, 1979, p. 275-311. *Figures de la gueuserie*, Paris, Montalba,1982, 445 p.
[23] Idem.

conclusions de l'historien que nos propres questionnements se sont forgés. Dans cet article, l'auteur jette les premières pierres d'une réflexion sur l'histoire des cours des miracles qui, en fin d'analyse, dépasse la littérature. C'est tout d'abord au travers de la Bibliothèque bleue que R. Chartier aborde l'histoire des présentations des marges sociales. Les cours des miracles n'étaient pas son principal sujet de recherche, mais ces mêmes textes de gueuseries mettent en scène les cours des miracles. Tout en retraçant l'histoire de la littérature de gueuserie au travers de la Bibliothèque Bleue, R. Chartier trouve des traces des cours des miracles parisiennes dans l'espace urbain.

Du langage argotier aux structures des monarchies d'argot, R. Chartier recense les premiers ancrages urbains des cours des miracles dans l'espace parisien. De la destruction présumée des cours des miracles par La Reynie en 1667 jusque dans les documents du Bureau des finances chargé des questions d'urbanisme de la ville de Paris, s'entremêlent mythe et réalité. Si les bourgeois de Paris réclament, tout au long du XVIIIe siècle, au Bureau des finances des fermetures de culs-de-sac ou autres lieux où s'agglutinent des mendiants, R. Chartier demeure convaincu que le temps des grands rassemblements de gueux, à partir du milieu du XVIIe siècle avec l'avènement de l'hôpital général, est désormais révolu. Pourtant, Paris a une longue mémoire et les cours des miracles perdurent bien au-delà de 1667. Ce moment fondateur de la création de la nouvelle lieutenance de police en 1667 suivi de la présumée destruction de la Cour des Miracles, s'est imposé comme une première balise temporelle à notre recherche. R. Chartier, comme d'autres historiens de la littérature, a omis d'effectuer

ce travail laborieux, mais crucial d'interroger les papiers de la police et de les confronter aux descriptions livresques des cours des miracles. C'est donc en prenant à bras le corps les sentiers littéraires déjà engagés, tout en entreprenant une recherche dans les archives de la police qui n'a jamais été amorcée que nous souhaitons explorer les liens entre l'imaginaire et la réalité historique des cours des miracles de Paris.

Paris garde un imaginaire vif des sociétés de gueux de la littérature qui ne disparaitront pas des discours et des peurs collectives. Où commence le mythe des cours des miracles et où se termine-t-il? Si les cours des miracles ne sont pas qu'un mythe, de quelle manière s'enracinent-elles dans l'espace urbain de la capitale? Que deviennent-elles? Les deux premiers chapitres de ce travail se voulaient entièrement dédiés à ces questionnements. L'héritage littéraire des cours des miracles et des enfants de la truche est prospère et durable. La littérature de gueuserie s'impose comme la première matrice, en France, des imaginaires liés aux cours des miracles, parce qu'elle se nourrit aussi auprès des changements urbains, économiques et sociaux qui traversent la ville. La catégorisation toujours croissante des pauvres et des mendiants marque la mobilité des individus qui migrent de la campagne à la ville. L'apparition au XVI^{e} siècle des premières listes des faux mendiants est, en outre, une conséquence des nouvelles distinctions qui s'opèrent à la fin de la période médiévale entre le « bon » pauvre et le « mauvais » pauvre qui traversera toute l'époque moderne. Alors que Paris se gonfle d'une population flottante, le peuple de Paris redoute la criminalité en bande,

le vol et les groupements de faux mendiants qui, armés d'astuces et de ruses, volent les honnêtes citoyens.

De surcroit, la ville garde dans ses représentations spatiales des vestiges de ces lieux célèbres et dont les acteurs n'hésiteront pas à faire évoluer le sens et à désigner d'autres espaces comme des cours des miracles. Nous devons aux écrits d'Henri Sauval (1623-1676) d'avoir proposé une première généalogie des cours des miracles, mais aussi une première cartographie. Témoin et érudit, Henri Sauval participe activement à l'enracinement des cours des miracles dans l'imaginaire de l'espace urbain de Paris. Il en donna des descriptions vivantes qui seront reprises très largement par les auteurs des guides de voyage du XVIII^{e} siècle. Néanmoins, les cours des miracles quittent le monde des lettres et entrent de manière constante dans les plans de la ville de Paris. L'entrée des cours de miracles dans les plans de la ville se produit en 1654, soit quelques années avant leur supposée destruction, mais elles ne seront retirées qu'un siècle et demi plus tard dans le plan de Verniquet de 1791 qui est apparu logiquement comme une deuxième limitation temporelle à notre recherche. Ainsi, pendant près d'un siècle et demi, les plans, autant que les guides de voyages qui racontent les espaces de la ville, participent à la cristallisation de l'enracinement urbain des cours des miracles. Entre expression langagière et réalité urbaine, les plans de la ville de Paris font entrer dans le paysage mental des Parisiens les cours des miracles en les situant précisément dans les quartiers de la ville.

Les mendiants, vagabonds et gens sans aveu de l'époque moderne ont surtout constitué un problème de sûreté et d'ordre public. Dans les chapitres trois et quatre, plusieurs questionnements nous ont habités. Si les plans de la ville situent clairement des cours des miracles dans l'espace urbain, ne fallait-il pas croire que la police connaissait ces espaces et que des traces des cours des miracles seraient repérables dans leurs documents? En outre, si les plans de la ville font entrer les cours des miracles dans le paysage géographique et mental des Parisiens, n'entrent-elles pas, du même coup, dans le paysage mental de la police? Les cours des miracles situées par les plans ou celles racontées par les auteurs des guides de voyage et par Henri Sauval demeurent-elles des endroits qui attirent et qui inquiètent la police? À partir du milieu du XVIII^{e} siècle, la police parisienne se dote d'une police des mendiants. Cette dernière joint les spécialisations policières déjà existantes qui concernent, entre autres, la prostitution, les librairies, les jeux et les débits d'alcool.

De cette police spécialiste des mendiants, nous avons suivi les pas de quelques commissaires et inspecteurs, mais surtout du commissaire Delaporte dans le quartier Saint-Denis où Henri Sauval plaçait trois cours des miracles. Une aussi grande concentration de cours des miracles incitait à croire que des traces seraient repérables dans les documents de l'époque. Au travers du travail minutieux du commissaire Delaporte dont les documents se trouvent dans les minutes des archives du Châtelet, dans la série Y, des Archives nationales, il a été possible de s'interroger à la fois sur

les équipes que forment les inspecteurs et les commissaires dans la lutte contre la mendicité et sur leur pratique au-delà de la simple répression.

Évidemment, il était impossible d'aborder la police des mendiants sans prendre à bras le corps les travaux de Christian Romon.[24] Ce dernier appréhendait la police des mendiants par le biais de la répression en décrivant à la fois les acteurs de cette répression et leurs pratiques répressives. Les deux études auront en commun de mobiliser les minutes des commissaires de police, mais les choix méthodologiques ont été considérablement différents. C. Romon rencontre 42 commissaires alors que nous en visitons une douzaine. Il prenait tout le territoire parisien comme chantier alors que nous avons choisi de mobiliser nos efforts, entre autres, dans le quartier Saint-Denis, mais aussi plus largement dans les quartiers réputés détenir une ou des cours des miracles. Il cherchait les hommes forts de la police des mendiants et leurs stratégies de répression. Notre étude s'est appuyée sur cette liste de policier tandis que nous cherchions les cours des miracles. Ainsi, nous avons rencontré les commissaires Vanglenne, Chenu, Guyot, Hugues, Ferrand, Grandin, Desormeaux, Dorival et Duchesne[25] sans oublier les équipes d'inspecteurs qui ont travaillé de concert avec eux.

---

[24] Les travaux de Christian Romon ont d'abord pris la forme d'une thèse de doctorat, *Mendiants et vagabonds à Paris, d'après des archives des commissaires au Châtelet (1700-1787*), Thèse de doctorat en Histoire, Paris X - EHESS, Paris, 1981, 624 p, qui ne fut jamais publiée. Le condensé de cette thèse se retrouvera divisé dans deux articles, « Mendiants et policiers à Paris au XVIIIème siècle ». In: *Histoire, économie et société,* 1982, 1e année, n°2. pp. 259-295 et « Le monde des pauvres à Paris au XVIIIe siècle », In : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisation*, 37e année, n°4, 1982, pp.729-763.

[25] Le commissaire Lemaire ne fait pas partie des commissaires que nous avons rencontré en dépit du fait qu'il fait partie des spécialistes nommés par Christian Romon. Cette absence involontaire du commissaire Lemaire est une conséquence directe de la fermeture de la série Y aux Archives nationales

Le nombre de commissaires est donc considérablement réduit, mais la densité du dépouillement ne fut pas moindre, bien au contraire.

Les années consultées par C. Romon pour l'ensemble des commissaires spécialistes ont été complètement différentes de celles qui composent notre recherche. Dans le quartier Saint-Denis, il n'ouvrait chez le commissaire Delaporte que quelques cartons d'archive à peine un nombre suffisant qui lui faisait dire que Delaporte agissait contre les mendiants « par à coup ». Nous avons consulté les 48 cartons, de 1768 à 1789, qui témoignent du travail profondément régulier du commissaire Delaporte. De ces procès-verbaux d'arrestations de mendiants que nous avons repérés, nous en avons constitué une base de données composée de listes nominatives pour chacun des mendiants arrêtés. Ainsi, les 7887 mendiants arrêtés dans les filets de Delaporte ont été soigneusement enregistrés et les informations relatives à leur identité, à leur demeure, à leur métier et aux lieux d'arrestation, entre autres, ont été consignées. L'exercice de dénombrement par des listes nominatives a aussi été effectué, pour certaines années, chez le commissaire Ferrand.

En outre, les années consultées dans les papiers des commissaires pour cette recherche ont entrecoupé celles que C. Romon a étudiées. Ce chassé-croisé de dates dans les minutes a permis de découvrir des commissaires spécialistes qui ne figuraient

---

en raison de travaux en 2019 et puis, d'un séjour de recherche annulée au printemps 2020 à cause de la pandémie et qui n'a depuis jamais pu être reprogrammé.

pas dans la liste initiale de commissaires de Romon et de repenser la présence de certains. La richesse des travaux de C. Romon est indéniable et il n'a pas été question de remplir les zones qu'il a laissées intouchées. Au contraire, si le travail de C. Romon démontre avec efficacité que la police des mendiants était une force de frappe spécialisée et, parfois, bien rodée, nous souhaitions surtout dépasser cette fonction répressive de la police. De fait, les procès-verbaux d'arrestations de mendiants ont permis, dans notre étude, de mettre en lumière la pluralité des relations que la police entretenait avec l'espace urbain et les mendiants. La police des mendiants n'a pas été qu'une vague déferlante de répression sur les gens dont la pauvreté a atteint ses extrêmes limites, elle a aussi eu ses moments de tolérance.

Plus largement, ce que nous avons entrepris, c'est une enquête sur les représentations mentales des espaces urbains de cette police. Dans l'enceinte du quartier Saint-Denis, est-ce que la célèbre Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu demeure un lieu investi par la police et imprégné d'imaginaire? Alors que d'autres espaces attirent la police, c'est dans l'évolution de leurs pratiques d'arrestations que les cours des miracles se dévoilent. Aux visites de nuits, connues comme les rafles nocturnes, se sont succédé les captures individuelles de mendiants dans les rues de la ville. Or, c'est dans les visites de nuits dans les hôtels et maisons garnies qu'apparaissent de nouvelles cours des miracles. Bien que Sauval les avait décrits comme des espaces extérieurs, les documents de la police situent les cours des miracles dans des habitations comme la première Cour des Miracles rue Franc-Bourgeois au

XIV^{e} siècle. Ainsi, les cours des miracles s'intègrent non seulement dans une cartographie des espaces extérieurs urbains à risque, mais également dans celle des lieux d'accueil qui n'est pas moins surveillée.

Si la police des mendiants n'était pas que répressive, que resterait-il d'elle? Les 7887 individus inscrits dans notre registre nominatif, de 1768 à 1789, n'ont pas tous entretenu avec la police le même type de relation. Certaines arrestations se font dans le désordre et dans le chaos alors que les mendiants arrêtés interpellent le peuple à leur secours. D'autres arrestations se font sur une base volontaire tandis que les mendiants se rendent aux inspecteurs afin de pouvoir espérer échapper à la mort dans une rue et trouver secours dans un dépôt de mendicité. La police des mendiants, bien que bras armé, n'en est pas moins sensible aux souffrances de ceux dont la pauvreté extrême est devenue une condition et, plus souvent qu'il n'y parait, cette police prodigue de secondes chances. Elle gronde, parfois réprimande, mais elle n'incarcère pas toujours. Les procès-verbaux d'arrestations de mendiants ont été une fenêtre par laquelle il a été possible d'entrevoir des interactions sociales qui vont au-delà de l'arrestation, de la traque et de la surveillance. Il y a donc entre ce travail et celui de C. Romon autant de points convergents en raison de la nature des documents consultés et des acteurs engagés que de dissemblances dans les volontés d'appréhender différemment le travail de la police du XVIII^{e} siècle envers les mendiants.

Si la police des mendiants n'apparait plus seulement comme une force intransigeante et impitoyable, c'est qu'elle se heurte à une multitude d'attitudes, de conditions et de réalités économiques. Les premières catégorisations des faux mendiants donnaient une représentation négative des pauvres. La littérature de gueuserie a continué d'alimenter ces représentations et les cours des miracles décrites, notamment par Henri Sauval, mais aussi par les auteurs des guides, n'ont pas modifié les perceptions de la pauvreté extrême. Le dernier segment de ce travail comprenant le chapitre cinq et six souhaitait interroger ces représentations au prisme des procès-verbaux de la police. Gueux et criminels, prostituées et faux mendiants sont les principaux habitants des cours des miracles littéraires, qu'en était-il de la réalité?

L'histoire des cours des miracles supposait une réflexion simultanée entre le mythe forgé dans les discours et la littérature et la réalité urbaine confrontée par le biais des archives policières. Mendiants, vagabonds et gens sans aveux ont été des archétypes pour définir les marges sociales des sociétés, mais leur exclusion est-elle effective? Tandis qu'un large pan de l'historiographie a longtemps considéré l'exclusion comme faisant partie de l'identité des mendiants et des vagabonds, nous avons choisi de faire le chemin inverse et de revisiter, à la lumière de nos documents, cette exclusion.

Et si le mendiant appartient bel et bien à sa société, quel acteur est-il? C. Romon les présentait comme des « laissés pour compte » et José Cuberto[26] présentait les vagabonds comme des exclus, la littérature scientifique a aussi longtemps décrit le mendiant type comme un vieillard sans réellement faire de place aux femmes dans la rue.[27] Pourtant, la mendicité est aussi féminine et elle n'affecte pas que les individus vieillissants. On trouvera dans ces pages quelques bribes d'information sur les mendiantes pour qu'enfin se lève le voile de leur invisibilité. La mendicité n'est pas une affaire d'une seule classe sociale ni d'un genre ou d'un âge. Les mendiants trouvent dans la ville des identités nouvelles et des endroits licites pour mendier avec l'accord des autorités des villes. De ce fait, ne fallait-il pas tenter un plaidoyer pour la réhabilitation des mendiants dans la société?

En effet, le mendiant n'est pas hors de la société. Pour réintégrer le mendiant dans le monde licite, il fallait changer le regard que l'on porte sur lui. Mendier est une activité économique. C'est en considérant le mendiant comme un acteur économique et la mendicité comme un travail qu'il est possible de dépasser la perception misérabiliste de la pauvreté extrême. Entre savoir-faire et savoir-être, les mendiants de

---

[26] Cubero, José, *Histoire du vagabondage du Moyen Âge de nos jours*, Paris, Imago, 1998, 294 p.

[27] Peu de travaux ont, jusqu'à maintenant, traité des femmes mendiantes ou vagabondes. Il faut chercher dans les travaux sur la prostitution, la criminalité ou la violence féminine pour trouver des réflexion sur la pauvreté extrême et les femmes. Dauven, Bernard. « Les vagabondes : des inconnues aux XV^{e} siècle XVI^{e} siècle », Belin, *Genèses*, 2006/3 n^{O} 64, pp. 5 à 25.

la capitale font reposer leur survie sur une profonde connaissance de la ville, mais aussi de ses ressources. C. Romon présentait les mendiants comme des parasites qui profitent de la société dont ils ne font pas partie.[28] Pourtant, la mendicité s'inscrit dans les marchés de la misère[29] et dans le travail informel[30] dont les anthropologues ont beaucoup traité ou encore dans l'économie des expédients que certains historiens ont développée.[31] Considérer la mendicité comme un travail obligeait de mettre en lumière les pratiques et les discours de la mendicité à travers des stratégies de survie qui cessent, dès lors, de n'être que des duperies.

Ainsi, le mythe littéraire des cours des miracles a été notre point de départ. À partir des descriptions des espaces et des habitants de ces refuges, nous souhaitions confronter ces récits à la réalité historique. Des emplacements dans la ville aux forces de l'ordre, qui sont apparues comme les principales voies d'accès aux cours des miracles de Paris, il s'est avéré que ces récits de gueux ont longtemps survécu dans les

---

[28] Romon, Christian, *Mendiants et vagabonds à Paris, d'après des archives des commissaires au Châtelet (1700-1787*), Thèse de doctorat en Histoire, Paris X - EHESS, Paris, 1981.
[29] Bonnet, Alain et Coquery, Natacha (dir.), *Les marchés de la misère*, Mare et Martin, Paris, 2021.
[30] Castel, Odile, « De l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : concepts et pratiques », *L'économie informelle : une alternative contrainte à l'exclusion économique et sociale*, novembre 2006, Neuchâtel, Suisse, pp. 1-14. Cortado, Thomas. « L'économie informelle vue par les anthropologues », La Découverte | Regard croisés sur l'économie, 2014/1, no 14, pp. 194-208.

[31] Fontaine, Laurence, « La catégorie de pauvre honteux en débat », op.cit. Fontaire, Laurence. « Une histoire de la pauvreté et des stratégies de survie », *La découverte | Regards croisés sur l'économie*, 2008, no 4, pp. 45-61. *L'Économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008, 437 p. *Pauvreté et stratégies de survie*, Éditions rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2008, 68 p. *Alternative Exchanges: Second-Hand Circulations from the Sixteenth Century to The Present*, Oxford, Berghahn, 2008. Fontaine, Laurence et Florence Weber (dir.), *Les paradoxes de l'économie informelle. À qui profitent les règles?,* Paris, Karthala, 2011.

imaginaires et se sont implantés de manière différente dans l'espace urbain. En outre, les représentations des faux mendiants et des gueux issues de la littérature de gueuserie et des observateurs comme Henri Sauval devaient être repensées dans le sillage des papiers de la police. Ainsi, c'est entre les espaces de la ville, les acteurs de cette dernière et les représentations des pauvres, que s'est jouée cette étude.

CHAPITRE I

DE LA LITTÉRATURE DE GUEUSERIE À HENRI SAUVAL : ENTRE MYTHE LITTÉRAIRE ET RÉALITÉ HISTORIQUE

> *Et puis, à mesure qu'il s'enfonçait dans la rue, culs-de-jatte, aveugles, boiteux, pullulaient autour de lui, et des manchots, et des borgnes, et des lépreux avec leurs plaies qui sortant des maisons, qui des petites rues adjacentes, qui des soupiraux des caves, hurlant, beuglant, glapissant, tous clopin-clopant, cahin-caha, se ruant vers la lumière, et vautrés dans la fange comme des limaces après la pluie. […]*
>
> *- Où suis-je? Dit le poète terrifié.*
>
> *- Dans la Cour des Miracles…* [32]

Ces lignes savamment écrites, pleines d'effroi et de crainte dans un décor monstrueux, ont popularisé les cours des miracles. En ce début du XIX[e] siècle, les cours des miracles sont un motif littéraire que le passage des siècles n'a pas su étouffer. Au contraire, Victor Hugo, mais aussi bien d'autres auteurs de son temps, fait revivre, ou

[32] Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, Paris, Classiques français, 1993, p. 88.

continue à faire vivre, ces univers souterrains pour le plaisir et l'inquiétude des lecteurs. Ce très court extrait présenté en exergue donne tous les canons littéraires des bas-fonds du début de la période contemporaine qui décrivent un monde du dessous faisant contre-pied à la société. Partout les « soupiraux » et les « caves » alors que le lecteur s'enfonce dans un étrange lieu lugubre. Tous les sens du lecteur sont mobilisés. On ressent l'étroitesse de la descente du personnage qui n'est pas sans rappeler tous les mythes antiques qui mettent en scène les mondes du dessous, ceux du mal et de la tourmente, et cette peur profonde des enfers des croyances religieuses occidentales.[33] Alors que s'enlise le lecteur dans ces chemins exigus, une faune laide et hideuse aux plaies découvertes apparait, les bruits y sont chaotiques, assourdissants et l'odeur de la fange nous parvient au-delà des mots. La saleté des lieux n'est alors qu'un miroir qui reflète l'immoralité des gens qui y vivent : « La pauvreté est une mare stagnante, une mer de misère humaine, les pauvres sont de la boue, un amas de matières fangeuses et de corps dépravés. »[34] Décrite dans un tel registre, la pauvreté est dressée comme un problème majeur des sociétés et les pauvres deviennent une espèce à peine humaine à la lisière de la monstruosité.

Des monarchies d'argot du Moyen Âge à la pègre contemporaine, ce qui fait vivre l'imaginaire des bas-fonds, c'est indéniablement cette croyance d'un monde du

[33] Kalifa, Dominique, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Le Seuil, « L'Univers historique », 2013, p. 69.
[34] Guillot, Adolphe, *Paris qui souffre*, p. 241. Cité par Dominique Kalifa, *Les bas-fond, Histoire d'un imaginaire*, p. 39.

dessous dont participent les cours des miracles. Cette base commune fait dire à des historiens qu'il s'agit là du premier grand fait de la mondialisation culturelle.[35] Si la littérature du XIX^e siècle possède tant de composantes littéraires pour construire ses récits des marges, c'est qu'elle puise dans un héritage extrêmement riche et prospère. Toutefois, la littérature où s'alimentent les écrivains contemporains reflète les changements économiques et sociaux qui se jouent entre la fin de la période médiévale jusqu'aux Lumières. Durant ce passage, d'une période historique à une autre, la figure du pauvre tend à se modifier. De la perception christique du Moyen Âge apparait une volonté grandissante des diverses autorités des villes de catégoriser ce nouvel enjeu urbain que représente l'indigence. C'est entre ses mouvements idéologiques à l'égard de la pauvreté et la mise en écrit des craintes, tantôt par l'ordonnancement judiciaire, tantôt par la littérature et les observateurs, que se fonde l'imaginaire des bas-fonds.

Nous proposons dans ces pages d'entreprendre un parcours qui embrasse la réalité et la fiction. Où commence le mythe des cours des miracles et où se termine-t-il? Les délimitations sont trop souvent poreuses entre le vrai et le faux, mais assurément, c'est l'amalgame de la vraisemblance fictive et du fait réel qui permet une alimentation constante des peurs populaires envers la pauvreté qui ne cesseront de s'affirmer dans les discours et les représentations urbaines. Les difficultés économiques, politiques et sociales que rencontre la société française au tournant de la

[35] Kalifa, Dominique, op.cit., p. 67.

période médiévale et ensuite, tout au long de l'époque moderne à travers des crises frumentaires, des guerres et des diverses crises épidémiques liées à la peste favorisent la montée du paupérisme.[36] Projetés à la fois sur les chemins du royaume, mais aussi dans toutes sortes de littérature, les mendiants et les vagabonds font désormais hésiter les autorités urbaines quant à la réponse qu'elles doivent fournir pour dompter ce nouveau groupe social inquiétant. Au « bon pauvre » issu des représentations médiévales se superpose le « mauvais pauvre » dont le caractère vil et oisif ne peut que menacer l'ordre urbain.

Aux changements profonds qui s'opèrent dans les perceptions du paupérisme s'ajoute toute une littérature, celle de la gueuserie, qui dresse le décor des fantasmes les plus effrayants des bas-fonds. L'évolution de cette littérature de gueuserie au travers de la Bibliothèque bleue, qui fera vivre ces textes jusqu'au XIX^{e} siècle, permet de brosser le portrait littéraire des cours des miracles. Alimenté par la littérature de gueuserie, Henri Sauval (1623-1676) termine ce parcours littéraire. Spectateur de premier rang, ce dernier prépare un ouvrage qui sera publié en 1724, posthume, dont un segment est dédié aux cours des miracles. Nous tâcherons de départager ce qui peut être retenu comme véritable et ce qui relève de la transmission des récits littéraires.

---

[36] Béroujon, Anne, *Peuple et pauvres des villes dans la France moderne. De la renaissance à la Révolution.* Paris, Armand Colin, 2014. Chesney, Kellow. *Les bas-fonds de Londres. Crimes et prostitution sous le règne de Victoria*, Paris, Texto, 1981, 520 p. Cubero, José. *Histoire du vagabondage du Moyen Âge de nos jours*, Paris, Imago, 1998, 294 p. Geremek, Bronislaw. « Criminalité, vagabondage, paupérisme : la marginalité à l'aube des temps modernes », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine,* Paris, Armand Colin, 1974 Tome 21, juillet-septembre, p.337.

1. Partout, mais nulle part : les pauvres de Paris

La pauvreté possède ses propres codes et une évolution tout à fait spécifique dans le temps. Étudier la pauvreté, nous rappelait J.-P. Gutton, c'est accepter d'emblée de reconnaitre que le pauvre ne parle pas de lui-même. Les écrits qui le racontent sont ceux des élites qui dictent les normes sociales.[37] Ces « muets du dessous », comme les nommait M. Vovelle, sont victimes des discours laissés souvent contre eux et trop rarement en leur faveur[38]. Pourtant, la société médiévale fait de la charité une valeur cardinale. Intercesseur auprès de Dieu, le pauvre du Moyen Âge concentre en lui-même tous les attributs prescrits par les textes bibliques. Sa présence sur terre est un rappel vivant aux plus fortunés qu'ils sont toujours dans l'éventualité de perdre leur richesse et, qu'à coups d'aumônes distribuées aux pauvres, ils participent à leur rédemption. Appuyés par les ordres religieux mendiants qui apparaissent durant cette période, ils octroient une légitimité spirituelle renouvelée à cette condition matérielle précaire. C'est donc dans un contexte théologique favorable que s'inscrit la pauvreté médiévale.[39] N'est pas désaffilié celui qui devient pauvre au Moyen Âge.

[37] Gutton, Jean-Pierre, *La société et les pauvres en Europe (XVI^e^- XVIII^e^ siècles)*, Presses universitaires de France, Paris, 1974, p. 6.
[38] Chartier, Roger, « Les élites et les gueux. Quelques représentations (XVIe- XVIIe siècles), *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1974, p. 376-388.
[39] Mollat, Michel, *Les pauvres au Moyen Âge*. Paris, Hachette, 1978, p. 389. « La notion de pauvreté au Moyen âge : position de problème », In : *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 52, n°149, 1966, p.8.

Mais qu'est-ce qu'être pauvre? D'apparence évidente, cette question a stimulé bon nombre d'historiens et d'économistes. Entre la volonté d'établir un seuil de pauvreté, de calculer la masse de la population flottante notamment à Paris, mais aussi et surtout, de délimiter la ligne fine entre la pauvreté et le dénuement, ces questions demeurent toujours délicates même dans le contexte actuel de la recherche. D. Roche soulevait la difficulté de statuer sur cette catégorie constituée des pauvres Parisiens au XVIII^{e} siècle, car qui n'est pas pauvre à Paris, alors que la majorité de la population vacille quotidiennement entre pauvreté et prospérité?[40]

1.1 Des valeurs christiques du Moyen Âge à l'indigence moderne

Au Moyen Âge, être pauvre, c'est bien sûr une condition matérielle ou physique, mais c'est surtout une vertu. La pauvreté est une condition et c'est M. Mollat qui en donne selon nous la meilleure définition : « Relative, elle ne désigne pas, de soi, un milieu, encore moins une classe. Elle est, par essence, une situation caractérisée par une prédisposition ou une condition effective de faiblesse, d'incapacité, de dénuement, et la privation de tout moyen personnel d'y remédier. Elle entraine l'impossibilité de tenir son « état » naturel […]. » [41] En même temps, il ne faut pas confondre pauvreté et indigence. La pauvreté touche tous les petits métiers et relève de la nature de sa

[40] Roche, Daniel, « Paris capitale des pauvres : quelques réflexions sur le paupérisme parisien entre XVIIe et XVIIIe siècle ». In: *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes*, tome 99, n°2. 1987. pp. 829-859.

[41] Mollat, Michel, « La notion de pauvreté au Moyen âge : position de problème », In : *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 52, n°149, 1966, p.8.

position dans la société. Endémique, elle se manifeste lorsqu'un travailleur n'a que sa force de travail à offrir. L'indigence, quant à elle, survient à n'importe quel moment de la vie du travailleur quand il n'arrive plus à maintenir sa position dans la société. Elle est souvent provoquée par une raison extérieure telle que l'impossibilité de trouver du travail, une crise frumentaire ou une blessure physique permanente qui empêchera définitivement le travailleur de pratiquer son métier. Plus encore, l'indigence souligne surtout le dysfonctionnement de la société. L'incapacité des individus à réintégrer une structure économique et sociale et qui, par cette incapacité, représente un danger pour l'ordre établi.[42]

De la vertu à l'indigence, le passage se produit sur une longue période et procède par étape alors qu'elle débute au XIII^e^ siècle tandis que les mots « *vagrant* » et vagabonds font leur apparition.[43] L'altération des attitudes envers la pauvreté, mais aussi les manières de vivre cette condition, survient, en France, de la fin du XII^e^ siècle jusqu'au XIV^e^ siècle. Au nombre des principales causes, on retrouve les profonds changements démographiques et agraires qui modifient le visage des campagnes. De plus, la montée du capitalisme marchand métamorphose l'économie monétaire et, enfin, une vague d'urbanisation sans précédent marque les villes. [44] Cette hausse de paupérisation d'un large bassin de travailleurs se produit graduellement dans l'ombre

[42] Roche, Daniel, *Paris capitale des pauvres*, op.cit., p. 834.
[43] Vexliard, Alexandre, *Introduction à la sociologie du vagabondage*, Paris, Marcel Rivière, 1956, p. 13.
[44] Ricci, Giovanni, « Naissance du pauvre honteux au Moyen Âge. Entre histoire des idées et histoire sociale », *Annales ESC*, 1983/1, p. 170-171.

de ces mutations économiques, sociales et urbanistiques jusqu'au moment où la figure de l'indigent marque les représentations de la pauvreté. Le travail remplace la charité comme valeur première, l'oisiveté devient un mal chronique qui gangrène les sociétés. L'association des maux sociaux et des pauvres se cristallise notamment au travers des modifications des structures économiques et du travail. À partir de ce moment, un ensemble de caractéristiques spécifiques cimente la définition d'un groupe d'individu, les indigents et les « mauvais pauvres » deviennent une nouvelle catégorie sociale. Les transformations économiques créent une stratification des catégories de travailleurs, les fortunes se différencient, la place du pauvre dans sa société est rudement remise en cause. De collective et universelle, la pauvreté devient un fait individuel : « Si dans la société du haut Moyen Âge la pauvreté matérielle n'est pas observée, c'est tout simplement parce qu'elle n'existe pas. Lorsqu'elle apparaît comme trait individuel, elle s'identifie à une fragilité sociale, à une vulnérabilité face à l'arbitraire bien plus qu'à une indigence proprement matérielle. » [45] Si le pauvre était auparavant une figure ordinaire de la société, enchâssé dans des structures spirituelles, sociales et économiques, il devient celui dont on craint la présence, celui qu'il faut mettre au pas.

Du pauvre transcendé par Dieu émerge toute une série de déclinaison de pauvres qui n'ont finalement plus la même valeur aux yeux de la société. La dichotomie entre le « bon pauvre » et le « mauvais pauvre » apparait à ce moment et la délimitation

[45] Ricci, Giovanni, op, cit., p. 171.

entre les deux ne sera que perpétuellement déplacée du côté du mauvais pauvre pour englober le plus grand nombre d'indigents. Au final, il ne restera plus que quelques invalides, infirmes ou estropiés, vieillards et orphelins pour continuer à faire vivre cette catégorie de bons pauvres comme un idéal rarement atteint. La naissance des « classes dangereuses » apparait à cette époque avec l'étiquetage des pauvres.[46] Une classification qui aura plusieurs caractéristiques, mais surtout une classification qui frappe pratiquement au même moment différents pays d'Europe. Il suffit de suivre les pas de Giovanni Ricci en Italie, mais aussi ceux de Jacques Carré[47] dans les *workhouses* anglaises pour bien saisir comment les États ont répondu de manière différente à la menace grandissante des pauvres. Les réponses des autorités ont varié, mais tous ont agi en réaction à une perception nouvelle de la pauvreté dangereuse. Seule la péninsule ibérique semble être épargnée par le développement de ce catalogage, mais elle sera le réceptacle de la littérature picaresque qui influencera largement la littérature de gueuserie française.[48]

1.1.2 Le « faux pauvre » à l'aube de la criminalité

Cette nouvelle catégorisation de la pauvreté a plusieurs facettes dont la première peut être considérée comme ethnique. L'émergence de l'archétype du « faux

[46] Mollat, Michel, *Les pauvres au Moyen Âge. Étude sociale*, Paris, Hachette, 1978, p. 274. Chevalier, Louis. *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Perrin, Édition 2007, 566 p.
[47] Carré, Jacques, *La prison des pauvres. L'expérience des workhouses en Angleterre*, Paris, Vendémiaire, 2016, 528 p.
[48] Gutton, Jean-Pierre, op, cit., p. 101.

pauvre » coïncide presque parfaitement avec l'arrivée des bohémiens en Europe.[49] La figure des bohémiens alimentera les peurs urbaines. Arrivant par centaine dans les villes, ils furent rapidement accusés de vols et de sorcellerie pour définitivement tomber du côté de l'antipathie alors qu'une ordonnance de 1560 leur enjoint de quitter le royaume de France.[50] Même constat du côté de l'Angleterre d'Henri VIII où les *gypsie* vont largement participer à la création de l'*underworld* et de la *roguery*.[51] Au-delà du caractère ethnique se joue un phénomène beaucoup plus fondamental qui ne cessera d'alarmer les autorités des villes, comme celle de Paris, c'est la mobilité.

Les flux migratoires représentent un énorme potentiel de dangerosité. Suite aux divers épisodes de la peste, les campagnes se sont vidées d'un nombre conséquent de désœuvrés qui sillonnent les routes jusqu'aux portes des villes, trainant avec eux la peur de la contagion. Agent de contamination, le pauvre devient le centre de toutes les littératures médicales comme en témoigne l'ouvrage d'Ambroise Paré sur *Les monstres et prodigues*.[52] L'immoralité suspectée de la condition du pauvre vient s'ajouter à celle

---

[49] Aresu, Massimo, *La Coexistence oubliée. Tsiganes, pouvoirs et construction de la déviance dans la Sardaigne d'Ancien régime*, Thèse d'histoire, Paris, EHESS, 2012. Bruna, Denis. *Tsiganes, premiers regards. Craintes et fascination dans la France du Moyen Âge,* Lyon, Fage, 2014. Nicholas Saul, Susan Tebbutt dir., *The Role of the Romanies. Images and counter-images of "Gypsies"-Romanies in European cultures*, Liverpool, Liverpool UP, 2004.

[50] Kalifa, Dominique, *Les bas-fonds*, op.cit., p. 79.

[51] Liapi, Lena, *Roguery in Print. Crime and Culture in Early Modern London*, Woodbridge, The Boydell Press, 2019, 207 p.

[52] Baille, Yves, *Les monstres chez Ambroise Paré : un regard rétrospectif* In : *Le « monstre » humain : Imaginaire et société* [en ligne]. Aix-en- Provence : Presses universitaires de Provence, 2005 (généré le 28 août 2021).

de l'insalubrité de sa présence. Pourtant, ce sont les changements économiques et la profondeur des crises sociales qui font accroître la mobilité sur les routes du royaume de France dont une grande quantité d'individus ne sont pas seulement des désœuvrés : « Dès que l'économie monétaire, route et chemin ont vu monter le flux des marchands et colporteurs aux côtés des pèlerins, soldats, mendiants et paysans déracinés par la misère. Puis, en nombre croissant, de vagabonds en maraude. »[53]

La mobilité devient aussi un marqueur de la criminalité, car naît pour l'ensemble de l'époque moderne cette hantise des bandes criminelles, des criminels de grand chemin ou de la pègre urbaine.[54] Pour être acceptable et acceptée, la mobilité doit répondre à deux principes nous dit B. Geremek, elle doit d'abord être passagère, qu'elle ne devient pas une manière de vivre, mais surtout qu'elle soit structurée et surveillée par les institutions et les solidarités de la société tout entière.[55] L'errance est méprisable et inquiétante, elle raconte la dissolution des liens familiaux et professionnels : « […] le professionnel de l'errance, l'individu misérable qui dans l'itinérance trouve une façon de vivre rompt les structures de la vie sociale et menace

---

[53] Cubero, José, *Histoire du vagabondage du Moyen Âge de nos jours*, Paris, Imago, 1998, p.53.

[54] Sur cette littérature abondante sur le brigandage : Ellenberger Michel, *Cartouche : Histoire d'un brigand, un brigand devant l'histoire,* Paris, La Bibliothèque, 2006, 185 p. Kwass, Michael. *Contraband: Louis Mandrin and the Making of a Global underground*, Harvard, Presses universitaires de Harvard, 2014, 457 p. Péveri, Patrice, « La criminalité cartouchienne : vols, voleurs et culture criminelle dans le Paris de la Régence » dans Lise Andries, dir., *Cartouche, Mandrins et autres brigands du XVIIIe siècle,* Paris, Édition Desjonquères, 2010, p. 156- 174.

[55] Geremek, Bronislaw, *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, Paris, Édition Gallimard, 1980, p. 69.

la société établie. »[56] Pourtant, ces départs ne sont pas forcément volontaires, mais forcés ou voulus, la migration change la nature même du migrant : « Portés par le goût de l'aventure ou le désespoir, ceux qui sont partis ont fait l'expérience douloureuse et dangereuse du devenir-étranger. Ce devenir peut parfois conduire à ne plus être considéré comme faisant partie de la commune humanité, il peut radicalement déshumaniser. »[57] L'étranger, c'est celui sans foi ni loi, le sans aveu dont personne ne peut attester la moralité des mœurs et des liens de sociabilités, mais c'est surtout celui qui peut se jouer de la charité.

Surveillés et secourus, comme le soulignait D. Roche[58], résument très bien les réponses données à la montée du paupérisme surtout dans le cadre parisien, car Paris n'est-elle pas la capitale des pauvres? Plus largement, la montée du paupérisme en Europe, mais aussi en France, se fait de pair avec l'augmentation générale des populations.[59] De fait, si les mendiants et les vagabonds inquiètent les autorités urbaines depuis le XVI^{e} siècle, ces derniers apparaissent plus nombreux au XVIII^{e} siècle : « […] alors que la population a tendance à croître. C'est peut-être simple

[56] Geremek, Bronislaw, *Truands et misérables*, op.cit., p. 71.
[57] Wahnich, Sophie, « L'errant, entre liberté et exclusion Archéologie d'une figure de l'exclu », *Politix*, 1996/2 (n° 34), p. 30.
[58] Roche, Daniel, « Paris capitale des pauvres : quelques réflexions sur le paupérisme parisien entre XVIIe et XVIIIe siècle ». In: *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes*, tome 99, n°2. 1987. pp. 829-859.
[59] Augmentation réelle ou jeu de perception, la littérature scientifique qui traite de l'augmentation de la population globale de Paris va souvent de pair avec celle des populations flottantes. Évidemment, dans cette littérature Jeffry Kaplow demeure un incontournable, Daniel Roche aussi dans *Le peuple de Paris*. Jean-Pierre Gutton traite aussi de cet épineux enjeu de l'augmentation du paupérisme.

illusion, due à la plus grande densité des documents, dira-t-on. Mais si les législations européennes commencent à s'intéresser sérieusement aux vagabonds au XVI^{e} siècle, alors qu'une certaine expansion démographique se manifeste dans un monde où le volume de subsistances n'augmente pas, est-ce un hasard? »[60] Stagnation des volumes de subsistances, accentuation des mobilités vers, entre autres, la capitale française en raison des difficultés économiques, Paris accueille un nombre accru de nouveaux étrangers qui, pour un certain nombre, sont déjà ou deviendront des mendiants. L'augmentation du paupérisme se joue également sur la fragilité de l'équilibre entre la survie économique et l'indigence : « La fragilité des définitions de l'indigence n'échappe pas aux économistes ou aux administrateurs. Pour nombre d'entre eux, le moindre accident, collectif ou individuel, suffit à faire tomber la majorité des laborieux en dessous du seuil [de pauvreté] […]. »[61]

Enfin, si l'augmentation de la population des pauvres s'explique au travers d'équations qui impliquent à la fois l'économie des subsistances, la mobilité, les différentes crises frumentaires, épidémiologiques ou militaires que rencontrent les villes, ce sont massivement vers les institutions de charité que les pauvres se tournent. Les institutions de charité ont toujours été présentes en France bien que leurs motivations, leurs organisations et leurs spécialisations se sont largement modifiées et

[60] Gutton, Jean-Pierre. *La société et les pauvres en Europe (XVI^{e}- XVIII^{e} siècles)*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, p. 32.
[61] Roche, Daniel., op.cit., « Paris capitale des pauvres », p. 836.

diffusées à travers les siècles. L'Hôtel-Dieu existait déjà au Moyen Âge et la période moderne n'est pas sans reste, car plusieurs institutions voient le jour. Le Grand bureau des pauvres apparait au XVI[e] siècle dont la fonction première est d'organiser les charités des paroisses. Le XVII[e] siècle prend un tournant bien particulier avec la création de l'Hôpital général en 1656. Divisée en cinq maisons, la Salpêtrière, Bicêtre, la Pitié, Scipion et la Savonnerie, elle a un objectif bien précis : « […] de rassembler les pauvres qui errent dans les rues de la capitale et se livrent à la mendicité aux portes des églises. »[62] L'avènement de l'Hôpital général marque le point de départ de la principale solution que les autorités de l'époque ont trouvée pour répondre à l'intensification de la pauvreté, c'est-à-dire l'enfermement.[63]

Face à cette solution d'enfermement, ce n'est pas moins de quarante hôpitaux généraux qui seront ouverts de 1657 à 1690 dans tout le royaume, mais qu'à cela ne tienne, les gueux ne sont pas si facilement résorbés des villes et un siècle plus tard, en dépit des efforts déployés, le problème demeure irrésolu. À ces hôpitaux généraux viennent s'ajouter d'autres structures d'enfermements qui auront, pour leur part, une existence dense, mais de plus courtes durées : les dépôts de mendicité. De 1764 à 1790, ce sont toutes les généralités du royaume qui doivent se prémunir de ces maisons de

---

[62] Sainte Fare Garnot, Nicolas, « L'hôpital générale de Paris, institution d'assistance, de police et de soins? ». In : *Histoire, économie et société*, 1984, 3[e] année, n°4. Santé, médecine et politiques de santé, p. 535.

[63] Foucault, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, Col. Bibliothèque des histoires, 1975, 318 p. *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard, Paris, 1976, 700 p.

force. Ces deux types d'institutions au destin complètement différents ont pourtant des traits communs. Le premier est leur clientèle cible. Au moment de leur création, à un siècle d'intervalle, toutes les deux sont destinées exclusivement aux pauvres. Contrairement à d'autres maisons de soins où une pension est exigée, pour entrer à l'Hôpital général nul n'est tenu de payer. Évidemment, c'est encore moins le cas lorsqu'un mendiant est envoyé dans un dépôt de mendicité, car force est d'admettre qu'assez peu de mendiants, mais il y en a un certain nombre, choisissent d'y aller de plein gré. C'est là, sans aucun doute, la différence fondamentale entre les *workhouses* anglaises et les dépôts de mendicité français. Dans l'un on y entre de sa propre volonté lorsque les ressources assurant sa survie sont complètement compromises et qu'aucune autre solution n'est envisageable. Dans l'autre, on est admis au dépôt de mendicité suite à une arrestation par la police et il n'y a guère d'autre choix que d'obtempérer. Le deuxième trait commun repérable entre ces deux institutions, les hôpitaux généraux et les dépôts de mendicité, ce sont les hésitations dans leur mandat. Enfermés ou assistés? Les vocations de ses espaces ont été appelées à changer, dès les premiers mois pour l'Hôpital général,[64] et de manière plus subtile, mais non moins effective pour les dépôts de mendicité.[65] Lire le « Grand renfermement » du XVII^{e} siècle en occultant la part d'assistance, c'est refuser à ces espaces de les concevoir dans leur entièreté.

[64] Sainte Fare Garnot, Nicolas, op.cit., p.535.
[65] Peny, Christine, « Les dépôts de mendicité sous l'Ancien Régime et les débuts de l'assistance publique aux malades mentaux (1764-1790) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2011, n°4, p.11. Jan, Isabelle, « Du dépôt de mendicité à la prison, une société toujours humaine. » In. *Romanisme*, 1981, n° 34, pp.95-101.

En revanche, c'est bien un siècle et demi de répression de la mendicité et du vagabondage qui frappe la capitale française. Les lieux de détentions ne sont pas les seuls témoins de l'accentuation du besoin de contrôle que les autorités tentent d'imposer de toutes leurs forces. L'armature législative qui se met en place dès le début du XVIII[e] siècle s'inscrit dans la continuité des logiques d'enfermement et d'endiguement de la pauvreté en haillon. Ce n'est pas moins de 23 textes législatifs qui jalonnent tout le siècle et qui marquent l'entêtement de la monarchie à venir à bout de ce problème. C. Romon subdivise ces 23 déclarations en trois périodes. La première qui reste en porte-à-faux entre les idées du XVII[e] siècle et celle du début du XVIII[e] marqué par les hôpitaux généraux, les ateliers publics, mais aussi par le thème de la déportation. La deuxième période, 1724 à 1764, consiste au triomphe des hôpitaux généraux et finalement, le denier segment de 1774 à 1784 est caractérisé par la création des dépôts de mendicité.[66] Arsenal d'épouvante, comme dit l'auteur, les autorités de l'époque vont marteler, durant tout le siècle et à des intervalles plus ou moins stables, des édits qui témoignent des soubresauts des inquiétudes face à la mendicité principalement. Des ordonnances qui modifieront les pratiques policières qui tentent d'enfermer les pauvres de la capitale. La police des pauvres se développera en se dotant de champions et de procédures afin de faire face à toutes ces arrestations.

[66] Romon, Christian, « Mendiants et policiers à Paris au XVIIIème siècle ». In: *Histoire, économie et société,* 1982, 1[e] année, n°2. p. 268.

1.1.3 Le catalogage des pauvres

Ce nouvel effort de classification, qui commence dès le XVI^e siècle, se manifeste par le biais de listes dans lesquelles apparaissent de nouvelles figures de la pauvreté. Les premières à apparaître sont les listes allemandes où le personnage du « faux mendiant » et du pauvre escroc prennent naissance et qui cimenteront durablement les représentations de la pauvreté. En 1342, les portes de la ville d'Augsbourg demeurent fermées pour cinq catégories de vagabonds et de mendiants tandis que l'année suivante, ce n'est pas moins de neuf catégories de pauvres qui sont énoncées comme indésirables.[67] Le XVI^e siècle voit émerger une multitude de catégories de vagabonds et de mendiants dont les subterfuges pour tromper les honnêtes gens sont de plus en plus créatifs. Le très connu *Liber vagatorum* est la pièce maitresse de la littérature allemande sur les mendiants où pas moins de vingt-huit catégories sont répertoriées. Cette liste est suffisamment importante pour que nous nous y arrêtions afin d'observer ces descriptions.

> I. *Des trucheurs*. Ce sont des mendiants qui ne portent pas sur eux de signes sacrés ou en portent peu ; ils viennent à vous simplement et sans façon et vous demandent l'aumône pour l'amour de Dieu et de Notre-Dame. Souvent c'est un pauvre honteux avec des petits enfants, et qui est connu dans la ville ou le village où il mendie. S'ils pouvaient s'élever par leur travail ou par d'autres honorables moyens, ces gueux abandonneraient certainement la mendicité. […] À ces mendiants on peut donner si l'on veut.
> II. *Des ramasseurs de pain*. Ce sont des mendiants qui parcourent le pays avec femme et enfants et ont le chapeau et le manteau garnis de toutes sortes de pièces […]. Ils ne quittent jamais l'état de mendiant et leurs enfants sont dressés au métier dès le bas-âge […], ils voudraient travailler qu'ils ne le pourraient plus ;

[67] Geremek, Bronislaw, *Truands et misérables*, op.cit., p. 182.

leurs filles deviennent putains, leurs fils maquereaux ou bourreaux ou écorcheurs. […] Donnez-leur si vous voulez, car ils sont demi-mauvais, demi-bons, pas tout à fait mauvais, mais en grande partie.

III. *Des esclaves soi-disant délivrés*. Ce sont des mendiants qui disent avoir été prisonnier six ou sept ans et qui portent les chaînes mises à Notre-Dame ou a à un autre saint […]. Nota. Les chaînes ils les ont fait acheter ou fabriquer ou volées dans une église dédiée à saint Léonard. À ces mendiants vous ne devez rien donner, car ils pratiquent l'art de tromper et de mentir, et sur mille, pas un ne dit vrai.

IV. *Des piètres*. Ce sont des mendiants qui se mettent devant les églises les jours de foires ou de dédicace, ils sont culs-de-jatte ; l'un n'a pas de pieds, l'autre pas de mains ou de bras. Plus d'un se met un bandage à la cuisse ou aux bras et marche avec des béquilles, qui n'a aucun membre cassé.

V. *Des faux ermites*. Ce sont des mendiants qui se prosternent le front contre terre, qui vont de maison en maison et trompent les paysans et les paysannes au nom de Notre-Dame ou d'autre saint […]. […] ils demandent du fil de lin pour une nappe d'autel (pour une robe à leur putain), des serviettes pour que les prêtres puissent s'essuyer les mains. Sont aussi de faux ermites ceux qui ont sur eux une lettre scellée et mendient pour la reconstruction d'une église qui n'est pas devant notre nez, mais bien loin, […]. À ces ermites, il ne faut rien donner, car ils mentent et trompent.

VI. *Des gueux savant*s. Ce sont des mendiants ou de jeunes scolars, de jeunes étudiants qui n'écoutent pas leurs parents et rejettent les conseils de leurs maitres et se mettent en la compagnie de mauvais sujets qui sont aussi instruits et leur aident à jouer et boire leur fortune, et quand ils n'ont plus rien, ils apprennent à mendier et à tromper les paysans. […] À ces gueux ne donnez rien, car moins on leur donner, mieux vaut pour eux.

VII. *Des vagueurs*. Ce sont des gueux ou aventuriers qui portent un filet jaune et viennent de la montagne de Vénus ; ils savent la magie et sont appelés étudiants touristes. Prenez garde à ces gueux, car tout leur art n'est que mensonge.

VIII. *Des sabouleux.* Ce sont des mendiants qui disent chez les paysans : « Ah! Cher ami, regardez-moi, je suis affligé de la danse de saint Guy, de saint Valentin, de saint Quirin, de saint Antoine […]. Mais les sabouleux qui emploient beaucoup de paroles et parlent de signes miraculeux qui auraient accompagné leur vœu, montrent par ce la même qu'ils sont du métier depuis longtemps et qu'ils trompent […]. Garez-vous d'eux et ne leur donnez rien.

IX. *Des coquillards.* Ce sont des mendiants qui ont été longtemps malades à ce qu'ils disent, et ont promis aux saints de faire un long pèlerinage chaque jour avec trois aumônes entières, de sorte qu'ils vont chaque jour de maison en maison jusqu'à ce qu'ils aient trouvé trois personnes pieuses qui leur donnent les trois aumônes entières. Ne donnez rien aux coquillards qui disent avoir promis de ramasser par jours trois ou quatre aumônes entières. Les autres sont moitié chiens, moitié chats, moitié bons, moitié méchants, méchants pour la plupart.

X. *Des faux prêtres.* Gueux instruits qui se donnent pour prêtres […] À ces quêteurs ou coquins ne donnez rien, car c'est de l'argent mal employé.
XI. *Des aveugles.* Le chapitre XI traite des aveugles : il y en a trois sortes sur les chemins. Les premiers sont des aveugles de naissance qui vont aux pèlerinages, et lorsqu'ils arrivent dans une ville, ils cachent leur chapeau en forme de boule, et disent aux gens qu'ils l'ont perdu à l'endroit où ils étaient couchés, et ils rassemblent ainsi de dix à vingt bonnets qu'ils se mettent à revendre. D'autres ont été aveuglés pour avoir commis un méfait, ils courent le pays et portent sur eux des écriteaux peinturlurés, ils se mettent devant les églises et disent avoir été à Rome, à Saint-Jacques-de-Compostelle et autres villes lointaines, et ils racontent des miracles arrivés en ces villes, ce qui n'est que tromperie. D'autres enfin racontent avoir été aveuglés il y a dix ou douze ans ; ils prennent du coton mettent du sans après, un linge par-dessus et puis ils se bandent les yeux et disent avoir été marchands et aveuglé en un bois par des voleurs […]. Avant de donner à des aveugles, reconnaissez de quelle espèce ils sont.
XII. *Des polissons.* Mendiants qui, en arrivant dans une ville, laissent leurs habits à l'auberge et se mettent devant l'église presque nus et tremblent pour faire croire qu'ils ont le frisson. […] Évitez ces mendiants, ce sont des trompeurs, et ne leur donnez rien.
XIII. *Des faux insensés.* Le chapitre XIII trait de mendiants, la plupart des femmes, qui se font conduire à la chaine comme si elles étaient folles et déchirent leurs habits pour tromper le monde.
XIV. *Des bourreaux.* Le chapitre XIV traite de mendiants qui se mettent devant les églises ; ils ont été bourreaux, ils ont quitté le métier il y a un ou deux ans, ils se frappent de verges et disent vouloir expier leur vie passée et faire des pèlerinages pour obtenir le pardon de leurs fautes, et ils mendient de quoi faire le bien. […] Donnez-leur si vous voulez. Ce sont des coquins.
XV. *Des fausses accouchées.* Le chapitre XV traite de mendiantes qui se couchent devant les églises, déploient au-dessus d'elle un lilas et mettent à leurs pieds de la cire et des œufs comme si elles étaient accouchées ; elles disent que leur enfant est mort […].
XVI. *Des faux condamnés.* Le chapitre XVI traite de mendiants qui sont de forts gaillards, parcourent le pays avec de longs couteaux et disent avoir commis un meurtre à leur corps défendant, puis ils citent une somme qu'ils sont forcés de payer s'ils ne veulent avoir la tête tranchée. Parfois l'un a avec lui un compagnon chargé de fers qui dit qu'il a garanti la somme et que s'il ne l'obtient pas, il est forcé de mourir avec l'autre.
XVII. *Des fausses pénitentes.* Le chapitre XVII traite de mendiantes femmes ou putains des précédents : elles courent le pays et disent s'être prostituées et vouloir se convertir. Elles mendient au nom de sainte Marie-Madelaine et trompent ainsi le monde.
XVIII. *Des porteuses de billes.* Le chapitre XVIII traite de mendiantes qui se nouent au ventre une vieille camisole, un coussin ou un coin de fer pour faire

croire qu'elles sont grosses, alors qu'il y a vingt ans et plus qu'elles n'ont fait un enfant. […]
XIX. *Des cagous.* Le chapitre traite de mendiants qui portent des cliquettes, comme s'ils étaient lépreux, ce qui s'appelle : aller avec la demoiselle.
XX. *Des faux béguins.* Le chapitre XX traite de mendiants qui sont vêtus comme les béguins et disent être mendiants volontaires, et toutefois ils ont leurs femmes cachées quelque part.
XXI. *Des faux gentilshommes.* Le chapitre XXI traite de mendiants qui se donnent pour de nobles réduits au besoin par la guerre, l'incendie et la captivité, et ils étaient nobles, quoiqu'il n'en soit rien, et ils ont de faux certificats.
XXII. *Des marcandiers.* Le chapitre XXII trait de mendiants vêtus proprement, qui disent avoir été marchands maritimes et ont de fausses lettres d'évêque pour tromper l'homme simple […].
XXIII. *Des fausses converties.* Le chapitre XXIII traite de mendiantes qui disent avoir été baptisées juives, puis être devenues chrétiennes ; elles annoncent la bonne aventure […] elles ont aussi de faux certificats scellés.
XXIV. *Des faux pèlerins.* Le chapitre XXIV traite de mendiants qui portent des signes sacrés au chapeau, surtout de la Véronique double et des coquilles ; ils vendent ces ornements les uns aux autres et font accroire qu'ils ont été dans les villes dont ils portent les signes et trompent ainsi le monde.
XXV. *Des malingreux.* Le chapitre XXV trait de mendiants qui se frottent d'un onguent de haut en bas, puis se couchent devant les églises et font accroire qu'ils ont été longtemps malades et que l'ulcération de leur visage s'en est suivie ; et quand trois jours après ils vont au bain, tout s'en va de nouveau.
XXVI. *Des faux ictériques.* Le chapitre XXVI traite de mendiants qui mêlent du fumier de cheval dans l'eau, puis s'en frottent les jambes et les bras pour faire accroire qu'ils ont la jaunisse ou une autre maladie.
XXVII. *Les mendiants de saint Antoine.* Le chapitre XVII traite de mendiants qui mettent la main dans un gant et cette main gantée en écharpe, et disent qu'ils ont le feu de Saint-Antoine ou d'un autre saint, ce qui n'est pas.
XXVIII. *Des musiciens aveugles.* Le chapitre XXVIII traite des aveugles qui se mettent sur une chaise devant l'église et jouent du luth et chantent des airs relatifs à des pays qu'ils n'ont jamais vus […].[68]

Ce très long extrait est essentiel dans l'évolution de la perception de l'indigence qui traversera toute l'époque moderne. L'importance est capitale, car on y

[68] À toutes fins pratiques, nous utilisons la traduction française du document publié en 1862 de P. Ristelhueber*, Liber vagatorum. Le livre des gueux*, Strasbourg.

retrouve un très grand nombre de caractéristiques qui nourriront également la littérature de gueuserie. Le *Liber vagatorum* possède cette particularité de traiter presque exclusivement de mendicité. En dépit du fait que le vagabondage est interdit dans la législation bien avant la parution du livre à la fin du XV^{e} siècle, ce sont les mendiants qui inquiètent. En effet, des vingt-huit catégories présentées plus haut, vingt-trois « traitent des mendiants ». Aucune catégorie ne concerne les vagabonds en particulier et dans les cinq autres catégories, on y trouve l'intitulé « gueux » au lieu de mendiant ce qui, en somme, est assez similaire. La mobilité est bien présente, et ce, selon deux aspects. Dans un premier cas, nous la retrouvons de manière concrète, c'est-à-dire que des mendiants se sont effectivement promenés dans « tout le pays » ou bien de manière feinte, c'est-à-dire que dans leur présentation mensongère de leur récit personnel, ils évoquent leur nomadisme. L'attention est définitivement mise sur d'autres aspects de la vie de ces marginaux.

Cette liste reprend, dès la première description, l'idée fondamentale d'une dualité entre le « bon » pauvre et le « mauvais » pauvre qui ne quittera pas les moralistes, les autorités judiciaires et médicales et les observateurs de l'époque moderne. La première catégorie de mendiants de cette liste demeure la seule qui fait référence à cette « bonne » pauvreté, dans l'ensemble du document. Cette unique occurrence témoigne parfaitement de la tendance prononcée de toute la période moderne à englober sous la houlette de la « mauvaise » pauvreté un nombre toujours grandissant d'individus.

Au-delà de la rupture qui s'approfondit entre ces deux identités, une autre distinction est observable dans ce document. Le *Liber vagatorum* pose les bases d'une division essentielle entre la pauvreté ordinaire et la pauvreté professionnelle, où cette dernière s'arrime systématiquement à une existence illicite et qui marquera profondément à la fois les perceptions et les interactions sociales avec les pauvres, mais aussi les textes législatifs et les pratiques policières. À l'exception de la première catégorie de mendiant répertoriée dans le document, les quelque vingt-sept autres catégories traitent exclusivement de cette pauvreté professionnelle faite de tromperies. Plusieurs catégories possèdent des traits communs soulevant des thèmes mobilisés par les mendiants. L'aspect dont l'importance est sans équivoque est celui de la religion. Le faux mendiant est en quête perpétuelle de crédibilité et de légitimité afin de tromper son auditoire et le récit religieux, vrai ou faux, appel aux valeurs chrétiennes de la charité. L'utilisation de l'aspect religieux se manifeste d'abord dans les pratiques de la mendicité lorsqu'un mendiant dit avoir été à l'église ou vouloir s'y rendre ou bien, lorsqu'il demande l'aumône pour un pèlerinage. Aussi, cette arme de contrition et de compassion est utilisée également dans les discours, en se référant notamment à l'intercession des saints ou lorsque des mendiants s'identifie à un saint pour certaines caractéristiques spécifiques comme d'anciennes prostituées qui prient Sainte-Madelaine. Plusieurs catégories de mendiants vont aussi tout simplement se présenter sous les traits des figures religieuses comme les « faux ermites, les « faux prêtres » et les « faux pèlerins » afin de s'arroger la confiance, le respect et la légitimité

normalement associée à ces personnages. Le stratagème de la fausse identité est utilisé dans d'autres circonstances et n'implique pas forcément que les personnages religieux. Feindre un statut social est monnaie courante, ainsi vont les catégories des bourreaux, des étudiants, des prisonniers et des gentilshommes évoqués également dans le *Liber Vagatorum*.

Il est remarquable de trouver parmi ces vingt-huit catégories, cinq qui impliquent exclusivement des femmes. Cette mendicité proprement féminine et les supercheries qu'elles utilisent sont inhérentes de leurs conditions de femmes. Ainsi, elles engagent le motif religieux comme « fausses converties » et « fausses pénitentes » ou bien, elles utilisent la démence en se présentant comme de « fausses insensées » et finalement, elles mobilisent ce que seule une femme peut faire, c'est-à-dire la maternité en tant que « fausses accouchées » ou bien « porteuse de bille ». La religion, la folie et la maternité sont donc les trois méthodes présentées dans le document qui permettent aux femmes de mendier faussement.

Les tromperies répertoriées dans ce document se divisent en deux groupes. Le premier concerne la trame narrative du récit raconté par le mendiant dont la foi religieuse et le récit de vie fondent les discours. Toutefois, souvent le récit seul n'est pas assez fort pour convaincre du bien-fondé de l'aumône et les preuves matérielles sont requises. La matérialité présente dans ce document est le second groupe. D'abord, nous retrouvons le premier objet qu'utilise le mendiant, le corps. Le corps du mendiant

est mis en scène quand l'individu est déjà aux prises avec un handicap réel tel que les trois sortes d'aveugles mentionnés. En outre, il y a toutes les autres maladies qui sont imitées, de l'amputation à la jaunisse, par toutes sortes de duperies. Le corps du mendiant est donc son premier outil de travail pour prouver son malheur, mais il n'y a pas que cet instrument. À la lecture des catégories, on observe que plusieurs objets du quotidien sont mobilisés pour appuyer la condition physique déficiente ou le discours du mendiant et qui deviennent symbole de l'identité de certains groupes de mendiants. La symbolique des objets présentés et l'utilisation créent une compréhension directe du statut social de l'individu, mais aussi de son dysfonctionnement ou de son récit de vie. Les chapeaux, les chaînes, les filets, les bandes de tissu et les béquilles sont autant d'objets ordinaires qui sont mis à profit pour convaincre le plus sûrement de la vraisemblance de l'histoire forgée de toute pièce.

Enfin, les espaces présentés dans le document ont toute leur importance. De prime abord, il faut observer une assez nette distinction entre la ruralité et l'urbanité. Les paysans y sont cités à quelques reprises en prenant soin de marquer une forme de naïveté de leur part en étant enclins à se faire fourvoyer par les mendiants malhonnêtes. L'urbanité est considérablement plus présente ce qui n'est pas sans rappeler que la mendicité qu'elle soit feinte ou réelle est un enjeu des villes. Au sein de la ville, deux lieux sont repérables. Sans étonnement, les églises sont omniprésentes. Haut lieu de charité, on dit y chercher la rédemption et le Salut, on se couche sur les parvis en exposant ses blessures de guerre et on y étale toute l'horreur des maladies, vraies ou

fausses, qui ravagent les corps. Les lieux de culte se taillent la part du lion dans le choix stratégique de la mendicité. Un autre lieu, pourtant, apparait de manière plus subtile, mais non moins intéressante. Les auberges sont citées comme faisant partie des supercheries alors qu'on y dépose ses effets avant d'aller mendier. Les lieux d'accueil des villes sont donc des espaces à ne pas négliger dans l'organisation de la mendicité.

À ce stade, déjà la question du réel et de la fiction se pose en exergue à tous les chercheurs confrontés à ces listes qui fleuriront non seulement dans le Saint-Empire, mais également en Angleterre, en Espagne et en Italie.[69] La France ne sera pas moins épargnée par cette production littéraire qui oscille entre la fiction, le judiciaire et le monde médical. Si toutes les duperies employées par les mendiants ne sont pas vraies, certaines le sont, mais il importe de considérer les archétypes qui sont dressés dans ces listes. Le *Liber vagarotum* initie un mouvement de déversement du monde réel vers celui de l'imaginaire qui se décline au moins en deux vecteurs importants qui influenceront les actions et les réactions des individus et des autorités face à la mendicité parisienne. D'abord, la transposition des figures des mendiants dessinées dans ces listes voyagera jusqu'aux récits fictifs où les représentations seront reprises presque de manière systématique. Et puis, le *Liber vagatorum*, se positionne comme un appel à la méfiance envers les mendiants pour les honnêtes gens. Des précautions qui seront ensuite réitérées dans certains passages de la littérature de gueuserie, mais

[69] Geremek, Bronislaw, *Truands et misérables*, op.cit., p. 197-204.

aussi chez les commentateurs et les visiteurs de la ville qui n'auront que la prudence à prescrire comme mode d'interaction avec les mendiants de la ville de Paris.

1.2 Aux portes de la littérature de gueuserie : langage, royaume et refuge

Innovateur dans le détail de sa classification, le *Liber vagatorum* n'est évidemment pas la seule liste répertoriant des catégories de mendiants ni une exclusivité au Saint-Empire. Il semblerait que tous les royaumes d'Europe à des moments variables produisent des documents aux structures et aux inquiétudes similaires ; soulignons deux exemples bien connus du *Speculum carrenatorum* d'un auteur d'Urbino et *La nef des fous* de Sébastien Brant.[70] Adossée aux listes de faux mendiants, faux pauvres et larrons de toutes sortes de la fin du Moyen Âge, se crée une littérature de gueuserie, en France, dont les thèmes reprendront certaines figures de ces listes et qui structureront durablement l'imaginaire des bas-fonds. À partir de 1630, la Bibliothèque bleue offre à ses lecteurs des textes qui combinent le genre picaresque, en provenance de l'Espagne, et burlesque jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle. La Bibliothèque bleue propose à un large public hétéroclite: « […] des villes et des champs, des images des hommes en marge, faux mendiants et vrais voleurs, merciers gyrovagues et gueux trompeurs, vagabonds quémandeurs et bandits d'honneur. »[71] Notons dès à présent que

---

[70] Brant. Sebastian, *La Nef des fous. Les songes du seigneur,* trad. et présentation par Nicole Taubes, Paris, J. Corti, 1997.

[71] Chartier, Roger, *Figures de la gueuserie*, Paris, Montalba,1982, p.11.

la véracité du contenu des textes qui composent le corpus de la littérature de gueuserie est invérifiable. Au mieux, ce que nous tenterons de faire, c'est de saisir l'imbrication du vrai et du faux et de comprendre les influences que ces récits ont eues sur la culture populaire et sur les mécanismes urbains de l'imaginaire. Ce sont les points de jonction entre les textes officiels et la littérature qui retiendront notre attention. Sans oublier que cette littérature abrite des descriptions des cours des miracles qui sont fondamentales pour notre étude. D'autres avant nous ont, bien sûr, tracé la voie et c'est bien modestement que nous reprendrons certains chemins.[72]

La bibliothèque bleue, dont la couleur bleu gris de sa couverture donne son nom d'usage, fait émerger, en France, un genre nouveau. Peu coûteuse, accessible et répandue, produite avec du papier de mauvaise qualité dont les caractères usés laissent une impression imprécise, cette littérature est destinée à un large public.[73] La littérature de gueuserie qui constitue cette bibliothèque se distingue rapidement par trois caractéristiques bien spécifiques : le langage, les organisations sociales et les lieux de

[72] Chartier, Roger, « Les élites et les gueux. Quelques représentations (XVIe- XVIIe siècles), *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1974, p. 376-388. « La monarchie d'argot entre le mythe et l'histoire », In : *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Cahier Jussieu/ Université de Paris 7, n°5, 1979, p. 275-311. *Figures de la gueuserie*, Paris, Montalba,1982.

[73] Pour une description minutieuse et savante des livres qui compose la bibliothèque bleue ainsi que des imprimeurs, il est incontournable de consulter l'œuvre de Roger Chartier. *Figures de la gueuserie*, Paris, Montalba,1982. Afin de profiter d'une analyse du contenu de la bibliothèque bleue : Andries, Lise. *La bibliothèque bleue au dix-huitième siècle : une tradition éditoriale*, Oxford : Voltaire Foundation, 1989, 203 p.

refuge. Autrement dit, il y a d'une part l'argot, ce langage mystérieux utilisé par les mendiants, les vagabonds et les malandrins et qui cimente leur communication à l'abri de la compréhension de tous. D'autre part, on y retrouve des descriptions des sociétés de gueux dont les organisations fascinent et inquiètent et qui trouvent écho dans les craintes populaires face aux bandes criminelles. Et enfin, à partir d'un corpus encore plus étroit, on y trouve des refuges, les cours des miracles, où les masques de la duperie tombent et la santé est recouvrée dès le soir venu.

1.2.1 L'argot, langage souterrain

Le personnage de l'argotier n'est pourtant pas une figure méconnue de la littérature. Présent depuis le Moyen Âge jusqu'au XVIII[e] siècle, C. Nédelec nous informe sur l'évolution de la définition sociale.

> Tantôt les argotiers sont bien des « bandits » au sens moderne du terme, voleurs à la tire et cambrioleurs dans les villes, voleurs des grands chemins dans les campagnes, n'hésitant pas à recourir à l'effraction et à la violence ; tantôt ce sont plutôt les « gueux », passant de temps en temps de la mendicité (parfois forcée) au maraudage et au chapardage, recourant pourtant davantage à la ruse qu'à la force pour soutirer de l'argent des « rupins ».[74]

La nature polysémique du mot « argotier » indique la complexité de catégoriser avec précision les activités illicites des individus comme s'ils endossaient simultanément

[74] Nédelec, Claudine, « L'argot. Langue des « gens d'une même cabale », In : (dir. Lise Andries) *Cartouche, Mandrin et autres brigands du XVIII[e] siècle*, Édition Desjonquères, Paris, 2010, p. 63.

plusieurs identités. Un peu brigand, un peu gueux souvent voleur et plus rarement violent, mais criminalité et mendicité se côtoient comme larrons en foire. Toutefois, ce qui unit tous ces délinquants, c'est le langage. Naît avec littérature de gueuserie une solide conviction que des bandes de bandits, brigands, vagabonds et mendiants se constituent à travers le royaume en sorte de réseau plus ou moins efficace et qui partagent ensemble un langage, un jargon.

La littérature de gueuserie place en son centre le jargon ou l'argot comme un élément fondateur. Étroit et précieux, comme le soulignait R. Chartier, le corpus de textes qui compose cette littérature n'est pas volumineux, mais particulièrement riche surtout en ce qui concerne les perpétuelles rééditions des textes. Deux textes semblent pourtant se dégager par leur importance autant en raison de leurs nombreuses rééditions au travers des siècles, mais également pour les sujets qui nous intéressent. Le premier texte, *La vie généreuse des mercelots, gueuz et boesmiens, contenans leur façon de vivre, subtilisez et gergon. Mis en lumière par Monsieur Pechon de Ruby, Gentil'homme breton, ayant esté avec eux en ses jeunes ans où il a exercé ce beau mestier. Plus a été adiousté un dictionnaire en langage Blesquien, avec l'explication en vulgaire*, est publié pour une première fois en 1596 et rééditée à Paris en 1603, 1612, 1618, 1622 et finalement, 1627 pour entrer définitivement dans le catalogue de Nicolas Oudot avec une édition troyenne. Le deuxième récit est *Le Jargon ou Langage de l'argot réformé dont* le succès est inégalé avec plus qu'une trentaine d'éditions du milieu du XVII^{e} siècle jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle.

Tel que son très long titre l'indique, *La vie généreuse* entend relater la « façon de vivre », celle de « subtiliser » et finalement, de dévoiler le jargon utilisé par les merciers, les gueux et les bohémiens. Le court récit peut être divisé en deux segments dont le premier emprunte à la littérature picaresque espagnole la particularité de construire une narration autour d'une expérience individuelle. Dans ce cas-ci, le lecteur suit les aventures de Pechon de Ruby supposément gentilhomme qui, dans sa prime jeunesse, connaît des années de gueuserie. La deuxième partie du texte est composée d'un dictionnaire du langage des gueux. Les diverses éditions voient se transformer ce lexique. Les 146 mots sont comptabilisés dans la première parution en 1596 alors que la réédition de 1603 en contient seulement 125, mais l'organisation y est plus claire et surtout alphabétique. Pourtant, si la véracité de ces récits et de ces lexiques est incertaine, le dictionnaire convainc R. Chartier du caractère fictionnel de ce récit : « Au passage, ce lexique dément l'authenticité autobiographique sous le couvert de laquelle se donne le texte puisque *Pechon de Ruby* y apparait comme un nom commun, signifiant en jargon *Enfant éveillé*. »[75]

Le deuxième texte, *Le Jargon*, possède également un dictionnaire assez similaire dans la forme et la présentation à celui de *La vie généreuse*. Toutefois, il est beaucoup plus volumineux avec ses 251 mots ou expressions de l'édition de 1660. La

[75]Chartier, Roger, *Figures de la gueuserie*, op.cit., p. 15.

taille beaucoup plus conséquente du lexique s'explique en grande partie par le fait que le texte est rédigé exclusivement en argot. Aucune traduction en langue vulgaire n'est jointe au texte argotique. Pourtant, comme le souligne R. Chartier, le texte demeure déchiffrable à cause du lexique ce qui explique largement le succès retentissant de ce texte.[76] L'ingéniosité d'utiliser l'argot dans les textes est double, car d'un côté les récits nous racontent l'importance, pour les personnages comme Pechon de Ruby, de maitriser ce vocabulaire pour entrer dans la confrérie. N'entre pas qui veut dans ces groupes de gueux et être initié est fondamental. De ce fait, le lecteur, avec l'apprentissage de ce vocabulaire par le biais du dictionnaire, se projette comme initié lui aussi et à travers les récits burlesques et colorés se permet une forme d'encanaillement littéraire et d'appartenance momentanée.

Pourtant, si le caractère fictionnel de ces textes de gueuserie semble aller de soi pour les historiens, il en est tout autrement pour les contemporaines de l'époque. Dissimulée et incompréhensible à ceux qui ne sont pas initiés, l'existence de l'argot devient si certaine qu'on retrouve des définitions dans les dictionnaires et les travaux d'érudition. Ambroise Paré dans son ouvrage *Livre traitant des monstres et prodiges* évoque le « […] jargon par lequel les gueux de l'hostière se connaissent et entendent les uns les autres, pour mieux décevoir le monde. »[77] Le dictionnaire de Furetière au XVII^{e} siècle présente l'argot comme : « […] langue factice dont les gens d'une même

[76] Idem.
[77] Nédelec, Claudine, « L'argot. Langue des « gens d'une même cabale », op.cit., p. 62.

cabale conviennent, afin qu'on ne les entende pas, tandis qu'ils s'entendent bien entre eux : tel est le jargon de l'Argot dont se servent les coupeurs de bourses, les Bohémiens. »[78] Dès lors, il apparait plausible pour les lecteurs de la Bibliothèque bleue que ce langage ait existé d'une quelconque manière, mais à ce dialecte mystérieux s'ajoute d'autres rencontres entre le réel et le fictif.

1.2.2 Les royaumes argotiers

Qui dit royaume, dit société. Nous avons convenu que dans l'histoire longue de l'Europe, la croyance à l'existence d'une langue secrète unissait les bandes de criminelles, les vagabonds, les mendiants et les gueux de tous horizons. Les textes de gueuseries ont ce deuxième élément en commun, c'est-à-dire de représenter des sociétés argotiques. Calqué sur les corporations de métier de la société licite, l'univers des gueux s'élabore aussi autour du travail. Avant même de décrire les hiérarchies qui composent ces sociétés de gueux, le lecteur retrouve, toujours dans les deux textes de *La vie généreuse* et *Le jargon*, de longues listes descriptives qui détaillent tous les types de « faux mendiants ». La structure énumérative des textes narratifs trouve écho aux listes produites par les autorités urbaines que nous évoquions plus tôt. À la lecture des récits, le lecteur découvre ces catégories alors que le personnage narratif doit choisir sa spécialisation criminelle. Il y a dans ces listes une rencontre à ne pas manquer entre ces nomenclatures littéraires et celles des listes qui apparaissent dans les registres des villes

[78] Idem.

allemandes, notamment d'Ausbourg, et qui, selon B. Geremek, sont issues des activités des autorités urbaines.[79] Dans un effort de catégorisation qui traversera ensuite toute la période moderne, les autorités des villes cherchent à recenser les astuces des mendiants en employant dans les listes le vocable utilisé par les malfaiteurs eux-mêmes.[80] Ainsi, la littérature trouve dans les textes officiels une réalité à laquelle s'alimenter pour donner corps à des personnages qui résonneront de toute leur vraisemblance dans l'imaginaire collectif. Ce faisant, il devient particulièrement ardu de départager le vrai du faux et, inversement, le faux du vrai.

Au cœur de ces deux récits de gueuserie se trouve également toute l'organisation de ces sociétés de gueux. Véritable contre-pied de la monarchie officielle, on y observe une structure presque identique avec à son sommet un roi « le Grand coëres ». Les hiérarchies y sont multiples et les catégories de « faux mendiants » ont leurs rangs, mais tous doivent tribus à leur monarque où ils agissent autour de lui comme une cour. Équivalent aux organisations des charges et des titres de l'État absolutiste, des lieutenants et des gouverneurs des provinces assistent le Grand coësre. R. Chartier avait déjà remarqué le vocabulaire qui rappelle en tout point l'ordre établi dans la société de l'époque : « Dans le détail même des énoncés, l'emploi systématique du vocabulaire étatique le Grand coesre et ses cagoux sont comme « une cour de

[79] Geremek, Bronislaw, *Truands et misérables*, op.cit., p. 182 - 184. L'auteur propose une incursion dans les premières listes allemandes qui apparaissent à la toute fin du XV^{e} siècle.
[80] Idem.

parlement à petit ressort » […] souligne cette figure par laquelle la société des gueux est représentée comme un double de l'État royal, doté d'une hiérarchie parallèle à celle de la monarchie. »[81]

1.2.3 Cour des miracles ou « piolle franche »

La littérature de gueuserie se révèle comme le premier creuset de l'imaginaire des cours des miracles. On retient ces textes comme matrice alors que d'autres textes font état de la cour des miracles presque un demi-siècle plus tôt. La cour des miracles doit son nom à cette idée que les faux mendiants recouvrent leur vraie nature laissant disparaitre les fausses infirmités dès lors qu'ils pénètrent dans ce lieu de refuge à la fois connu, mais si secret. Noël du Fail met en scène les cours des miracles dans son ouvrage *Les propos rustiques*[82] publiés en 1547, soit presque un siècle avant l'établissement de la Bibliothèque bleue et de la littérature de gueuserie. On y lit un dialogue entre deux personnages, Tailleboudin et Anselme, où une description d'une cour des miracles est présentée.

> Puis me disait - Ne vois-tu pas ces aveugles, ceux qui n'ont figure ni forme de visage? Autres les bras pendants, froissés par la foudre, qui toutefois sont d'un pendu, et les leurs serrés contre leur corps? Autres ayant les mains crochues, qui les ont à table autant droite que les autres? Autre un jarret pendant à la ceinture? Un contrefaisant le ladre, s'étant lié la gorge avec un filet? L'autre, qui a brûlé sa maison, portant un long parchemin que nous autres lui avons fait et rendu bien authentique? L'autre tombant du mal saint Jean, qui à la cervelle autant assurée que toi? L'autre contrefaisant le muet, retirant

[81] Chartier, Roger, *Figures de la gueuserie*, op.cit., p. 25.
[82] Noel du Fail, *Les propos rustique*, Paris, Alphonse Lemerre, 1547, [en ligne], BnF/Gallica.

> subtilement la langue? N'as-tu vu celui affirmant le ventre et intestin lui tomber, montrant un ventre de mouton? Et quelle piperie est-ce là? Et celui qui va sur deux soubresauts ou un voltigement que bateleur qui soit en ville? Par ce moyen la rue où nous retirons à Bourges s'appelle la rue des Miracles, car ceux qui à la ville sont tordus et contrefaits, sont là droits, allègres et dispos.[83]

C'est véritablement au XVII[e] siècle que la cour des miracles devient un motif suffisamment important pour que différents textes témoignent de cette nouvelle préoccupation. En 1617, à Paris, dans un mémoire sur les pauvres, *Mémoire concernant les pauvres qu'on appelle enfermés*[84], qui relate l'échec de l'enfermement des pauvres dans les institutions de détention, rappelle l'existence de ce lieu : « […] la place vulgairement appelée Cour des miracles, derrière les Filles-Dieu, au bas d'un rempart d'entre la porte Saint-Denis et Montmartre où on les voyait ordinairement [les maîtres gueux] le soir, tout l'été, danser, jouer ou rire, et se donner du bon temps. »[85] Ces deux courts extraits ont été rédigés avec soixante-dix ans d'écart et déjà les descriptions ont des natures particulièrement distinctes. Au milieu du XVI[e] siècle, les préoccupations des cours des miracles concernent largement les populations qui occupent ces lieux. L'espace physique du lieu n'est pas décrit au-delà d'un nom de la rue qui rappelle l'aspect « miraculeux » de la guérison des faux infirmes. Dans le second extrait, plus récent, on pose de manière très précise un lieu topographique. Il n'est plus question

[83] Chartier, Roger, *Figures de la gueuserie*, op.cit., p. 41.
[84] *Mémoire concernant les pauvres qu'on appelle enfermés*, cité par Roger Chartier, *Figures de la gueuserie*, op.cit., p.41 et par Dominique Kalifa, *Les bas-fonds*, op.cit., p. 93.
[85] Chartier, Roger, *Figures de la gueuserie*, op. cit., p.41.

d'une rue, mais bien d'un espace défini, circonscrit avec des éléments bâtis du paysage urbain. La population de « maîtres gueux » arrive en second plan avec beaucoup moins de détails quant à leur nature, mais la formulation n'est pas sans rappeler celui des corporations de métier et de la maitrise d'un métier.

Dans la littérature de gueuserie, les textes ou les extraits de textes qui relatent l'existence d'une ou de plusieurs cours des miracles sont particulièrement limités. On se surprend donc à réfléchir à la popularisation des cours des miracles par la littérature pour toute la période moderne et même au-delà au travers d'un échantillonnage de textes très réduit. D'entrée de jeu, alors que *La vie généreuse* est un texte important de la littérature de gueuserie, on constate que dans tous les thèmes que le récit aborde, les cours des miracles n'apparaissent nulle part. Aucune allusion n'est faite et il n'est pas question non plus de lieux ou d'espaces de rassemblement de gueux. Il faut donc plutôt regarder du côté du *Jargon* pour trouver plus d'information sur ces cours.

La composition du texte du *Jargon ou langage de l'Argot réformé* a une structure bien particulière. Beaucoup plus volumineux que *La vie généreuse*, on y retrouve une iconographie de mauvaise qualité choisie, selon R. Chartier[86], assez arbitrairement et sans volonté de vraisemblance. La structure du texte est éclectique et le lecteur navigue entre sonnets et descriptions sommaires des hiérarchies d'argot avant

[86] Chartier, Roger, *Les figures de la gueuserie*, op.cit.

de tomber non sans surprise sur le dictionnaire argotique dont nous avons souligné plus haut l'ampleur considérable. C'est seulement à quelques pages de la fin que l'œil du lecteur est surpris de rencontrer un texte qui, contrairement à tous les autres, n'est pas écrit en argot, mais bien en langage vernaculaire.

Intitulé *Cour des miracles ou piolle franche, ou les argotiers, et les gueux font leur retraite*, le texte tranche avec le ton utilisé pour les autres narrations. Beaucoup moins badin et plus sérieux, l'auteur du texte juge cette information suffisamment importante ou différente pour s'assurer que le lecteur comprenne bien ce segment en l'écrivant en langage usuel. Le texte est court, il tient en deux pages. Il nous dit qu'une fois les descriptions des façons de vivre des gueux et du langage faits, l'intérêt est désormais de se pencher sur le lieu de retrait des gueux.

> Ce lieu s'appelle en leur jargon la Cour des miracles, ou piolle franche, et dont l'hôte se nomme piollier francillon, entre les mains duquel ils mettent en dépôt tout ce qu'ils ont gagné, car ils s'appellent gagner quand ils ont coupé quelques bourses, ou demeceint d'argent, ou dérobé quelque autre chose. Et est dite Cour des miracles, d'autant que c'est le lieu où toutes sortes de malades trouvent leur guérison, c'est là où les aveugles recouvrent clarté, les sourds et muets entendent et parlent, c'est le lieu ou ceux qui sont [fretiques] et estropiés de la cervelle reviennent en leurs bons sens, ou les paralytiques reçoivent une entière et saine disposition de leurs corps, l'hydropique est soulagé de son enflure, la violente ardeur de la fièvre est éteinte le flux de sang étanché, et ou les impotents mêmes recouvrent l'entier maniement de tous les membres et en un mot, c'est la vraie boutique d'esculape qui guérit les infirmités et maladies. Ce n'est donc pas sans sujet qu'elle est ainsi nommée, puisque nous en voyons tous les jours les effets. Car la plupart d'iceux paraissant beaucoup malades par les rues ou dans les églises, étant revenus en cette cour ou piolle franche ils boivent et mangent des mieux et sont

> incontinent guéris de leurs maladies par la liqueur bachique qui leur sert d'antidote.
>
> Davantage cette cour rend ses Courtisans si libres et affranchis de tout soin des affaires du monde, qu'ils ne se soucient du futur jouissant paisiblement du présent, et selon leur gain font leurs dépenses sans qu'il ne reste rien pour le lendemain. Sachant bien que la providence divine nourrit et alimente toutes les créatures de la terre, leur pourvoira de viande pour les rassasier. […] Ils vivent dis-je tellement ensevelis dans l'oisiveté […] qu'ils préféreraient volontiers cette manière de vie à tous les contentements et délices du monde si elles étaient accompagnées de quelque peu de travail. [87]

À la lecture de cet extrait assez conséquent considérant la taille du texte original, le premier constat est assez similaire à celui fait au texte de Noël du Fail, c'est-à-dire que l'auteur passe plus de temps à décrire les artifices utilisés par les gueux et l'abandon de ces derniers une fois dans la cour des miracles que de décrire matériellement ou topographiquement ce lieu. L'innovation du *Jargon* réside dans cette nouvelle représentation des mentalités et des attitudes des populations qui occupent ce lieu. Au-delà du « faire semblant », l'auteur met l'emphase, dans la dernière partie du texte, sur l'absence de volonté de ces individus à changer leur état. La complaisance y est totale. Les individus satisfaits de leur condition ne cherchent pas à modifier leur mode de vie. De plus, le texte souligne l'enclavement de ces groupes en vivant en dehors de tout lien avec la société. À la toute fin, l'auteur reprend à son compte cette rupture importante entre les vrais pauvres à qui il est juste de donner et les mauvais pauvres dont il vient de dresser tous les différents aspects de leur condamnable charlatanisme.

[87] Chartier, Roger, *Figures de la gueuserie*, op. cit., p. 177-178.

C'est donc au travers d'un corpus restreint que se dessinent les premières représentations des cours des miracles. S'articulent autour de ces textes, autant ceux qui précèdent la Bibliothèque Bleue que cette dernière, des éléments descriptifs qui vont structurer durablement les représentations des cours des miracles. Depuis l'apparition des listes de nomenclature issues des autorités des villes, la reprise de ces listes de « faux mendiants » a imprégné efficacement le développement de l'imaginaire des bas-fonds. Un imaginaire qui se construit incontestablement par le biais d'un langage secret qui cimente l'organisation d'une ou de plusieurs sociétés racontées comme étant en marge, mais dont les structures sont en presque tout point similaire à la société ordinaire, mais qui se caractérise par un lieu de retraite emblématique. Un texte uniquement, une étude sérieuse, fournit des aspects moins imagés et qui ancre dans le paysage urbain de Paris, pour la première fois, un lieu désormais repérable sur les plans et les cartes et dont les observateurs de l'époque pourront visiter.

1.3 Henri Sauval : Témoin oculaire

Il n'y a pas d'histoire de Paris du XVII^{e} et XVIII^{e} siècle qui ne se fasse sans trouver sur son chemin cet avocat au Parlement de Paris qui fût sans doute, au final, plus historien qu'homme de loi. En 1724, de manière posthume, l'ouvrage *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*[88] est publié. Ce travail colossal réparti en 5 livres avait pourtant connu d'autres débuts. D'abord lancé dans la rédaction d'un

[88] Sauval, Henri, *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*. Paris, Tome 3, C. Moette, 1724.

guide du Paris monumentale, *Paris ancien et moderne, contenant une description exacte et particulière de Paris*, en 1654, ce livre ne fut jamais publié. Le travail de Sauval prend, toutefois, des allures différentes dès la décennie 1660 tandis qu'il entreprend une véritable somme historique sur Paris et les Parisiens qui paraitra tardivement après sa mort en 1676.[89] Le manuscrit de Sauval paru en 1724 n'est pas la somme de son unique travail puisqu'il a été remanié, notamment par Claude-Bernard Rousseau, pour en proposer une mise à jour, celle que nous pouvons lire aujourd'hui.[90]

En dépit des altérations produites au document original, l'ouvrage de Sauval demeure une source incontournable de l'historiographie parisienne. De cet ouvrage volumineux, nous retiendrons le premier tome et plus spécifiquement le cinquième livre. En effet, le cinquième livre contient un segment consacré aux cours des miracles. Le texte de Sauval possède une importance toute particulière, car, contrairement à la littérature de gueuserie, l'intention de l'auteur est de rendre compte d'une réalité sociale[91]. L'auteur s'inscrit, de par ses ambitions, au classicisme qui culmine dans la seconde partie du XVII^{e} siècle en faisant reposer sa démarche sur les principes de la

[89] Mignot, Claude, « Henri Sauval entre l'érudition et la critique d'art », In. *XVII^{e} siècle*, 1983/1, 138, p.53.
[90] Ibid, p.53-54.

[91] Van Damme, Stéphane, *Métropoles de papier. Naissance de l'archéologie urbaine à Paris et à Londres (XVII^{e}-XX^{e} siècle)*, Paris, Les Belles Lettres, 2012, 310 p. *Le temple de la sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine, Lyon, XVIIe-XVIIe siècle,* Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2005.

raison et de vraisemblance.[92] Ainsi, on comprend mieux que la description des cours des miracles proposée par Henri Sauval soit présentée comme une observation directe. Voulant éviter les débordements de l'imaginaire, Sauval se positionne comme témoin oculaire des faits racontés. Toutefois, il faut relire Sauval à la lumière des textes de la littérature de gueuserie pour bien mesurer l'influence de cette dernière sur la construction des descriptions de l'auteur.

C'est six pages au total qui sont mobilisées pour raconter les cours des miracles que l'on peut diviser en deux temps. Le premier consiste à transmettre une histoire des cours des miracles des plus anciennes du Moyen Âge à la très célèbre cour du couvent des Filles-Dieu. La deuxième partie du document, la plus conséquente avec quatre pages et demie, est consacrée à décrire les populations qui vivent dans ces lieux. Notre attention se portera tout d'abord sur la généalogie de ces lieux puisque c'est très certainement cette dernière qui fournira aux écrivains des siècles suivants le plus gros contingent d'informations sur ce sujet. L'histoire des cours des miracles commence, pour Sauval, à la fin du Moyen Âge.

> Ceux qui savent que truand et truanderie signifient gueux et gueuserie, se doutent que la rue de la Truanderie a pris son nom des gueux qui y ont autrefois demeuré, et que ce n'était pas seulement autrefois une cour des miracles, mais que c'était peut-être la première et la plus ancienne de Paris. On établit la seconde vers les années 1350, en la rue des Francs-Bourgeois, […].[93]

[92] Idem.
[93] Sauval, Henri. op.cit. p. 511.

Aucune information n'est donnée concernant la première cour des miracles rue de la Truanderie. En revanche, la seconde cour, rue des Francs-Bourgeois, laisse un souvenir plus fort pour l'auteur qui raconte en détail l'historique de ce lieu. Malheureusement, l'auteur ne dit rien sur ses propres sources, les informations du texte sont donc invérifiables. Le texte de Sauval raconte qu'en 1415 un bourgeois donna au Grand-Prieur de France une maison afin d'y loger quarante-huit familles pauvres. Exempt ou « franc de payer ni boues, ni pauvres ni, lanternes », ces familles étaient donc déchargées de payer les taxes à l'entretien des chemins alors que, nous dit Sauval, les Bourgeois de Paris étaient tenus de payer ces taxes d'où le nom qu'il leur a été donné « Francs-Bourgeois » et qui remplaça le nom de la rue qui était alors rue des Poulies. Sur cette cour, nous en savons un peu plus sur son organisation.

> Tandis qu'ils y demeuraient, ils y firent tous les désordres que font ordinairement les mauvais pauvres ; le long du jour ils insultaient la plupart des passants ; la nuit ils étourdissaient les voisins par leurs tintamarres ; le soir ils pillaient et volaient tout ce qui se rencontrait en leur quartier ; en un mot, à toute heure leur rue et leur maison étaient un coupe-gorge et un asile de débauche et de prostitutions. Ils ont continué d'y mener la même vie jusqu'au commencement de ce siècle, qu'on y bâtit de grandes maisons et que d'honnêtes gens, qui commençaient à s'y établir, les contraignirent d'en sortir.[94]

[94] Idem.

L'exode raconté de la cour des miracles de la rue des Francs-Bourgeois expliquerait le dispersement des gueux dans d'autres cours à travers la ville de Paris. Ainsi, les malheureux exilés se sont retrouvés à : « […] la cour du Roi François, près du ponceau et dans la cour Sainte-Catherine, presque vis-à-vis ; les autres en la rue de la Mortellerie dans la cour Brisset et dans la cour Gentien ; les autres en la rue Montmartre dans la cour de la Jusienne autour de l'Église Sainte Marie Égyptienne […].[95] L'auteur ajoute même que tous ces lieux n'étant pas encore suffisant pour contenir tous les mauvais pauvres et fripons et qu'on les côtoie également : « […] rue saint-honoré à l'entour de la Boucherie,[…] le reste sur la butte Saint-Roch […]. » [96]

[95] Idem.
[96] Idem.

Figure 1. Cartographie des cours des miracles de Paris

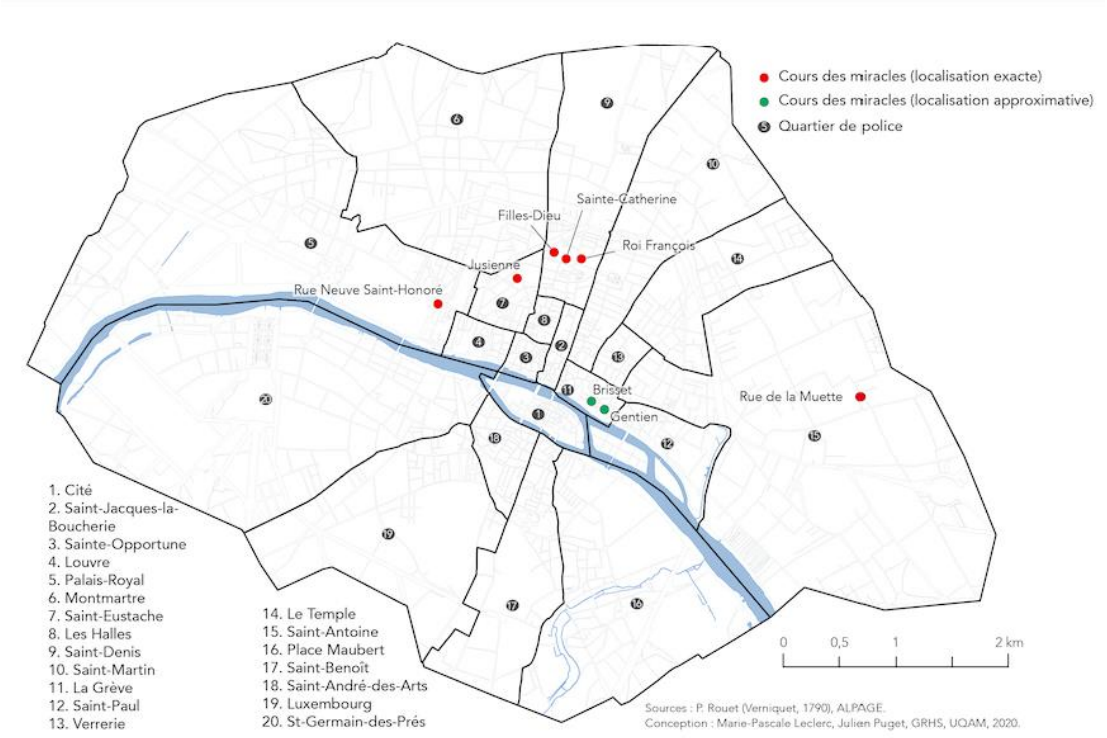

Aucune[97] de ces cours n'est, toutefois, plus célèbre que la Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu dont la description est la plus précise.

> Elle consiste en une place d'une grandeur très considérable et en un très grand cul-de-sac puant, boueux, irrégulier, qui n'est point pavé. Autrefois, il confinait aux dernières extrémités de Paris, à présent il est situé dans l'un des quartiers les plus mal bâtis, des plus sales et des plus reculés de la Ville, entre la rue Montorgueuil, le Couvent des Filles-Dieu et la rue neuve Saint-Sauveur, comme dans un autre monde. Pour y venir, il se faut s'égarer dans de petites rues, vilaines, puantes, détournées ; pour y entrer, il faut descendre une assez longue pente de terre, tordue, raboteuse, inégale. J'y ai vu une maison de boue à demi enterrée, toute chancelante de vieillesse et de pourriture, qui n'a pas quatre toises en carré et où logent néanmoins plus de cinquante ménages chargés d'une infinité de petits enfants légitimes, naturels et dérobés. On m'assura que dans ce petit logis et dans les autres habitaient plus de cinq cents grosses familles entassées les unes sur les autres. [98]

On reconnait bien, ici, les lignes qui ont inspiré Victor Hugo. La taille physique du lieu et la démographie de la population qui occupe cette cour étonnent le lecteur et le chercheur. En revanche, le portrait dressé par Sauval donne une topographie claire des cours des miracles connues de Paris qui sont au nombre de six, incluant celle du couvent des Filles-Dieu dont trois cours sont situées dans le quartier Saint-Denis. Toutes sont des cours extérieures, il est question de rues et de ruelles ou

[97] La figure 1.1 incorpore dans le plan de Paris les cours des miracles répertoriées par Henri Sauval (cours des miracles de Filles-Dieu, Sainte-Catherine, du Roi François, de la Jusienne, Gentien et Brisset). De plus, la figure 1.1 situe une Cour des Miracles rue Neuve-Saint-Honoré repérable dans le plan de Gomboust de 1654 et la cour des miracles rue de la Muette que nous avons trouvé dans le plan Deharne de 1760.

[98] Idem.

bien de zones agglutinées à des églises. Il n'est plus question de maison ou d'habitation fermées. Situées et localisées, ce sont des espaces ouverts, mais décrits comme des enclaves difficiles d'accès. Dans ces espaces hostiles aux étrangers, des familles cohabitent, mais on reconnait des similarités entre les descriptions de Sauval sur ces gens et les discours littéraires.

> On s'y nourrissait de brigandages, on s'y engraissait dans l'oisiveté, dans la gourmandise, et dans toutes sortes de vices et de crimes : là sans aucun soin de l'avenir, chacun jouissait de son aise du présent et mangeait le soir avec plaisir ce qu'avec bien de la peine et souvent avec bien des coups il avait gagné tout le jour ; car on y appelait gagner, ce qu'ailleurs on appelle dérober ; et c'était l'une des lois fondamentales de la Cour de miracles de ne rien garder pour le lendemain. Chacun y vivait dans une grande licence, personne n'y avait ni foi ni loi, on n'y connaissait ni baptême, ni mariage, ni sacrements […].[99]

Analysée en parallèle, la description d'une cour des miracles dans le *Jargon* et celle d'Henri Sauval, on constate que les thèmes abordés sont les mêmes. Les mots sont presque qu'identiques entre Sauval et le texte du *Jargon*. Ainsi, dans le *Jargon*, il est dit : « […] selon leur gain font leurs dépenses sans qu'il ne reste rien pour le lendemain. » tandis que Sauval paraphrase : « […] et c'était l'une des lois fondamentales de la Cour de miracles, de ne rien garder pour le lendemain. » La formulation de Sauval rend le discours plus catégorique en dictant une loi, mais l'idée de l'assouvissement

[99] Sauval, Henri, op.cit., p. 512.

instantané des besoins demeure la même dans les deux textes. Il en va de même avec l'oisiveté présente dans les deux discours, mais aussi le thème de « gagner sa vie » en dérobant. Dans le *Jargon*, nous lisons : « […] tout ce qu'ils ont gagné, car ils appellent gagner quand ils ont coupé quelques bourses […] » et Sauval synthétise en quelques mots : « […] car on y appelait gagner, ce qu'ailleurs on appelle dérober […] ». Enfin, ces gens vivant dans les cours des miracles sont dépeints dans une très grande liberté et sur ce point les deux documents font encore front commun : « […] ses Courtisans si libres et affranchis de tout soin des affaires du monde, […] » et Sauval reprend : « Chacun y vivait dans une grande licence personne n'y avait ni foi ni loi, […] ».

Dans la deuxième partie du texte, Sauval récupère à son compte l'explication des fausses infirmités et des stratagèmes utilisés pour leurrer les bons sujets : « […] la mort sur les lèvres, et par de faux gémissements imposait aux yeux des simples auxquels il tâchait de couper la bourse et d'attraper quelques charités. » [100] Plus le lecteur avance dans la lecture du texte de Sauval, plus il se trouve, non sans surprise, en présence d'un récit calqué sur celui de la littérature de gueuserie. L'auteur reprend en détail les structures des monarchies d'argot d'abord, en expliquant le langage qui liait entre eux les premiers merciers qui allaient de foire en foire. De plus, l'auteur ne change rien à l'organisation pyramidale de ces sociétés. On y retrouve toujours le roi, le Grand coësre, au sommet de la hiérarchie et tous les autres groupes de criminels avec

[100] Idem.

leur spécialisation. La liste des faux mendiants et des criminels de Sauval emprunte aux listes énumérées dans la littérature de gueuserie qui découle de celles qui ont été produites par les autorités des villes.

Contrairement à la littérature de gueuserie, Henri Sauval réintègre les femmes dans les cours des miracles en dressant un profil peu flatteur de leur mode de vie : « Des filles et des femmes les moins laides se prostituaient pour deux liards, les autres pour un double, la plupart pour rien. La plupart donnaient souvent de l'argent à ceux qui avaient fait des enfants à leurs compagnes afin d'en avoir comme elles et de gagner par là de quoi exciter la compassion et arracher des aumônes. »[101] La prostitution apparaît comme le principal vecteur d'activité des femmes, mais la maternité et les enfants demeurent la méthode la plus convoitée pour mendier efficacement en tant que femmes.

Si la littérature de gueuserie appelle, par sa nature fictionnelle, une prudence dans l'exactitude des faits racontés, le document rédigé par Henri Sauval oblige une prudence redoublée. Au-delà de véhiculer des éléments empruntés à la littérature de gueuserie qui a marqué véritablement l'imaginaire de ces lieux et de ces gens, il faut aussi souligner que l'auteur écrit d'un ton particulièrement personnel qui appelle à la croyance des faits énoncés. Nous l'avons mentionné dès le départ, Henri Sauval se dit

[101] Idem.

témoin oculaire de ces lieux avant 1667, avant la supposée destruction de la Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu. Néanmoins, le texte est jalonné de faits et d'exemples vécus par l'auteur lui-même ou par des gens de sa connaissance, qui convainc les lecteurs du réel des descriptions proposées. L'auteur, en décrivant les différents types de faux mendiants et de voleurs, raconte qu'une personne de sa connaissance a été en contact avec une catégorie de ces filous : « Il y a quelque temps qu'un de nos bons amis en fit l'expérience en un malingreux qui avec son ventre enflé extraordinairement feignait d'être hydropique […] »[102] Plus avant dans le texte alors qu'il raconte des épisodes de vols, il souligne l'existence de lieux inconnus à la société.

> Pendant qu'un de nos amis communs de l'Académie Française était encore Page de la Chambre de Henri IV, il découvrit par hasard ce mystère et le trou où il se passait aux Halles les jours de marché : et pour l'éluder par un tour de galant homme et empêcher qu'il n'y eût ce lieu tant de coupeurs de bourses qu'il y en devait avoir, il m'a assuré que plusieurs fois il avait mis ces dés sur le six, […]. [103]

Il ne s'agit pas tellement de savoir si de tels passages ont bel et bien existé, mais plus de considérer que l'auteur agit comme acteur légitimant son propos et engageant ses relations personnelles comme témoins à charge qui, tout comme lui, ont expérimenté des situations qui confirment l'existence de ces lieux ou des criminels qui les habitent. Le succès rencontré par Henri Sauval provient de cette capacité à créer de la

[102] Sauval, Henri. op.cit., p. 516.
[103] Sauval, Henri. op.cit., p. 514.

vraisemblance en ajoutant des anecdotes vécues. Deux constatations se dégagent du document d'Henri Sauval. Tout d'abord, l'auteur ne nous apprend au final rien de nouveau sur les individus qui vivent dans les cours de miracles ni sur les réelles organisations du « vivre-ensemble » de ces lieux. En reprenant presque entièrement les représentations des mauvais pauvres de la littérature de gueuserie ainsi que tout l'univers du mensonge et du miracle, il devient impossible d'avoir un regard renouvelé sur ces groupes de pauvres. En conséquence, ces miséreux, il faudra tenter de les rencontrer autre part. Deuxièmement, et c'est sans doute l'innovation principale du texte, l'auteur donne une topographie des cours des miracles de la ville de Paris pour la première fois. La fameuse cour du couvent des Filles-Dieu n'est plus la seule et la dispersion de ces espaces permet d'étendre le champ de recherche à d'autres espaces et d'autres quartiers.

1.4 Conclusion

Au commencement de ces pages, nous nous engagions à prendre le chemin du mythe littéraire des cours des miracles afin d'éclaircir sa construction et de retrouver des éléments qui se rattachent à la réalité sociale. Il est apparu rapidement que les cours des miracles s'inscrivent dans un mouvement beaucoup plus vaste de modifications des structures sociales et économiques des sociétés à la lisière du Moyen Âge et de l'époque moderne jusqu'à la Révolution française. La paupérisation des populations et leur mobilité font émerger une forme distincte de misère qui ne menace plus uniquement

une part réduite d'individus de la société. L'indigence guette de nouvelles catégories de travailleurs et jette sur les routes du royaume de France des provinciaux désœuvrés qui alimentent les rangs des mendiants et des vagabonds qui frapperont aux portes des villes. Ces derniers deviendront graduellement une source de préoccupation pour les autorités urbaines tout au long de l'époque moderne. Si le *Liber vagatorum* est un exemple germanique des listes où sont recensées les spécialisations des faux mendiants, il n'est pas le seul, et les divers pays d'Europe, dont la France, connaitront ces peurs urbaines d'être envahie par les gueux désormais trop nombreux. Entre la perception alarmiste des contemporains et le réel grossissement des effectifs des pauvres, il faut demeurer prudent. En revanche, il faut voir dans le mouvement de cette population de pauvres vers Paris, entre autres, l'une des principales raisons des peurs collectives et la réponse des autorités a été celle, en grande partie, de la répression. Toujours mélangée à une certaine forme d'assistance, la répression est déployée au travers d'une nouvelle armature législative, parfois un peu instable, mais non moins claire dans sa volonté d'éradiquer le problème de la mendicité. Cette répression se manifeste également par le biais de nouvelles infrastructures d'enfermements. Les dépôts de mendicité, nouveauté de la deuxième partie du XVIII^{e} siècle, rejoignent dans leur mission d'assistance et de répression celle des Hôpitaux généraux dont l'histoire est beaucoup plus ancienne et mieux ancrée dans les dynamiques urbaines.

Les spécialisations des faux mendiants recensées dans toutes les formes de littérature de la fin du Moyen âge et tout au long de l'époque moderne témoignent

d'une volonté de catégorisation. Il s'agit du premier point de contact repérable entre un traité de nature officielle et la littérature qui reprend à son compte des représentations nouvelles de la pauvreté. La littérature de gueuserie élargit et construit des récits autour de cette pauvreté en haillon qui fascine et qui inquiète à la fois les populations et les autorités des villes. Structurés autour de trois éléments fondamentaux, le langage, les monarchies d'argot et les cours des miracles, les récits de gueuseries mettent en scène un univers qui n'est pas complètement étranger à la vie ordinaire de l'époque, notamment celle des Parisiens. Toute l'époque moderne est traversée, et spécialement le XVIII^{e} siècle par les histoires de bandes criminelles qui rappelle ces sociétés de gueux, de criminels et de voleurs. De plus, la deuxième partie du XVIII^{e} siècle est marquée par une accélération très considérable des arrestations de mendiants et de vagabonds qui remplissent, souvent à répétition, les prisons et les dépôts de mendicité[104]. La littérature de gueuserie trouve dans le quotidien du XVII^{e} siècle et du XVIII^{e} siècle de quoi alimenter ses récits. Ainsi, ces mêmes récits littéraires nourriront les craintes déjà palpables des populations urbaines face aux nouveaux étrangers qui tentent de s'intégrer dans le paysage urbain parisien.

Arrive en dernier temps, un observateur qui fusionne la fiction et la réalité en puisant allègrement dans les deux. Henri Sauval reprend l'imaginaire de la littérature

[104] Romon, Christian, « Mendiants et policiers à Paris au XVIII^{e} siècle ». In: *Histoire, économie et société,* 1982, 1^{e} année, n°2. pp. 259-295.

de gueuserie pour en façonner une réalité vraisemblable et qui trouve écho de manière convaincante dans sa propre société. Plusieurs passages du document de Sauval mobilisent les mêmes thèmes voire, les mêmes idées et les mêmes mots pour décrire ces sociétés. Il n'y a plus tellement de décalage entre les récits littéraires et la réalité relayée par Sauval qu'il affirme authentique. Deux volets se dégagent de ce texte, le premier correspond à la partie humaine du texte soit, celle qui traite des individus et de leur organisation, et qui emprunte ses éléments constitutifs à la littérature de gueuserie. Au final, l'auteur ajoute quelques informations supplémentaires invérifiables, mais qui bonifient le volume de texte. Le second volet concerne l'innovation principale du document qui réside dans la généalogie et la topographie dressée par l'avocat. Cette dernière permet de tracer les origines des cours des miracles en fournissant pour la première fois une cartographie des cours des miracles de Paris. La description de ces espaces permet non seulement de confirmer l'échec des résolutions policières du milieu du XVII^{e} siècle à éradiquer ces enclaves de misère, mais aussi a donné un caractère pluriel à ces lieux. « De la place vulgairement appelée cour des miracles » située à côté du Couvent des Filles-Dieu et citée dans le *Mémoire concernant les pauvres qu'on appelle enfermés*, l'expansion territoriale des cours des miracles observée dans le texte de Sauval offre une liste bonifiée de lieux à chercher.

CHAPITRE II

LES COURS DES MIRACLES DE PARIS : UNE HISTOIRE URBAINE DES PERCEPTIONS

L'espace est devenu, depuis presque deux décennies, un objet incontournable de l'historiographie. Certaines recherches reconstruisent les espaces physiques autant dans la fabrique des villes que dans les sons qui les englobent.[105] Les divisions territoriales des villes en quartiers, les populations qui y vivent et les lieux d'accueil sont autant de chemins d'étude qui construisent l'histoire urbaine.[106] En outre, l'espace devient un enjeu de contrôle avec des pratiques spatiales[107], notamment policières, de

[105] Pardeon, Mylène, « Archéologie du paysage sonore. Reconstruire le son du passé », *Revue de la BNF*, 2017/2, n°55, p. 30 à 39. Gribaudi, Maurizio, *Paris ville ouvrière. Une histoire occultée (1789-1848)*, Paris, La Découverte, 2014, 400 p.

[106] Descimon, Robert et Jean Nagle, « Les quartiers de Paris du Moyen âge au XVIIIe siècle. Évolution d'un espace plurifonctionnel », In : *Annales, Économies, Sociétés, Civilisation*, 34e année, n°5, 1979, p.956-983. Roche, Daniel. (Dir), *La ville promise*. *Mobilité et accueil à Paris (fin XVIIe-début XIXe siècle)*, Paris, Fayard, 2000, 438 p. *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle,* Paris, Fayard, 1998, 379 p.

[107] Sur la police des Lumières, les travaux sont forts nombreux et extrêmement riches. Nous proposons, ici, que quelques titres récents. : *« Admirable police » Tenir Paris au siècle des Lumières*, Champ Vallon, Paris, 2016, 369 p. Benabou, Érica-Marie. *La prostitution et la police de mœurs à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Perrin, 1987, 547 p. Berlière, Jean-Marc. « Histoire de la police, quelques réflexions sur l'historiographie française. » *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la police, Présentation du dossier, mis en ligne le 01 janvier 2008. Catherine Denys, Brigitte Marin, Vincent Milliot, *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIIIe siècle*, Rennes, PUR, 2009, 248 p. Napoli, Paolo. *Naissance de la police moderne: pouvoir, normes, société*, Paris, Découverte, 2003, 312 p. Plumauzille**,** Clyde. *Prostitution et Révolution. Les femmes publiques dans la cité républicaine (1789-1804)*, Paris, Champ Vallon, coll. « La chose publique », 2016, 393 p.

plus en plus élaborées selon l'évolution des centres urbains qui s'agrandissent et se complexifient. L'espace sert aussi de tremplin pour mieux saisir les interinfluences qui s'opèrent entre les composantes sociales de la vie urbaine et les modifications morphologiques de la ville. La face des villes change en particulier au XVIII[e] siècle : « La ville ne se laisse pas saisir d'un coup d'œil dans la mesure même où son épaisseur spatiale et sociale devient de plus en plus complexe au fur et à mesure que s'écoule le siècle. »[108] De cette densité nouvelle, quelque 600 000 individus à l'aube de la Révolution française[109], Paris, comme les autres villes, entretient des espaces qui possèdent aussi ses symboles et ses imaginaires. C'est, bien sûr, sur ces espaces que nous insisterons.

La littérature de gueuserie s'impose comme la première matrice des imaginaires liés aux cours des miracles. Pourtant, ces dernières trouvent aussi refuge dans d'autres documents qui racontent la ville. D'abord, dans les ouvrages érudits comme celui proposé par Henri Sauval qui agit véritablement comme une courroie de transmission. En tissant des liens entre les imaginaires livresques et les réalités sociales de la capitale, Sauval enracine dans la morphologie de Paris des espaces uniques. Ce legs hérité de Sauval trouve chez les auteurs des guides de voyage, des descriptions et des cartographes de bons relais pour faire perdurer l'imaginaire lié aux cours des

---

[108] Roche, Daniel, op.cit. *Le peuple de Paris*, p.19.

[109] Pour une étude complète sur la démographie française et aussi spécifiquement parisienne, voir *La ville des temps modernes*, (dir.) Emmanuel Le Roy Ladurie et plus spécifiquement, « La démographie des Lumières », p. 292-300.

miracles dans la ville. De fait, quelle représentation des cours des miracles les auteurs des guides et des plans proposent-ils?

Les perceptions des cours des miracles, qui pénètrent les guides de voyage et les plans, se composent, comme le souligne Stanley Milgram, de ce qui existe et de ce qui est souligné par les individus et communautés : « A city is a social fact. We would all agree to that. But we need to add an important corollary: the perception of a city is also a social fact, and as such needs to be studied in its collective as well as its individual aspect. It is not only what *exist* but what is *highlighted* by the community that acquires salience in the mind of the person. »[110] Deux composantes sont essentielles à la perception sociale d'une ville. D'une part, la composante physique, celle qui rappelle le bâti des villes. D'autre part, la composante immatérielle celle qui englobe tous les lieux qui ne sont pas chargés d'un sens officiel, mais qui, pourtant, interpelle un imaginaire collectif construit au sein de la culture populaire. Cette seconde composante, celle dont les éléments sont *highlighted* par les populations, fait vivre un deuxième niveau de lecture des représentations des villes. Au travers des guides de voyages et des plans de Paris, documents qui englobent ces deux composantes, nous tâcherons de recomposer les représentations mentales des cours des miracles.

[110] Milgram, Stanley, *The individual in a social world. Essays and experiments*, Pinter & Martin Ltd; 3rd Expanded Edition, 2010, p.93.

2.1 Les guides de voyages : Le Paris des cours des miracles

L'effervescence des publications des guides de voyages à Paris à partir du XVII^e siècle ne fait pas de doute. Les chiffres fournis dans l'étude de G. Chabaud[111] sont impressionnants et témoignent du foisonnement des différents types de guides qui se développent jusqu'au début du XIX^e siècle. L'auteur donne quelques données issues d'une recension effectuée dans les bibliothèques parisiennes et qui permet de constituer un corpus de 147 titres publiés, tous styles confondus, entre 1601 et 1800. Ce corpus se compose de 50 œuvres originales, 30 rééditions et 67 réimpressions pour la longue période de deux siècles. Une analyse plus fine effectuée par l'auteur permet d'observer un nombre de tirages encore plus élevé durant les XVII^e et XVIII^e siècles. Cette période, coupés en deux phases, dont la première correspond au début du règne personnel de Louis XIV cumule 14 tirages et la seconde se situe environ au milieu du XVIII^e siècle, 1751 à 1770, où il est possible de compiler 31 tirages.

La seconde rupture, celle du milieu du XVIII^e siècle, est la plus volumineuse et s'inscrit dans une logique de l'essor des voyages européens dont, bien sûr, Paris est une escale obligatoire, notamment dans l'étape du Grand tour. La densité de population et l'accroissement des villes durant la même période expliquent l'effusion de ces guides, car lire la topographie de la ville de Paris, se repérer et saisir les structures administratives devient impossible sans une aide extérieure. Les formats se

[111] Chabaud, Gilles, « Images de la ville et pratiques du livres : le genre des guides de Paris (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 45-2, avril-juin, 1998, p. 323-344.

différencient. Aux très gros volumes peu commodes se superposent de nouveaux guides portatifs dont les fonctions deviennent plus pratiques et les centres d'intérêt sont souvent plus variés. Du Paris monumental décrit dans l'énorme guide de Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique*, paru en 1779 au petit guide portatif *La guide de Paris* de 1647, notre sélection a été motivée par le nombre de rééditions de ces guides qui ont confirmé leur notoriété. Ce parcours parmi des guides de voyage aux styles et aux missions diverses permet de cerner plus efficacement l'intégration des cours des miracles dans les représentations urbaines.

C'est R. Chartier[112], le premier, qui soulignait la présence des cours des miracles dans deux ouvrages : le dictionnaire d'Hurtaut et Magny et le guide de voyage de Jaillot, tous les deux publié dans la seconde moitié du XVIII^{e} siècle. R. Chartier insiste sur les guides et les descriptions qui enregistrent une coupure nette entre la période où les cours des miracles ont bel et bien existé, entre 1575 et 1650 selon son estimation, et l'époque, où se situent les guides, qui présente cette réalité comme désormais dépassée. Cette piste de réflexion sur l'apport des guides de voyage et des descriptions dans l'histoire des cours des miracles mérite d'être approfondie afin de mieux apprécier comment ces cours ont intégré la représentation de la ville de Paris. Notre curiosité a été alimentée par quelques questions précises : est-ce que ces guides et descriptions enregistrent des entrées concernant les cours des miracles et si oui, de

[112] Chartier, Roger, « La monarchie d'argot entre le mythe et l'histoire », In : *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Cahier Jussieu/ Université de Paris 7, n°5, 1979, p. 275-311.

quelle manière ces occurrences sont-elles présentées? Quels éléments de description les auteurs fournissent-ils lorsqu'ils décrivent les cours des miracles? Est-ce que ces cours ont suffisamment d'importance dans la perception de la ville pour justifier qu'elles soient présentées à des étrangers comme des lieux qui ont intégré le paysage urbain et mental ? Par ailleurs, notre attention a été orientée vers toutes les occurrences des cours des miracles que ces guides et dictionnaires contiennent. Ainsi, nous avons cherché dans ces ouvrages les mentions des cours des miracles faits par les auteurs soit, les lieux qu'ils ont désignés comme tels à un moment ou à un autre de l'histoire de la ville de Paris.

Les six guides de voyage et un dictionnaire mis à l'étude couvrent une période d'un siècle et demi et débutent avec *La guide de Paris*[113] de Georges Dechuyes paru en 1647 et se terminent avec le très volumineux Dictionnaire d'Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris*[114], de 1778. Entre ces deux ouvrages, on retrouvera cinq autres guides dont deux guides de Claude Saugrain publié respectivement en 1708, *Les adresses de la ville et faubourgs de Paris divisé en vingt quartiers*, et l'autre en 1716, *Les curiosités de Paris*[115]. En 1742, Piganiol de la Force

---

[113] Dechuyes, Georges, *La Guide de Paris : contenant le nom et l'adresse de toutes les rues de ladite ville et faubourgs, avec leur tenants & aboutissants : Ensemble les Places, Ponts, Portes, Églises, College, Hostels, Postes, Messageries, Coches & autres choses remarquables & nécessaire à sçavoir. Le tout rédigé par ordre alphabétique pour la commodité des Estrangers et de ceux qui ont des procez et des affaires*, Paris, Jean Brunet, 1647, in-12- 239 p.

[114] P-T-N Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris, Moutard, 1779.

[115] Saugrain, Claude-Marin, *Les adresses de la Ville et Faubourgs de Paris divisez en vingt quartiers. Pour trouver facilement toutes les rues, Palais, Châteaux, Hôtels, Églises, Paroisses, Chanoinies,*

publie les *Descriptions de Paris, de Versailles, de Marly, de Meudon, de Saint-Cloud et de Fontainebleau*[116], qui sera suivi du guide de voyage *État et tableau de la ville de Paris*[117] de Jèze qui parait en 1759. Et puis, finalement, cinq ans avant la parution du dictionnaire d'Hurtaut et Magny est publié en 1773 l'ouvrage de Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*[118] dont l'ampleur n'a rien à envier au dictionnaire qui clôt l'échantillonnage. Au travers de ces guides et descriptions, une division essentielle a structuré notre réflexion : la parution de l'ouvrage de Sauval en 1724. Ainsi, au-delà la notoriété de ces guides et de ce dictionnaire, nous avons eu une volonté de cibler des guides qui figurent avant la publication de l'œuvre de Sauval, mais également après cette dernière afin de mesurer l'impact du discours de Sauval sur la manière de présenter et de représenter les cours des miracles de Paris. L'engagement est donc double, c'est-à-dire de cerner si les cours des miracles ont su trouver leur chemin dans les guides des voyages pour intégrer le paysage mental de la ville, mais aussi de mieux appréhender l'héritage que laisse Sauval dans la manière de raconter ces espaces.[119]

Chapelles, Monastères et communautés d'hommes et de femmes, Hôpitaux, Collèges, Place, Ponts, Portes, Fontaines, Pompes et regards, Quais, Ports, Marchés, Bureaux, Barrières et Brigades, Promenades de la ville et des environs, 1708. *Les curiositez de Paris, de Versailles, de Marly, de Vincennes, de Saint-Cloud et des environs*, Paris, Saugrain l'aîné, 1716, in-12, 456 p.

[116] Piganiol de La Force, Jean-Aymar, *Description de Paris, de Versailles, de Marly, de Meudon, de S. Cloud, de Fontainebleau, et de toutes les autres belles maisons & châteaux des environs de Paris*, Paris, T.1, 1742, 631 p.

[117] Jèze, *Tableau de Paris pour l'année mille-sept-cent-cinquante-neuf*, Paris, C. Hérissant, 1759, 290 p.

[118] Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris. Avec plans de chaque quartier*, Paris, Neuvième quartier Saint-Denis, 1773, 94 p.

[119] Plusieurs autres guides auraient pu être mis à l'étude. L'étude de G. Chabaud démontre avec précision l'énorme échantillon possible de guides de voyage pour une étude qui serait consacrée dans ce sens. Dans la démarche qui nous concerne, la sélection beaucoup plus réduite opérait d'une autre logique.

Évidemment, ces guides et descriptions dans leur ensemble ont des similitudes malgré le fait qu'ils sont échelonnés sur un temps long et que des disparités apparaissent entre les styles et les impératifs liés à leur évolution. Le point de convergence entre ces guides est leur caractère intrinsèquement topographique qui se manifeste selon des méthodes d'écriture différentes. En dépit du fait que ces guides vont accorder une importance plus ou moins marquée selon les auteurs à l'histoire antique de la ville de Paris, tous les guides présentés dans cette étude trouvent leur ancrage dans le Paris du temps de leur rédaction. C'est sans doute Germain Brice en 1684 avec le guide *Descriptions nouvelles de ce qu'il y a de plus remarque à Paris* qui rompt durablement avec les guides qui racontaient Paris au travers de ses antiquités. La popularité de ce nouveau modèle de guide synthétique, portatif aux parcours définis se confirme dans les 14 rééditions de l'ouvrage jusqu'en 1752. L'éloge du passé magnifié de la ville de Paris demeure vivant dans chacun des guides ainsi que sa splendeur actuelle au point où elle fera dire à Claude Saugrain : « La ville de Paris est présentement une des plus belles, des plus grandes, et des plus peuplées de l'univers. »[120] En revanche, les auteurs insistent sur l'actualité de leur travail et l'intentionnalité d'organiser et d'ordonner la représentation de l'espace urbain de Paris.

Ainsi, nous souhaitons interroger des guides de voyage et des descriptions de la ville de Paris qui ont profité de plusieurs rééditions et qui ont été portés par une certaine popularité. Par conséquent, cette sélection nous a permis de retracer les représentations dominantes des cours des miracles au XVIII[e] siècle et celles qui ont le plus longuement voyagées.

[120] Saugrain, Claude, *Les curiosités de la ville de Paris*, op.cit., p. 1.

2.1.1 Les guides de Paris avant Henri Sauval

Les guides qui précèdent la publication de l'ouvrage de Sauval, les plus anciens de notre sélection, soit *La guide de Paris* publié en 1647 et le guide de Claude-Marin Saugrain, *Les adresses de la ville et faubourgs de Paris* paru en 1708 manifestent leur fonction topographique en filiation directe avec l'esprit d'énumération systématique des rues issu de la tradition médiévale. La tradition médiévale des listes énumératives fait son apparition dans le genre du Dit au XIII^{e} siècle. Sous forme de textes poétiques et sarcastiques où se concentrent de longues suites toponymes qui dressent les noms des rues, mais aussi ceux des églises ou encore des ordres religieux.[121] Bien que les premières listes de rues émergent de cette littérature, elles ne seront jamais délaissées, mais connaitront une évolution au travers des siècles.[122] Au XVII^{e} siècle, l'organisation interne de ces listes se modifie et aux structures plus ou moins ordonnées se substitue l'ordre alphabétique délaissant les listes-itinéraires. Le second guide de Claude-Marin Saugrain *Les curiosités de Paris* paru en 1716 que nous incluons dans ce segment s'y trouve en raison de sa date de publication qui précède l'œuvre de Sauval. Toutefois, la composition interne de ce guide rappelle la transition qui se cristallise au XVIII^{e} siècle vers des guides à la fois pratiques, mais surtout plus littéraires.

---

[121] Des exemples de ce genre littéraire des dits se trouvent dans l'ouvrage d'Alfred Franklin, *Les rues et les cris de Paris au XIII^{e} siècle,* Paris, Les Éditions de Paris, 1984. Voir aussi V. Milliot, *Les Cris de Paris ou le peuple travesti. Les représentations des petits métiers parisiens (XVIe-XVIIIe)*, Paris, Édition de la Sorbonne, coll. « Les classiques de la Sorbonne », 2014, 480 p.

[122] Novak, Veronika, « Parcours urbains – Représentation de l'espace aux 13^{e} – 17^{e} siècle à travers les « rues de Paris », In : *Historia Urbana* 19. 2011, p. 6-8.

Les deux premiers guides, *La guide de Paris* et *Les adresses de la ville et faubourgs de Paris*, s'inscrivent dans cet héritage médiéval des listes énumératives, mais s'insèrent aussi dans cette nouvelle structure alphabétique. L'ouvrage de Georges Dechuyes, *La guide de Paris*, se situe à la lisière d'une transformation des guides de voyage qui s'opère au courant du XVII^e^ siècle. En effet, les ouvrages parus au XVII^e^ siècle se construisent autour de deux voies littéraires : celle des « antiquités » qui se constitue autour des descriptions des monuments de la ville et puis celle des guides des chemins de France dont Paris apparait comme un passage obligatoire.[123]Loin de ressembler aux longues descriptions des itinéraires-promenades qui caractérisèrent les guides savants du XVIII^e^ siècle, ces deux guides fournissent, en somme, assez peu d'information sur chacune des rues. L'avantage de ce recensement systématique, c'est que le voyageur autant que le chercheur ne peuvent faire d'erreur sur la localisation d'une rue autant dans la ville que dans l'organisation du guide. En revanche, c'est avec très peu de mots qu'est racontée l'histoire des rues de Paris. *La guide de Paris* est portée par l'ambition de l'auteur de simplifier et de rectifier les erreurs véhiculées dans l'emplacement des rues de la ville selon une organisation plus claire et plus fluide. De plus, l'auteur fournit un effort particulier pour fixer la toponymie des rues de la ville qui, par le passé, a été extrêmement mouvante : « Plusieurs ont écrit des rues de Paris, aucun n'ont mis à part celle de la ville, celle de la cité, celle de l'université : ceux-ci l'ont partagé en quatre ; les autres les ont mis par paroisses, et tous les ont placés

[123] Chabaud, Gilles, « Images de la ville et pratique du livre », op.cit., p. 334.

comme sont les saints dans les litanies, sans donner aucune lumière qui apprenne où est la rue que l'on désire savoir […] »[124] L'ambition de l'auteur est grande : fixer la toponymie vacillante de la ville afin d'unifier, sous une même logique, le territoire pour une compréhension universelle du système urbain parisien.

Au-delà des motivations claires d'implanter une lecture homogène et topographiquement exacte des rues de Paris, l'auteur fait mention, une seule fois, d'une cour des miracles. Il s'agit, en fait, de « la rue Cour des miracles » qu'il décrit comme étant : « […] à un bout à la rue Neuve Saint-Sauveur et l'autre bout un cul-de-sac. »[125] Faire l'histoire des rues de Paris n'est définitivement pas le mandat pour lequel l'auteur entreprend son travail. Tout le guide procède sensiblement avec la même logique, c'est-à-dire de replacer spatialement les rues en indiquant entre quelles autres rues ou culs-de-sac se situe la rue que l'auteur tente de localiser.

Le second guide qui paraît à Paris en 1708 et qui précède également la publication de Sauval est l'ouvrage *Les adresses de la ville et faubourgs de Paris* de Claude-Marin Saugrain libraire-imprimeur. Utilisant la même structure énumérative, l'auteur divise son travail selon les vingt quartiers de police de la ville qui ont été délimités quelques années auparavant. La volonté d'organisation spatiale par section et classée alphabétiquement marque l'ensemble du guide dont la présentation des

[124] Dechuyes, Georges, *La guide de paris*, op.cit., p. 7.
[125] Ibid, p.97.

quartiers vise un usage « utile et agréable » de ce guide. Les rues demeurent répertoriées sous forme de liste. Cependant, au-delà des listes de rues réparties selon les quartiers, il y a une nouveauté dans ce guide qui n'apparaissait pas dans *La guide de Paris*, c'est-à-dire de retrouver des informations pratiques sur les activités citadines dont, entre autres, les places de commerce et tous les lieux liés aux commodités du quotidien. L'autre nouveauté de ce guide concerne la présentation de la Cour des Miracles : elle cesse d'être une rue pour devenir un espace qu'on nomme « la Cour des Miracles ». Situé topographiquement, cet espace vit désormais indépendamment du nom de la rue et la Cour des Miracles des Filles-Dieu est un espace urbain spécifique. Elle est toutefois toujours décrite assez banalement comme un cul-de-sac : « Cul-de-sac aboutissant à la rue neuve Saint-Sauveur. »[126]

Le manque d'information de ces deux guides concernant les cours des miracles a, de prime abord, quelque chose de décevant, mais les omissions révèlent des perceptions. De fait, c'est avec surprise que l'on constate que, dans le cas de ces deux guides de voyage, la Cour des Miracles est un lieu unique dans la ville. La carte des cours des miracles que fournira Henri Sauval quelques années plus tard supposera trois cours dans le seul quartier de Saint-Denis et de ces trois cours, une seule, celle de la rue Neuve Saint-Sauveur adossée au couvent des Filles-Dieu, apparait dans les deux guides de voyage. La topographie des cours des miracles publiée dans l'ouvrage de

[126] Saugrain, Claude-Marin, *Les adresses de la Ville,* op.cit., p.31.

Sauval est postérieure aux deux autres publications ce qui explique peut-être le caractère unique présenté par ces guides. Néanmoins, la postériorité de l'ouvrage de Sauval n'est vraie que si l'on considère sa date de parution. En effet, l'ouvrage parait en 1724, mais l'auteur décède en 1676. Ainsi, les pages qu'il compose appartiennent au siècle précédent. La singularité de la Cour des Miracles des Filles-Dieu pourrait être considérée comme une nouvelle caractéristique cartographique proposée par Claude-Marin Saugrain.

Les curiosités de Paris, toujours du même auteur, initie, en 1716, un nouveau genre dans l'histoire des guides de voyage. Avec ses 8 rééditions jusqu'en 1778, il constitue le modèle des guides du XVIII^{e} siècle en alliant à la fois les éléments qui sont remarquables dans la ville et ce qui est utile et pratique pour un visiteur étranger.[127] Plus littéraire et iconographique l'ouvrage perd, pour le chercheur, une valeur certaine avec la disparition des listes énumératives. La disparition des listes des rues dans le guide fait aussi disparaitre un bon nombre d'informations topographiques qui permettaient d'avoir une vision entière du réseau routier de Paris. Ce guide s'intéresse plutôt aux curiosités, comme son titre l'indique, et donc aux éléments spécifiques à chaque quartier. Le quartier Saint-Denis est disséqué en morceaux : ainsi on y raconte ses délimitations, l'importance de la rue Saint-Denis, les hôpitaux et les confréries qui s'y retrouvent comme les Quinze-Vingts, mais il n'est plus question de repérage. La

[127] Chabaud, Gilles, *Images de la ville et pratique du livre*, op.cit. p. 342 -343.

deuxième différence majeure entre ce guide et les deux précédents, c'est son caractère narratif. Mélangeant le récit aux éléments architecturaux propres aux quartiers, l'auteur propose aux visiteurs de connaître davantage la culture du quartier en racontant des histoires qui lient les gens aux espaces physiques. L'espace devient un organe constituant de la ville en liant à la fois un passé et un présent, des gens et des coutumes à des espaces urbains précis.

En rupture avec les manières de présenter l'espace parisien dans les guides de voyage, ce livre s'inscrit dans notre corpus qui précède l'ouvrage d'Henri Sauval en raison de sa façon de décrire la Cour des Miracles. L'existence de la Cour des Miracles des Filles-Dieu tient en quelques mots : « Le lieu nommé la Cour des miracles est derrière les Filles-Dieu […] »[128]. L'auteur enchaîne directement avec un autre espace qui n'a pas de parenté avec la Cour des Miracles citée préalablement. L'absence d'information se fait toujours sentir, mais l'auteur considère qu'il s'agit d'une curiosité propre au quartier Saint-Denis qui mérite d'être nommée et située. En dépit du peu de mots employés pour décrire la Cour des Miracles des Filles-Dieu, l'ouvrage se distingue des deux guides précédents par l'ajout de deux autres espaces réputés, par Sauval, cour des miracles. Ainsi, pour la première fois, la cour Saint-Catherine et la cour du roi François sont localisées : « […] le lieu appelé la Cour Sainte-Catherine est de l'autre côté ; vis-à-vis la Cour du roi François ; la fontaine du ponceau est tout

[128] Saugrain, Claude-Marin, *Les curiositez de la ville de Paris*, op.cit., p.262.

près. »[129] En revanche, le guide ne permet pas de distinguer si ces deux espaces sont rapportés parce qu'ils sont simplement des culs-de-sac du quartier Saint-Denis ou bien parce qu'ils sont, eux aussi, considérés comme des cours des miracles.

Au final, ces trois guides témoignent de l'évolution des guides de voyage. Plus détachés des traditions énumératives, au croisement des chemins entre l'histoire des antiquités de la ville et la volonté de proposer aux visiteurs et étrangers un meilleur équilibre dans les informations, ces guides ne proposent qu'une série d'information limitée sur les cours des miracles de Paris. Par contre, l'implantation des cours des miracles comme élément constituant du quartier Saint-Denis est certaine. La Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu n'a pas eu besoin de l'ouvrage de Sauval pour revendiquer sa notoriété. Déjà très bien connue et très bien localisée par les différents auteurs, cette Cour des Miracles des Filles-Dieu intègre les composantes urbaines et les représentations mentales qui définissent la ville de Paris.

2.1.2 L'influence de Sauval sur les descriptions des cours des miracles

L'intérêt de cette division en deux temps des guides de voyage s'articule en plusieurs points. Tout d'abord, cet intérêt réside dans notre tentative de dégager l'évolution des représentations des cours des miracles et leur intégration dans le paysage mental des Parisiens. Cet intérêt se retrouve aussi dans le fait de mesurer

[129] Saugrain, Claude-Marin, *Les curiositez de la ville de Paris*, op.cit., p.251.

l'empreinte indéniable que l'œuvre de Sauval laisse dans la façon de raconter et de représenter les cours des miracles de Paris. Les quatre guides de voyage que nous avons retenus et qui succèdent l'œuvre de Sauval sillonne le XVIII^{e} siècle. Notre choix s'est porté sur des guides au style et aux missions extrêmement différentes. Plus ou moins rapprochées dans le temps, les publications de ces guides soulignent, entre autres, la diversité du genre des guides de voyage qui caractérise les Lumières. Publiée en 1742, l'œuvre de Piganiol de la Force, les *Descriptions de Paris*, ouvre notre sélection de guides. Dans un second temps, en 1760, le très complet et original guide de Jèze, *L'état ou tableau de la ville de Paris* est publié pour une seconde édition. Le guide de Jaillot, *Recherches historiques et topographiques sur la ville de Paris*, dont la parution se situe en 1773 et, en dernier et qui clôt le corpus : le très dense et érudit *Dictionnaire historique de la ville de Paris* d'Hurtaut et de Magny paru en 1779.

Le premier de ces guides, celui de Piganiol de la Force, les *Descriptions de Paris*, propose une nouvelle organisation des éléments qui composent les guides de voyage. En effet, l'ouvrage se divise en plusieurs volumes et chacun d'entre eux traite spécifiquement d'un quartier. L'autre originalité de ce guide réside dans la présence systématique d'une carte pour chaque quartier représenté et un plan entier de Paris avec les limitations des quartiers. L'usage des plans dans les guides de voyage n'est pas un fait nouveau à la publication du guide de Piganiol de la Force. Au contraire, les plans sont, depuis déjà plusieurs décennies, bien présents dans les guides, mais les modalités

d'apparition et de création des cartes ne sont toutefois pas fixées.[130] G. Chabaud soulignait d'emblée l'absence de lien évident entre les guides de voyage et les cartes qui s'y trouvaient.[131] Plusieurs guides de voyage supposaient l'achat d'un plan indépendant et n'incorporaient pas directement le plan dans le guide de voyage. À partir de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, la présence de plans dans les guides se normalise, mais ceux-ci sont toujours particulièrement limités dans leur fonctionnalité topographique. L'ouvrage de Piganiol de la Force s'inscrit dans cette nouvelle volonté d'illustrer chaque quartier à l'aide d'un plan. Toutefois, seuls les limites des quartiers et quelques monuments incontournables propres à chaque quartier permettent aux lecteurs de situer le quartier dont le guide fait mention. Les plans n'ont pas, outre dans le cas du guide de Louis Denis, *Le guide étranger*, le mandat d'illustrer le système routier en détail et d'aider le visiteur à se repérer et à se déplacer dans la ville.[132] Le plan sert d'appui au guide, il ne s'autonomise pas.

Dans le troisième tome, on trouve le neuvième plan, celui du quartier Saint-Denis. La description du quartier est considérablement plus dense que chez les auteurs que nous avons analysés jusqu'à maintenant. Il s'agit d'une centaine de pages consacrées à l'histoire du quartier, aux édits et aux règlements royaux, aux hôpitaux et

[130] Nicolas Verdier, « Les formes du voyage : cartes et espaces des guides de voyage ». In : *Revue des patrimoines*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine, [Sous-direction des études, de la documentation et de l'Inventaire], 2011, 15, p.15.
[131] Chabaud, Gilles, *Images de la ville et pratique du livre*, op.cit., p. 330.
[132] Idem.

à leurs fondations, aux églises et congrégations religieuses, aux rues les plus importantes et aux cimetières. Le caractère littéraire et narratif des guides du XVIII[e] siècle a l'avantage de proposer des descriptions élaborées des divers éléments qui composent les quartiers. Nous profitons de cette écriture déliée pour retrouver des descriptions des cours des miracles qui ne se résument plus en quelques lignes, mais désormais en quelques pages.

> Il y a attenant le couvent des Filles-Dieu, deux cours surnommées l'une Cour Saint-Catherine et l'autre la Cour des miracles. On retrouve dans Paris plusieurs petites rues où des logis véritablement accompagnés d'une cour portent le nom de Cour des miracles. Ces logis sont ordinairement habités ou par des gueux de profession ou par de pauvres artisans et gagne deniers. […] La Cour des Miracles. Lorsqu'au commencement du siècle dernier on bâtit de grandes maisons dans les rues de la Truanderie, des Francs-Bourgeois et dans quelques autres et que d'honnêtes gens vinrent y demeurer, les fripons, les gueux, et les mauvais pauvres qui jusqu'alors y avais fait leur demeure furent obligé d'en sortir. On croit avec beaucoup d'apparence qu'alors il se rependit dans la Cour des miracles dont nous allons ici parler ; en la cour Sainte-Catherine, dont je viens de parler et en celle du roi François qui est vis-à-vis ; en la cour Bisset, dans la rue de la Mortellerie, dans la cour Gentin ; dans la cour Jusienne, etc. Bien que la plupart de ces lieux soient aujourd'hui habités par de pauvres gens qui gagnent honnêtement leur vie, on ne se lasse pas d'appeler encore quelques fois cours des miracles en mémoire de leur origine, quoique ce nom déplaise beaucoup à ceux qui y demeurent. De toutes ces cours des miracles, il n'y en a point de plus célèbre que celle qui conserve encore ce nom et de laquelle nous allons parler. Elle est située entre la rue Neuve Saint-Sauveur et le couvent des Files-Dieu. Elle consiste en une place d'une grandeur considérable, et en un très grand cul-de-sac. On assure qu'avant qu'on enfermât les mendiants dans l'Hôpital Général, à Bicêtre, etc. on comptait dans cette cour plus de cinq cents familles entassées les unes sur les autres. On donna à ce lieu, et aux autres qui étaient habités par de pareilles gens, le nom de cour de miracles par ironie et pour se moquer de ces gueux imposteurs qui contrefaisaient dans les rues les borgnes, les boiteux, les aveugles, les moribonds escroquant des aumônes qu'on ne leur ferait pas sans cette supercherie, mais qui ne sont pas plutôt de retour dans leurs repères,

> qu'ils se débarbouillent, se dégraissent et deviennent sains et gaillards en un instant et sans miracle.[133]

Cette description rappelle celle d'Henri Sauval à plusieurs égards. Tout d'abord, l'influence de ce dernier transparait dans la cartographie des cours des miracles proposée par Piganiol de la Force. Les cours des miracles énumérées sont exactement les mêmes autant pour les noms que les localisations qui était répertorié par Sauval quelques décennies plus tôt. Un second élément de convergence est observable quant à l'histoire des cours des miracles que dresse l'auteur. Le récit de l'exode hors des grandes maisons où se situaient les premières cours des miracles, rues de la Truanderie et de Franc-Bourgeois, est relaté selon la même généalogie. Et puis, on retrouve aussi l'histoire de la migration des cours des miracles exposée par Sauval. Ainsi, le mouvement des gueux de ces deux cours des miracles primaires crée vers d'autres espaces de la ville une multitude de nouvelles cours des miracles disséminées dans tout Paris. Enfin, Piganiol de la Force reprend essentiellement le même ordre descriptif que Sauval pour raconter les cours des miracles. La cartographie et l'histoire des cours des miracles sont d'abord abordées et puis, finalement, l'emphase est portée sur la célèbre Cour des Miracles des Filles-Dieu.

Sur cette fameuse Cour des Miracles des Filles-Dieu, Sauval insiste sur l'aspect social et cet important vecteur descriptif est largement repris par l'auteur du

---

[133] Piganiol de la Force, *Descriptions de Paris*, op.cit., p.255.

guide. On retrouve la même densité de population. Les cinq cents familles de gueux qui vivent entassées sont toujours représentées dans le guide. Les supercheries qui caractérisent les comportements des faux mendiants qui habitent les cours des miracles sont relatées de manière similaire, mais plus succinctement dans le guide de voyage de Piganiol de la Force. Là où Sauval passait beaucoup de temps à expliquer les structures internes des monarchies d'argot, le guide, lui, se contente de synthétiser les informations les plus importantes oscillant entre passé et présent.

La reprise des informations publiées par Sauval dans l'ouvrage de Piganiol de la Force en 1742 est indéniable. Toutefois, il ne s'agit pas d'une simple copie sans bonification. Il est vrai que la topographie globale des cours des miracles à l'échelle de Paris est reprise sans amendement. En revanche, l'auteur du guide ajoute des éléments topographiques additionnels. Les cours identifiées par Sauval ne sont pas les seules pour Piganiol de la Force : « On retrouve dans Paris plusieurs petites rues où des logis véritablement accompagnés d'une cour portent le nom de Cour des Miracles. »[134] L'ajout de cette indication topographique sur l'existence d'autres cours pose en creux une nouvelle question : quel dénominateur commun toutes ces cours possèdent-elles afin d'être rassemblées sous une même nomenclature? L'auteur du guide fournit un élément de réponse : « Ces logis sont ordinairement habités ou par des gueux de profession ou par de pauvres artisans et gagne deniers. »[135] La catégorie sociale,

[134] Piganiol de la Force, *Descriptions de Paris*, op.cit., p. 256.
[135] Idem.

davantage que la localisation et l'espace urbain, apparait, ici, comme le premier critère à remplir pour qu'un lieu, au final quel qu'il soit et où qu'il soit, puisse être nommée « cour des miracles ».

On comprend mieux, à la lecture de ce guide, la datation proposée par R. Chartier de l'existence des cours des miracles. Ce dernier suggérait que l'âge d'or des cours des miracles était antérieur aux descriptions des guides de voyage. Pourtant, le guide de Piganiol de la Force met en évidence deux temporalités qui s'affrontent ouvertement : « Bien que la plupart de ces lieux soient aujourd'hui habités par de pauvres gens qui gagnent honnêtement leur vie, on ne se lasse pas d'appeler encore quelques fois cours des miracles en mémoire de leur origine, quoique ce nom déplaise beaucoup à ceux qui y demeurent. »[136] Une dualité temporelle qui s'inscrit entre le présent et le passé. De fait, ce court passage nous indique bien que des espaces identifiés comme des cours des miracles, du temps de la rédaction du guide, sont toujours existants. En revanche, il souligne qu'en lieu et place des anciennes monarchies argotiques se substitue une population pauvre, mais non moins honnête. Ne faut-il pas voir dans ce discours, dans cette dualité, une réalité qui a peut-être échappé à R. Chartier, c'est-à-dire que géographiquement les cours des miracles se sont déplacées dans la ville de Paris? Les emplacements célèbres comme celui du couvent des Filles-Dieu se sont peut-être vidés lentement de ses gueux. Mais en soulignant que

[136] Ibid, p. 257.

d'autres habitations et petites rues dans Paris continuent d'être appelées « cours des miracles », nous pouvons en déduire deux conclusions. D'une part, un déplacement des cours des miracles s'est opéré au fil du temps. Dans ce cas-ci, R. Chartier aurait eu tort de faire mourir les cours des miracles au milieu du XVII^{e} siècle avec l'avènement des hôpitaux généraux. D'autre part, que l'expression « cours des miracles » ait intégré le langage pour être associée à un lieu où loge une catégorie spécifique d'individus. Il faudra plutôt s'interroger sur les nouvelles formes que prennent les cours des miracles qui survivent au-delà de la création de l'Hôpital général.

Le second guide soumis à notre étude a été publié en 1760 de l'auteur Jèze qui parait sous l'intitulé *L'état ou tableau de la ville de Paris*. Il s'agit d'édition renouvelée et augmentée d'un ouvrage paru l'année d'avant sous le nom de *Tableau de Paris pour l'année mille sept cent cinquante-neuf*. De manière assez marquée, le guide bonifié de 1760 rompt considérablement avec l'aspect littéraire des guides de voyage qui traverse le XVIII^{e} siècle. Le guide n'en connait pas moins un succès de librairie entre les années 1760 et 1765. La volonté encyclopédique de l'auteur n'échappe pas aux lecteurs du guide. Atypique pour son temps en raison de sa construction, mais non moins efficace, notamment, à cause de son format facilement transportable. La charpente du guide est originale, car Jèze utilise des moyens didactiques pour illustrer la ville aux visiteurs. Au début du guide, Jèze utilise une « carte didactique » repliable pour présenter efficacement les informations de la ville sous l'égide de quatre principes soit, le nécessaire, l'utile, l'agréable et l'administration. Cet effort de conceptualisation de

l'espace parisien témoigne des nouvelles normes de transparence fonctionnelle qui tendent à s'implanter dans les guides de voyage au courant de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle.[137]Assez éloigné des ambitions d'exhaustivité qui motiveront, plus tard, les auteurs du *Dictionnaire historique*, le guide de Jèze propose surtout aux visiteurs les clés pratiques d'une bonne lecture de l'espace parisien.

Dans la première édition du guide, celle de 1759, on ne retrouve pas, comme chez Piganiol de la Force, un contenu particulièrement riche concernant les cours des miracles. Inscrit dans une liste, celle des premiers commis, se trouve la seule occurrence des cours des miracles du guide. Il s'agit assez banalement d'une adresse de domicile du premier commis M. Paradis qui réside « cour des miracles ». Il est difficile de déterminer s'il s'agit de la Cour des Miracles des Filles-Dieu ou bien d'un autre lieu dans la ville. Dans la nouvelle édition, la pauvreté des informations sur les cours des miracles demeure sensiblement la même malgré le fait que l'ajout d'un répertoire alphabétique des rues et les quartiers font apparaitre trois nouvelles occurrences des cours des miracles. Les trois mentions se trouvent dans trois sections différentes du registre des rues. La première sous la rubrique de la rue Neuve Saint-Sauveur où il est signalé une Cour des Miracles, la seconde se situe dans le segment « culs-de-sac » où un renvoi est fait à la rubrique « cour » et puis, la dernière occurrence est, bien évidemment, celle qui se trouve au renvoi « cour » où la logique fait le chemin

[137] Roche, Daniel (dir.), *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVIIe-début XIXe siècle)*, Paris, Fayard, p.99.

inverse du premier, c'est-à-dire qu'à « Cour des Miracles » on retrouve la rue Neuve Saint-Sauveur. Ce sont, là, les quatre seuls témoignages des cours des miracles que relève Jèze dans les deux éditions. Contrairement au précédent guide où l'influence de Sauval était prégnante, on ne peut que constater que cette même influence ne pénètre pas la conception que Jèze construit de Paris dans son guide. Il importe donc de souligner que les différentes ambitions et méthodes privilégiées par les auteurs des guides créer des sélections d'informations différenciées. Le phénomène des cours des miracles n'est pas complètement omis dans ce guide. La Cour des Miracles des Filles-Dieu apparait toujours comme un espace distinct du quartier Saint-Denis. Profondément ancrés dans le paysage de ce quartier, même sans raconter son histoire, sans décrire en quoi cette nomenclature est originale, les auteurs ne peuvent pas se permettre de nommer cet emplacement autrement ou de ne pas le nommer du tout.

La décennie 1770 voit la parution des deux derniers ouvrages de notre corpus. En 1773, Jaillot propose aux visiteurs parisiens un nouveau guide, *Recherches historiques et topographiques sur la ville de Paris*. Cartographe de métier, il n'est pas surprenant de retrouver dans la méthodologie de l'auteur un aspect topographique particulièrement structurant. Cette prédominance de la topographie trouve aussi ses racines dans les préludes de la création de ce guide. D'abord engagé dans un travail exclusivement cartographique pour restituer l'évolution de l'espace urbain parisien, l'auteur se heurte aux limites didactiques des plans et entreprend plutôt la rédaction

d'un guide.[138] La division par quartier de l'ouvrage continue de confirmer l'ambition des auteurs des guides du XVIII[e] à rendre intelligible un espace urbain qui ne peut plus, désormais, être saisi entièrement d'un seul regard. Chez Jaillot, tous les quartiers possèdent leur plan topographique. Les plans du guide n'ont toujours pas de fonctionnalité de repérage et agissent de concert, comme soutien, avec les textes du guide. En revanche, ils sont extrêmement bien construits et reflètent le travail de recherche que l'auteur a effectué sur l'histoire des rues de la capitale. Organisé à partir des rues des quartiers, qui structurent l'ensemble du texte, l'auteur propose des descriptions de chacune d'entre elles.

Le quartier Saint-Denis profite des soins méticuleux de l'auteur à détailler chacune des artères principales, rues et culs-de-sac. Ainsi, c'est sans surprise qu'on retrouve, sur la rue Neuve-Saint-Sauveur, la seule présence relatée dans le guide d'une Cour des Miracles.

> La cour des miracles est située dans cette rue et lui en avait donné le nom, comme je viens de le dire, ce nom était commun à tous les endroits où se retiraient autrefois les gueux, les mendiants, les vagabonds et les gens sans aveu, et celui-ci était l'un des plus considérables : depuis l'établissement des Hôpitaux, ces sortes d'asiles, où la mauvaise foi, la dissolution, disons mieux, où tous les crimes habitaient, cachés sous le voile de la douleur et de la misère

[138] Babelon, Jean-Pierre, *Jaillot. Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, avec une notice sur la vie et l'œuvre de l'auteur*, par Michel Fleury. Paris, Berger-Levrault, 1977. 5 vol. In-8°, paginations multiples + 1volume de plans en feuilles in-folio. [Reproduction en fac-similé de l'édition de Paris, Le Boucher, 1782.]. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1978, tome 136, pp. 213-216.

> ne subsiste plus ou ne sont occupés que par des artisans ou de pauvres familles qui n'ont pas à rougir de leur infortune. […] Malgré les Ordonnances de police et la vigilance des officiers, on trouve encore dans les églises et dans les rues des pauvres difformes, mutilés ou couverts de plaies vraies ou fausses, dont la vue inspire souvent plus de répugnance et d'éloignement que de commisération. Ce sont ces artifices imaginés pour obtenir l'aumône qui ont fait donné le nom cour des miracles aux lieux où se retire les gueux qui contrefont les malades et les estropiés, et qui, en rentrant le soir dans leur asile y retrouve sans miracle la santé la plus parfaite et le libre usage de ses membres dont ils ont affecté de ne pouvoir se servir dans le public : c'est là que se célèbrent sans pudeur et sans remords ces tumultueuses et indécentes orgies, où règnent la licence la plus effrénée, où les vices les plus grossiers triomphent tour à tour et où l'ingratitude est poussée jusqu'à insulter aux pieuses libéralités qu'on a reçues et dont on fait un si coupable usage.[139]

Jaillot réaffirme, dès les premières lignes, la principale caractéristique commune des cours des miracles : la catégorie sociale. La localisation de la Cour des Miracles des Filles-Dieu est bien connue, mais en somme, ce n'est pas le lieu qui façonne la réputation de l'espace ce sont les gens. Gueux, mendiants et vagabonds étaient rassemblés dans des lieux de non-droit où, selon l'auteur, « tous les crimes habitaient ». La profonde différence entre le texte de Jaillot et celui de Piganiol de la Force réside dans la temporalité. Piganiol de la Force faisait vivre en simultané deux temporalités : celle des grandes cours des miracles grouillantes de gueux qui disparaissent lentement pour faire place à de nouvelles plus petites et plus répandues dans la ville. Pour Jaillot, la mort officielle des cours des miracles vient de pair avec la création des hôpitaux généraux et des établissements de détention comme Bicêtre et la Salpêtrière. Les anciennes cours sont désormais habitées par de pauvres gens qui « n'ont pas à rougir

[139] Jaillot, *Recherches historiques et topographiques,* op.cit., p. 89 à 91.

de leur infortune ». Il y a donc aussi un déplacement entre la perception des habitants des anciennes cours des miracles qui était des criminels, « tous les crimes habitaient » ces espaces, et le renouvellement de ces espaces par des pauvres plus honnêtes que les précédents. Pourtant, chez Jaillot la fin des cours des miracles comme celle du couvent des Filles-Dieu ne sonne pas le glas de la mauvaise pauvreté. Le déversement des gueux des cours des miracles se fait à l'échelle de la ville. Dispersés dans les rues et les lieux de culte, les gueux, mendiants et vagabonds trouvent refuge autre part et constituent une source de préoccupation constante des autorités policières. Le nom de la cour des miracles ne semble pas continuer à vivre, pour Jaillot, au-delà de son emplacement initial. C'est sans doute la différence la plus frappante entre Jaillot et Piganiol de la Force. Chez Piganiol de la Force, la « cour des miracles » devient une expression langagière qui se transpose d'un lieu à un autre alors que Jaillot réaffirme l'association de l'expression avec un lieu unique.

Contrairement au texte de Piganiol de la Force où la présence de Sauval était plus qu'évidente, la description que propose Jaillot est beaucoup moins calquée. La cartographie, l'histoire et la généalogie des cours des miracles sont complètement évacuées du texte. L'auteur maintient une écriture du « présent », il ne s'intéresse pas avec précision à l'historique de ces lieux, mais souhaite plutôt donner des informations actuelles. En quelques mots, il précise la mort d'un phénomène, en donne les nouveaux canons, rappelle que cette population de mauvaises gens est un problème de sûreté dans la ville entière que rien ne semble arriver à arrêter le rythme effréné de l'augmentation

de cette population d'indésirables. Il y a évidemment un thème récurrent qui apparait et qui tire ses racines de Sauval, c'est la manière dont on qualifie ce groupe d'individus logeant dans les cours des miracles. L'aspect miraculeux des cours est rappelé, mais le lexique employé renvoie à celui de Sauval. Il n'y a pas de vocabulaire assez fort pour raconter le vice, la corruption et l'absence de moralité qui caractérise ces faux mendiants dont la tricherie est sans commune mesure.

Six années plus tard, en 1779, le *Dictionnaire historique de la ville de Paris* d'Hurtaut et Magny est publié. L'ouvrage est volumineux et se compose de 4 tomes. L-S. Mercier, dans le préambule de son *Tableau de Paris*, s'en moquera d'ailleurs ouvertement : « S'il prenait un jour fantaisie au monarque de vendre sa capitale, ce gros dictionnaire pourrait tenir lieu, je crois, de catalogue ou d'inventaire ».[140] Auteur singulier au regard original, Mercier n'entreprend pas le même type de travail que proposent les auteurs du *Dictionnaire historique*. Trop massif pour être transporté, ce dictionnaire[141] à l'avantage d'être extrêmement précis dans ses informations. Intéressé par l'histoire des monuments et des descriptions de la ville de Paris, cet ouvrage propose aussi une somme d'informations pratiques sur le fonctionnement de la capitale.

[140] L.-S. Mercier, Tableau de Paris, Amsterdam, 1781-1788, 12 vol., t. 1, préface, p. iv-v.
[141] Bien que dictionnaire plus que guide de voyage, l'ajout de cet ouvrage dans notre sélection allait de soi en raison de la grande diffusion du document et des nombreuses rééditions. Le dictionnaire d'Hurtaut et Magny remplissait aussi un second objectif de cet échantillonnage, c'est-à-dire de choisir des documents qui représentaient aussi la diversité grandissante des réflexions et des genres des guides et des descriptions qui racontaient l'espace urbain.

Ainsi, les diverses institutions de la ville y sont recensées et les auteurs racontent aussi les activités citadines qu'un visiteur est susceptible de retrouver.

L'exhaustivité encyclopédique de ce guide qui, certes, propose une lecture distanciée de son objet[142] ne néglige pas pour autant l'initiation du lecteur à l'histoire des rues et des quartiers de la ville. De fait, le souci d'exhaustivité du *Dictionnaire historique* met en relief d'autres cours des miracles qui n'avaient pas trouvé leur place dans les autres guides. À l'instar des autres guides que nous avons étudiés, la Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu monopolise l'attention des auteurs. Cependant, les cours Sainte-Catherine, Brisset et de la Jusienne sortent de l'ombre en étant répertoriées et pas uniquement citée dans la description des cours des miracles. Au-delà d'avoir repéré des cours secondaires, sans fournir plus ample description de ces dernières, le Dictionnaire historique à ceci de particulier : la description proposée par les auteurs est une reprise presque intacte du texte de Piganiol de la Force de 1742.

> Il y a, attenant le monastère des Filles-Dieu, rue Saint-Denis, deux cours nommées l'une la cour Sainte-Catherine et l'autre la cour des miracles. On retrouve dans Paris plusieurs petites rues ou des logis véritablement accompagnés d'une cour qui portent le nom de cour des miracles. Ces logis sont ordinairement habités par des gueux de profession ou par d'autres artisans. Lorsqu'au commencement du siècle dernier, on bâtit de grandes maisons dans les rues de la Truanderie, des Francs-Bourgeois et quand quelques autres et que d'honnêtes gens vinrent y demeurer, les fripons, les gueux et les mauvais pauvres qui jusqu'alors y avaient fait leur demeure furent obligé d'en sortir. On croit, avec beaucoup d'apparence qu'alors ils se rependirent dans la cour des miracles, dont on va parler, ou dans celle du roi

[142] Chabaud, Gilles, « Image de la ville », op.cit., p. 326.

> François, qui est vis-à-vis, dans la cour Brisset, rue de la Mortellerie, dans la cour Gentien, dans la cour de la Jusienne, dans les rues du Bacq et de Sève, etc. Bien que la plupart de ces lieux soient aujourd'hui habités par de pauvres gens qui gagnent honnêtement leur vie, on ne se lasse pas de les appeler encore quelques fois Cour des miracles en mémoire de leur origine. De toutes ces cours, il n'y en a point de plus célèbre que celle qui conserve encore ce nom et qui est située entre la rue Neuve Saint-Sauveur et le couvent des Filles-Dieu. Elle consiste en une place considérable et en un très grand cul-de-sac. On assure qu'avant qu'on enfermât les mendiants dans l'Hôpital général, à Bicêtre, etc. on comptait dans cette cour plus de 500 familles entassées les unes sur les autres. On donna à ce lieu et aux autres qui étaient habités par de pareilles gens le nom de cour des miracles, par ironie et pour se moquer de ces gueux imposteur qui contrefaisaient dans les rues les borgnes, les boiteux, les aveugles, les moribonds, escroquant des aumônes qu'on ne leur aurait pas faites sans cette supercherie, et qui n'étaient pas plutôt dans leurs repères, qu'ils se débarbouillaient, se dégraissaient et devenaient sains et gaillards en un instant et sans miracle.[143]

On constate que la seule différence entre les deux textes réside dans l'ajout de deux noms de rue soit, celle du Bacq et de Sève, comme des rues logeant aussi des cours des miracles. Ainsi, ces deux rues sont absentes du texte de Piganiol de la Force et, de plus, elles n'apparaissent à aucun moment dans la cartographie d'Henri Sauval. Pour l'ensemble du texte, il s'agit d'une reprise entière sans altération majeure. Indirectement, l'héritage de Sauval continue de se transmettre et les représentations des cours des miracles demeurent inchangées. Et puis, en reprenant le texte de Piganiol de la Force et en ajoutant des précisions sur d'autres rues contenant des cours des miracles, les auteurs de ce guide confirment la mobilité de l'expression « cour des miracles ».

[143] Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique,* op.cit., p. 596.

Loin d'être uniques, bien que la cour des Filles-Dieu n'est à nulle autre semblable, d'autres espaces urbains viennent gonfler le nombre des cours des miracles de Paris.

Cette trop brève incursion dans l'évolution des guides de voyage de Paris ne permet évidemment pas de saisir toutes les nuances que ce genre littéraire foisonnant au XVIII^{e} recèle. Nos intentions étaient ailleurs. D'une part, nous tentions de mieux cerner l'imprégnation des cours des miracles dans les représentations de la ville de Paris. Et, d'autre part, de mesurer l'influence de l'ouvrage de Sauval sur les descriptions des cours des miracles. Les cours des miracles s'imposent comme des éléments constituant du paysage urbain de la capitale française. Plus spécifiquement, le quartier Saint-Denis ne peut être raconté ni même décrit sans faire appel à la fameuse Cour des Miracles des Filles-Dieu. Si l'âge d'or des cours des miracles apparaît sous la plume des auteurs comme souvent révolu, la célèbre Cour des Miracles des Filles-Dieu demeure une composante inébranlable de ce quartier dont les guides réitèrent la présence et l'ampleur. Les auteurs racontent aussi les migrations des populations indigentes de Paris des cours des miracles anciennes et célèbres vers les habitations de la ville. Mais surtout, ils confirment l'autonomisation de l'expression « cour des miracles » qui cesse d'être reliée à un espace précis.

À partir de 1724, date à laquelle l'ouvrage de Sauval trouve sa place sur les tablettes des libraires, les guides de voyage subséquents auront désormais un ouvrage de référence commun vers lequel se tourner. Ce phénomène d'homogénéisation des

discours concernant les cours des miracles au sein des guides de voyage trouve ses racines dans l'emprunt des thèmes structurants du texte de Sauval. Ainsi, la cartographie des cours des miracles, l'histoire de ces espaces et les descriptions colorées des populations qui logent ces lieux sont autant d'éléments provenant du texte de Sauval qui chemineront d'auteur en auteur. De fait, une seule et unique représentation des cours des miracles sera véritablement véhiculée. En somme, la codification du récit fait sur l'histoire des cours des miracles notamment au travers de celle des Filles-Dieu se confirme dans le peu d'altérations qui seront faites par les auteurs des guides au même moment où ceux-ci admettent le détachement de l'expression à un lieu spécifique.

2.2 Les cours des miracles dans l'œil des cartographes

Les guides de voyages et les plans de Paris ont une relation longue et étroite. Les auteurs des guides de voyage n'ont pas créé les plans de la ville bien que ces derniers aient été intégrés aux ouvrages. La mise en relation des plans et des guides tardera à s'installer durablement. En revanche, les guides de voyage et la cartographie de la ville de Paris ont en commun de restituer des perceptions des espaces. Du besoin de plus en plus pressant de saisir « ce monstre urbain » qu'est devenu Paris, les plans et les cartes de la ville, tout comme les guides de voyage et les descriptions ne cesseront de se multiplier durant le XVII^{e} et le XVIII^{e} siècle. Porté par la même volonté de cerner l'intégration des cours des miracles dans le paysage mental des Parisiens, l'intérêt

d'une étude cartographique réside dans la capacité à retracer l'évolution des représentations topographiques de ces espaces. Les guides de voyage permettaient, par leur nature littéraire, de faire véhiculer des descriptions parfois pittoresques tant des lieux que des habitants des cours des miracles. Les cartes, quant à elles, fixent dans le temps une suite successive de représentations visuelles de l'espace urbain.

Notre réflexion sur la cartographie parisienne et les cartes mentales doit beaucoup à celle d'Andrey Lazarev sur *Les cartes mentales de Paris au XV^e^ – XVII^e^ siècle*[144]. L'étude propose des pistes de réflexion originales quant à l'utilisation des plans et des cartes dans la construction des représentations mentales d'un espace. À l'aide des journaux parisiens, des guides de voyage et des récits de voyage des étrangers, l'auteur recompose rétrospectivement des plans mentaux de la ville de Paris. Au travers de ces plans mentaux, l'auteur esquisse une évolution dans les représentations des enceintes et des portes de la ville de Paris, complètement en phase avec les moments de crises militaires et les périodes de paix. Durant les crises militaires, les enceintes et les portes apparaissent de manière plus massive sur les plans de la ville. À l'inverse, durant les périodes de paix, les enceintes sont plus subtiles au point de disparaitre complètement dans certains cas.

[144] Lazarev, Andrey, « Les cartes mentales de Paris aux XV^e^ – XVII^e^ siècle », *Histoire de Paris. De l'âge classique à la modernité, XVII-XVIII siècles*, vol.1, Paris, 2012.

Les enceintes de défense de Paris et les cours des miracles n'ont évidemment pas la même histoire ni les mêmes aspects topographiques et encore moins une signification similaire au sein de la société de l'époque. Néanmoins, la démarche de l'auteur expose de manière efficace comment les plans peuvent transmettre une compréhension d'un espace urbain en corrélation directe avec les préoccupations des autorités urbaines. Au nombre de ces inquiétudes, les cours des miracles, et plus largement la mendicité vraie ou fausse, figurent parmi les défis à relever par les autorités citadines. Le corpus de cette recherche se compose de dix-huit plans au travers desquels nous avons tenté, d'une part, de cibler les espaces qui ont été identifiés comme des cours des miracles dans les plans. Et d'autre part, de considérer les modifications des représentations de ces cours dans le temps. Et puis, finalement, si ces changements cartographiques reflètent les différentes phases d'inquiétude des autorités face aux cours des miracles.[145]

2.2.1 Les plans de Paris 1609-1791

Tout comme les guides, les plans et les cartes de Paris ont connu une évolution au fil des siècles. Le XVIII[e] siècle voit se confirmer une nouvelle norme cartographique : les plans géométraux. L'innovation n'est pourtant pas si neuve puisque cette nouvelle manière de dresser les plans apparait dès le milieu du XVII[e] siècle. Elle se confirmera au siècle suivant marquant ainsi un tournant dans l'histoire

[145] Notre attention a été exclusivement portée sur les espaces qui ont été identifiés par les cartographes comme des cours des miracles en utilisant l'expression exacte.

de la cartographie française. Dans le parfait esprit des Lumières d'ordre, de raison et de méthodes scientifiques, les plans du royaume et des villes sont désormais construits autour de nouvelles normes de validité. La géométrie et la mesure proposent des plans dont la lecture et la représentation nous semblent bien familières, car ils ont depuis très peu changé.[146] Ces mutations profondes des méthodes de représentation de l'espace urbain s'imposent comme une première distinction entre les plans de la première moitié du XVII^{e} siècle et ceux de la seconde moitié du XVII^{e} siècle et du XVIII^{e} siècle qui s'inscrivent dans cette étude.

Les plans qui ont été privilégiés ne sont pas inédits, au contraire, ils figurent parmi les plans de Paris les mieux connus. Du plan gravé de Vassalieu au très précis plan de Verniquet, on retrouvera, entre autres, les plans de Jean de la Caille, de Delagrive ou de Jaillot dont les formats et les styles divergent. Bien que différents, tous ces plans ont été soumis au même questionnement préalable : représentent-ils des cours des miracles? Si oui, comment? De prime abord, la périodisation de 1609 à 1791 dont ces plans font partie a été induite par l'existence cartographique des cours des miracles. Elles font leur entrée dans la cartographie parisienne en 1652 dans le plan de Gomboust qui est aussi le premier plan à adopter la méthode géométrale pour représenter Paris. Les trois plans qui précèdent le plan de Gomboust répertorié dans le tableau 2.1 ci-dessous, le plan de Vassalieu (1609), le plan de Mérian (1615) et le plan de Boisseau

[146] Verdier, Nicolas, « Les cartes du XVIIIe siècle : De l'image à la représentation géométrale ». *Guide de lecture des cartes anciennes*, Errance, 2009, p. 6.

(1648), confirment, par l'absence de toute représentation des cours des miracles, l'entrée de ces dernières dans le paysage géographique parisien à partir du plan de Gomboust de 1652.

Il faut aussi, dès à présent, souligner que le mode de représentation de l'espace urbain selon des plans en perspective rend beaucoup plus complexe voire, impossible le repérage des espaces comme ceux des cours des miracles. Contrairement au plan en perspective, les plans géométriques proposent à l'observateur une vision en hauteur, sans perspective avec des dimensions et des distances réelles. Tous les espaces dont les rues et les culs-de-sac sont représentés avec précision ce qui constitue un apport majeur dans cette présente démarche. On comprend alors mieux que les trois plans qui précèdent celui de Gomboust ne puissent pleinement, du fait de leur perspective, représenter tous les types d'espaces urbains qui composent une ville. Une fois cette distinction formulée entre les deux types de plans, il convient de considérer une autre conclusion. Les cours des miracles, bien qu'absentes de ces plans à perspectives, ce qui sera toujours le cas du plan en perspective de Turgot en 1739, peuvent très bien avoir été des espaces appartenant à la carte mentale des Parisiens en dépit du fait que les techniques cartographiques n'ont pas su les restituer. La non-représentation d'un lieu ne signifia pas, en somme, son inexistence.

Enfin, les cours des miracles disparaissent complètement du paysage cartographique en 1791 à partir du plan de Verniquet. Il s'agit d'une existence

cartographique particulièrement longue pour un phénomène qui, selon R. Chartier, mourrait au milieu du XVII[e] siècle. La première observation possible sur cette période où les cours des miracles trouvent leur place dans les représentations cartographiques de la ville de Paris, c'est qu'elle s'inscrit dans un profond décalage avec l'espérance de vie que l'historien leur donnait soit, entre 1575 et 1650. R. Chartier soulignait ce décalage : « Cependant, la série des plans de Paris atteste que l'expression *cour des miracles* est entrée au XVII[e] siècle dans le paysage géographique et mental des Parisiens, au moment d'ailleurs où peut-être disparaissait la réalité qu'elle recouvrait. »[147] Sur l'entrée des cours des miracles dans la cartographie de la capitale, rien ne peut être contesté. En revanche, la mort des cours des miracles au milieu du XVII[e] siècle est moins certaine.

[147] Chartier, Roger, « La monarchie d'argot entre le mythe et l'histoire », In : *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Cahier Jussieu/ Université de Paris 7, n°5, 1979, p.

Tableau 1. Présence des cours des miracles dans les plans de Paris (1609-1791)

Cours des miracles / **Plans**	Cour des miracles - des Filles-Dieu Rue Neuve Saint-Sauveur	Cour des miracles- rue Neuve Saint-Honoré	Cour des miracle - Rue Saint-Nicaisse près des Quinze-Vingts	Cour des miracles - rue de la Muette Faubourg Saint-Antoine	Cul-de-sac Sainte-Catherine	Cul-de-sac du roi François	Cour de la Jusienne	Cour Gentien et Cour Brisset - rue de la mortellerie
Plan de Vassalieu dit Nicolay -1609								
Plan de Mérian - 1615								
Plan de Boisseau - 1648								
Plan de Gomboust -1652	X	X			√	√		
Plan de N. Berey - 1654	X		X		√	√		
Plan de Jouvin de Rochefort - 1672	X				√			
Plan de Bullet et Blondel -1676	X						√	
Plan de Bernard Jaillot - 1713	X				√	√	√	
Plan de Jean de la Caille -1714	X				√	√		
Plan Delagrive - 1728	X				√			
Plan Roussel - 1730	X				√	√		
Plan Turgot -1739								
Plan Delagrive - 1740	X					√		
Plan Delagrive - 1760	X				√	√		
Plan Deharme - 1760	X			X	√	√		
Plan Jaillot - 1775	X				√	√		
Nouveau plan routier - 1787	X				√			
Plan Verniquet - 1791								

Légende
X : Cours des miracles identifiées avec l'expression exacte

√: Espaces identifiés et réputés cour des miracles sans la mention de l'expression exacte.

Outre des balises temporelles, les plans permettent, en raison de leur nombre, d'être mis en série afin d'y chercher les différentes occurrences des cours des miracles. Certaines cours sont déjà bien connues. À maintes reprises dans ce présent travail, la cartographie des cours des miracles proposée par Henri Sauval a été évoquée comme assise topographique pour situer les cours des miracles dans Paris. Encore une fois, cette cartographie, dont il n'existe pas d'autre document équivalent, servira de base pour repérer les cours des miracles dans les plans. Ainsi, dans le tableau 2.1, on retrouvera les cours des miracles répertoriées par Sauval : la Cour des Miracles des Filles-Dieu rue Neuve Saint-Sauveur, la cour Sainte-Catherine et la cour du roi François qui se trouve dans le même quadrilatère que la première, les deux cours présentes sur la rue de la Mortellerie, cour Gentien et Brisset, et puis, la cour de la Jusienne située rue Montmartre proche de l'église Marie l'Égyptienne. Le tableau n'inclut pas, en revanche, les autres cours des miracles aux localisations partielles et trop vagues, comme celle de la butte Saint-Roch, dont traite Sauval et qui rend leur intégration dans ce tableau impossible. Par ailleurs, nous avons écarté de cette liste les deux premières cours des miracles de la rue de la Truanderie et des Francs-Bourgeois que l'auteur considère comme n'étant déjà plus actives au moment où il écrit son ouvrage.

Le deuxième type de source d'où proviennent les cours des miracles ajoutés à ce tableau est les plans eux-mêmes. En effet, l'exacte nomenclature « cour des miracles » n'est pas le seul apanage de la Cour des Miracles des Filles-Dieu. Chemin

faisant, nous avons repéré trois cours des miracles qui ont été identifiées avec cette appellation. La première apparait dans le plan Gomboust de 1652[148], la seconde dans le plan de N. Berey en 1654 et la dernière, plus tardive, dans le plan de Deharne en 1760. Le tableau 2.1 présente donc la synthèse des occurrences des cours des miracles dont nous avons trouvé les présences dans les plans ou bien celle selon Sauval, que nous aurions dû retrouver. Une distinction a toutefois été faite dans le tableau 2.1. En effet, nous avons séparé en deux groupes les espaces répertoriés. D'une part, nous avons identifié les cours des miracles qui ont été marquées dans les plans avec l'expression exacte de « cour des miracles ». Et d'autre part, un autre groupe a été composé des espaces réputés cour des miracles qu'il est possible de repérer sur les plans, mais qui n'ont pas été identifiés par les cartographes par l'expression exacte de « cour des miracles ».

Une constante inébranlable traverse presque tous les plans, à l'exception du plan Turgot de 1739, c'est la présence de la Cour des Miracles des Filles-Dieu. Tel que mentionné plus haut, le plan Turgot navigue en sens inverse du courant qui parcourt le XVIII^{e} siècle en choisissant un plan à perspective selon un axe est-ouest plutôt que géométral. La beauté du plan Turgot est indiscutable. Le plan est commandé par le prévôt des marchands Michel Étienne Turgot et réalisé par Louis Bretez à partir de

[148] Lise Andries propose durant un cycle de conférences organisé par le Comité d'histoire de la Ville de Paris à l'auditorium du Petit Palais une conférence, Brigands et cours des miracles au temps du Roi-Soleil, où elle signale cette deuxième cour des miracles dans le plan de Gomboust.

1734. Quelques années plus tard, Bretez propose une image de Paris du temps de Louis XV qui oscille entre l'exactitude, le retrait et l'imaginaire. Certains secteurs de la ville sont représentés tels qu'ils étaient au moment de la création du plan, d'autres, toutefois, ont subir l'omission volontaire du créateur qui retire les quartiers nuisibles du plan. De plus, Bretez ajoute sur le plan des secteurs qui ne sont pas, au moment des dessins du plan, encore urbanisés. Ainsi, le type de plan choisi n'est certes pas dans les tendances actuelles du moment, mais on peut aussi légitimement supposer que les cours des miracles aient pu faire partie des éléments à ne pas présenter. Dans la figure 2.1 ci-dessus, la célèbre Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu n'apparait nulle part.

Figure 2. Plan du quadrilatère du Couvent des Filles-Dieu. Quartier Saint-Denis. Plan de Turgot 1739.

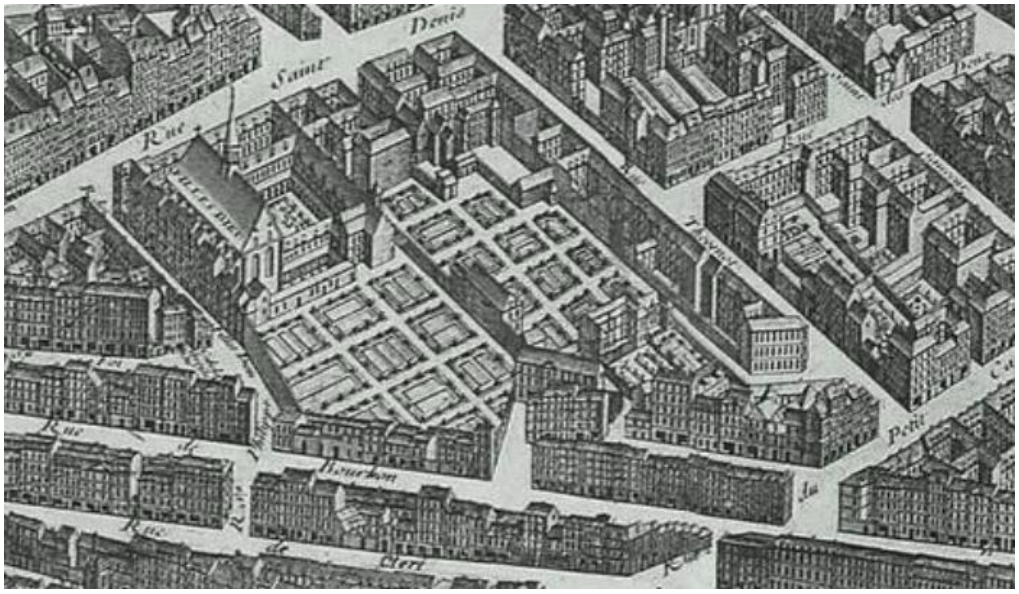

On devine la présence de la rue Neuve Saint-Sauveur en parallèle avec la rue de Bourbon sans que le nom de la rue soit indiqué. Il en va de même avec le cul-de-sac où se trouve la Cour des Miracles dont l'entrée de la rue Neuve Saint-Sauveur est perceptible. Le chemin s'enfonce vers les bâtiments sans que l'endroit ne soit nommé d'aucune manière. Le même sort est réservé à la cour Sainte-Catherine et la cour du roi François dont les existences sont complètement effacées.

2.2.2 La Cour des Miracles des Filles-Dieu

La célèbre Cour des Miracles des Filles-Dieu apparait dans 14 des 18 plans, ce qui en fait un pôle imperturbable du quartier Saint-Denis dans les représentations urbaines du XVII^{e} et du XVIII^{e} siècle. Les plans autant que les guides de voyage prolongent le souvenir de cet espace. S'ajoutent à la Cour des Miracles des Filles-Dieu d'autres cours, plus petites et moins connues, qui ont trouvé leur chemin jusque dans les cartes. De fait, la cour Saint-Catherine est repérable dans 11 plans et 9 plans soulignent l'existence de la cour du roi François de l'autre côté de la rue Saint-Denis sans que ces deux endroits ne soient, toutefois, nommés dans les plans avec l'expression exacte.

La Cour des Miracles des Filles-Dieu est au cœur de toutes les mémoires : celle des observateurs, des auteurs des guides et des cartographes. Il va de soi que notre attention a été portée sur la représentation cartographique de cet espace en particulier.

La longévité et la récurrence de sa présence dans les cartes permettaient de suivre l'évolution de cet espace. Chronologiquement, il devient pertinent d'observer de quelle manière les cartographes ont représenté cet espace. Dans le temps long, une transition est repérable dans la manière de représenter la Cour des Miracles des Filles-Dieu. Les plans de la deuxième partie du XVII[e] siècle proposent des modèles de cette cour beaucoup plus variés. Chaque cartographe semble posséder son interprétation de l'espace.

Figure 3. Cour des Miracles du Couvent des Filles-Dieu. Plan de Gomboust 1652

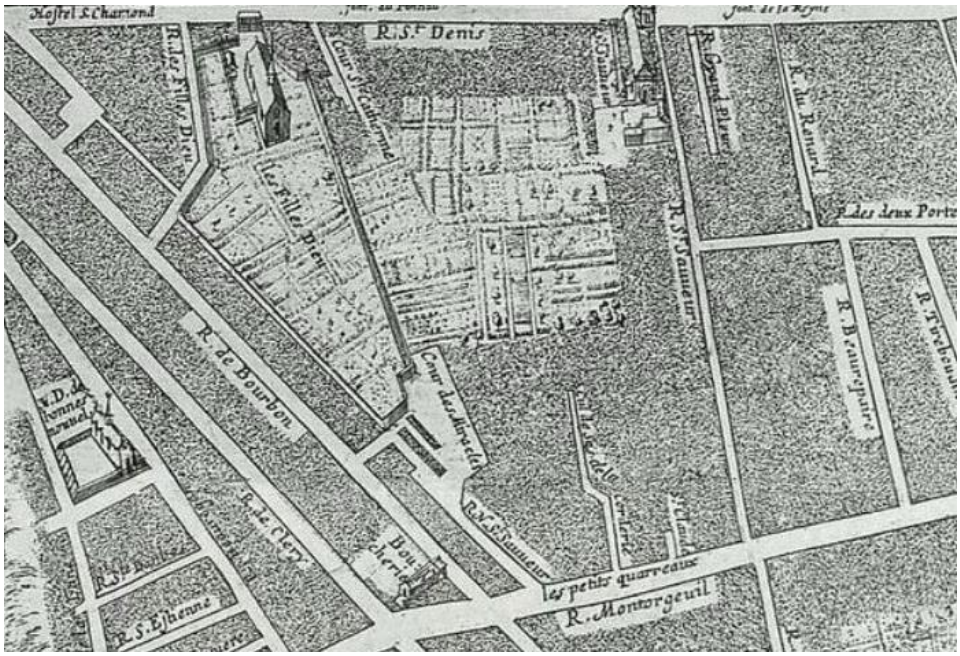

L'entrée des cours des miracles dans la cartographie se fait dans le plan de Gomboust de 1652 représenté dans la figure 2.4 ci-dessus. Cette première représentation servira de référent à partir duquel les plans subséquents seront comparés. En 1652, la Cour des Miracles prend une forme massive avec un aspect rectangulaire mal défini dont la longueur est aussi très conséquente. Dans ce plan, les mots de Sauval résonnent pour décrire cette cour comme « une très grande place ». La cour est appuyée contre le bâtiment des Filles-Dieu et ressemble davantage à un vaste espace plutôt qu'à un cul-de-sac. Cet effet de grandeur est confirmé et accentué par la taille, beaucoup plus petite, du cul-de-sac de la Corderie qui se trouve au-dessus de la Cour des Miracles. Là où d'autres plans plus tardifs auront le réflexe de niveler les dimensions des culs-de-sac de cette zone vers des proportions presque égalitaires, dans le plan de Gomboust, une différence de proportion qui n'échappe pas aux observateurs.

L'ampleur de cette cour sur le plan de Gomboust, qui sera la représentation la plus conséquente en termes de dimension, s'explique sans doute par la date de parution du plan. Le plan de Gomboust est imprimé quelques années avant la création de l'hôpital général, en 1656 donc avant le déclenchement des politiques de renfermements et les vagues successives d'une législation qui se durcit à l'endroit des mendiants qui caractérisera notamment le XVIII^{e} siècle. Ce plan est imprimé également avant la refonte des institutions policières, en 1667, et de l'arrivée de La Reynie au pouvoir de la nouvelle lieutenance générale. Ainsi, le plan précède des changements majeurs qui auront des conséquences décisives sur l'avenir les pauvres et des mendiants

parisiens. Il faut également préciser que ce plan est paru en 1652, mais que sa confection aura pris cinq ans, c'est donc le Paris de 1647 qui est donné à voir. Le plan de Gomboust est unique. Il restitue la représentation d'un lieu qui quelques années plus tard s'évanouira définitivement. Il s'agit du seul plan qui traduit une représentation mentale de la Cour des Miracles des Filles-Dieu avant les tentatives des autorités royales et policières d'endiguer cette enclave de misère célèbre dans la ville.

Vingt ans plus tard, en 1672, c'est une tout autre représentation de la Cour des Miracles des Filles-Dieu qui est proposée dans le plan de Jouvin. Le plan de Jouvin innove en proposant un plan au périmètre de la ville beaucoup plus large ce qui permet, pour une première fois, d'incorporer les faubourgs. Plus spécifiquement, le quadrilatère du couvent des Filles-Dieu est représenté de manière extrêmement épurée. Le couvent n'occupe qu'une petite partie de l'espace au nord. Les différences sont frappantes entre ce plan et le précédent. La composition de l'espace ne rappelle en rien le plan de Gomboust. Ce grand espace vide est meublé par différents culs-de-sac, dont celui de la Cour des Miracles, celui de la cour Saint-Catherine et celui de la Corderie. La Cour des Miracles n'a plus les allures d'une grande place.

Figure 4. Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu. Plan de Jouvin 1672.

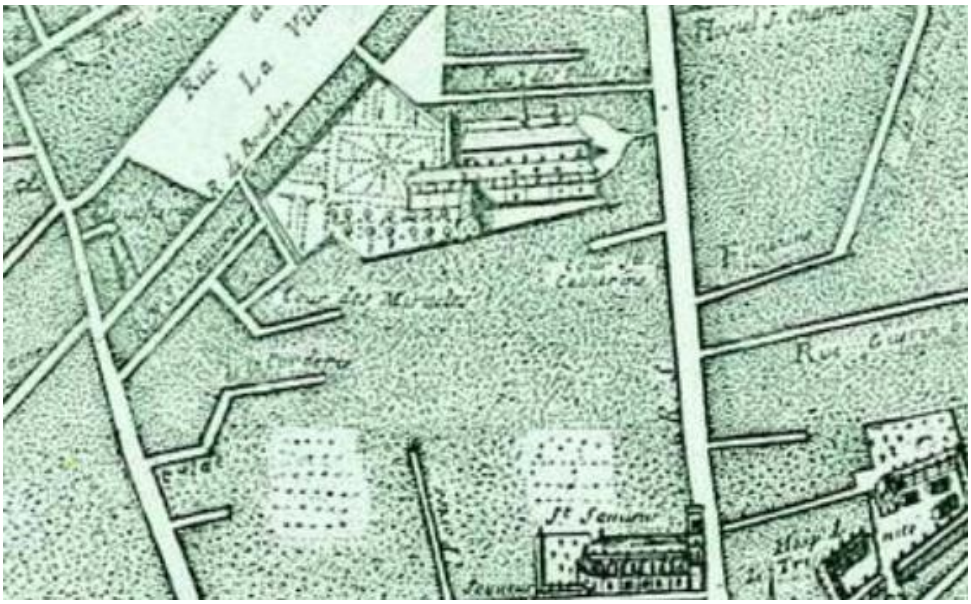

En effet, les dimensions de la Cour des Miracles sont les éléments les plus contrastants entre les deux plans. Le plan de Jouvin propose la vision d'une Cour des Miracles très oblongue. La dimension de la cour est aussi proportionnelle aux deux autres culs-de-sac illustrés. En somme, aucune emphase particulière ne permet à la cour de se démarquer du paysage urbain. Le plan de Jouvin imprimé en 1672, soit presque deux décennies après l'avènement de l'Hôpital général, mais surtout à peine cinq ans après le remaniement de la police parisienne. Les nouvelles forces en présence dans la ville de Paris permettent de croire que cet espace, qui rappelle les échecs antérieurs de la police et du pouvoir royal, n'a plus sa gloire d'autrefois. Conquis par la police, la Cour des Miracles continue de figurer dans le plan parce qu'il s'agit d'un espace de

mémoire. Or, diminuée et réduite à n'être qu'un simple cul-de-sac, la représentation amoindrie du plan Jouvin témoigne de la possible victoire de la police.

Quatre années plus tard, le plan de Bullet et Blondel de 1676 rectifie sans doute la réalité en proposant un amalgame des deux plans précédents. Ce plan est commandé par le prévôt des marchands Claude Le Pelletier, successeur de Colbert au contrôle des finances, dans la volonté de représenter Paris dans son exactitude. De fait, le plan apparait durant une période de fortes modifications urbaines de la capitale. Dès 1670, les anciennes murailles de Paris sont complètement démolies créant, ainsi, de nouveaux espaces où prendront place les « cours » et les nouveaux boulevards sur la rive droite. Décloisonné, Paris s'ouvre en cette fin du XVII^{e} siècle et se connecte à ses faubourgs. Effectué par l'architecte du roi et de la ville Pierre Bullet et chapeauté par François Blondel directeur de l'académie d'architecture, le plan terminé en 1676 servira de guide aux prochains travaux d'infrastructures de la capitale.

Pensés et créés dans un moment fort des mutations urbaines de Paris, le plan de Bullet et Blondel préservent des traces du passé. Beaucoup moins massive que dans le plan de Gomboust, mais pourtant, plus grande et moins filiforme que chez Jouvin, la Cour des Miracles de ce plan propose une image plus représentative de cet espace selon les ambitions d'exactitude qui habitent les créateurs.

Figure 5. Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu. Plan de Bullet 1676

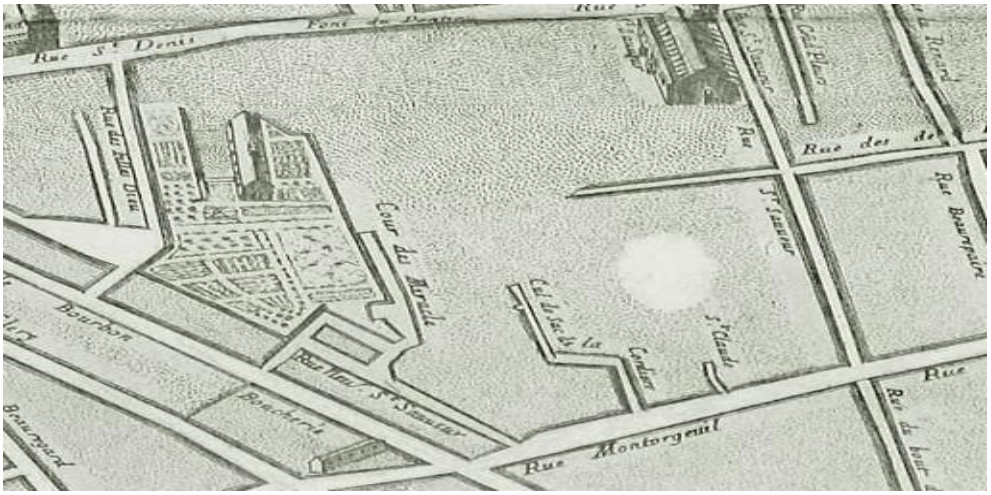

Une décennie sépare la création de la lieutenance générale de police, les premières volontés de la Reynie d'éradiquer les cours et le plan de Bullet et Blondel. La distance entre ce moment important de la police parisienne et ce plan permet au cartographe de présenter une Cour des Miracles plus nuancée. Dans la Fig.2.7, la cour reprend la forme qu'elle avait dans le plan de Gomboust et elle revient à son positionnement initial soit, adossée au couvent. En revanche, le plan emprunte à celui de Jouvin la forme un peu plus allongée et entérine l'aspect du cul-de-sac plutôt que de la grande place.

À partir du XVIII[e] siècle, les changements dans la représentation de la cour des Filles-Dieu sont considérablement plus subtils. On assiste véritablement à une normalisation des représentations de cet espace. Les sept plans qui jalonnent le siècle

des Lumières proposent d'une seule voix la même organisation de l'espace. En 1713, le géographe Bernard Jaillot publie un plan qui est, à peu de chose près, une reprise bonifiée du plan de Bullet et de Blondel.

Figure 6. Cour des Miracles du couvent des Filles-Fieu. Plan de Jaillot

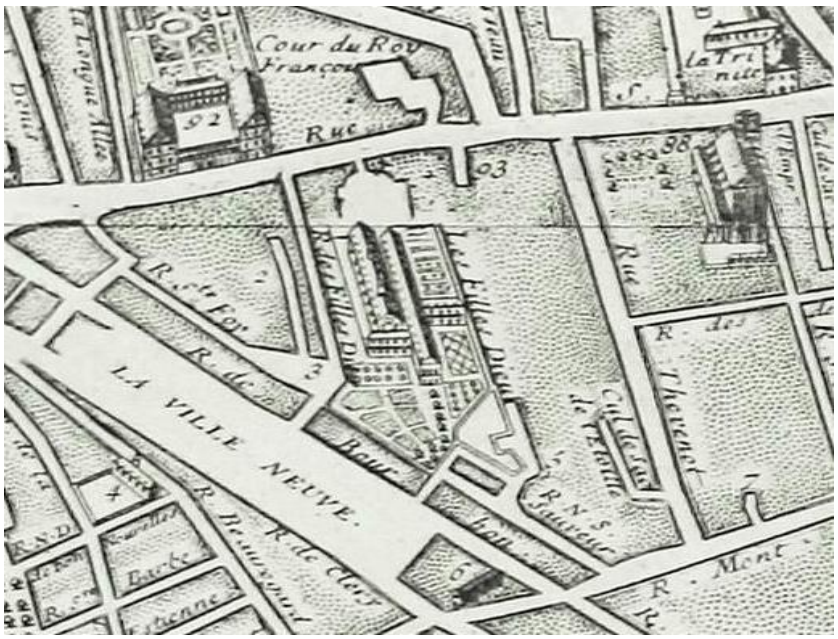

Dans le plan de Jaillot de 1713, une nouvelle manière d'identifier la Cour des Miracles apparait. Contrairement aux trois plans du XVII^{e} siècle, le géographe choisit d'identifier le lieu par un chiffre. Là où les plans du XVII^{e} siècle écrivaient « Cour des Miracles » lisiblement, les premiers plans du siècle suivant choisissent une façon beaucoup moins directe de situer cet espace. Pourtant, l'espace garde sensiblement la même forme, toujours adossé au couvent et selon des proportions qui ne mettent pas

l'emphase sur cet espace. Une dizaine d'années plus tard, un autre plan marquera un tournant dans la représentation de la Cour des Miracles des Filles-Dieu. En 1728, le plan de Delagrive[149] donne un aspect et un emplacement qui se pérennisera tout au long du XVIII[e] siècle pour devenir une sorte de modèle.

Figure 7. Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu. Plan Delagrive 1728

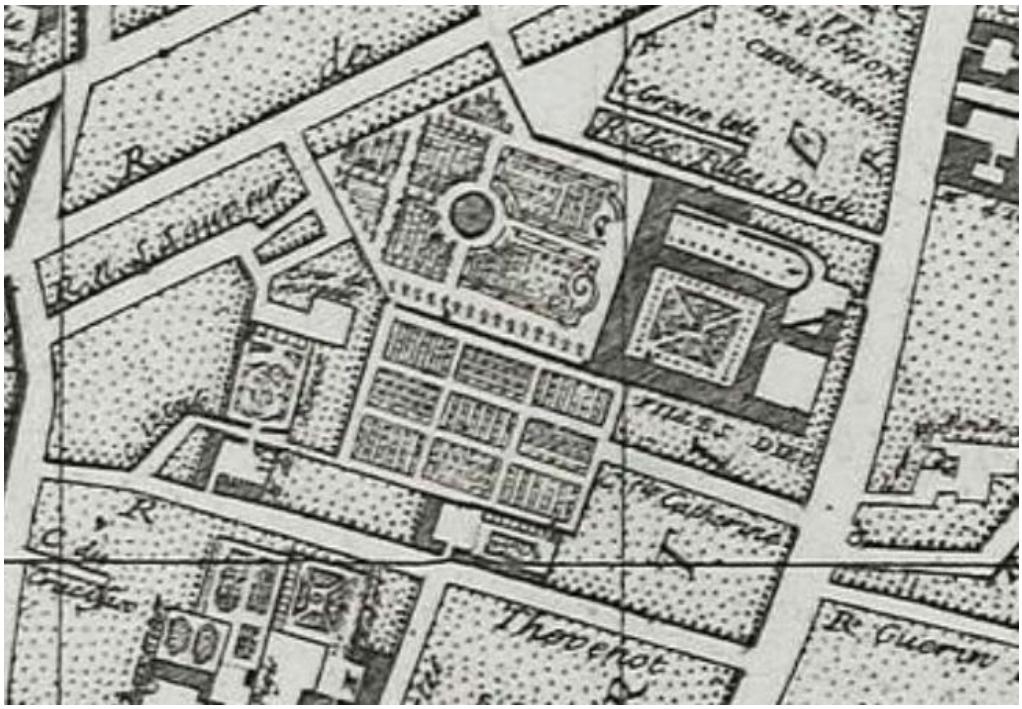

[149] Le plan de Delagrive de 1728 représente aussi une exception dans l'identification des cours des miracles. En effet, il est le seul plan où il écrit « cour de miracle » et non pas « cour des miracles ». D'ailleurs, dans le plan de 1760 du même auteur, il sera écrit « cour des miracles ».

Le plan Delagrive est très précis dans sa description des bâtiments et des jardins. Le plan suggère une image différente du quadrilatère du couvent des Filles-Dieu. Le détail de l'organisation de l'espace est plus clair, mais reflète de nouvelles modifications. En effet, la cour, qui avait toujours été représentée comme étant appuyée directement au mur du couvent, se trouve désormais détachée de la paroi du couvent. La forme du cul-de-sac s'en trouve également modifiée. D'un aspect plutôt linéaire et rectangulaire, la cour se transforme pour une double forme : à la fois rectangulaire et puis, vers l'extrémité de la cour s'ouvre un espace davantage carré. Pourtant, la Cour des Miracles ne connait pas de modification morphologique notable. Les archives du Bureau des finances[150] confirment qu'aucune modification urbanistique de grande ampleur n'a été entreprise dans cette place. En revanche, les demandes de fermeture de ce cul-de-sac par des grilles de fer se sont succédées jusqu'à la fin du XVIII^{e} siècle. Ces demandes de fermetures ont aussi concernées le cul-de-sac de la Corderie qui continuait aussi à attirer des indésirables.[151]

Cette nouvelle forme sera reprise systématiquement dans tous les plans du XVIII^{e} siècle qui représenteront la Cour des Miracles des Filles-Dieu. Le plan de Roussel à peine deux ans après la parution du plan de Delagrive de 1728, celui de Delagrive de 1760 et celui, plus tardif, de Jaillot en 1775, emploieront les mêmes normes de grandeur, de disposition et de forme.

---

[150] A.N Z1^{f} 1057.
[151] A.N Z1^{f} 1057.

Figure 8. Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu. Plan de Jaillot 1775

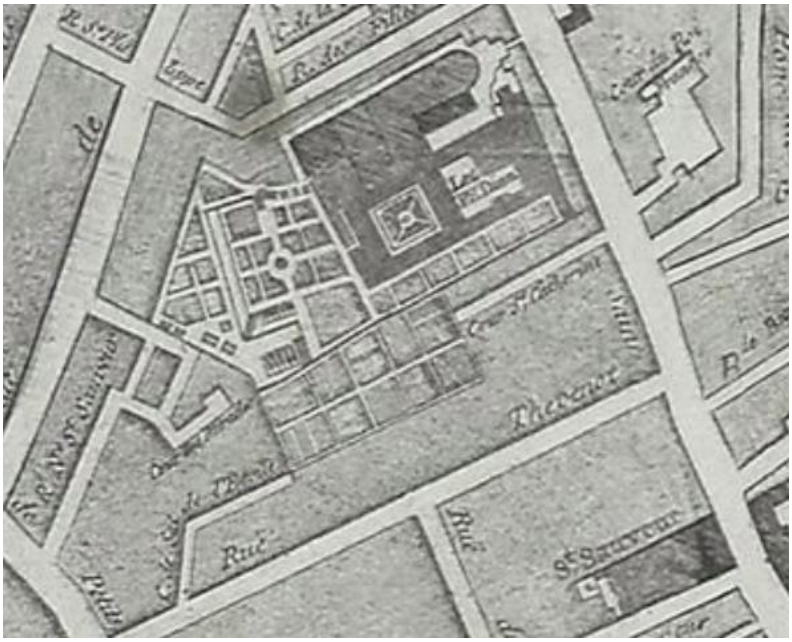

La normalisation de cette image de la Cour des Miracles des Filles-Dieu se cristallise : même le plan routier de 1787, quatre ans avant la disparition définitive des cours des miracles dans le plan de Verniquet, reprend cette formule de représentation. Comme pour les enceintes de défense des villes, la Cour des Miracles des Filles-Dieu change d'aspect au fil des perceptions et des modifications de la société. De la très massive et grande place du plan Gomboust se substitue une Cour des Miracles mieux définie, mais aussi plus figée qui sera constamment reprise tout au long du siècle des Lumières. Les plans de la deuxième moitié XVII^{e} siècle témoignent des mutations qui transforment les pouvoirs policiers et ceux, non moins importants, de charités, d'enfermements et de soins.

2.2.3 Les cours des miracles : quelques exceptions

La Cour des Miracles des Filles-Dieu, on ne peut plus en douter, intègre les représentations mentales des créateurs des plans et des cartes de Paris. À l'inverse, d'autres cours des miracles n'ont pas su percer les représentations mentales des cartographes. La cour de la Jusienne apparait dans seulement deux plans, ceux de Bullet et Blondel de 1676 et celui de Bernard Jaillot en 1713. Enfin, les deux cours situées originellement par Sauval sur la rue de la Mortellerie, la cour Gentien et Brisset, n'apparaissent dans aucun des plans de notre sélection. En somme, c'est le trio des cours des miracles du quartier Saint-Denis qui, contrairement aux auteurs des guides de voyage et des descriptions qui n'en retenaient qu'une, captent l'attention des cartographes en dépit du fait que seule la Cour des Miracles des Filles-Dieu ne possède l'appellation exacte.

Pourtant, trois plans possèdent des cours des miracles situés à des endroits dont Sauval n'a jamais indiqué la présence. Le plan de Gomboust recèle une autre particularité, c'est d'y intégrer une deuxième cour des miracles sur la rue Neuve-Saint-Honoré

Figure 9. Cour des Miracles rue Neuve-Saint-Honoré. Plan de Gomboust 1652

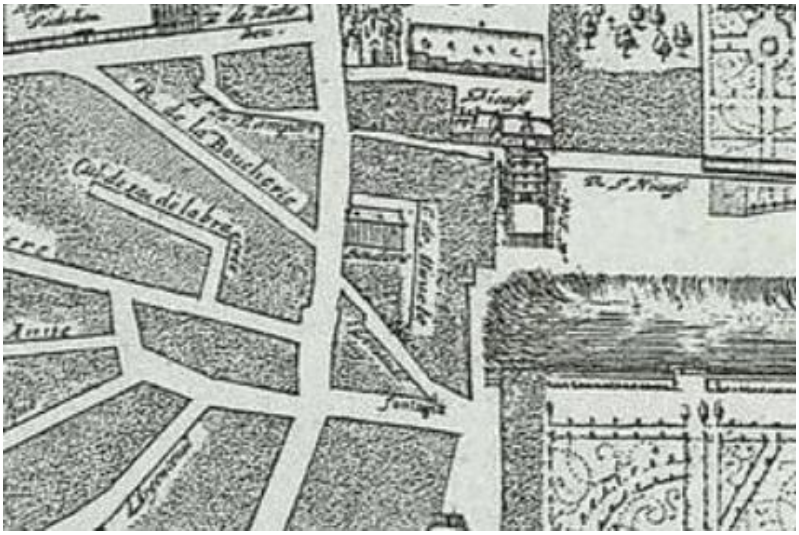

La représentation de cette cour des miracles est propre à ce plan. Aucune autre occurrence de cette cour n'est observable dans les plans subséquents. Il en va de même pour deux autres cours des miracles. Ainsi, l'impression, à peine deux ans après la parution du plan de Gomboust en 1652, du plan de Berey intègre une nouvelle cour des miracles sur la rue Saint-Nicaise. Cette cour à l'emplacement inédit n'appartiendra qu'à ce plan. Enfin, la troisième cour des miracles dont la représentation est unique se trouve dans le plan, plus tardif en comparaison de ceux de Gomboust et de Berey, de Deharme imprimé en 1760. La cour des miracles du plan de Deharme se situe sur la rue de la Muette.

Figure 10. Cour des Miracles rue de la Muette. Plan Deharme 1760

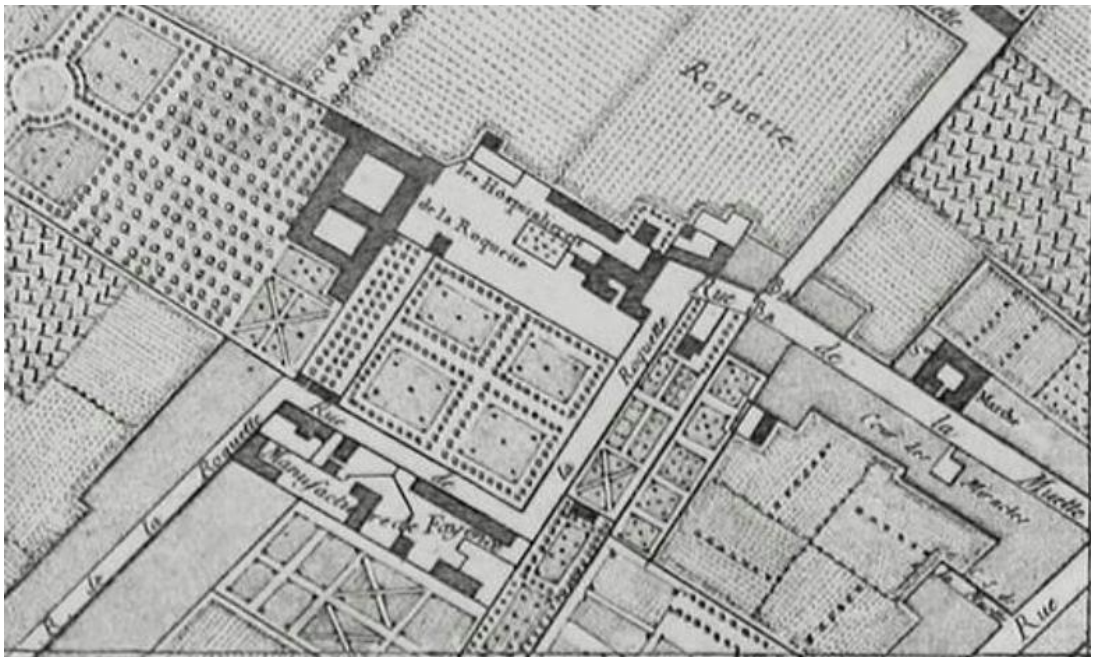

Si les deux autres cours des miracles, celles de la boucherie Saint-Honoré et celle de la rue Saint-Nicaise, ont de quoi surprendre uniquement par leur existence sur les cartes parisiennes, cette dernière cour est encore plus atypique. Complètement excentrée dans le plan, cette cour des miracles, de la rue de la Muette, se trouve dans le faubourg Saint-Antoine. L'intégralité des cours des miracles que nous sommes dans la capacité de situer au niveau des rues parisiennes se trouvent *intra muros*, dans les quartiers centraux. Elles sont aussi presque toutes en proximité avec des artères importantes de la ville : trois sont près de la rue Saint-Denis, l'une rue Montmartre, cour de la Jusienne, deux sont dans le quartier du Palais-Royal très près de la rue Saint-Honoré, l'une face

aux jardins des Tuileries et du Carrousel et l'autre près de la boucherie, et deux encore se trouvent rue de la Mortellerie, une longue artère qui longe le quai de la Grève et qui traverse deux quartiers, celui de la Grève et Saint-Paul. La cour des miracles de la rue de la Muette ne correspond pas du tout aux tendances géographiques qu'il est possible de dresser pour toutes les autres cours des miracles répertoriées. Il faudra tenter dans les documents de la police de trouver des pistes de réponse qui expliquerait la présence de cette cour localisée si loin de toutes les autres.

Dans ces cas uniques et exceptionnels réside, en creux, la plus grande difficulté de cette recherche : déceler les caractéristiques communes de ces espaces. En outre, une autre difficulté est, ici, poignante et il s'agit de connaitre les intentions des cartographes à insérer ces lieux selon une expression chargée d'un poids symbolique peu commun. Contrairement aux guides de voyage où les ambitions et les visées sont clairement écrites, les plans livrent leurs secrets avec beaucoup moins de netteté. En somme, quatre espaces partagent, dans la série de dix-huit plans consultés, l'exacte nomenclature « cour des miracles ».

2.3 Conclusion

Dès les premières pages, une question nous a animées : est-ce que les cours des miracles ont réussi à se tracer un chemin jusque dans les modes de représentation de la ville de Paris? Dans une capitale en pleine expansion, l'opacité du tissu urbain s'accentue forçant l'émergence de nouveaux modes d'appréhension de l'espace. Les guides de voyages connaissent, au courant du XVII^{e} siècle et du XVIII^{e} siècle, une évolution significative. La diversité des nouveaux guides de voyage rappelle la rapide mutation de la capitale française au même moment. Aux très gros volumes qui traitent des « antiquités » de la ville s'ajoutent des guides plus mobiles et surtout dont les centres d'intérêt se spécialisent. La variété des clés de compréhension de l'espace proposée dans les guides de voyage se multiplie.

Pourtant, parmi ces nouveautés, dans le style, la forme et les sujets, les guides de voyage sont toujours des objets de mémoire. Parmi les éléments qui composent le paysage urbain de Paris, les cours des miracles trouvent leur place dans les guides de voyage. L'analyse des guides de voyage s'est articulée autour de deux pôles soit, l'intégration des cours des miracles dans les représentations mentales de la ville et l'influence du récit d'Henri Sauval sur les descriptions des cours véhiculées par les guides. L'intégration des cours des miracles dans le paysage mental et urbain ne fait pas de doute. Dès le milieu du XVII^{e} siècle, les guides incorporent la présence d'au moins une Cour des Miracles, celles des Filles-Dieu. Cour unique, emblématique et mythique, elle ne se raconte, au départ, qu'au travers de quelques mots. L'ouvrage de

Sauval publié en 1724 marque un tournant dans les manières de raconter ces lieux de misère. Reprenant l'histoire et la généalogie des lieux, la cartographie et les descriptions des peuples qui y vivent, les guides de voyage des Lumières demeurent en parfaite filiation avec le récit proposé par Sauval. C'est souvent avec assez peu d'amendement au texte original que les cours des miracles sont livrées par les auteurs. En revanche, les modifications que les auteurs apportent ne sont pas dépourvues d'importance. Ainsi, d'une Cour des Miracles unique que décrivaient les guides du XVII^{e} siècle apparait une multitude : la cartographie initiale de Sauval est bonifiée. Aux grandes cours des miracles extérieures, les auteurs bougent les lieux vers des endroits plus fermés, comme des habitations. L'expression, elle-même, de « cour des miracles » s'autonomise et permet, désormais, son emploi pour décrire et situer d'autres espaces de la ville. Si les cours des miracles deviennent mobiles, que l'expression langagière voyage, c'est sans doute parce qu'elles suivent les individus. La catégorie sociale comme principal dénominateur commun des cours des miracles apparait en filigrane dans le discours des auteurs des guides et qui apparaissait déjà chez Sauval. Peu importe le lieu, les murs ne font pas la perdition, les gens, oui.

La mobilité, la densité et l'accroissement des villes mobilisent un autre mode de lecture de l'espace : les plans. La mise en relation des guides et des plans va au-delà de la simple présence de ces derniers dans les guides. L'avènement des plans géométraux favorise une meilleure distinction des composantes urbaines de la ville. Les cours des miracles bénéficient de ce changement de méthode en apparaissant dès

1652 dans le premier plan du XVII[e] siècle à favoriser la géométrie, celui de Gomboust. La représentation cartographique des cours des miracles connait deux moments décisifs dont le premier se situe dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle. Dans la seconde moitié du Grand Siècle, les représentations de la Cour des Miracles des Filles-Dieu reflètent les profondes mutations des institutions responsables des régulations sociales. L'avènement de l'Hôpital général et la refonte de l'institution policière modifient la perception de cet espace problématique de la ville. Peu avant ces transformations, le plan de Gomboust immortalise la célèbre Cour des Miracles des Filles-Dieu. Présentée, en 1652, comme une grande place ouverte aux dimensions généreuses, elle devient, en 1672 dans le plan de Jouvin, le reflet d'une prise de contrôle de l'espace urbain.

La seconde rupture, dans la représentation cartographique de la Cour des Miracles des Filles-Dieu, survient au XVIII[e] siècle. Éloigné de l'impulsion initiale d'assainir la ville propulsée par le réaménagement de la police et les impératifs royaux d'endiguer définitivement la mendicité, les cours des miracles prennent, dans les plans, une forme renouvelée. Au grand espace se substitue un cul-de-sac dont l'aspect restera figé jusqu'à sa disparition en 1791. Au même moment où les cartographes fixent la représentation de la Cour des Miracles des Filles-Dieu, les guides de voyages racontaient la lente désertion des populations de cet espace vers d'autres lieux dispersés dans la ville. Sur cette dispersion, les plans sont des témoins. Ils ont l'originalité de restituer les preuves que d'autres espaces ont, eux aussi, porté le nom de cour des miracles. Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, les vecteurs qui diffusent les représentations

des cours des miracles sont multiples. Les cours des miracles grandes et célèbres qui jadis, avant le milieu du XVII^{e} siècle, faisaient beaucoup de désordres dans la ville n'existent peut-être plus, comme l'affirmait R. Chartier. Mais les guides et plans confirment la persistance des représentations, les mutations des espaces réputés cours des miracles et l'entrée dans le langage d'une nouvelle expression idiomatique.

CHAPITRE III

LA POLICE DES MENDIANTS

> « Malgré les Ordonnances de police et la vigilance des officiers, on trouve encore dans les églises et dans les rues des pauvres difformes, mutilés ou couverts de plaies vraies ou fausses, dont la vue inspire souvent plus de répugnance et d'éloignement que de commisération. Ce sont ces artifices imaginés pour obtenir l'aumône qui ont fait donner le nom cour des miracles aux lieux où se retirent les gueux qui contrefont les malades et les estropiés […]. »[152]

C'est en peu de mot que Jaillot, en 1773, cerne les cours des miracles dans toute leur complexité. Elles sont d'abord miraculeuses et fictionnelles parce qu'elles trouvent leur ancrage dans la littérature de gueuserie et qu'elles redonnent la santé à ceux qui, par ruse et pour quelques liards, l'ont dissimulée adroitement. Elles sont repérables et distinctes, car les lieux qui accueillent les contrefaiseurs ne peuvent exister sans une manière spécifique d'être désignés. En cette fin du XVIII^{e} siècle, les contemporains ont toujours du mal à regarder cette misère, authentique ou feinte, qui

[152] Jaillot, *Recherches historiques et topographiques,* op.cit. p. 89.

habite les rues et qui élit domicile sur les parvis des églises de la capitale. Mais les cours des miracles posent aussi, en creux, un problème de sûreté. Pour le géographe, il semble évident que l'ordonnancement répétitif et les pratiques policières ne parviennent pas à purger les rues parisiennes de ces pauvres indésirables.

La police parisienne du XVIII[e] siècle mène pourtant plusieurs batailles simultanément. Elle veille à la bonne gestion de l'approvisionnement de la ville et de la voirie, à l'amélioration de l'éclairage urbain et la lutte contre les incendies. Aussi, s'ajoutent à ces devoirs pragmatiques ceux de la moralité. La police lutte également contre les bordels et les mauvais lieux. Elle pourchasse sans relâche les prostituées, les mendiants et les vagabonds qui sèment partout le désordre.[153] Ce que Jaillot ne raconte pas sur cette police des Lumières, c'est la spécialisation de cette dernière dans différents champs d'expertise. La police parisienne se diversifie et se spécialise. Devant l'étendue des espaces à surveiller et l'opacité du tissu social qui se densifie au fur et à mesure que la démographie parisienne se gonfle, la police n'a guère d'autre choix que de s'expertiser. Au chapitre de la police des mœurs, des historiennes talentueuses ont raconté les mécanismes, les acteurs et les clients. Entre la légalité et l'illégalité, le trait n'est pas toujours net.[154] Pourtant la prostitution n'est pas le seul domaine où la police

[153] Milliot, Vincent, « *L'Admirable police* » *Tenir Paris au siècle des Lumières*, Champs Vallon, Paris, 2016, p. 12.
[154] Benabou, Érica-Marie, *La prostitution et la police de mœurs à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Perrin, 1987, 547 p. Plumauzille, Clyde, *Prostitution et Révolution. Les femmes publiques dans la cité républicaine (1789-1804)*, Paris, Champ Vallon, coll. « La chose publique », 2016, 393 p.

est obligée d'adapter ses méthodes, Paris est aussi la capitale des jeux. Encore une fois, entre ce qui est permis en matière de jeu et ce qui se déroule dans les coulisses des espaces clandestins[155], tout n'est pas si tranché.[156] Entre mœurs, jeux et librairies[157], il n'est pas étonnant, dès lors que chaque enjeu de sûreté possède sa police, que les mendiants aient aussi la leur. Mais cette police de la pauvreté en haillon demeure entourée d'une aura de mystère faute de ne pas posséder de document attestant de son organisation interne. Qui en sont les acteurs? Les commissaires de police dominent les archives, car ils les produisent, mais ce n'est pas seuls qu'ils ont pu accomplir leur travail. À juste titre, les inspecteurs de police et la garde de Paris forment la cheville ouvrière de cette police de la mendicité. Entre pratiques administratives, pratiques territoriales et système d'information, la police des mendiants traque et repère les mendiants qui sont, au final, rarement violents. L'effort constant de cette police spécialiste, dès la moitié du XVIII^{e} siècle, à poursuivre les mendiants, les gueux et les vagabonds qui composent la faune des cours des miracles est incontestable. Mandatée pour arrêter les mendiants et les vagabonds vrais ou faux, la police des mendiants sillonne la ville, tant dans les rues que les habitations, à la recherche de ces gueux.

---

[155] Aprile, Sylvie et Emmanuelle Retaillaud-Bajac (dir.), *Clandestinité urbaine. Les citadins et les territoires du secrets*, Presses universitaires de Rennes, 2008, 378 p.
[156] Freundlich, Francis, *Le monde du jeu à Paris 1715-1800*, Bibliothèque Albin Michel, Paris, 1995, 294 p.
[157] Mellot, Jean-Dominique, Marie-Claude Felton et Elisabeth Queval (dir.), *La Police des métiers du livre à Paris au siècle des Lumières. Historique des libraires et imprimeurs de Paris existants en 1752 de l'inspecteur Joseph d'Hémery,* Paris, BnF Éditions, 2017, 560 p.

3.1 La police des mendiants : un problème de source

La police des mendiants du XVIII[e] siècle représente à la fois un problème de source, mais aussi de méthode. L'étude de la police des mendiants implique, d'entrée de jeu, de se heurter au manque de documentation sur l'avènement de cette spécialisation et sur les impératifs qui motivent sa création, mais aussi sur son organisation administrative, ses acteurs et la gestion territoriale. Emprunter le chemin de la documentation officielle qui émanait de l'organisation administrative de cette police est impraticable. L'approche institutionnelle doit faire place à une recomposition de l'organisation de cette police par le bas soit, par ses pratiques, par ses acteurs et par les traces écrites. Cette méthode n'est pas complètement neuve, car elle a déjà été suivie par Christian Romon pour étudier la répression policière des mendiants.[158] Omniprésente bien avant le XVIII[e] siècle, la répression législative et policière à l'encontre des mendiants, des vagabonds et des gens « sans aveu » tend à s'accentuer au courant du siècle des Lumières. De la déportation aux inaugurations des dépôts de mendicité, il faut lire dans ces mesures dissuasives et coercitives l'ampleur du problème irrésolu de la mendicité et du vagabondage. Le bien connu lieutenant général de police Lenoir confirmait dans ses mémoires l'incapacité à enrayer ce problème : «

[158] Romon, Christian, « Mendiants et policiers à Paris au XVIIIème siècle ». In: *Histoire, économie et société,* 1982, 1[e] année, n°2. pp. 259-295. *Mendiants et vagabonds à Paris, d'après des archives des commissaires au Châtelet (1700-1787*), Thèse de doctorat en Histoire, Paris X - EHESS, Paris, 1981. « Le monde des pauvres à Paris au XVIIIe siècle », In : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisation*, 37[e] année, n°4, 1982, pp.729-763.

L'esprit des lois de France, l'esprit des règlements de police concernant la mendicité a toujours été de l'abolir absolument, mais jamais on n'y est parvenu. »[159]

Les textes législatifs et les ordonnances ne sont pas les seuls témoins de la volonté d'en finir avec la pauvreté en haillon.[160] Les minutes des commissaires de police de la série Y des Archives nationales relatent avec précision, pour une partie du siècle, la surveillance et le travail régulier qu'effectue la police contre la mendicité. La voie fut en partie tracée par le dépouillement extrêmement vaste qu'effectue C. Romon. L'historien va à la rencontre de 42 commissaires de police pour la période de 1700 à 1784. Les données chiffrées composées à partir du recensement des arrestations de mendiants de l'auteur dévoilent des statistiques d'arrestations de mendiants extrêmement irrégulières. De fait, la première moitié du XVIII^{e} siècle n'enregistre que très peu d'arrestations dans les archives des commissaires.[161] Pourtant, c'est durant cette période que plus de la moitié des édits et des ordonnances ont été promulgués contre la mendicité.[162]

---

[159] Milliot, Vincent, *Un policier des Lumières*, Champs Vallon, Paris, 2011, p. 829. Le segment consacré aux pauvres et aux mendiants dans les mémoires de Lenoir correspond au folio 688 – 691 du document original des manuscrit anciens de la médiathèque d'Orléans.

[160] Depauw, Jacques, « Pauvres, pauvres mendiants, mendiants valides ou vagabonds? Les hésitations de la législation royale », In. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 21, n°3, Juillet-septembre 1974, p. 401-418.

[161] Romon, Christian, « Mendiants et policiers à Paris au XVIIIème siècle ». In: *Histoire, économie et société,* 1982, 1^{e} année, n°2. pp. 259-295.

[162] Romon, Christian, *Mendiants et vagabonds à Paris,* op.cit., p. 234-240.

Les crises successives que connaît la France durant les cinquante premières années du siècle n'atteignent pas la courbe des arrestations de l'auteur. Sur un fond de guerre de succession d'Espagne, la France connait en 1709 ce qui deviendra « le grand hiver » ou « le plus gros hiver du monde »[163]. Les températures exceptionnellement basses font de cet hiver l'un des plus rigoureux qu'a connu le royaume accentuant la misère publique.[164] Paris n'est pas épargnée et l'hôpital général reçoit pas moins de 14 000 pauvres entre 1709 et 1710.[165] Insensible, la courbe d'arrestation des mendiants provenant des papiers des commissaires de police ne cille pas. Le même phénomène d'ignorance des aléas de l'histoire survient plus d'une décennie plus tard en 1724 et 1725. La précarité sociale touche l'ensemble des petits métiers du royaume. Pourtant, les commissaires, eux, sont toujours absents.

> Ainsi vont nos mendiants de 1700 à 1749, ils alimentent les discours quand la famine fait rage, mais ils ne remplissent pas les prisons parisiennes, même en 1724-1725. Pourtant, force de l'ordre et pauvres se côtoient chaque jour, s'observent ou livrent bataille. Notre clientèle d'indigents ne peuple pas les prisons du Châtelet ou les maisons de l'Hôpital général, or toutes ces maisons regorgent de délinquants de tout poil.[166]

---

[163] Romon, Christian, *Mendiants et vagabonds à Paris, d'après des archives des commissaires au Châtelet (1700-1787*), Thèse de doctorat en Histoire, Paris X - EHESS, Paris, 1981, p. 238.
[164] Lachiver, Marcel, *Les années de misère : la famine au temps du Grand roi, 1680-1720*, Fayard, Paris, 1991, 573 p.
[165] Romon, Christian, *Mendiants et vagabonds à Paris*, op.cit., p.236.
[166] Romon, Christian, « Mendiants et policiers à Paris au XVIIIème siècle », op.cit. p. 278.

Il est impossible de croire qu'au moment où l'hôpital général accueillait 14 000 pauvres, les commissaires de police se désintéressaient complètement de l'effritement du tissu urbain. Comme le soulignait C. Romon, il y a un pas que nous ne franchirons pas en imputant aux commissaires autant d'incompétence et d'inaccomplissement. Or, l'absence de ces documents, perdus ou détruits, soulève un problème de source davantage qu'il ne traduit un véritable désintérêt de la part des commissaires.

Sur l'évolution de la prise en charge du problème de la mendicité à Paris, il faut en dire quelques mots. La multiplicité des acteurs engagés dans cette lutte apparait comme une piste de réponse pour expliquer l'absence et la défection, pendant si longtemps, des commissaires. Les mémoires du lieutenant général Lenoir racontent que cette tâche incombait, de prime abord, aux administrateurs de l'Hôpital général de contenir et de poursuivre les mendiants. Lenoir fait surtout référence aux archers de l'hôpital qui sont les seuls, jusqu'au début du XVIII^{e} siècle, à être habilités à arrêter, non sans heurts, les mendiants.[167] Sans rouvrir un sujet déjà fort bien mené par d'autres avant nous, il faut rappeler que les résistances populaires face aux archers sont nombreuses. Les méthodes de ces derniers sont robustes et ces acteurs d'ordre et de répression comprennent mal les sensibilités et les sociabilités populaires qui se jouent dans les rues de la capitale. Entre mendiant et petit peuple, on se connait et on se

[167] Farge, Arlette, « Le mendiant, un marginal? Les résistances aux archers de l'Hôpital dans le Paris du XVIII^{e} siècle », *Les Marginaux et les exclus dans l'histoire*, Cahier Jussieu, Paris, col 10/18, 1979, p. 312-328.

reconnait l'un dans l'autre. Des méthodes peu pédagogiques des archers, la responsabilité du contrôle des mendiants passe de main, selon Lenoir, sous la gouvernance du lieutenant général Sartine en 1770. Sartine aurait d'abord voulu que le guet reprenne la main sur ce dossier de sûreté, mais ce fut, au final, les inspecteurs qui furent chargés de cette responsabilité.[168] La date de 1770 proposée par Lenoir concernant l'arrivée des inspecteurs sur l'échiquier de la répression de la mendicité n'est pas tout à fait juste. Sur ce chapitre des inspecteurs, nous reviendrons plus en profondeur, mais soulignons à présent que dès la création du corps de police des inspecteurs en 1708 leur mandat fut celui de la sûreté de la ville qui se déclinera en toute sorte de spécialisations, dont celle de la surveillance des hôtels et des maisons garnis, et éventuellement des mendiants.[169] Face aux archives des commissaires, deux éléments demeurent certains : pour trouver les mendiants de ce premier demi-siècle, il faudrait chercher autre part que dans les minutes de la série Y des Archives nationales et puis, pour comprendre les rouages de la police des mendiants, alors que celle-ci devient un pôle important du travail de certains inspecteurs et commissaires, il faudra se concentrer sur la deuxième moitié du XVIII^{e} siècle.

En effet, à l'opposé des cinquante premières années du siècle, la seconde moitié, de 1750 à 1789 pour la périodisation qui nous intéresse, connait un essor

[168] Milliot, Vincent, *Un policier des Lumières,* op.cit., p.830.
[169] Milliot, Vincent (dir.), « Migrants et « étrangers » sous l'œil de la police : la surveillance des lieux d'accueil », In : *Police et migrants : France 1667-1939*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 315-331.

extraordinaire en matière d'arrestation de mendiants. C'est par dizaine de milliers qu'il est possible de comptabiliser les procès-verbaux d'arrestations de mendiants pour ce second temps de la répression de la mendicité. Évidemment, ce revirement de situation crée une rupture qui scinde définitivement en deux le XVIII^{e} siècle et qui pose, en creux, les questions sur l'engagement de la police dans la répression de la mendicité et dans la création d'une police spécialisée. Si différents acteurs urbains ont été mobilisés dans cette lutte contre la pauvreté en guenille, le monopole semble atterrir brusquement chez les commissaires de police. L'énorme dépouillement qu'opère C. Romon permet d'établir un groupe de commissaires qui, en raison de l'effusion des procès-verbaux d'arrestations de mendiants dans leurs papiers, constitue, le noyau central de la police des mendiants.

C'est sur un critère quantitatif que s'appuie la sélection de Romon. Les commissaires qui intègrent cette police spécialiste maintiennent un travail acharné contre les mendiants. En ordre d'importance numérique, selon les données récoltées de C. Romon, ces huit commissaires sont Ferrand, Chenu, Delaporte, Grandin, Lemaire, Hugues, Vanglenne et Guyot[170]. Ces commissaires, dont les arrestations sont foisonnantes, intègrent l'équipe anti-mendicité parisienne pour la période de 1750 à 1789. Tous les commissaires de cette liste n'ont pas travaillé simultanément et de

[170] Charles-Alexandre Ferrand (1764-1791), Gilles Pierre Chenu (1747-1791), Louis Michel Roch Delaporte (1764-1791), Jean Jacques Grandin (1782-1791), Jean Baptiste Charles Lemaire (1750-1779), Jean-François Hugues (1757-1788), Mathieu Vanglenne (1770-1791), Michel Pierre Guyot (1756-1790).

concert. Dès 1749, les minutes du commissaire Chenu contiennent les traces des « visites de nuit » où il participe personnellement à l'arrestation des gens de mauvaise vie qu'il rencontre chez différents logeurs. Au courant de l'année qui suivra, soit 1750, des procès-verbaux spécifiquement dédiés aux arrestations de mendiants viennent s'ajouter aux documents du commissaire. Les procès-verbaux du commissaire prennent surtout l'apparence de registres continus où, date après date, rassemblée dans un même feuillet, les noms des mendiants sont indiqués avec des informations sur leur identité et les lieux de leur arrestation.[171]

[171] A.N. Y 11 565 -Y 11 577 B.

Figure 11. Registre d'arrestation du commissaire Chenu, 11 avril 1750

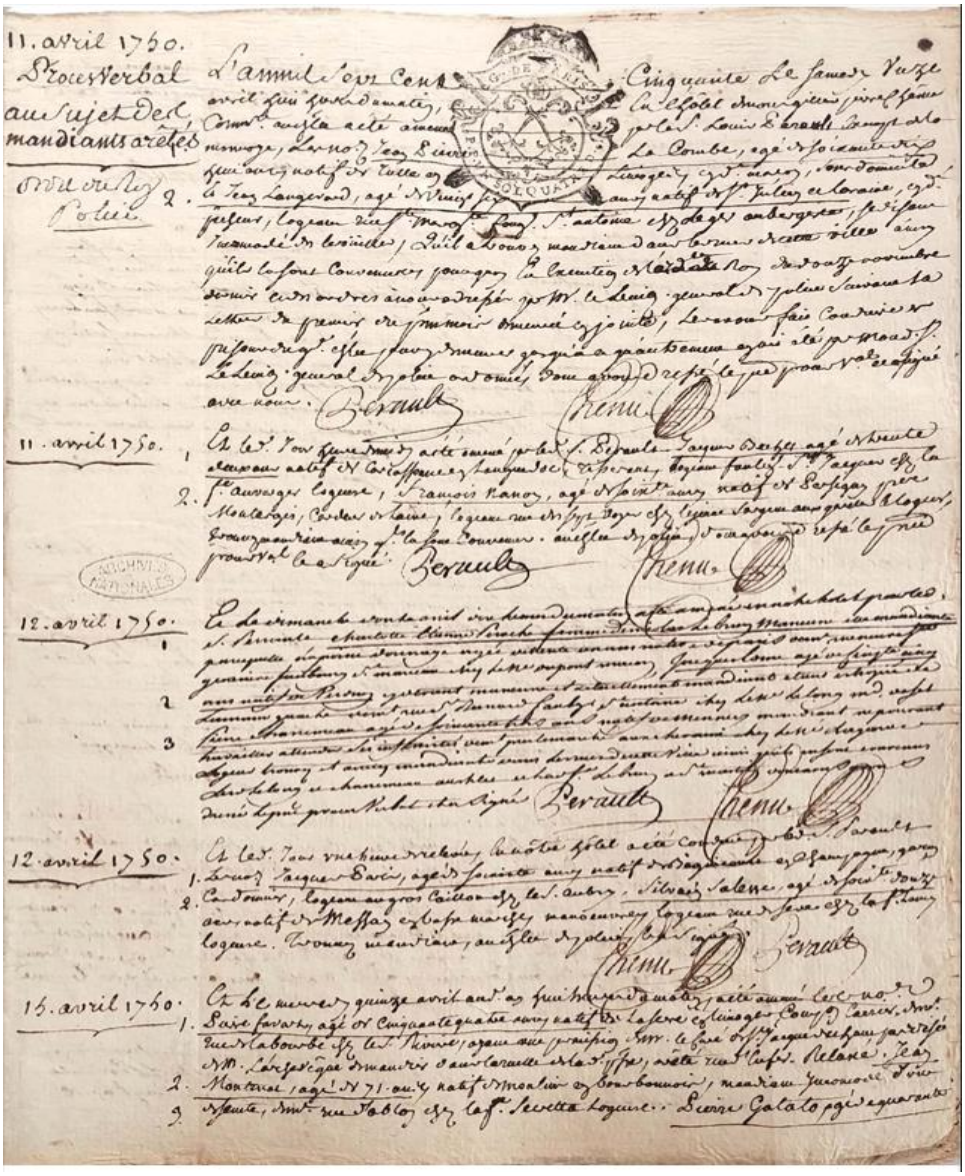

Somme toute, les informations sur les mendiants tiennent en quelques lignes.[172] Chenu est un commissaire efficace, mais peu littéraire. Ces premiers procès-verbaux d'arrestation de mendiants, en nombre suffisamment conséquent, marquent l'entrée des commissaires de police dans l'arène de la répression contre la mendicité. Évidemment, les mendiants apparaissent chez d'autres commissaires bien avant 1750. Les mendiants insolents ou violents sont repérables dans les papiers des policiers, mais le véritable point tournant survient à partir de la moitié du siècle alors que la mendicité ordinaire prend d'assaut les documents des commissaires. La présence des mendiants en si grand nombre chez certains commissaires ne peut être difficilement attribuable à autre chose qu'à une nouvelle spécialisation.

3.2 La mendicité, une spécialisation policière

L'entrée fracassante au milieu du XVIII[e] siècle des commissaires de police, du moins en ce qui concerne les traces écrites, dans le paysage de la répression de la mendicité, met l'accent sur la deuxième moitié du siècle qui concentre le plus gros contingent d'arrestation. La liste de commissaires spécialistes de la mendicité dégagée par C. Romon a été un point de départ incontournable.[173] Dans ce groupe, un

[172] A.N. Y. 11 566. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. Comme on peut le constater, ces premières traces de procès-verbaux ont davantage la forme de registres en concentrant en une seule page plusieurs journées de travail où des mendiants ont été arrêtés. Très peu d'information concernant les mendiants sont répertoriés. Les indications sont sommaires et elles ne se réduisent souvent qu'à l'essentiel.

[173] Sur cette liste des commissaires spécialistes, des précautions sont nécessaires. Des dépouillements approfondis et décalés de ceux que C. Romon a effectués permettent de trouver d'autres commissaires de police qui ont eu, à un moment ou à un autre de leur carrière, cette spécialisation. De fait, le commissaire Convers Desormeaux qui n'apparait pas dans la liste de C. Romon entretient cette spécialisation au moins entre les années 1777 et 1785 dans le quartier de la Place Maubert. C'est, en

commissaire se distingue. Le commissaire Louis Michel Roch Delaporte construit sa carrière dans le quartier Saint-Denis. Il y avait à saisir un point de convergence dans la présence d'un commissaire spécialiste de la mendicité dans le quartier abritant trois cours des miracles. Pour trouver les cours des miracles du quartier Saint-Denis et pour mesurer leur intégration dans la mosaïque des lieux à risque, il fallait suivre les mendiants, les vagabonds et les gueux. Les archives du commissaire Delaporte devenaient le filon le plus certain.

La carrière du commissaire Delaporte dans le quartier Saint-Denis s'étend sur deux décennies de 1766 à 1789. Il faut aussi noter, dès à présent, que le commissaire Delaporte ne travaille pas seul dans le quartier Saint-Denis. À son arrivée dans le quartier en 1766, Delaporte travaille jusqu'en 1774 avec le commissaire Charpentier et Grimperel. Or, il y a beaucoup de mouvement dans le quartier Saint-Denis en ce qui concerne les commissaires en fonction. En 1775, Grimperel quitte le quartier et Hubert Mutel prend sa place jusqu'en 1779. Le départ de Charpentier en 1780, après 14 années de service dans le quartier, laisse un vide que viendra combler pour une longue période

---

effet, plusieurs centaines voire, millier d'arrestations de mendiants qui sont enregistrées dans les minutes du commissaire Desormeaux. Un dépouillement complet tel que nous l'avons fait pour le commissaire Delaporte permettrait de dénombrer très exactement le nombre de mendiants interceptés dans les filets de ce commissaire. Par ailleurs, certains commissaires cités par C. Romon comme spécialiste ne sont pas si clairement établis. En effet, un nouveau carottage qui entrecoupe celui de C. Romon dans les minutes de certains commissaires laisse grandement perplexe. Les minutes du commissaire Vanglenne (1777-1778-1787-1788) ne laisse transparaitre aucune arrestation de mendiant, celles du commissaire Grandin (1784-1785-1788-1789) n'ont plus, les minutes du commissaire Guyot (1759-1760-1768-1769-1777-1778-1788-1789) laissent percevoir plus d'intérêt pour les visites militaires en dépit du fait qu'il y a des visites de nuits en petit nombre, les minutes du commissaire Hugues (1768-1769-1778-1779-1788) démontrent davantage un intérêt pour les milieux de la prostitution.

le commissaire Leblond. Le commissaire Mutel présent de 1775 à 1781 sera remplacé seulement en 1783 par le commissaire Berton qui restera en fonction jusqu'en 1791. En résumé, lorsque Delaporte entre en fonction dans le quartier Saint-Denis, c'est le commissaire Charpentier qui, par son ancienneté dans le quartier, tient le fort. Lorsque ce dernier quitte en 1780, c'est le commissaire Delaporte, d'abord, qui maintiendra la stabilité dans le quartier jusqu'au moment où le commissaire le Leblond, en 1780, se joint à lui. Au total, Delaporte travaille de manière consécutive pendant 25 ans dans le quartier Saint-Denis. Il est donc aussi possible d'envisager que la spécialisation du commissaire Delaporte provient à la fois de sa longévité dans le quartier, mais aussi dans la capacité à diviser les tâches entre les commissaires présents dans le quartier.

Sans interruption, le travail de Delaporte constitue une série d'archives de 48 cartons qui permet de retracer très finement l'activité du commissaire.[174] Dans cette longue série de cartons d'archives, ce n'est pas moins de 7896 arrestations de mendiants qu'il est possible de comptabiliser. Face à ce nombre conséquent, un constat devenait évident : le commissaire Delaporte a consacré presque toute sa carrière à cette tâche très peu rémunératrice d'arrêter des mendiants. L'immensité du travail du commissaire Delaporte se comprend et se mesure lorsqu'il est comparé avec un autre de ses collègues spécialistes. Pour C. Romon, le commissaire Ferrand, qui a opéré ses activités dans le quartier Sainte-Opportune de 1765 à 1785, puis dans le quartier Saint-

[174] A.N. Y 12 171 à Y 12 219.

Jacques de la Boucherie de 1786 à 1791, est le champion de ce groupe de commissaires spécialistes des mendiants. Cette place de choix se justifie par les 2225 arrestations de mendiants[175] que le commissaire Ferrand enregistre entre 1768 et 1784.[176] Les résultats quantitatifs permettent à l'auteur de formuler quelques conclusions. La première consiste à faire du commissaire Ferrand le fer de lance de la répression policière contre les mendiants. La seconde, c'est de considérer que certains commissaires de police ont eu sporadiquement des intérêts dans la chasse aux mendiants selon les demandes des lieutenants généraux de police.[177]

À la lumière des chiffres obtenus dans le recensement des arrestations du commissaire Delaporte, il faut nuancer ces deux conclusions qu'émet C. Romon. Pour arriver à cette évaluation du rythme d'arrestation du commissaire Delaporte, Romon s'appuie sur le dépouillement de 29 cartons[178] d'archives qui correspondent à deux coupures temporelles précises : l'une de 1764 à 1768, l'autre de 1774 à 1784. Le commissaire Delaporte ne se joint au quartier Saint-Denis qu'à partir de 1766 puisqu'il effectue un bref passage dans le quartier du Temple de 1764 à 1765. Les 19 cartons manquants expliquent en grande partie l'impression que le commissaire Delaporte a pu agir par intermittence. Une fois les deux décennies d'archives de la carrière du

---

[175] Romon, Christian, *Mendiants et vagabonds à Paris, d'après des archives des commissaires au Châtelet (1700-1787*), Thèse de doctorat en Histoire, Paris X - EHESS, Paris, 1981, p. 12. Les cartons d'archives dépouillés par Christian Romon correspondent à la série Y 12 978 à Y 13 023 des Archives nationales.
[176] Romon, Christian, « Mendiants et policiers », op.cit., p. 284.
[177] Ibid., p.284.
[178] AN. Y 12 166 – Y 12 172 et A.N. Y 12 184 – Y 12 206.

commissaire Delaporte dépouillée dans leur totalité, les données témoignent d'une très grande constance au travers des années en plus d'une détermination sans faille.

De 1768 à 1784, Romon comptabilisait 2225 mendiants arrêtés par le commissaire Ferrand. Le commissaire Delaporte, quant à lui, voit déambuler dans son hôtel de la rue aux Ours un total de 5288 mendiants pour la même période.[179] En somme, l'écart entre les deux commissaires est appréciable. Pour le même nombre d'années, l'équipe d'inspecteurs et d'observateurs du commissaire Delaporte procède à 3063 captures de mendiants de plus que leurs confrères pour le commissaire Ferrand. Le décalage entre les deux commissaires suggère que le champion de la police des mendiants n'est pas le commissaire Ferrand ; bien que celui-ci ait aussi consacré un nombre incalculable d'heures à rédiger des procès-verbaux d'arrestation de mendiants durant toute sa carrière.

[179] Pour la période de 1768 à 1784 : A.N. Y 12 171 – Y 12 207.

Figure 12. Nombres d'arrestations de mendiants. Commissaire Delaporte - Quartier Saint-Denis (1768-1789)

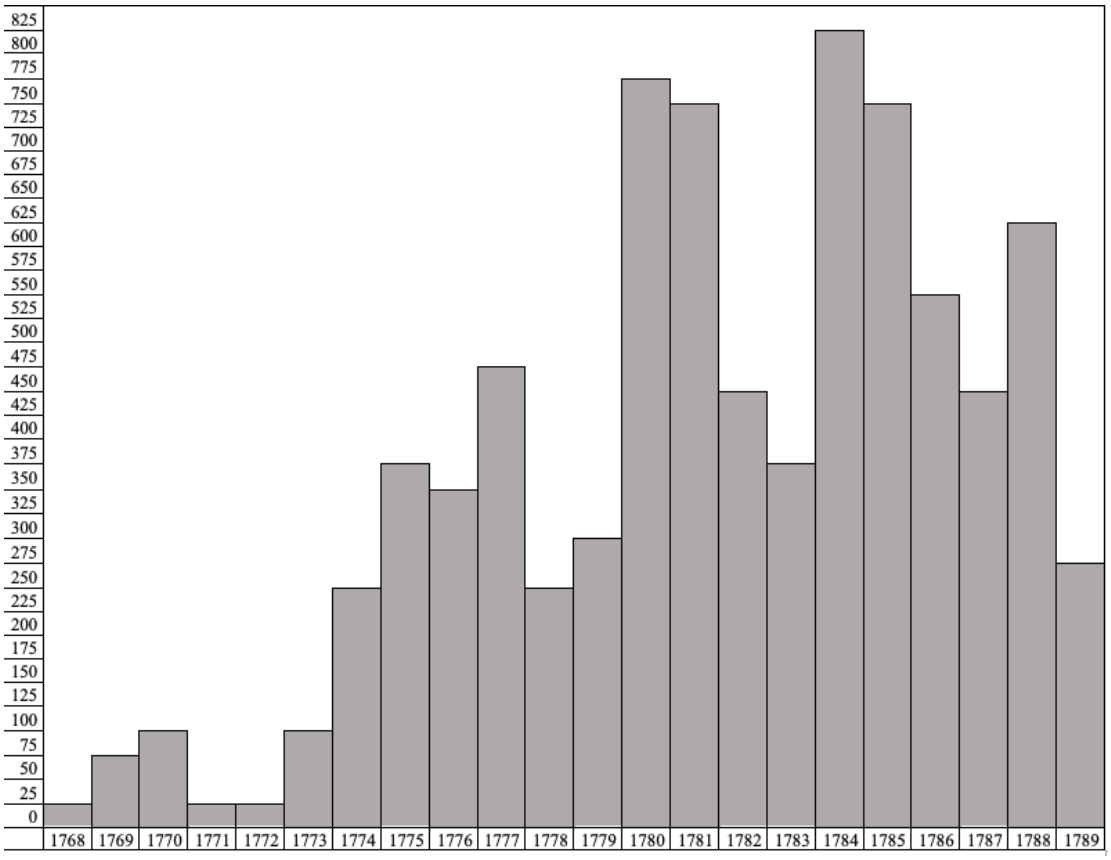

Le travail du commissaire Delaporte ainsi illustré dans la Fig 3.1 permet de mesurer l'ampleur de la tâche qui a été la sienne. Pourtant ce travail, bien que constant, n'a pas été homogène. Flambées et replis sont observables dans ces chiffres : il faut s'y intéresser. Il y a, d'abord, un début extrêmement lent. Les 6 premières années de travail du commissaire Delaporte dans le quartier Saint-Denis ne reflètent pas un intérêt apparent pour les arrestations de mendiants. Bien que présents, les mendiants apparaissent de manière discontinue dans les papiers de l'officier. Assurément le

commissaire ne peut pas faire fi de leur présence dans son quartier, mais il ne s'agit en aucun cas d'un enjeu significatif. Pourtant, le commissaire est très actif dans d'autres domaines judiciaires durant ces premières années. Si les mendiants sont absents, ce ne sont pas pour autant des cartons d'archives vides que nous avons trouvés. Pour les deux premières années de cette période, 1768 et 1769, il n'y a pas moins de 268 documents liés à des plaintes. À ces plaintes de tous genres - insultes, bruits, etc.- s'ajoutent 389 déclarations de vol et informations de vols dont le commissaire s'est chargé d'écouter les témoignages, de procéder aux enquêtes et aux interrogatoires. Ce travailleur acharné s'occupe également de 33 scellés d'après décès, d'un nombre assez conséquent d'emprisonnements et de captures de criminels de toutes espèces, depuis les voleurs de mouchoir jusqu'aux évadés de prison. Sans oublier les enquêtes sur des morts subites ou violentes voir, des fragments de corps humains retrouvés.[180] Les journées du commissaire Delaporte sont, bien avant que les mendiants deviennent un pôle important de son travail, très bien rempli et extrêmement varié. Par ailleurs, notons, dès à présent qu'en dépit des mendiants qui affluèrent à son hôtel particulier en nombre parfois sidérant tout au long de sa carrière, le commissaire Delaporte ne cessera jamais d'effectuer son travail régulier dans son quartier en continuant de recevoir les plaintes et les déclarations de vols ou d'accomplir tous autres actes judiciaires pour lesquels il était tenu d'apporter son assistance. L'attention portée aux mendiants s'ajoute au fardeau de sa tâche juridictionnelle, elle ne la réduit pas.

[180] AN. Y 12 171 – Y 12 174.

Pourtant, les mendiants ne sont pas complètement absents. Au total, pour ces 6 premières années de 1768 à 1773, c'est 226 mendiants qui ont été inquiétés par ce commissaire. Sans avoir de mandat particulier envers les mendiants, Delaporte effectue un travail de maintien de l'ordre quotidien en ce qui concerne la criminalité en haillon. En revanche, le basculement est visible, il est net et il se produit à partir de l'année 1774 alors qu'une hausse significative des arrestations de mendiants est observable. En une seule année, le commissaire Delaporte voit passer dans son hôtel pas moins de 235 mendiants, c'est-à-dire presque autant que la somme des 6 années précédentes. À partir de 1774, la machine est lancée, on peut considérer, sans trop d'erreurs, que la spécialisation du commissaire Delaporte apparaît à ce moment et ne le quittera plus jusqu'à la Révolution française. Mais qu'est-ce qui officialise réellement la mise en place d'une spécialisation : une assignation de la lieutenance générale de police ou bien le seul aveu des chiffres? Pour l'heure, nous n'avons que les chiffres en guise d'indicateur.

Officielle ou officieuse, la spécialisation du commissaire se traduit par une nette augmentation du nombre de mendiants arrêtés à partir de 1774. Certaines années atteignent des sommets, mais peut-on considérer que ces sommets soient le résultat d'une pratique intermittente comme en concluait C. Romon? La courbe d'arrestation de mendiants du commissaire Delaporte connaît des flambées vertigineuses pour quatre années soit, une première montée pour les années 1780 et 1781 et puis, une seconde,

quelques années plus tard, en 1784 et 1785. D'autres années sont plus creuses, mais c'est, pourtant, dans leur globalité qu'il faut apprécier ces données.

3.2.1 La courbe d'arrestation : inadéquations et spécialisation

Les chiffres des arrestations de mendiants ne laissent pas toujours entrevoir une étroite relation entre l'évolution du contexte social, les changements économiques et les mouvements de la législation et les pratiques répressives de la police. C. Romon procédait à un exercice similaire en confrontant sa courbe d'arrestation de mendiants à la longue suite d'édits et d'ordonnances, pas moins de 24 documents dont il retrace l'existence, qui jalonne tout le siècle. La réaffirmation des textes législatifs contre les mendiants n'est pas toujours ce qui explique la recrudescence soudaine des arrestations ou bien les baisses.[181] Certaines inadéquations sont aussi notables dans les données compilées chez le commissaire Delaporte, et ce, bien au-delà des diverses phases de la législation.

Les premières arrestations enregistrées dans les papiers du commissaire Delaporte sont celles de 1768 et 1769. Ces deux premières années, avec celle de 1771 et 1772, sont les plus maigres en nombre d'arrestations. Pourtant, les années 1768 et 1769 correspondent à une crise frumentaire qui sévit à Paris et qui n'a aucune emprise sur la courbe des arrestations. Les crises frumentaires ne sont pas étrangères à l'Ancien

[181] Romon, Christian, « Mendiants et policiers à Paris », op.cit., p. 264 -267.

régime : de la fin du XVII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e siècle, famines et révoltes marquent les tentatives royales de modernisation du système économique et financier du royaume. Plusieurs types d'émeutes frumentaires sont repérables, mais celles qui se popularisent au tournant du XVIII^e siècle sont les émeutes de marché qui rassemblent souvent une grande foule pour une courte durée de temps.[182] Au nombre de ces crises frumentaires qui jalonnent cette très longue période s'inscrit celle de 1768. Moins meurtrière que les précédentes crises frumentaires de la fin du XVII^e siècle, 1698, ou bien, celle qui marquera tous les esprits, de 1709-1710, ces épisodes de famine accentuent la misère publique. Il est d'autant plus surprenant de constater que ces moments de crises intenses n'atteignent pas la courbe d'arrestation de mendiant du commissaire Delaporte.

De la même manière, la courbe d'arrestation demeure insensible face aux réaffirmations législatives. Au cours de l'année qui suivra la crise frumentaire de 1768, une ordonnance royale promulguée à l'encontre des mendiants d'Île-de-France et de Paris n'eut pas non plus le pouvoir de faire décoller les arrestations dont le nombre, très faible, demeure de 50 arrestations pour cette année. Dans les deux cas de figure, crise frumentaire ou bien la réaffirmation de la législation, la réponse du commissaire est très peu engagée en cette fin de la décennie 1760.

---

[182] Tilly, Louise A, « La révolte frumentaire, forme de conflit politique en France », In: *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 27^e année, n° 3, 1972, p. 731 -734.

À l'inverse, certains évènements semblent avoir une incidence plus prononcée sur l'accélération des arrestations. La tranche d'années de 1770 à 1780 n'a rien de banal. Sur le plan social, Paris connait les troubles liés à la guerre des farines qui fait rage dans la capitale d'avril à mai 1775. Ce sont des évènements qui transparaissent dans les arrestations du commissaire : l'année 1775 est la première de trois années qui marquent les premières véritables hausses d'arrestations du commissaire Delaporte. Les arrestations culminent durant l'année 1777 en atteignant un sommet de 461 arrestations. Cette même année 1777, en plus de rassembler un nombre fort appréciable d'arrestations de mendiants, est aussi celle d'un renouvellement d'une ordonnance qui trouve écho dans celle de 1769. La nouveauté de l'ordonnance de 1777 contre les mendiants, c'est la grande part laissée à l'assistance en réactivant les projets d'atelier de charité dont l'idée avait été élaborée en 1770 et qui sont, surtout, des travaux de voirie.[183] Faut- il voir dans la hausse des arrestations une application plus sévère de l'ordonnance? La corrélation directe est difficile à établir, mais on peut légitimement nuancer l'impact de cette ordonnance sachant l'accent mis sur la charité plutôt que sur la répression.

Mais entre charité et répression, tous semblent vaciller : la législation, les dépôts et les hôpitaux ; sauf pour la lieutenance de police dont la sûreté doit apparaitre sur tous les fronts. La décennie de 1770 est aussi celle où les forces de l'ordre

[183] Romon, Christian, « Mendiants et policiers à Paris », op.cit., p. 267.

réaffirment leur présence sur la scène publique. Le lieutenant général Lenoir retrouve son poste en 1776 après un bref départ, propose, en 1778 un document intitulé *Le Plan de travail pour la sûreté de Paris*[184] où la structure et les acteurs des forces publiques y sont détaillés. L'éventail des corps policiers et des forces en présence dans la capitale et inventorié dans ce document sert, entre autres, à exhiber l'étendue des forces de la police, mais aussi à formuler une volonté de Lenoir : « […] exercer la surveillance totale qu'il appelle de ses vœux et pour lutter contre les « bandes de voleurs et les malfaiteurs. »[185] Les catégories d'individus à risque et leur surveillance sont au cœur des préoccupations de la lieutenance générale. Ainsi, la même année, au mois de novembre, Lenoir vise directement les mendiants et les vagabonds dans une ordonnance d'abord destinée aux domestiques regroupant, de ce fait, deux catégories de gens, dont la police a à l'œil.[186] Nul doute que le sommet de la hiérarchie policière souhaite véhiculer l'image d'une police parisienne efficace, bien organisée et prête à agir contre la mendicité qui attaque la sûreté de la ville.

En revanche, un décalage est observable entre les préoccupations de Lenoir et la mise en pratique de ces exigences. Les volontés du lieutenant général ne semblent

---

[184] Milliot, Vincent, *« Divise et commande » ou le rêve de Guillauté. Essai sur les pratiques policières de l'espace à Paris au XVIII^e siècle*. In : *La ville en ébullition : Sociétés urbaines à l'épreuve* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014 (généré le 30 décembre 2020).

[185] Idem.

[186] Romon, Christian, « Mendiants et policiers à Paris », op.cit. p. 267.

pas descendre le long de la hiérarchie, car les arrestations de Delaporte chutent considérablement entre l'année 1777 et 1778-1779. Est-ce un manque de communication entre le sommet et la base de la structure policière ou bien une gestion personnelle de la part du commissaire qui détonne avec les ambitions de la lieutenance? Les chiffres semblent indiquer un problème, mais les documents demeurent silencieux.

En outre, la courbe d'arrestation de mendiants de Delaporte rappelle aussi une différence fondamentale : entre 1769 et 1777 donc, entre deux moments de crise sociale et deux temps forts de la législation contre les mendiants, il y a l'enclenchement de la spécialisation du commissaire. Au-delà de l'ordonnancement et des crises, une mission spécifique modifie le paysage répressif. Enclenchée en 1774, la spécialisation du commissaire Delaporte crée une obligation nouvelle de prendre en charge une mendicité qui avait été jusqu'alors gérée comme n'importe quel autre enjeu de sûreté dans son quartier.

3.2.2 Deux temps forts de la courbe

Au-delà des inadéquations et d'une nouvelle spécialisation qui caractérise la première décennie de travail de Delaporte dans le quartier Saint-Denis, il y a dans cette courbe d'arrestation de mendiants des temps forts. Il y en a deux qui ont, malgré tout, de profondes dissemblances : celle de 1780 et puis celle de 1784. L'année 1784 concentre plusieurs facteurs à la fois législatifs, mais aussi institutionnels qui viennent

modifier la gestion de la mendicité parisienne. Il convient de débuter par cette dernière, les chiffres nous y obligent. L'année 1784 est un véritable triomphe d'un point de vue policier : Delaporte signe des procès-verbaux pour 826 mendiants capturés. L'année suivante participera également à cette victoire policière avec pas moins de 727 arrestations. Ces chiffres sont extraordinaires et ils trouvent sans doute leur justification dans un amalgame de circonstances. D'abord, il y a en début d'année un dernier et ultime renouvellement de la législation royale contre les mendiants. En mars 1784, un édit : « portant défense aux étrangers de quêter dans le royaume »[187] réaffirme, pour une dernière fois avant la Révolution, la volonté étatique d'enrailler la mendicité des rues parisiennes. Un dérèglement climatique frappe aussi le royaume la même année et réduit à l'indigence bon nombre de petits travailleurs. Au dérèglement climatique qui entraine les mauvaises récoltes et les volontés royales d'en finir avec la mendicité, l'année 1784 est aussi l'année à laquelle les dépôts de mendicité du royaume ferment définitivement leurs portes.

Tout comme pour les prisons,[188] l'histoire des dépôts de mendicité a surtout bénéficié des lumières des historiens à partir du XIX^{e} siècle. Déjà sous le Premier Empire, selon le décret du 5 juillet 1808, Napoléon réactivait les dépôts de mendicité

[187] Cité dans Romon, Christian. « Mendiants et policiers », op.cit., p. 260.
[188] Abdela, Sophie, *Formes et réformes : la prison parisienne au XVIII^{e} siècle*, Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en histoire, p. 2-14.

visant, ainsi, « les individus mendiants n'ayant aucun moyen de subsistance ».[189] Pourtant, comme le rappelle C. Peny, c'est sous l'Ancien régime qu'il faut chercher les racines de ces institutions qui oscilleront durant leur courte existence entre maison de force et hospice. En effet, les dépôts trouvent leur origine dans la déclaration royale du 3 août 1764 et de l'arrêt du Conseil d'État du 21 octobre 1767. Ensuite, ils s'éteindront temporairement en 1784 pour mieux reprendre forme une fois la Révolution française traversée.[190] Les études manquent pour l'époque moderne qui est souvent apparue sous forme de courtes recherches. Sur ce sujet encore trop mal saisi en entier, nous contribuerons sans aucun doute à ce phénomène en n'en disant que quelques mots à la lumière des apparitions lointaines, mais repérables dans les procès-verbaux de mendiants.

L'année de la fermeture des dépôts coïncide avec le sommet des arrestations de notre commissaire. Il faut alors considérer deux hypothèses vraisemblables pour expliquer ces chiffres. D'une part, la police des mendiants n'est pas freinée par la fermeture des dépôts et entend bien continuer leur mission d'arrestation des mendiants

[189] Peny, Christine, « Les dépôts de mendicité sous l'Ancien Régime et les débuts de l'assistance publique aux malades mentaux (1764-1790) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2011, n°4, p.10.
[190] La littérature sur les dépôts de mendicité se divise en plusieurs articles. Legay, Marie-Laure. « Le financement et la gestion des dépôts de mendicité (France,1764-1790) », *XLIV Settimana di Studi - Fondazione istituto internazionale di Storia economica F. DATINI*, 2012, Prato, Italie. Gutton, Jean-Pierre. « Enfermement et charité dans la France de l'Ancien Régime ». In. *Histoire, économie et société*, 1991, 10e année, n°3. Prières et charité sous l'Ancien Régime, p. 353-358. Jan, Isabelle. « Du dépôt de mendicité à la prison, une société toujours humaine. » In. *Romanisme*, 1981, n° 34, pp.95-101. Peny, Christine. « Les dépôts de mendicité sous l'Ancien Régime et les débuts de l'assistance publique aux malades mentaux (1764-1790) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2011, n°4, p. 9-23.

et de sûreté dans la ville. Ou, d'autre part, la fermeture des dépôts rejette dans les rues de la capitale tous ses habitants en situation de précarité économique provoquant ainsi une hausse fulgurante des arrestations. Si le travail quotidien de la police était déjà ponctué d'un nombre conséquent d'arrestations, la fermeture de ces institutions, dont le dépôt de Saint-Denis à proximité de la ville, gonfle momentanément les statistiques des arrestations pour se résorber les années suivantes.

En revanche, les fermetures des dépôts de mendicité sont bien loin de décourager une force de répression déjà en mouvement depuis une dizaine d'années dans le quartier Saint-Denis. Pour la période entre la fermeture des dépôts de mendicité et les débuts de la Révolution française, c'est un chiffre très appréciable de 2590 mendiants qui sont arrêtés par Delaporte. Si la fermeture des dépôts ne désarme pas les policiers de Paris, la fin de ces institutions a sans doute beaucoup à voir avec la hausse des relâchements enregistrée dans les procès-verbaux à partir de cette date. Entre les difficultés institutionnelles que représentent l'absence des dépôts et la population carcérale parisienne trop volumineuse se joue un équilibre complexe.

La deuxième acmé de la courbe, celle de 1780, est un véritable mystère. S'il est possible de comprendre les raisons circonstancielles qui font augmenter les arrestations pour les années centrales de la décennie 1770 ainsi que celles entourant l'année 1784, la compréhension est beaucoup moins claire en ce début des années 1780. La guerre des farines se termine quelques années auparavant, laissant des dommages

dans le tissu social. Le contexte économique et agricole ne peut être tributaire de cette hausse extraordinaire. Le cours du blé redescend considérablement à partir de 1778 jusqu'en 1780 pour atteindre approximativement les mêmes prix qu'en 1767 soit, avant la crise des farines permettant à la population de subvenir plus aisément à leur besoins alimentaires.[191] Par conséquent, il faut écarter une nouvelle flambée des prix des grains pour expliquer les résultats. Il y aurait tout lieu de croire, qu'entre deux crises frumentaires, les années 1780-1781 auraient été des années d'accalmie. Or, il en est tout autrement. Pour ces deux seules années,1780 et 1781, les inspecteurs de police et le commissaire Delaporte interpellent 1532 mendiants. Tout au long de sa carrière, le commissaire Delaporte n'a laissé que très peu, voire pas du tout, de traces de sa correspondance, s'il y en a eu une, entre lui et la lieutenance générale de police. Cette absence se fait lourdement sentir quand vient le moment d'expliquer de telle hausse dans les arrestations. Cette correspondance manquante aurait peut-être pu mettre des mots sensés sur ces colonnes de chiffres foisonnantes. Toutefois, nous pouvons tenter une explication contextuelle. Ainsi, lorsque les moments de crises sociales intenses surviennent et qu'ils jettent dans la rue simultanément une foule de nouveaux acteurs désormais dans l'incapacité d'atteindre le minimum requis pour maintenir leur condition, la police fait preuve d'indulgence. Or, dans les moments d'accalmie, comme en 1780 et 1781, le mendiant devient le responsable de sa condition. Il ne doit plus son infortune à des aspects extérieurs : c'est le devoir de la police de le chasser.

[191] Romon, Christian, « Mendiants et policiers », op.cit., p. 282.

Au final, les chiffres issus des papiers de Delaporte permettent un regard renouvelé sur le travail de ce dernier. Avec des hauts et des bas, la courbe des arrestations remet en perspective le rythme du commissaire Delaporte et, conséquemment, sa place dans le groupe des commissaires spécialistes de la mendicité. Loin d'être irrégulier, Delaporte tient la cadence des arrestations et ne désarme pas durant toute sa carrière.

En creux, et aussi au-delà de la spécialisation du commissaire, les chiffres obtenus mettent en relief l'incapacité chronique de la police à réguler le nombre de mendiants. Si les décalages entre les années de fortes hausses et les subséquentes apparaissent comme vertigineux, il n'en demeure pas moins qu'une hausse perpétuelle est détectable auprès des années d'accalmies. Augmentation de l'effort répressif ou augmentation de la pauvreté? La vérité se trouve, sans doute, à mi-chemin entre les deux, mais les chiffres, eux, traduisent les deux réalités. Entre chacun de temps forts de la courbe, le nombre d'arrestations ne cesse d'augmenter ce qui traduit l'augmentation des difficultés économiques et sociales des travailleurs des plus bas échelons bien plus qu'une pratique policière qui s'enclenche à la demande de la lieutenance générale. Tôt ou tard, devant l'incapacité à maintenir sa position économique, les travailleurs des petits métiers échouent dans les rues pour venir gonfler les rangs des mendiants. L'accroissement exponentiel des mendiants arrêtés souligne, en creux, l'absence de toute réinsertion sociale, économique et professionnelle. Une fois qu'un individu traverse la ligne fine qui le sépare de l'indigence, aucun retour en

arrière n'est possible. Aussi, il y a l'incapacité des institutions de détention ou de charité à faire face à cette masse toujours grandissante de mendiants, de résorber ce trop-plein de pauvres, ce qui fait en sorte que chacune des crises porte en elle des conséquences toujours plus tragiques que la précédente. Les années intermédiaires laissent dans les rues parisiennes un nombre accru d'infortunés susceptibles d'être interceptés par la police aux prochains soubresauts économiques.

3.3 Un travail d'équipe : les inspecteurs de police

Le 13 mai 1778, l'inspecteur Debrugnières se rend rue Saint-Louis au Marais à la suite des plaintes récurrentes de la supérieure du couvent des religieuses du Saint-Sacrement afin : « d'arrêter ceux qu'il trouvera mendiants ».[192] Attroupés dans la cour du couvent, c'est 6 mendiants, 4 femmes et 2 hommes, que l'inspecteur de police capture et amène au commissaire Delaporte afin de procéder à la rédaction du procès-verbal. Dans cet exemple typique des arrestations de mendiants pour la période de 1777 à 1789, l'acteur principal sur le terrain est l'inspecteur tandis que le commissaire dresse le procès-verbal, seul détenteur avec le lieutenant général de ce pouvoir. Chargés par le lieutenant général de faire respecter les ordonnances de 1764 et 1777 concernant les mendiants, vagabonds et gens sans aveu, les inspecteurs tirent de ce dernier « les ordres » par lesquelles ils agissent. Il est impossible, pour l'ensemble de la période étudiée, de réfléchir à la police des mendiants sans considérer la présence des

[192] A.N. Y 12 193. Procès-verbal d'arrestation de mendiants du 13 mai 1778.

inspecteurs de police qui sont présents dans tous les procès-verbaux des mendiants, qu'ils soient la finalité de visites de nuit ou de captures individuelles. Ce court récit d'arrestation raconte la distinction profonde entre deux manières de policer la ville, celle traditionnelle des commissaires et celle nouvelle sur le terrain des inspecteurs, qui marquera tout le XVIII[e] siècle. Ces deux méthodes aux pratiques fondamentalement différentes s'entrechoquèrent parfois, mais, au final, engendrèrent bon nombre de collaborations notamment en matière de lutte contre la mendicité. D'autres avant nous ont savamment reconstitué l'émergence et la construction des offices des commissaires et de la compagnie des inspecteurs, notre intérêt était ailleurs. [193] C'est très humblement que nous tenterons d'éclairer la participation des inspecteurs de police qui ont travaillé avec ardeur aux côtés du Commissaire Delaporte dans le quartier Saint-Denis.

3.3.1 Les inspecteurs de police : naissance et rivalités

Les origines ne sont pas les mêmes entre commissaires et inspecteurs de police. Les commissaires de police occupent des charges et des fonctions qui prennent racine au XVI[e] siècle. Fort de leur tradition, les ancrages des commissaires dans la vie judiciaire, mais également dans les quartiers font d'eux des personnages vers qui le

---

[193] Couture, Rachel (2013), *Inspirer la crainte, le respect et l'amour du public" : les inspecteurs de police parisiens, 1740-1789*, Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en histoire. Berlière, Justine, *Policier Paris au siècle des Lumières. Les commissaires du quartier du Louvre dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle*, Paris, École des Chartes, 2012, 407 p.

peuple se tourne naturellement pour régler leurs conflits. La création du corps des inspecteurs de police en 1708 change les dynamiques des quartiers, la division des tâches et les rôles des deux types de policier. Cette naissance est portée par l'impulsion de la lieutenance générale qui désire avoir une police d'action directe, malléable et de terrain. Malgré leur apparition souhaitée par le lieutenant général d'Argenson, successeur de La Reynie, ils reçoivent un accueil mitigé de la part des commissaires déjà en place dans les quartiers, mais aussi auprès de la population qui aura beaucoup à leur reprocher. La relation entretenue par les inspecteurs avec la lieutenance générale a été, dès le départ, très étroite et ce fut aussi un des premiers facteurs de mécontentement chez les commissaires. Munis d'ordre du roi et de lettres de cachet sur lesquelles très peu de contrôle est exercé, les inspecteurs sont rapidement accusés d'abus de toutes sortes, notamment d'arrestations arbitraires, ce qui alimentera leur mauvaise réputation auprès de la population.[194] Ainsi, leurs manières promptes qui tranchent avec celles jurisprudentielles des commissaires ont eu comme effet d'attiser la peur et la détestation du peuple parisien à leur endroit en plus de se poser rapidement en rivalité avec les commissaires de police dans plusieurs domaines, notamment dans celui de la surveillance des lieux d'accueil.

[194] Sur les inspecteurs de police : Milliot, Vincent. *« Admirable police » Tenir Paris au siècle des Lumières*, Champ Vallon, Paris, 2016, p. 73 -137. Couture, Rachel (2013). *Inspirer la crainte, le respect et l'amour du public" : les inspecteurs de police parisiens, 1740-1789*, Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en histoire.

Les volontés de la lieutenance générale, au moment de la création des inspecteurs, sont de mieux administrer la ville de Paris en pleine expansion dont l'opacité du tissu urbain augmente sans cesse. Afin de satisfaire aux besoins de plus en plus grands de contrôler la ville et les populations flottantes, d'Argenson n'hésite pas à détourner certains inspecteurs de leur mandat initial en leur confiant des missions de surveillances spécifiques : ce fut le cas dans le domaine de la surveillance des lieux d'accueil. Anciennement, les commissaires de police devaient veiller au contrôle des lieux d'accueil, hôtels et maisons garnies, en vérifiant et signant les registres des logeurs instaurés afin de documenter la mobilité des individus. Ces derniers procédaient aussi aux perquisitions et à la rédaction des procès-verbaux lors des infractions rencontrées.[195] En 1708, l'apparition des inspecteurs crée dans la foulée un corps de spécialistes de la surveillance des lieux d'accueil qui répond aux besoins du lieutenant général d'avoir une police active sur le terrain.[196] Par extension, et surtout dans la deuxième moitié du XVIII^{e} siècle, la surveillance des lieux d'accueil et des populations qui les occupent devient étroitement liée à la répression de la mendicité et au vagabondage. En effet, à partir du XVI^{e} siècle, toute une série de textes règlementaires vise à identifier les « mauvais pauvres » en les représentant comme ceux qu'on ne doit pas héberger.[197] Mendicité et lieux d'accueil se rencontrent et ils ne se quitteront plus.

[195] Milliot, Vincent, « Divise et commande », op.cit.
[196] Idem.
[197] Idem.

En 1740, la refonte du corps des inspecteurs stabilise l'institution policière et insère les inspecteurs dans la structure policière parisienne. Désormais mieux ancrée dans les quartiers, les inspecteurs auront tout de même beaucoup de difficulté à affirmer leur légitimité auprès de la population et leur rapide disparition durant les troubles révolutionnaires en est probablement la meilleure preuve.[198] En revanche, la deuxième moitié du XVIII[e] siècle voit naître une meilleure entente entre les commissaires et les inspecteurs, et plusieurs collaborations émergeront notamment dans la lutte contre la mendicité.

3.3.2 Les inspecteurs du quartier Saint-Denis

Dans le quartier Saint-Denis, auprès du commissaire Delaporte entre 1768 et 1789, c'est 8 inspecteurs qui ont croisé notre chemin à diverses périodes de temps et à des fréquences parfois inconstantes. Ces 8 inspecteurs sont Receveur, Sarraire, Dutronchet, Lehoux, Lescare, Santerre, De Beaumont et Debrugnières. Travailleurs infatigables aux réseaux d'informations particulièrement denses alimentés par leurs « observateurs », les inspecteurs sont en première ligne dans la lutte contre la mendicité. Si au départ certains inspecteurs ont eu comme tâche la surveillance des lieux d'accueil, il ne fait pas de doute, au moment où se raréfie les visites de nuit chez

[198] Couture, Rachel (2013), *Inspirer la crainte, le respect et l'amour du public" : les inspecteurs de police parisiens, 1740-1789*, Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en histoire.

les logeurs au profit des arrestations dans les rues de Paris à partir de 1777, que plusieurs inspecteurs ont eu une spécialisation directement liée aux mendiants. Les 7887 arrestations de mendiants répertoriées dans les procès-verbaux du commissaire Delaporte sont tout, ou presque, systématiquement liées à un inspecteur de police.

Sur le concept d'arrestation, il faut prendre le temps de poser des balises.[199] Anachroniquement, nous emploierons dans ce texte le terme « d'arrestation » pour désigner les captures des mendiants aussi bien dans les visites de nuit que dans les rues de la capitale. Ce n'est pas sans savoir que l'arrestation est absente des dictionnaires de langue d'Ancien Régime en plus de l'être dans les textes de droit de cette époque. Le dictionnaire de Furetière de 1690 indique tout de même le verbe « arrester » ce qui renvoie à « saisir tant les biens que la personne » enfin, le Dictionnaire de l'Académie de 1762 marque une précision « saisir par voie de justice ».[200] Le droit criminel de l'Ancien Régime privilégie plutôt les termes de « captures » ou de « prise » pour désigner l'arrestation d'un prévenu. La prise de corps, selon Ferrière, désigne : « […] la capture qui se fait d'une personne pour la mener en prison […] ».[201] C'est évidemment sans sous-estimer les enjeux théoriques de langage et de définitions que nous utiliserons le terme d'arrestation dans sa conception et son renvoi vers des pratiques

[199] Chauvaud, Frédéric et Pierre Prétou (dir.), *L'arrestation. Interpellations, prises de corps et captures depuis le Moyen Âge*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2015, 367 p.
[200] Cicchini, Marco, « Repenser la relation entre police et justice au tournant du XVIII[e] siècle. Le concept d'arrestation », In. *L'arrestation, Interpellation, prises de corps et captures depuis le Moyen Âge*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2015, p. 65-66.
[201] Ferrière, Claude-Joseph de. *Dictionnaire de droit et de pratique*, Paris, Saugrain, 1740, vol. 1, p. 161.

policières contemporaines. Il est d'or et déjà important de souligner qu'il est excessivement rare dans les documents du commissaire Delaporte qui rapportent les arrestations de mendiants tant dans les visites de nuit que dans les captures dans les rues que plusieurs inspecteurs se trouvent présents simultanément. Autrement dit, les procès-verbaux d'arrestations de mendiants sont le résultat du travail d'un inspecteur, car ce dernier intervient souvent seul ou bien avec le soutien de la garde de Paris. Même si nous pouvons nous imaginer les inspecteurs travaillant de concert dans la répartition des espaces à surveiller, les minutes du commissaire restituent mal cette collaboration.

Tableau 2. Arrestations de mendiants fait par les inspecteurs de police et menées au commissaire Delaporte (1678-1789)

Années	Totale des arrestations de mendiants	Garde de Paris	Receveur	Sarraire	Dutronchet	Lehoux	Lescare	Santerre	De Beaumont	Debrugnières
1768	2	1	1							
1769	50	1	43	6						
1770	82	35	37	10						
1771	9	4	5							
1772	6	2	6							
1773	77	5	67		5					
1774	235	1	20		184				31	
1775	370	2	280		89					
1776	351		96			255				
1777	462	2			2	308		147		3
1778	225	1			7	11		200		6
1779	281				11	30	56	184		
1780	773				29	76	528	140		
1781	759				99	148	454	58		
1782	413				73	59	238	43		
1783	367				84	48	181	54		
1784	826				186	26	446	168		
1785	727				122	62	393	150		
1786	527				44	43	274	166		
1787	446				20	69	249	108		
1788	623	12			19	178	212	208		
1789	267	23			7	48	71	118		
Total	**7887**	**88**	**555**	**16**	**981**	**1361**	**3102**	**1744**	**31**	**9**

Sur ces 8 inspecteurs, 3 inspecteurs – Sarraire, De Beaumont et Debrugnières - ont eu un impact extrêmement limité sur le nombre de mendiants menés au commissaire Delaporte. À eux trois, ils cumulent uniquement 56 arrestations, environ 0.07% du total des arrestations, ce qui est, contenues du foisonnement d'arrestations, un chiffre minime comparativement aux autres inspecteurs de police de ce groupe. La portée limitée du travail de ces inspecteurs auprès du commissaire Delaporte n'est pourtant pas un indicateur absolu de leur participation dans la lutte contre la mendicité.

En effet, ces mêmes inspecteurs ont pu, peut-être, dans d'autres quartiers auprès d'autres commissaires fournir un effort beaucoup plus soutenu que nous ne pouvons le voir dans ces chiffres.

Les données récoltées soulignent, d'une certaine manière, les idées de C. Romon sur l'interchangeabilité des inspecteurs entre les commissaires de police.[202] Les équipes se font et se défont au gré des allégeances des inspecteurs qui ne sont pas aussi statiques que celles des commissaires. Commissaires et inspecteurs ne sont pas liés par le même pacte, comme le soulignait C. Romon. En effet, l'inspecteur Sarraire travaille pour le commissaire Ferrand dans le quartier Saint-Opportune en 1766 et revient plus tard pour la période de 1769 à 1774. Il en va de même pour l'inspecteur De Beaumont, 1770 à 1777, et l'inspecteur Debrugnières pour les deux années de 1777 et 1778.[203] De fait, l'étude menée sur deux années spécifiques dans les papiers du commissaire Ferrand[204], 1777 et 1778, permet d'apprécier l'implication de certains inspecteurs de police auprès du commissaire Ferrand alors qu'ils sont particulièrement discrets auprès du commissaire Delaporte. Les deux exemples les plus probants appartiennent aux inspecteurs De Beaumont et Lehoux. L'inspecteur De Beaumont apporte au commissaire Ferrand 239 arrestations pour la seule année de 1777 et aucune chez le commissaire Delaporte et le cas de l'inspecteur Lehoux en 1778 qui alimente

[202] Romon, Christian, « Mendiant et policiers », op.cit., p. 285
[203] Idem.
[204] A.N. Y. 15 981 – Y 15 983. Nous n'avons pu consulter que la moitié de l'année 1777, car le carton Y 15 980 n'était pas accessible pour des fins de restauration.

le commissaire Ferrand de 138 arrestations alors qu'il amène, chez les commissaires Delaporte, seulement 11 mendiants pour cette même année. Une question pourtant demeure : est-ce une histoire d'allégeance ou bien celle d'une mobilité des inspecteurs de police? En somme, les inspecteurs amènent-ils les capturés auprès d'un commissaire spécifique en raison d'un pacte entre eux ou bien simplement selon une logique de division territoriale dans la ville?

Néanmoins, la régularité de certains inspecteurs de police est exemplaire. C. Romon regroupait sous le commissaire Delaporte 4 inspecteurs faisant partie de son équipe répressive, soit Receveur, Dutronchet, Lescare et Santerre. À ces 4 inspecteurs, nous ajoutons l'inspecteur Lehoux, qui manquait à l'étude de C. Romon, dont le nombre d'arrestations représente un pourcentage de 17,25% du total des captures de mendiants. Ce haut pourcentage est largement suffisant pour le faire entrer dans l'escouade du commissaire Delaporte. L'inspecteur Lehoux fait sans doute partie des inspecteurs qui travaillent sans relâche, car C. Romon le retrouvait également dans l'équipe du commissaire Ferrand de 1777 à 1784. En ce qui nous concerne, l'inspecteur Lehoux connait deux fortes années en 1776 et 1777, mais il s'inscrit surtout par sa présence constante de 1780 à 1789. Ainsi, le chevauchement des périodes auprès de deux commissaires pose encore davantage la question des divisions territoriales et des lieux d'arrestation des mendiants. Si les inspecteurs peuvent diriger des mendiants vers l'un ou l'autre des commissaires sans priorité, le lieu d'arrestation dans une zone

définie et sous l'autorité d'un commissaire pourrait expliquer les mouvements des inspecteurs.

Pour les 5 inspecteurs restants, dont la présence est conséquente dans les minutes du commissaire Delaporte, leur travail acharné transparait dans le nombre des arrestations. De manière plus substantielle, l'inspecteur Receveur comptabilise 7% des arrestations, Dutronchet 12.5%, Lehoux 17,25%, Lescare 39.33% et Santerre 22.11%. Le tableau 3.2 met clairement en évidence à quelle hauteur se situe la participation de chacun des inspecteurs selon des périodes précises. Chacun des inspecteurs de ce groupe a travaillé pour le commissaire Delaporte selon des séquences variables. Trois phases de la répression avec des acteurs différents sont détectables. Dans un premier temps, des années 1768 à 1773, donc avant l'entrée en vigueur de la spécialisation de Delaporte, il y a seulement deux acteurs présents dans le quartier de Saint-Denis qui s'intéressent aux mendiants : la Garde de Paris et l'inspecteur Receveur. Sur la Garde de Paris, nous reviendrons plus en détail, car son implication est plus complexe et moins directe. En revanche, cette première phase demeure, évidemment, la moins populeuse en termes d'arrestation. La spécialisation de Delaporte change ses attitudes face à la mendicité, mais préalablement il a le devoir de maintenir l'ordre dans son quartier. Les chiffres assez bas sont cohérents avec cette logique et le travail de l'inspecteur Receveur est repérable, bien que limité.

Le deuxième temps de la répression qui apparait correspond à une période de transition, celle de 1774 à 1779. Cette transition s'explique en partie par la courte durée de la période, à peine 5 ans. De plus, plusieurs inspecteurs s'entrecroisent sans qu'aucun ne prenne réellement le devant de la scène. Ainsi, les inspecteurs présents durant cette période sont Receveur, Dutronchet, Lehoux et Santerre. L'inspecteur Lescare fait une entrée timide en 1779 avec 56 arrestations et l'inspecteur De Beaumont amène 31 mendiants pour une unique fois jusqu'à la fin de notre périodisation. Toutefois, les 4 autres inspecteurs totalisent un nombre plus conséquent d'arrestations : Receveur (396), Dutronchet (293), Lehoux (604) et Santerre (531). Évidemment, le total des arrestations permet une hiérarchisation des inspecteurs, mais ce sont les années où ces derniers performent qui permet de voir le désynchronise de leurs activités : aucun ne semble effectuer ensemble un travail d'équipe. L'inspecteur Receveur est actif de 1774 à 1776 et, ensuite, il disparaitra définitivement des procès-verbaux du commissaire Delaporte. Au même moment, l'inspecteur Dutronchet mène son plus gros contingent de mendiants en 1774 ; de 1775 jusqu'en 1779, il sera très peu performant. En 1776 et 1777, c'est l'inspecteur Lehoux qui prend à bras le corps la lutte contre les mendiants dont l'activité se maintiendra jusqu'en 1789, mais avec plus de modération. Finalement, l'année 1777 voit entrer en action l'inspecteur Santerre dont le nombre d'arrestations de 200 mendiants en 1778 sera inégalé pour lui jusqu'en 1788. À la lumière des chiffres, pour cette période de 1774 à 1779, il est difficile alors de penser cette période comme le résultat d'un véritable travail d'équipe. Il y a dans le

quartier Saint-Denis un peu de tâtonnement et un enchevêtrement d'inspecteurs plus ou moins présents.

La seconde période apparait d'autant plus comme un temps de transformation des équipes de la répression lorsqu'on constate la régularité et la solidité de la troisième et dernière période du tableau 3.2 soit, celle qui correspond à la décennie 1780. De 1780 à 1789, les données mettent surtout en lumière l'énorme travail d'arrestations de l'inspecteur Lescare. Véritable figure de proue de cette décennie, c'est 3046 arrestations qu'accomplit l'inspecteur Lescare. Ce dernier est suivi de bien loin par ses collègues : l'inspecteur Santerre - 1213 arrestations -, l'inspecteur Lehoux - 757 arrestations -, et finalement, l'inspecteur Dutronchet complète ce quatuor - 688 arrestations. Pilier central de l'activité répressive, le travail de l'inspecteur Lescare supplante tous les autres inspecteurs sauf pour l'année 1788 où le nombre d'arrestations s'équilibre entre ce dernier, Lehoux et Santerre. Enfin, la chute définitive apparait en 1789, au même moment où le corps de police des inspecteurs disparait complètement.

Le travail des inspecteurs en matière de lutte contre la mendicité est colossal. D'aucune manière le commissaire Delaporte n'aurait pu accomplir autant d'arrestations, visites de nuit ou captures individuelles, sans compter sur la présence indéfectible des inspecteurs. C'est indubitablement la rencontre entre deux corps de police, spécialistes et dévoués, qu'autant de mendiants ont trouvé le chemin des geôles parisiennes.

3.4 Un troisième acteur de la répression de la mendicité : La garde de Paris

La présence de la Garde de Paris dans les procès-verbaux d'arrestations de mendiants soulève plus de questions. Le rôle de la Garde de Paris dans l'univers répressif des mendiants n'est pas très clair. De toute évidence, la présence de la Garde est limitée et les chiffres reflètent bien l'intérêt mitigé pour la mendicité. De fait, la Garde figure dans les procès-verbaux d'arrestation de mendiants souvent comme soutien lors des perquisitions chez les logeurs. De 1774 à 1777, la présence de la Garde toujours en arrière-plan se limite à prêter main-forte aux inspecteurs et aux commissaires qui se déplacent pour visiter des lieux où l'on sait que plusieurs mendiants se cachent. En revanche, très rares sont les procès-verbaux d'arrestation de mendiants qui font des officiers de la Garde les principaux acteurs des arrestations. Ce sont ces rares exceptions que nous voyons figurer dans le tableau 3.2. Acteur intermédiaire, de soutien et de renfort, il faut quand même se rappeler d'être prudent concernant les mouvements et l'implication de la Garde de Paris dans les affaires de sûreté de la ville. En ce sens, la Garde de Paris a ses modes de fonctionnements, ses effectifs et ses propres missions.[205] Elle a surtout ses collaborations particulières, elle aussi, avec certains commissaires de police ce qui explique sa présence plus accrue dans divers documents et minutes de certains commissaires de police et moins en

[205] Rugjee, Nélisha, *La garde de Paris au XVIII^e siècle*, Master 2, Paris, Sorbonne Université, Master 2 en histoire moderne, 2020, 318 p.

d'autres.[206] Dans les documents qui sont les nôtres, les mendiants, bien que la Garde de Paris ait la possibilité et même le devoir d'intervenir contre la mendicité, ne sont pas ceux qui inquiètent le plus les hommes qui composent cette troupe de policier. Durant 10 ans, de 1768 jusqu'en 1778, la Garde apparait de manière très discrète, de temps à autre, avec une ou deux arrestations. L'année 1770 à une aura mystérieuse avec ses 35 arrestations faites par la Garde sans que nous puissions vraiment expliquer ce petit engouement momentané. La Garde, comme acteur exclusif des procès-verbaux, disparait complètement de nos procès-verbaux pendant 10 ans jusqu'en 1788 où elle réapparait avec une poignée d'arrestations. Des chiffres qui ne pèsent pas lourd contre des inspecteurs comme Lehoux, Lescare et Santerre qui continuent d'arrêter des centaines de mendiants tous les ans.

Le manque d'implication directe de la part de la Garde dans les minutes des commissaires peut être expliqué par la relation qu'elle entretient avec la mobilité. Nous savons que la mobilité de certains effectifs qui constituent la Garde de Paris n'est pas la même que celle des inspecteurs de police. Par conséquent, la Garde étant liée à des postes de garde et à des lieux fixes doit composer avec une contrainte spatiale ce qui expliquerait qu'elle se dirige plus naturellement vers les commissaires des quartiers à

---

[206] Berlière, Justine, *Policer Paris au siècle des Lumières. Les commissaires du quartier du Louvre dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, 3^e partie, Paris, École des Chartes, 2012. P. 140-146

proximité et non pas spécifiquement vers des commissaires spécialistes. Ainsi, les mendiants arrêtés par la Garde ne seraient pas forcément repérables dans les minutes des commissaires spécialistes, mais plutôt diffusés auprès d'autres commissaires. De fait, la liste des commissaires entretenant une relation étroite avec la Garde de Paris, pour la deuxième moitié du XVIII^{e} siècle, que N. Rugjee extrait des rapports de la Garde ne fait état d'aucun commissaire spécialiste de mendicité établi par C. Romon ni de ceux que nous avons dégagés.[207]

Deux raisons sont alors possibles pour expliquer l'absence de lien entre les commissaires spécialistes de la mendicité et la Garde. D'une part, il y a la mobilité que nous évoquions. Encore faut-il souligner que la Garde effectue des patrouilles et que les postes de garde sont situés à des endroits stratégiques de la ville ce qui limite la portée de cet argument pour expliquer leur absence auprès de nos commissaires.[208] Et puis, le second élément justificatif serait que la Garde n'intervient seule que dans des situations exceptionnelles impliquant des mendiants ce qui diminuerait grandement leur contact avec les commissaires qui font la gestion de la criminalité en haillon sur une base régulière et quotidienne. Si la Garde n'est impliquée que dans les épisodes exceptionnels, leur relative absence devient logique sachant que la très forte majorité des arrestations de mendiants relève majoritairement de la misère ordinaire. Enfin, si nous souhaitons soumettre une troisième hypothèse, il serait aussi légitime de penser

[207] Rugjee, Nélisha, *La garde de Paris au XVIII^{e} siècle, op.cit.,* p. 147
[208] Ibid, *op.cit.,* p. 148-156.

que la Garde de Paris ait simplement passé la main à la police des mendiants, durant la seconde partie du XVIII^{e} siècle, se délestant d'une préoccupation, d'une catégorie de groupes à risque, qui possédait désormais des policiers attitrés pour les surveiller. S'il fallait chercher autre part les mendiants que dans les minutes des commissaires du Châtelet, les archives de la Garde de Paris seraient une route assurément hasardeuse à prendre et aux résultats forts incertains.

Malgré tout, la Garde de Paris demeure pour l'ensemble de la période étudiée un acteur à la fois présent, mais aussi diffus. De 1768 jusqu'en 1777, la présence de la Garde est plus facilement détectable, mais à partir de 1778, au moment où les visites de nuit se raréfient, la Garde de Paris sera visible dans les documents essentiellement pour mener les mendiants arrêtés aux prisons qui leur sont destinées.

3.5 Conclusion

Le dossier de la sûreté de la ville de Paris n'est pas une mince affaire. Devant une capitale en constant développement autant pour son nombre d'habitants que dans la complexité des réseaux qui s'y tissent, la police n'a d'autre choix que de se réinventer face aux enjeux qu'elle affronte. Afin de maintenir l'ordre, différents acteurs se retrouvent entre collaboration et rivalité pour remplir, au final, une mission qui les unit. Les commissaires de police bénéficient du prestige et de la dignité rattachés aux charges qu'ils possèdent et qui tirent leurs racines d'un héritage plusieurs fois

centenaire. C'est auprès du commissaire Delaporte que notre recherche a pris des allures d'enquête profitant d'une coïncidence heureuse : un commissaire spécialiste de la mendicité dans le quartier abritant trois cours des miracles. Nous y avons surtout rencontré 7887 mendiants menés à son hôtel rue aux Ours. La cadence et l'acharnement du commissaire Delaporte invite à jeter un regard renouvelé sur l'importance de ce dernier, mais aussi du quartier Saint-Denis, parmi les autres commissaires spécialistes de la police des pauvres, comme la nommait Lenoir.

La carrière du commissaire Delaporte s'étire sur plus de deux décennies et les 7887 mendiants capturés constituent une courbe d'arrestations qui parfois défie la logique des aléas de l'histoire et qui, à d'autres moments, s'y colle avec beaucoup plus de pragmatisme. Ce sont surtout des chiffres qui expliquent l'avènement d'une spécialisation même si les documents officiels nous font défaut afin d'y comprendre les modalités d'attribution. Propriétaire de ces papiers, le commissaire Delaporte n'aurait pourtant pas pu en produire autant sans la participation active d'un autre corps de policier. Les inspecteurs de police ont connu une entrée houleuse dans la sphère policière parisienne. Mal-aimés, « créatures » des lieutenants généraux à la réputation noircie par des pratiques plus brutales et arbitraires, ils vont bénéficier de la refonte du corps des inspecteurs en 1740 qui ouvre une nouvelle ère pour ces officiers. Mieux implantés et intégrés à la fois dans les quartiers et dans la structure de la police, les inspecteurs se sont imposés dans la lutte contre la mendicité comme des acteurs essentiels. Homme de terrain, il y a 8 inspecteurs qui ont travaillé avec le commissaire

Delaporte à l'arrestation de ces milliers de mendiants. Entre visites de nuit et captures dans les rues parisiennes, quatre inspecteurs, Dutronchet, Lehoux, Santerre et Lescare, sont les réels champions de cette organisation. Aussi, apparait en filigrane une autre institution de maintien de l'ordre, ancienne et bien ancrée dans le paysage parisien, la Garde, qui ne connait pas dans cette répression de la mendicité ses moments de gloire, mais, tout de même, y apporte son soutien.

Si l'attention dans ces pages a été essentiellement portée sur les acteurs, c'est qu'elle portait en elle un objectif clair. Mieux comprendre les acteurs engagés dans la répression de la mendicité, c'est inévitablement mieux saisir l'organisation et les divisons du travail. C'est le tremplin qui permet de savoir qui parcourt les rues de la ville à la recherche des mendiants et à quel moment. Surtout, il s'agissait de déterminer, pour la suite de cette étude, dans quelle vision des lieux à risque les cours des miracles s'inscrivent. Si la vision de la ville proposée dans les procès-verbaux était davantage celle des commissaires ou des inspecteurs ou bien d'un mélange des deux. Les commissaires, par leur assise pérenne dans les quartiers, portent une vision des espaces de leur quartier qui leur est propre. Quant aux inspecteurs, ils patrouillent la ville, souvent seuls à partir des années 1777, et feront éclater les limites de leur quartier pour étendre leur recherche bien au-delà. La fusion des deux perceptions des lieux à risque et les milliers de lieux d'arrestations des mendiants offrent la possibilité de dresser une cartographie des espaces surveillés de Paris.

CHAPITRE IV

LES COURS DES MIRACLES : CARTE MENTALE ET LIEUX À RISQUE

> Tous les grands chemins et toutes les villes sont obsédés de mendiants ; cette espèce d'hommes errants et vagabonds est au nombre de cinquante mille et par delà dans le Royaume ; ne serait-il pas à propos que chaque société particulière gardât ses mendiants?[209]

Le chiffrement que Guillauté, exempt de la maréchaussée, donne de la mendicité dans la capitale révèle moins l'exactitude du chiffre, difficilement estimable même dans l'état actuel des recherches, que l'impression que les mendiants sont partout et qu'ils constituent un problème largement répandu. L'espoir de l'auteur, que « chaque société particulière gardât ses mendiants », fait aussi sourire par la simplicité de la requête, mais rappelle la grande mobilité des pauvres sur les routes des royaumes et les difficultés des villes à faire face à leur flux croissant. En 1749, Guillauté appelle de ses vœux dans son *Mémoire sur la réformation de la police de France* une meilleure organisation de l'espace des villes et des moyens policiers - découpage, classement et

[209] Guillauté, *Mémoire sur la réformation de la police de France*, Hermann Éditeur des sciences et des arts, Paris, 1974, p. 93.

mise à l'écrit des procédures - plus efficaces pour « faire advenir la connaissance »[210]. Les discours sur l'espace public et sur l'ordre public[211], dans lequel s'inscrit l'ouvrage de Guillauté, ne sont pas neufs et tirent leurs racines depuis la Renaissance. Au nombre de ceux qui prendront la plume au fil des siècles pour raconter la ville, Mercier en est un qu'on ne peut pas oublier. Plus spécifiquement, les discours policiers sur l'espace urbain ne sont pas non plus nouveaux. Maintenant très célèbre, le *Traité de police* de Delamare publié en quatre tomes entre 1704 et 1738 figure parmi les ouvrages qui réfléchissent autant sur les pratiques policières que sur l'espace de la ville. Ces discours tant policiers que lettrés tendent à instiller : « […] l'idée qu'agir sur l'espace constitue une manière possible d'agir sur la société […]. »[212] Et puis, l'idéal policier de la transparence sociale via la transparence spatiale demeure un objectif que les administrateurs et les autorités des villes ne désespèrent pas d'atteindre.

Mais tous ces discours, autant sur l'espace que sur les populations, se manifestent dans la crainte de l'existence de groupes sociaux et de lieux dans la ville qui échappent au contrôle des autorités. Les volontés policières d'ordre, de divisions, de partage et de découpage territorial sont ambitieuses, mais elles traduisent surtout

---

[210] Milliot, Vincent, « Divise et commande » ou le rêve de Guillauté. Essai sur les pratiques policières de l'espace à Paris au XVIII[e] », In : *La ville en ébullition : Sociétés urbaines à l'épreuve* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2014 (généré le 30 décembre 2020).

[211] Serna, Pierre et Gaël Rideau, *Ordonner et partager la ville : XVII–XIXe siècles*, Rennes : Presse universitaire de Rennes, 2011, 222 p.

[212] Milliot, Vincent, « Divise et commande », op.cit., [en ligne], p.3.

l'inquiétude liée aux espaces qui accueillent et qui abritent de mauvaises gens, qui eux-mêmes, font partie des groupes sociaux surveillés. Sauval décrivait les cours des miracles comme des espaces de non-droit qui défiaient toutes formes d'autorité. Si les plans de la ville de Paris faisaient entrer les cours des miracles dans le paysage mental des Parisiens au milieu du XVII^{e} siècle, ils signalaient surtout le début d'un marquage cartographique de ces espaces problématiques pour la sûreté. L'identification des lieux aux taux élevés de dangerosité pose, en creux, l'idée de l'existence d'une carte mentale des espaces à risque chez la police. L'incursion proposée au chapitre précédent auprès des acteurs de la répression de la mendicité témoigne de pratiques policières de surveillance de l'espace. Mais quel espace? Toutes les rues, les ruelles et les culs-de-sac de Paris n'ont pas le même degré de dangerosité. Les arrestations de mendiants indiquent, entre autres, les lieux et les espaces que la police investiguait avec ténacité. À tort ou à raison, ces espaces étaient considérés, par les policiers, comme des endroits troubles dont le risque d'être ou de devenir un problème de sûreté éveillait leur inquiétude.

L'existence des cours des miracles et son intégration dans le paysage mental des Parisiens sont maintes fois confirmées dans la littérature de gueuserie, dans les guides de voyage et dans les plans. Et à l'instar de ces modes d'appréhension de l'espace, les cours des miracles ne devraient-elles pas être confirmées également auprès de ceux dont le travail est de faire disparaitre ces refuges ou de les surveiller? En ce sens, les cours des miracles, par nature, font partie de ces lieux dangereux et risqués

qui devaient bénéficier de l'attention assidue des policiers. Indubitablement, la chasse engagée par les policiers contre les mendiants devait les mener aux cours des miracles : la notion même de « cour des miracles » apparait-elle seulement chez les policiers? Dans l'archipel de lieux considérés à risque et surveillés par la police de l'époque, retrouve-t-on les cours des miracles? Sont-elles toujours situées dans les espaces anciennement identifiés comme « cour des miracles »? En d'autres mots, les cours des miracles de la police des mendiants sont-elles les mêmes qu'enregistrait Sauval à la fin du XVII^{e} siècle?

4.1 De l'urbanisme aux sciences sociales : la carte mentale

La transparence spatiale et les liens qui unissent la ville et l'individu sont demeurés au fil du temps des thèmes structurants des réflexions savantes. Au-delà des traités de police du XVIII^{e} siècle, les sciences sociales actuelles ont navigué dans les mêmes eaux pour tenter de comprendre les effets de la ville sur les sociétés et inversement des sociétés sur les représentations des espaces urbains. Urbanistes et psychologues se joignent aux historiens afin de mieux saisir les représentations mentales des espaces urbains qui ne sont pas étrangères aux tentatives de mieux ordonner les villes des contemporains de l'époque. Le concept de carte mentale n'est pas nouveau, il est même très bien implanté dans plusieurs domaines, dont l'urbanisme où il tire ses premières racines. Kevin Lynch publiait en 1960 l'ouvrage *L'image de la*

cité[213] où il abordait avec innovation les termes de « visibilité », de « lisibilité » ou encore, d'« imagibilité » de l'espace urbain.

> Ceci nous conduit à la définition de ce que nous pourrions appeler l'« imagibilité » : c'est, pour un objet physique, la qualité grâce à laquelle il a de grandes chances de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur. C'est cette forme, cette couleur ou cette disposition, qui facilitent la création d'images mentales de l'environnement vivement identifiées, puissamment structurées et d'une grande utilité. Cela pourrait aussi s'appeler « lisibilité » ou « visibilité », pris dans un sens élargi de qualité des objets qui ont non seulement la possibilité d'être vus, mais aussi l'aptitude à se présenter au sens d'une manière aigüe et intense.[214]

La théorie élaborée par Lynch stipule que l'environnement influence directement la cognition spatiale d'un individu. Il oriente son analyse sur la qualité visuelle des villes en étudiant la représentation mentale fabriquée par les habitants des villes. Par qualité visuelle, Lynch entend la facilité avec laquelle les individus d'une ville arrivent à reconnaitre et à organiser les éléments présents dans le paysage urbain à travers un schéma mental cohérent. L'étude de K. Lynch est profondément urbanistique et contemporaine. Elle se forge autour d'éléments bâtis qui composent les villes actuelles tels que les voies, les limites, les nœuds et les points de repère.[215] Le concept de lisibilité de l'espace urbain présenté par K. Lynch dépassera largement les cadres urbanistiques pour migrer vers d'autres disciplines des sciences sociales, dont la

---

[213] Lynch, Kevin, *The image of the city*, M.I.T Press, Massachusetts Institute of Thechnology, Cambridge (Massachusetts) et Londres (Angleterre), 1960, 221 p. Trad. par Marie-Françoise Vénard et Jean-Louis Vénard, Édition Dunod, 1969 et 1998.
[214] Lynch, Kevin, op.cit., p. 11.
[215] Ibid. p. 53 – 105.

psychologie environnementale. L'article de T. Ramadier et de G. Moser du laboratoire de psychologie environnementale de l'Université René Descartes dresse avec précision et efficacité l'évolution du concept de *legibility* soit, de la lisibilité.[216] L'article ajoute un corollaire fondamental à ce concept : la dimension sociale de la lisibilité de l'espace urbain. Ainsi, en place et lieu du postulat de départ des premières générations de chercheurs soit, que l'espace génère une image cognitive chez les individus, les chercheurs des sciences sociales ont eu tendance à faire le chemin inverse : de démontrer que les habitants donnent du sens aux espaces bâtis de la ville et que ces identités données aux lieux se répercutent dans les images mentales : « The social legibility corresponds to the facility with which individuals use the socio-physical characteristics of their surroundings to produce or to internalize environmental meaning. From the transactional perspective, social legibility depends on cultural distance between the entities of the person/surroundings system. »[217]

L'expérimentation des chercheurs du laboratoire de psychologie environnementale repose sur deux groupes d'individus, l'un est composé d'étudiants européens, mais de nationalités autres que françaises, et l'autre groupe d'étudiants est

[216] La littérature sur les cartes mentales, la lisibilité ou bien sur les *psychological maps* est particulièrement dense. Nous citons ici quelques exemples connus, mais l'article de Thierry Ramadier et Gabriel Moser propose une excursion précieuse à travers les différents courants et définitions. D. De Jonge. « Images of urban areas: their structure and psychological foundations », *Journal of the American Institute of Planners*, 1962, p. 266-276. R.M. Downs & D. Stea. *Maps in mind: reflexions on cognitive mapping*, New-York, Harper & Row Publisher, 1977. G.W. Evans. « Environmental cognition », *Psychological Bulletin*, 1989, p. 259-287.

[217] Ramadier, Thierry et Gabriel Moser, « Social legibility, the cognitive map and urban behaviour », *Journal of Environmental psychology*, 1998, 18, p. 309.

composé d'Africains subsahariens. Ayant comme cadre d'analyse la ville de Paris, l'objectif de l'étude est de comparer la lecture de l'espace parisien que les deux groupes d'étudiants construisent pour donner du sens aux espaces de la ville dont ils sont étrangers. Ce lien fondamental entre la perception d'un individu, ou un groupe d'individus, d'une ville et l'importance que ces derniers accordent à certains lieux tient en majorité de la relation qu'il entretient avec l'espace. Dans l'expérimentation de T. Ramadier et G. Moser, ce lien apparait dans la dualité entre les deux groupes d'étudiants étrangers dont les cultures et la compréhension intuitive de l'espace s'affrontent. Les étudiants européens reconnaissent plus aisément les espaces et les lieux qui sont culturellement intégrés dans l'espace européen. Au contraire, l'étude des chercheurs prouve que les étudiants subsahariens auront une appréhension plus pratique des lieux qui leur permettent de répondre à des besoins immédiats. Ainsi, les lieux mis en relief par les deux groupes d'étudiants sont complètement différents et soulèvent une lecture et une appréhension de l'espace qui dépendent largement de la facilité à reconnaitre des éléments structurants des villes ou non.

L'ouvrage de Stanley Milgram et de Denise Jodelet [218], et plus spécialement dans le chapitre 8 du livre, *Psychological maps of Paris*, abonde dans le même sens en laissant l'individu prendre le contrôle du terrain d'étude. Toujours dans un cadre

[218] Milgram, Stanley et Denise Jodelet, « Psychological maps of Paris », In: Harold Proshansky, W.H. Ittelson, L.G. Rivlin (Eds.), *Environmental psychology: people and their physical settings*, New York, Holt, Rinehart & Winston., 1976, p. 88 -113.

parisien, les auteurs entendent déterminer comment les Parisiens d'origine se représentent mentalement leur ville. L'étude délaisse complètement l'aspect urbanistique. L'objectif de la démarche n'est pas d'examiner la ville de Paris comme une réalité géographique ni même comme un objet fabriqué, mais plutôt de saisir comment la réalité est reflétée mentalement chez les habitants de la ville. Et puis, même si les représentations mentales disparaissent individuellement avec les humains qui les portent, ces images collectivement sont beaucoup plus tenaces : « The city may vanish through flood or nuclear holocaust, but the maps encoded in millions of human brains are not thereby destroyed. »[219] Au terme de la recherche, les auteurs soutiennent que les individus enregistrent mentalement des espaces qui ont bénéficié, par différents moyens, de l'attention que la société leur a portée. Autrement dit, si un lieu ou un espace a été publicisé, décrit et raconté par des médiums de diffusion pour atteindre le plus grand nombre de personnes, il est fort à parier que ce lieu intègrera la représentation mentale des individus selon une large proportion.[220]

Le concept de lisibilité élaboré par K. Lynch a été l'impulsion de départ donnée aux recherches dont les thèmes ont été les liens entre l'espace de la ville et les individus. Mais contrairement à K, Lynch, qui faisait reposer la responsabilité des représentations mentales des individus sur les éléments bâtis de la ville, les approches développées par les sciences humaines ont surtout cherché à démontrer que la société

[219] Milgram, Stanley, « Psychological maps of Paris », op. cit., p. 88.
[220] Milgram, Stanley, « Psychological maps of Paris », op. cit., p. 105.

ou l'individu donne sens aux bâtis des villes et que les représentations mentales qu'ils en gardent relèvent d'un fait social. La position adoptée par les sciences humaines sera aussi la nôtre. C'est à partir des procès-verbaux d'arrestations de mendiants que nous tenterons de tirer une cartographie mentale des espaces retenus comme à risque par la police des mendiants au XVIII^{e} siècle.

4.2 Les procès-verbaux d'arrestation : matériaux des cartes mentales

Le laboratoire n'est pas le même en transposant le concept de carte mentale à une étude historique portant sur le XVIII^{e} siècle. Les archives de l'époque permettent d'emprunter un chemin beaucoup moins direct pour reconstituer une cartographie mentale que le permettrait une enquête récente. Il y a dans cette démarche plusieurs obstacles méthodologiques à considérer. En plus de ne pouvoir atteindre directement les policiers responsables de la mendicité en raison de l'absence de document sur l'organisation de leur travail, les procès-verbaux d'arrestations de mendiants sont le résultat de deux filtres. D'abord, celui de l'institution judiciaire qui, par ses procédures, organise les procès-verbaux. Le document en lui-même est une construction autant dans sa forme que dans son contenu. Et puis, le second filtre, celui des pratiques policières notamment, celles qui concernent les espaces investis et celles qui définissent les modes d'arrestations. Néanmoins, les procès-verbaux peuvent, par leur précision, leur régularité, leur quantité et leur contenu, refléter une représentation

mentale des lieux caractérisés par la présence des mendiants et qui sont alors source de préoccupation policière.

Variés et variables, les procès-verbaux ont connu une évolution dans le temps leur donnant des allures à la fois similaires et contrastées. Des procès-verbaux manuscrits, la police passera, à la fin du siècle, aux formulaires imprimés où il ne reste que les informations spécifiques à noter dans des espaces vides. Qualité ou efficacité, c'est le dilemme que rencontrent les procès-verbaux lors de leur transformation vers les imprimés.

Figure 13. Procès-verbal manuscrit d'arrestation du commissaire Delaporte - 13 mars 1775

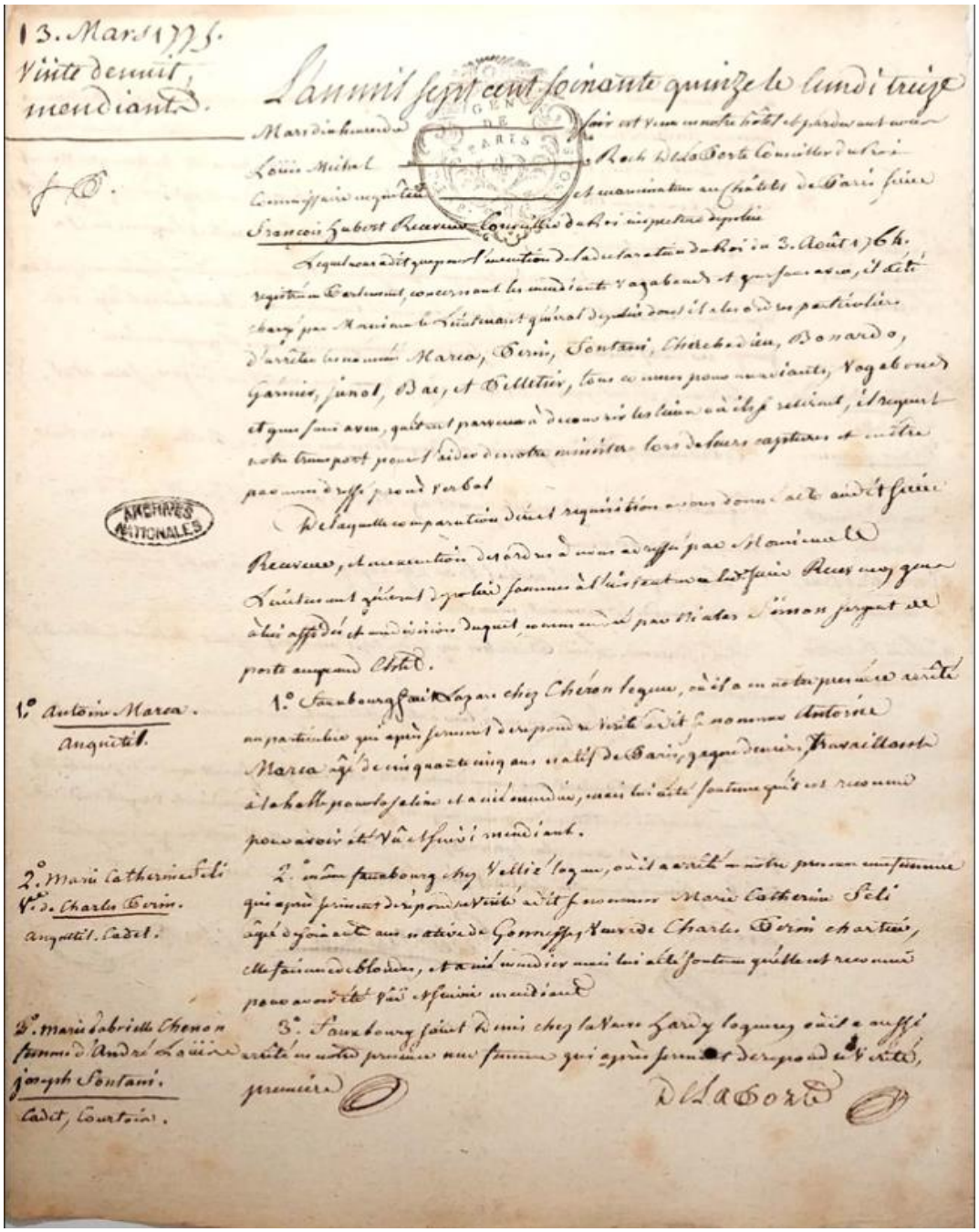

Figure 14. Procès-verbal imprimé d'arrestation de mendiant du commissaire Delaporte - 5 septembre 1788

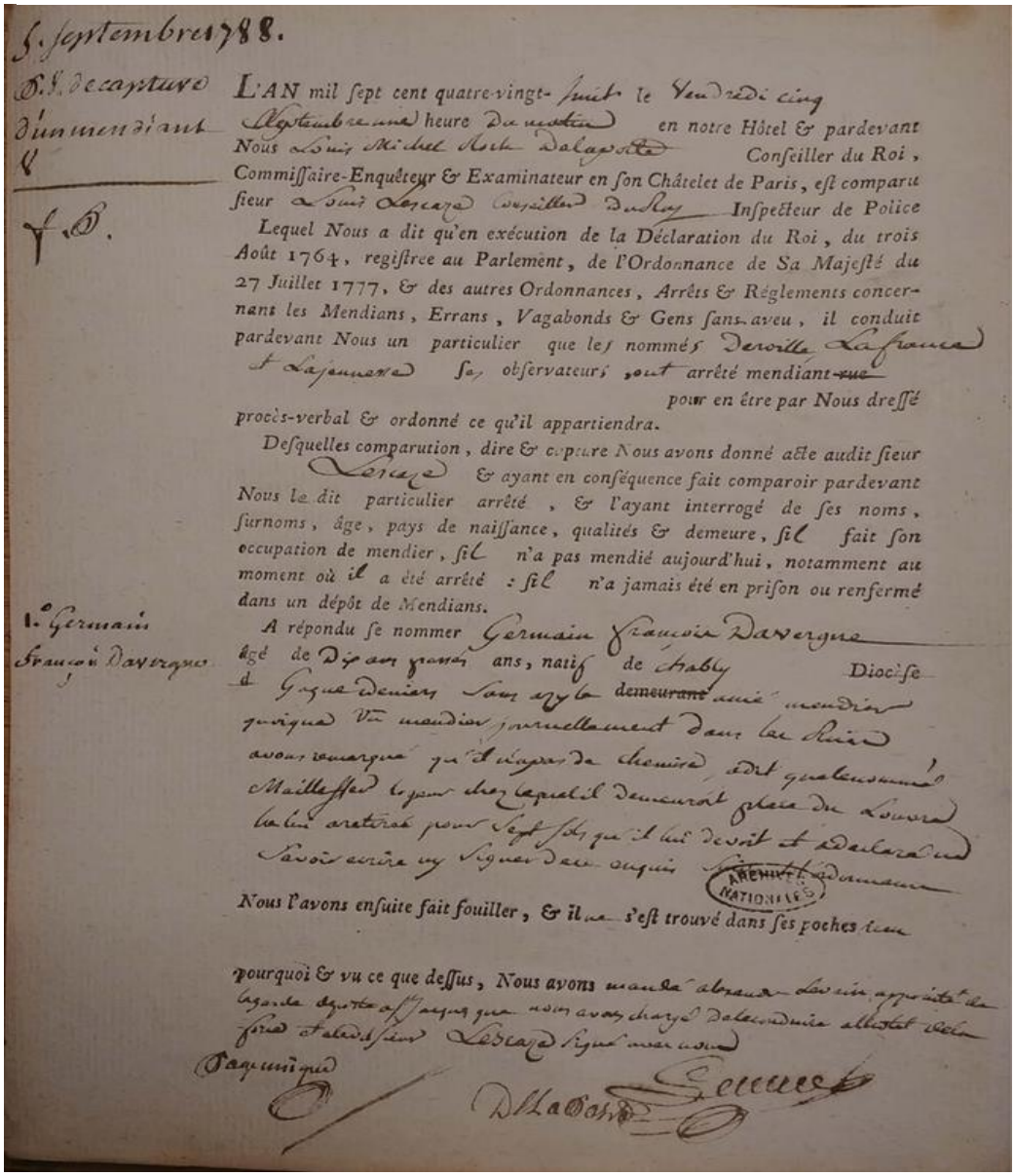

5. septembre 1788.

P.V. de capture d'un mendiant

L'AN mil sept cent quatre-vingt-huit le Vendredi cinq Septembre une heure du matin en notre Hôtel & pardevant Nous Louis Michel Aubin Delaporte Conseiller du Roi, Commissaire-Enquêteur & Examinateur en son Châtelet de Paris, est comparu sieur Louis Lescayé Brigadier Inspecteur de Police

Lequel Nous a dit qu'en exécution de la Déclaration du Roi, du trois Août 1764, registrée au Parlement, de l'Ordonnance de Sa Majesté du 27 Juillet 1777, & des autres Ordonnances, Arrêts & Réglements concernant les Mendians, Errans, Vagabonds & Gens sans aveu, il conduit pardevant Nous un particulier que les nommés Deroche Lafrance & Lajeunesse ses observateurs, ont arrêté mendiant ~~sur~~ pour en être par Nous dressé procès-verbal & ordonné ce qu'il appartiendra.

Desquelles comparution, dire & capture Nous avons donné acte audit sieur Lescayé & ayant en conséquence fait comparoir pardevant Nous le dit particulier arrêté, & l'ayant interrogé de ses noms, surnoms, âge, pays de naissance, qualités & demeure, s'il fait son occupation de mendier, s'il n'a pas mendié aujourd'hui, notamment au moment où il a été arrêté: s'il n'a jamais été en prison ou renfermé dans un dépôt de Mendians.

1.° Germain François Davergne

A répondu se nommer Germain François Davergne âgé de Dix sept grands ans, natif de Arbly Diocèse de Gigne Denier sans aveu demeurant ~~ami~~ mendier jusqu'au Vin mendier journellement dans les Rues avons remarqué qu'il s'approchoit des chemins, dit qu'étant au Maillefeu à pour chez lequel il demeurait place du Louvre la lui arrêtera pour sept sols qu'il lui devoit et déclaré ne savoir écrire ny signer de ce enquis

ARCHIVES NATIONALES

Nous l'avons ensuite fait fouiller, & il ne s'est trouvé dans ses poches rien

pourquoi & vu ce que dessus, Nous avons mandé à brevet de rien apporté de la somme déposée a laquelle nous avons chargé Delaporte attendu la fuite et absence dudit Lescayé signé avec nous

Paquin qui

Delaporte

Les procès-verbaux manuscrits[221] avaient le défaut d'être variables d'un commissaire à un autre : certains sont bavards et racontent les contextes et les lieux liés aux arrestations tandis que d'autres, à l'inverse, ont eu un style beaucoup plus épuré et expéditif. Les procès-verbaux manuscrits avaient le net avantage de relater avec détails toutes les étapes de l'arrestation, des interactions et des observations des policiers autant sur les lieux que sur les individus. À l'inverse, un appauvrissement des informations contextuelles est notable avec l'avènement des formulaires imprimés. [222] Ils ont l'avantage de l'efficacité et de la rapidité que les documents manuscrits n'avaient pas, mais au détriment de la qualité des informations qu'on y retrouve. De fait, puisqu'il ne reste plus que des espaces vides à combler, les commissaires ne s'embarrassent plus d'écrire en détail leur intervention et notent simplement les informations obligatoires ou bien celles qu'ils considèrent comme aggravantes ou exceptionnelles.

Dans tous les cas, manuscrits ou imprimés, les procès-verbaux des mendiants rassemblaient les données essentielles à cet exercice de construction de carte mentale

[221] A.N. Y 12 185. Procès-verbal d'arrestation. Ce procès-verbal s'étire sur deux pages et fait état de l'arrestation de 9 mendiants durant la même journée.

[222] A.N. Y 12 216. Les procès-verbaux imprimés, contrairement aux manuscrits, ont cette nouveauté d'individualisé l'arrestation d'un mendiant. Ainsi, chaque feuillet imprimé fait référence à un seul individu alors que les procès-verbaux manuscrits pouvaient contenir jusqu'à une vingtaine d'individus dans certains rares cas. Bien que les situations où les policiers interpellent plus de quinze individus sont rares, plusieurs procès-verbaux manuscrits pouvaient regrouper d'un seul mendiant à une dizaine sans que cela ne soit extraordinaire. La singularisation des arrestations dans les procès-verbaux imprimés permet d'avoir plus distinctement les informations sur le mendiant. La systématisation des informations retrouvée dans les documents imprimés s'en trouve, sous ce formalisme, renforcée.

des espaces à risque de la capitale. Le traitement méthodologique des procès-verbaux a été fondamental et il s'est avéré que le dépouillement de la totalité des procès-verbaux d'arrestations de mendiants produits par le commissaire Delaporte pour la période de 1768 à 1789 a été nécessaire ce qui permet d'obtenir un contingent de 7887 mendiants arrêtés. Chaque individu capturé a été inscrit dans des listes nominatives selon l'année d'arrestation. Dans ces listes, au-delà de répertorier les acteurs de la police et les observateurs qui figuraient dans les procès-verbaux, l'âge, le métier, l'état marital, le pays d'origine, le lieu de demeure et logeur, le lieu d'arrestation, les lieux de mendicité - lorsqu'ils étaient indiqués ce qui n'était pas systématique - et la destination carcérale ont été autant d'éléments ponctionnés des procès-verbaux et intégrés dans les listes que nous avons créées. Les éléments qui constituent ces documents se divisent en trois catégories : l'identité du prévenu, les récits de vie et les différents lieux de la ville mis de l'avant par les policiers.

D'abord, il y a les détails qui permettent de recomposer l'identité du prévenu : le nom, le lieu de naissance, le métier et l'âge, en supposant que les informations données à la police soient vraies, car les âges sont approximatifs et les métiers sont souvent ceux d'un passé révolu. Rares sont ceux qui se revendiquent, devant une police répressive, d'une désaffiliation sociale et professionnelle effective. Il est évident que les individus attrapés par la police tentèrent le plus possible de ne pas avoir l'air de ce qu'ils étaient réellement. Il faut quand même dire que certains mendiants arrêtés seront parfaitement honnêtes sur leur situation et n'hésitèrent pas à faire savoir aux policiers

qu'ils sont « sans état ». Cette honnêteté, nous la retrouvons auprès de 669 mendiants, c'est-à-dire chez moins de 10% de notre corpus. Franchise désintéressée ou stratégie de compassion, le choix est indécidable. Mais bien que les alibis, les échappatoires et les subterfuges des mendiants pour amoindrir l'étendue de leur désespoir matériel devant la police soient monnaie courante, les prévenus fournissaient assez facilement les informations demandées par les policiers. Les cas de résistance de la part des mendiants à répondre à ces premières questions usuelles sont relativement rares.[223] Les exemples comme celles rencontrées par l'inspecteur Receveur le 6 novembre 1769 alors qu'une femme anonyme refuse de décliner son identité : « A refusée de dire ses noms et demeure et tenant beaucoup de mauvais propos, mais a déclaré demander l'aumône depuis 6 mois […] »[224] ne représente qu'un très faible pourcentage des rencontres entre la police et les mendiants. Le refus de collaborer concerne 53 individus soit, environ moins d'un pour cent des prévenus de notre corpus.

Bien que les mendiants déclinent leur identité avec peu de difficulté, il en va autrement pour les récits de vie. Les récits de vie, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'état actuel de la condition du mendiant interpellé : la perte d'un travail, un veuvage, une infirmité sont autant d'éléments qui racontent l'histoire personnelle du mendiant. Les

[223] Évidemment, les résistances entre les pauvres, le peuple parisien et la police existent sous de multiples formes. En dépit du fait que nous n'avons rencontré ces résistances que par fragments, d'autres historiens se sont penchés sur ces questions notamment, les travaux d'Arlette Farge et de Jacques Revel. Farge, Arlette et Jacques Revel, *Les logiques de la foule : l'affaire des enlèvements d'enfants à Paris en 1750*, Paris, Hachette Littérature, 1988, 156 p.

[224] A.N. Y 12 174. Procès-Verbal du 6 novembre 1769.

policiers ont une incidence sur ces récits. Le passé, la mobilité et les raisons des séjours dans la capitale amènent les individus à justifier leur condition en altérant parfois la vérité. Comme André Postel, arrêté le 14 mars 1780 par l'inspecteur Santerre, originaire du Luxembourg et imprimeur de métier. Postel raconte aux policiers qu'il est parti de Tours et qu'il est arrivé à Paris le jour même de son arrestation dans l'objectif de trouver du travail. Or, les policiers remarquent « qu'il est sans chemise et sans vêtement ».[225] Il n'est pas rare non plus de lire les doutes honnêtes de la police face aux récits des mendiants en signalant dans le texte que l'individu ne peut plus pratiquer le métier qu'il prétend faire tant il est mal vêtu ou « dans un pareil attirail ». La recherche du travail véritable ou feint est la principale raison évoquée par les mendiants lors de leur capture surtout lorsque ces derniers sont arrivés depuis fraîche date dans la ville. En revanche, certains prévenus se racontent et relatent le chemin qui les a menés jusqu'à leur arrestation dans les rues parisiennes. C'est le cas de Jean Griton, évadé de prison, âgé de 14 ans, « sans état » et arrêté sur le boulevard de la Bonne Nouvelle par l'Inspecteur Santerre le 1er avril 1779 à onze heures trente du matin et qui raconte ses vicissitudes : « […] qu'il a été transféré au dépôt de Saint-Denis du fait d'un procès qu'il a subi pour vol dans les boutiques il y a environ 18 mois, qu'il s'est sauvé il y a un an et a été arrêté le même jour et conduit au dépôt de Saint-Denis et de la transféré à celui de Melun d'où il s'est évadé il y a six semaines. »[226] Jean Griton, aussi unique que puisse être son récit de vie, représente parfaitement le mélange des

[225] A.N. Y 12 198. Procès-verbal de capture de mendiant du 14 mars 1780.
[226] A.N. Y 12 195. Procès-verbal de capture de mendiant du 1er avril 1779.

profils criminels qui composent le paysage urbain de la capitale, mais aussi celui de la mendicité. « Sans état », « demandant sa vie », vadrouillant dans les rues et habitué des dépôts de mendicité, il peut, en toute légitimité, revendiquer son titre de mendiant. À l'inverse, le vol commis un an et demi plus tôt est sans doute le geste qui l'a aspiré dans cette spirale carcérale. Voleur ou mendiant, est-ce la canaillerie ou la faim qui a commandité son geste? Cette question, à jamais irrésolue, souligne non seulement l'ambiguïté des archétypes criminels d'une étude sur la mendicité, mais aussi le mélange dans les vocations des institutions de détention. Ces dernières accueillent tantôt des mendiants dans une mission salvatrice, tantôt des criminels afin de les punir. Pourtant, d'autres profils rencontrés sont moins nuancés, c'est le cas de Gabrielle Grandjean. Fille célibataire, âgée de 30 ans et originaire de la Champagne, journalière sans ouvrage, elle raconte les dernières années de sa vie avec beaucoup de lassitude : « […] que depuis deux ans qu'elle est sortie du dépôt où elle est restée trois mois, qu'elle fait ce qu'elle peut pour gagner sa vie et ne demande que depuis 15 jours […].[227] Entre résignation et volonté de s'en sortir, l'exemple de cette mendiante est typique de la majorité des arrestations de mendiants que nous avons rencontrées et elle représente ce que la mendicité a de plus ordinaire. Aveu et minimisation des situations incriminantes façonnent les discours, la prévenue admet sa condition, mais l'atténue, car elle ne mendie « que depuis 15 jours » et qu'elle n'a pas totalement sombré dans la dissolution, car elle tente toujours de changer sa condition économique. L'objectif à peine dissimulé

[227] A.N. Y 12 195. Procès-verbal de capture de mendiant du 16 mars 1779.

des discours des mendiants est d'attirer sur eux la compassion des policiers et d'espérer un relâchement immédiat. Ce qui arrivera rarement avant 1784.

Et puis, aux identités dévoilées et aux récits de vie racontés s'ajoutent les espaces investis par les mendiants. Plusieurs types de lieux sont repérables dans les documents et ils permettent de mieux éclairer les volontés des forces de l'ordre de localiser les individus et de connaitre leur mobilité dans la ville. Il y a, d'abord, les lieux d'accueil des mendiants. Le mendiant arrêté dans les rues sans que ce dernier ne puisse préciser un domicile est d'autant plus condamnable et il sera qualifié de « sans asile » et rarement relâché. Mais si le mendiant indique une habitation dans la ville, les logeurs attireront systématiquement l'attention de la police. Les hôtels et maisons garnis et les hôtels à la nuit inquiètent la police. Certains logeurs sont connus pour être des refuges qui accueillent la lie du peuple. Mais l'obsession policière de la localisation ne s'arrête pas, dans les procès-verbaux, avec les demeures, mais s'étend jusque dans les lieux d'arrestation. Rares sont les procès-verbaux où le lieu de l'arrestation d'un mendiant est absent. Sur la masse totale d'arrestations du corpus soit, 7887 arrestations de mendiants, il y a seulement 509 arrestations où l'emplacement est manquant. Ainsi, le très faible pourcentage de 6.8% ne représente pas un obstacle de taille pour retrouver les espaces inquiétés par la police.

Finalement, un dernier lieu figure avec constance dans les procès-verbaux : les lieux d'incarcération. Aux multiples séjours dans les dépôts de mendicité ou dans

les divers hôpitaux de la ville que connaissent les mendiants capturés, les prisons parisiennes ne leur sont pas étrangères. Tous les procès-verbaux d'arrestation de mendiant se terminent par une destination carcérale vers laquelle le prévenu est envoyé. Peu importe le cas de figure, le destin des individus interpellés et amenés au commissaire de police est toujours scellé dans une formule établie qui, au demeurant, restera inchangée sur presque toute la période étudiée : « Ce fait ledit sieur Santerre est demeuré chargé dudit Bocquet pour le conduire à l'hôtel de la force et a signé avec nous. »[228] Si les mots changent très peu, il en va autrement pour les lieux des incarcérations. Durant les premières années du commissaire Delaporte dans le quartier Saint-Denis, de 1768 à 1773, les mendiants se voient dispersés entre différents lieux de détention : majoritairement à la prison du petit Châtelet, mais aussi assez régulièrement à la prison Saint-Martin pour les femmes soupçonnées de prostitution et, dans quelques cas, le Grand Châtelet. Dès 1774 jusqu'en 1781, il n'y aura qu'une unique destination pour tous les mendiants : la prison du petit Châtelet. Cette prison pouvait contenir entre 200 et 500 individus à la fois et les prisons ordinaires de Paris, au rang desquelles cette dernière figure, voyaient défiler entre leurs murs entre 500 et 1000 individus par année.[229] Sans conteste, le commissaire Delaporte en envoyant pas moins de 2851 mendiants pour cette période a grandement contribué au roulement des détenus de cette prison.

---

[228] A. N. Y 12 218.

[229] Abdela, Sophie, *Formes et réformes : la prison parisienne du XVIII^e siècle*, Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en histoire, p. 19-20.

En 1782, la prison du petit Châtelet ferme ses portes définitivement. Le flux constant des mendiants capturés se déplace alors vers la prison de la Force. Jusqu'à la Révolution française, cette prison plus récente accueillera les mendiants arrêtés par les commissaires. Les papiers du commissaire Ferrand pour la même période ainsi que ceux du commissaire Desormeaux confirment ces deux lieux d'incarcération préétablis pour les mendiants.[230] Le chemin entre l'arrestation du mendiant et son envoi dans les dépôts de mendicité, du moins jusqu'à leur fermeture en 1784, n'est pas direct. Les prévenus transigeaient obligatoirement dans les prisons parisiennes surpeuplées avant de prendre la route vers les différents dépôts de mendicité ou d'être purement et simplement relâchés.

De bien des manières, le contenu des procès-verbaux éclaire les rencontres entre les membres des forces policières et les mendiants eux-mêmes. Si, d'une certaine façon, chaque document est unique, les procès-verbaux fournissent aussi une trame uniforme d'information sur laquelle il est possible de construire une perception policière des espaces à risque en lien avec la mendicité.

---

[230] Pour les documents du commissaire Ferrand : A.N. Y 12 984[a] – Y 13 016. Et pour ceux du commissaire Desormaux : A.N. Y 11 690- Y 11 693, Y 11 709- Y 11 712, Y 11 723 – Y 11 726, Y 11 731 – Y 11 733.

4.2.1 Un lieu célèbre d'arrestation : la Cour des Miracles des Filles-Dieu

Parmi tous les lieux mis en relief par les procès-verbaux, les lieux d'arrestations formaient le contingent d'information le plus susceptible de traduire une perception policière des espaces surveillés. Nous cherchions, bien sûr, les cours des miracles et, plus spécifiquement, à savoir si ces dernières s'inséraient dans la mosaïque des espaces surveillés par la police du quartier Saint-Denis. Un premier constat est apparu rapidement : les cours des miracles existent bel et bien dans les archives de la police. À 16 reprises, nous avons rencontré la désignation exacte de « cour des miracles » dans les procès-verbaux pour situer une arrestation d'un ou de plusieurs mendiants. De fait, nous cherchions dans les procès-verbaux de la police, l'utilisation exacte de l'expression « cour des miracles » pour désigner un espace qu'il soit intérieur ou extérieur. La ville de Paris possède un nombre presque incalculable d'endroits qui auraient pu être propices aux rassemblements de gueux, il était important de nous concentrer uniquement sur ceux qui ont été désignés par les policiers comme des cours des miracles.

Pour la totalité de ces arrestations qui ont été effectuées dans une Cour des Miracles, il est systématiquement question de la zone géographique du couvent des Filles-Dieu. Le couvent des Filles-Dieu se compose de plusieurs culs-de-sac et rues qui encerclent la demeure des religieuses. Afin de déterminer si ce secteur était autrefois un endroit qui enregistrait des visites récurrentes de la police et qui demeurait dans l'esprit des policiers comme un espace à risque, nous avons déterminé une zone à

surveiller. Ainsi, nous avons délimiter une zone à partir de 4 rues : la rue Saint-Sauveur, au Sud du couvent, la rue Saint-Denis à l'Est, la rue de Bourbon au Nord et de la rue des petits carreaux à l'Ouest. Cette zone ne correspond pas tout à fait à un quadrilatère, car la rue de Bourbon qui lie la rue des Petits carreaux et la rue Saint-Denis n'est pas parallèle à la rue Saint-Sauveur. En revanche, ces délimitations permettent d'englober tous les pourtours du couvent des Filles-Dieu et d'étirer un peu la vision de cette section du quartier Saint-Denis qui, selon Sauval, abritait trois cours des miracles : celle de la rue Neuve-Saint-Sauveur, celle du cul-de-sac Sainte-Catherine et celle du roi François. À la lumière des informations récoltées dans les procès-verbaux, les cours des miracles du cul-de-sac Sainte-Catherine et de la cour du roi François n'apparaissent nulle part. La célèbre cour des Filles-Dieu perdure tandis que les deux autres cours des miracles voisines sont complètement oubliées.

Tableau 3. Arrestations dans le quadrilatère du couvent des Filles-Dieu/ Cour des Miracles (1768-1777)

Années	Nombre d'arrestations/ Quadrilatère du Couvent des Filles-Dieu	Cours des Miracles : nombre et localisation
1768	1	
1769	1	
1770	16	
1771	4	
1773	8	(6) Cour des Miracles rue Neuve-Saint-Sauveur
1774	4	(2) Cour des Miracles sans précision de localisation
1775	17	(6) Cour des Miracles rue Neuve-Saint-Sauveur
1776	7	(1) Cour des Miracles rue Neuve-Saint-Sauveur
Jusqu'en septembre 1777	9	(1) Cour des Miracles rue Neuve-Saint-Sauveur
Total	**67**	**16**

Le tableau 4.1 appel à un certain nombre de considérations. Bien que nous cherchions les occurrences exactes des cours des miracles dans les papiers de la police, il a semblé rapidement plus riche, et à des fins comparatives, de comptabilisé les

arrestations qui ont eu comme décor ce même quadrilatère sans toutefois faire référence à une Cour des Miracles. En somme, on retrouve dans une première colonne les arrestations dans cette zone soit, 67 arrestations, et puis, dans une seconde colonne le nombre d'arrestations effectuées dans un lieu que les policiers ont identifié comme une cour des miracles soit, 16 pour un total de 83 arrestations entre 1768 et mi-1777. Une seconde considération issue de ce tableau est importante, le tableau 4.1 est catégorique : la rue Neuve-Saint-Sauveur est encore le principal lieu où il est possible de repérer la présence d'une Cour des Miracles dans le quartier Saint-Denis. Toutefois, d'autres rues se joignent à cette dernière et attirent la police comme le cul-de-sac des Filles-Dieu qui n'est pas nommé directement comme une Cour des Miracles ou bien la rue des Filles-Dieu. Au total, c'est 83 individus qui sont arrêtés dans la zone que nous avons délimitée pour l'ensemble de cette période. Pour des données aussi vastes et nombreuses, 83 arrestations, c'est très peu. Bien que ce lieu célèbre continue d'alimenter les imaginaires livresques, il ne hante pas les policiers de l'époque.

Ainsi, du début de la période en 1768 jusqu'en 1772, aucune cour des miracles n'est présente dans les lieux d'arrestation. Il s'agit aussi de la période qui précède l'enclenchement de la spécialisation de Delaporte : le nombre d'arrestations est globalement bas pour ces premières années. En revanche, de 1774 à 1777, on retrouve toutes les arrestations effectuées dans des cours des miracles. Et puis, de 1778 jusqu'à l'aube de la Révolution, il n'y a plus aucune trace des cours des miracles comme lieu d'arrestation. Des périodes aussi tranchées que dans le tableau 4.1 étonnent et soulèvent

un bon nombre de questions. Est-ce que ces cours des miracles disparaissent purement et simplement? On doute qu'un phénomène qui existe depuis plus d'un siècle disparaisse soudainement et sans explication. Pouvons-nous aussi imaginer que les policiers cessent complètement d'investir ces espaces? Encore une fois, c'est une logique difficile à accepter sachant que la police du XVIII^{e} siècle est aux aguets et se fait une mission de surveiller autant la population que les espaces de la ville. Peut-être changent-ils leur manière de les appeler et délaisse l'expression « cour des miracles »? Il y aurait alors un décalage immense entre l'existence de l'expression dans la littérature, autant fictive que lettrée, et auprès des plans et dans la réalité policière. C'est plutôt du côté de l'évolution des pratiques policières en matière d'arrestation de mendiants dans la ville qu'il faut chercher à comprendre l'apparition et la disparition des cours des miracles dans les procès-verbaux.

4.3 Comment arrêtait-on les mendiants ? Visites de nuits et captures de mendiants

Les procès-verbaux mentionnés ci-haut, nous l'avons constaté, contiennent une abondance d'informations sur les mendiants : identités, récits de vie et espaces investis. Au fil de la lecture des procès-verbaux, il est aussi possible de rencontrer les policiers qui rédigent les documents et de pouvoir y lire leurs pratiques. Comprendre leurs pratiques, c'est aussi mieux saisir leurs perceptions de l'espace. La densité des procès-verbaux du commissaire Delaporte permet d'exposer avec plus de précision au moins deux pratiques policières liées aux arrestations des mendiants : les visites de nuit et les captures. Les visites de nuit, comme les appelaient les policiers de l'époque, sont

aussi connues pour être les rafles nocturnes que les commissaires et inspecteurs menaient conjointement dans les hôtels et maisons garnis. Les captures de mendiants tels que les procès-verbaux les nomment sont des arrestations qui sont effectuées plus souvent individuellement ou bien, lorsque plusieurs mendiants figurent sur un même procès-verbal, ils sont très souvent arrêtés les uns à après les autres et amenés en groupe au commissaire de police. Entre ces deux pratiques, il y a une différence fondamentale : les visites de nuit se font exclusivement dans les lieux d'accueil, les captures des mendiants, elles, se font massivement de jour et, surtout, dans les rues et les espaces ouverts de la capitale.

Ces deux méthodes d'arrestations surviennent dans les papiers du commissaire Delaporte de manière étonnante. En effet, les deux pratiques ne cohabitent pas, elles sont pratiquées de manière successive et pas simultanément comme on pourrait, de prime abord, l'imaginer. Par ailleurs, les périodes où sont pratiquées l'une ou l'autre des méthodes d'arrestation sont très tranchées. De 1768 à 1772, une forme hybride se met en place. Une année comme 1768 avec seulement deux captures de mendiants laisse difficilement entrevoir une tendance, mais l'année 1769 est complètement constituée de visites de nuit. Pourtant, l'année suivante, 1770, est faite de moitié de visites de nuit et de moitié de captures. Les deux autres années suivantes poursuivre sur le même modèle hybride. L'année 1773 annonce la tendance qui sera prédominante pour le reste de la décennie 1770 avec toujours un mélange entre les deux méthodes, mais les visites de nuit deviennent majoritaires – 10 visites de nuits – malgré

que des captures individuelles dans les rues s'insèrent entre ces dernières – 5 captures individuelles –. Toutefois, le changement est définitif à partir de l'année 1774 jusqu'au 3 septembre 1777, car les policiers procédèrent exclusivement à des visites de nuit dans les lieux d'accueil. Durant presque 4 ans, les inspecteurs de police du quartier Saint-Denis n'arrêteront que des mendiants, le soir venu, qui sont retournés dans leur logis. Inversement, du 3 septembre 1777 jusqu'aux premières lueurs de la Révolution, les policiers ne procèderont à aucune visite de nuit dans les lieux d'accueil et s'engageront dans une lutte contre la mendicité dans les rues parisiennes. Il faut aussi souligner que les lieux d'arrestation dans les procès-verbaux de la police peuvent varier de présentation. Les grosses rafles avec beaucoup de mendiants seront souvent divisées par lieu, car il n'est pas rare que l'inspecteur et le commissaire fassent plusieurs arrêts dans différents hôtels garnis lors d'une même sortie nocturne. Ainsi, la rue de l'arrestation sera inscrite soit devant le nom du prévenu ou bien dans une brève phrase pour situer géographiquement le lieu de l'arrestation. Les informations supplémentaires, comme le logeur, seront souvent insérées dans la description du prévenu. En ce qui concerne les arrestations dans les rues, la densité des arrestations n'est plus la même dans un document. Plus le siècle avance, plus les formulaires imprimés prendront le relai des documents manuscrits, ce faisant, un formulaire correspond à une seule arrestation et une seule personne. Dans ces cas précis, l'emplacement du lieu de l'arrestation n'est pas laissé au hasard, il y a un espace vide à combler. Mais que l'emplacement soit inscrit en début de procès-verbal ou bien devant le nom des prévenus, les lieux d'arrestation posent des questions sur le

développement et les divisions territoriales du travail des inspecteurs et des commissaires, nous y reviendrons dans le chapitre suivant. Dans l'immédiat, ce qu'il faut absolument souligner, c'est l'adéquation exacte qui existe entre les pratiques policières et la présence ou non des cours des miracles dans les lieux d'arrestation. De fait, la présence des cours des miracles est repérable lorsque les policiers effectuent des visites de nuit dans les lieux d'accueil. En revanche, toutes traces des cours des miracles disparaissent lorsque les mendiants sont arrêtés dans les rues, sur les parvis d'églises, sous les ponts ou encore dans les marchés. Dès lors que les mendiants sont arrêtés dans les rues, les cours des miracles apparaissent dans les lieux des demeures des mendiants.

4.3.1 Les lieux d'accueil : métier et règlementation

Au commencement de cette étude, la question des lieux d'accueil ne s'est pas imposée d'elle-même. Elle ne semblait pas naturelle. Induit par les descriptions de Sauval, nous cherchions des enclaves ouvertes et extérieures dans la ville de Paris qui aurait pu attirer des individus de toutes sortes. Les cas rencontrés de société de gueux, si tant est que nous puissions les nommer ainsi, ou même de grand nombre d'individus arrêtés simultanément dans des endroits extérieurs, sont rares. Quelques cas sont repérables, mais ils s'imposent comme des exceptions. Tel fut le cas d'un arrêt du parlement de 1699 qui relate les difficultés que rencontre la police du Palais de justice de l'île de la Cité face aux attroupements de mendiants.[231] Ce document est

[231] Arrêts de la cour du Parlement de 1699, *Arrêt de la cour de Parlement portant défenses à tous mendiants, vagabonds, fainéant, bannis ou repris de justice, et autres, de venir et de s'attrouper dans*

exceptionnel par la quantité de mendiants, de vagabonds et autres filous qui semblent envahir ce lieu de justice, mais aussi par la récurrence du problème que laisse entrevoir l'énumération des arrêts antérieurs.

> Ce jour après avoir vu la requête à Elle présentée par le Procureur Général du Roi, contenant, qu'au préjudice des Édits et déclarations du Roi, arrêts et règlements de ladite cour, contre les mendiants et vagabonds, et touchant la Police du Palais, des 2 mars 1598, 1er décembre 1695, 3 août 1663, 16 avril 1685 et 25 mai 1693 ; plusieurs vagabonds armés de bâtons et souvent travestis s'attroupent avec des femmes débauchées dans les salles, à l'entrée des chambres et juridictions, sur les degrés et dans les galeries, cours et enclos du Palais ; et sous prétexte d'y venir chercher condition ou emploi, porter des sacs, nettoyer des souliers et vendre des fruits ou autres denrées, mendiants, débitent des livres et libelles défendus, vendent et troquent des habits, hardes et marchandises volés, filoutent ceux qui ont affaire au Palais, jouent aux cartes et aux dés, excitent des querelles et tumultes, volent les marchands et ont maltraité depuis peu des Officiers, ce qui cause tous les jours de grands désordres et fait que personne n'y est en sûreté ; […].[232]

Ce court extrait donne l'impression que le Palais de justice est assiégé de criminels en liberté que les forces policières n'arrivent pas à encadrer. Si ce cas singulier du Palais de justice permet de deviner un grand nombre des représentations de la faune criminelle de la capitale, on retrouve peu ou pas de trace de ces attroupements dans les archives très régulières des commissaires de police. Certains cas sont repérables. Ainsi, le 11 juillet 1777, l'inspecteur Lehoux avec l'aide de Pierre Antoine Firmin sergent de la garde de Paris des barrières et portes du Temple ont arrêté boulevard du Temple 14

---

les salles, chambres, juridictions, cours, et enclos du Palais, à peine de punition corporelle, Source Gallica.bnf.fr (consulté le 19 février 2021).

[232] Arrêts de la cour du Parlement de 1699. Source Gallica.bnf.fr (Consulté le 19 février 2021).

« jeunes gens vagabonds ».[233] Cette rafle est intéressante à plusieurs égards. D'une part, il s'agit d'un nombre conséquent d'individus : tous des hommes âgés entre 13 ans et 32 ans ce qui est exceptionnel en terme numérique. D'autre part, l'un des capturés signale aux policiers travailler chez un doreur « rue des Tournelles, cours des miracles ».[234] Il s'agit de la seule occurrence d'une cour des miracles répertoriée en lien avec les métiers des arrêtés. En effet, cette mention est extraordinaire en elle-même, car les procès-verbaux sont construits par les policiers afin d'indiquer le métier potentiel de l'individu, mais jamais chez qui, avec qui ou pour qui il travaille. Cette précieuse information s'est retrouvée dans le procès-verbal sans que nous puissions réellement comprendre pourquoi : peut-être en raison du lieu, rue des Tournelles et de la présence d'une cour des miracles. Mais si ces cas de grandes frappes policières sont rares, d'autres espaces problématiques intéressent les commissaires de police : les lieux d'accueil. Les apparitions et les disparitions des cours des miracles dans les archives de la police nous obligent à considérer les lieux d'accueil de Paris comme un élément central dans l'histoire des cours des miracles.

Les lieux d'hébergement de la ville de Paris sont au cœur de la vie de plusieurs Parisiens : nouveaux arrivés comme anciens résidents. Ils accueillent, selon Mercier, pas moins de 100 000 personnes et, à la veille de la Révolution, c'est 4 à 6% de la population totale de Paris, qui oscillent entre 600 000 et 700 000 habitants, qui logent

[233] A.N. Y 12 190. Procès-verbal d'arrestation du 11 juillet 1777.
[234] Idem.

en garnis.[235] Pourtant, n'est pas logeur qui le veut dans le Paris du XVIII[e] siècle. En dépit du fait que le métier de logeur ne soit pas régi par une corporation de métier, plusieurs réglementations eurent, au travers des siècles, comme fonction de baliser les modalités de ce travail. Pourtant, malgré les réglementations successives, les pourtours de la profession de logeur demeurent essentiellement flous.[236] L'obligation de déclarer les activités d'hébergement, tant pour les logeurs riches que pauvres ou pour des raisons mercantiles ou amicales, est incontournable pour chaque individu qui entend loger. Mais cette obligation rencontre un certain nombre de résistances autant dans les pratiques de la sociabilité où loger gratuitement relève des normes d'hospitalités surtout auprès des classes sociales les plus fortunées, mais aussi auprès des logeurs professionnels qui, quelques fois, contournent et rechignent face à cette surveillance très assidue.[237] Les sentences de police à l'encontre de certains logeurs sont la manifestation de ces résistances. Ces sentences publiques sont claires, les logeurs ne doivent pas donner le gîte aux mendiants : « Sentence de police portant défense de donner à loger à aucun mendiant et gens sans aveu, ni à aucun domestique, apprentis et ouvriers s'ils ne sont pas porteurs de certificats de leurs maitres […] ».[238]

---

[235] Juratic, Sabine, « Mobilités et population hébergées en garnis », In : Roche, Daniel (dir.), *Mobilité et accueil à Paris (fin XVII[e]- début XIX[e] siècle)*, Paris, Fayard, 2000, p. 175-220.

[236] Milliot, Vincent, « Migrants et « étrangers » sous l'œil de la police : la surveillance des lieux d'accueil parisiens au Siècle des Lumières », In : *Police et migrants : France 1667-1939* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2001 (généré le 29 janvier 2021), p. 4-9.

[237] Idem.

[238] Sentence de police, 13 février 1728, Source Gallica.bnf.fr/BnF.fr. (Consulté le 19 février 2021)

Depuis le XVI[e] siècle, posséder le droit de loger implique systématiquement de détenir une permission délivrée par les autorités. L'ordonnance de police du 26 juillet 1777 réaffirme avec insistance les règles qui doivent prévaloir en matière d'hébergement. L'article 7 du document en donne tous les canons dont, entre autres, l'obligation de tenir les registres en double qui seront contrôlés tous les jours par l'inspecteur de police du quartier et dont une copie sera remise à la fin de chaque mois au commissaire « ancien » du quartier qui aura la responsabilité d'acheminer à la lieutenance générale un état détaillé des logeurs et des logés du quartier. Cette même ordonnance met aussi en garde les logeurs réfractaires aux permissions en brandissant la menace de l'amende de 300 livres et puis elle réaffirme, pour ceux qui la possèdent, l'obligation d'afficher publiquement la permission à l'entrée de l'établissement.[239] Ces permissions émises par les autorités permettent d'identifier et de situer qui loge et dans quel quartier. L'encadrement administratif qui vise les logeurs tant professionnels qu'occasionnels s'inscrit dans la même logique de visibilité et de transparence du tissu social et de l'espace public. Une géographie des lieux d'accueil, qui n'est pas forcément celle de la géographie des lieux d'accueil surveillé par la police[240], est possible seulement si un maintien des informations sur les logeurs est enclenché. Savoir qui loge permet, ultimement, de savoir qui est logé.

---

[239] Milliot, Vincent, « Migrants et « étrangers », op.cit. p. 4-9.

[240] Gilles Chabaud, Vincent Milliot, Jean-Michel Roy, « La géographie parisienne de l'accueil », In. Roche, D. (dir.), *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVIIe- début XIX[e] siècle)*, Fayard, Paris, 2000, p.109-171.

Le lieutenant général Lenoir soulignait, dans ses mémoires, que les logeurs étaient des « espions naturels » de la police et les historiens les ont, à maintes reprises, présentés comme des « auxiliaires » de cette dernière.[241] La collaboration entre logeurs et policiers, souhaitée, mais aussi bien structurée, prendra forme dans les registres des logeurs énoncés ci-haut. Contraints de manière plus serrée de tenir à jour ces registres, les logeurs devaient y faire figurer des informations « sans blanc » sur les individus réclamant une chambre dans leur établissement : les noms et surnoms, leur état, les raisons de leur séjour dans la capitale et leur pays d'origine. Ces registres visés directement par les inspecteurs de police lors des contrôles, dont ils auront rapidement la responsabilité dès leur création en 1708, permettaient aussi aux commissaires de police : « […] d'établir, dans le cadre du quartier qui leur était imparti, des relevés mensuels des entrées et sorties dans les garnis. »[242] La surveillance des lieux d'accueil rencontre celle des populations flottantes de la capitale.

Les registres des logeurs constituent un corpus clairsemé[243] et ce fut le hasard des recherches qui mit sur notre chemin certains d'entre eux. En suivant les pas des commissaires spécialistes regroupés par C. Romon, c'est loin du quartier de Saint-Denis que ces registres ont été trouvés. Les papiers du commissaire Vanglenne, qui opère ses activités dans le quartier du Temple de 1771 à 1791, conservent bon nombre

[241] Milliot, Vincent, « Migrants et « étrangers », op.cit., p.4-9.
[242] Roche, Daniel, *La ville promise*, op.cit., p. 177.
[243] Ibid, p. 177-180.

de ces registres.[244] De cette très longue carrière de vingt ans effectués dans le quartier du Temple, quatre d'entre elles ont servi cette présente recherche soit, les années 1777-1778 et 1788-1789. Nous cherchions, bien sûr, les mendiants et les cours des miracles. Nous ne les avons pas trouvés. Ce court dépouillement très ciblé portait une intention comparatiste afin de saisir si la transition effectuée des visites de nuit aux captures diurnes observables dans le quartier Saint-Denis s'opérait simultanément auprès de plusieurs commissaires. C'est donc avec étonnement que nous n'avons pu comparer cette hypothèse puisque nous n'avons retrouvé aucune trace d'arrestations de mendiants ni sous forme individuelle ni selon le modèle des visites de nuit. Plus encore, les minutes du commissaire ne gardent aucune trace de patrouille dont la finalité aurait pu être celle de la sûreté visant les mendiants. Il y a donc un décalage notable entre la vision qu'obtient C. Romon du commissaire Vanglenne à partir des rapports de la Garde de Paris[245] et celle que nous obtenons dans les minutes de ce commissaire. Il y a deux réalités qui s'affrontent entre le travail journalier de ce commissaire et celui qu'il effectue avec la Garde de Paris qui apparait comme exceptionnel.[246] Le travail ordinaire et quotidien du commissaire Vanglenne ne traduit pas une spécialisation spécifique. Les papiers de Vanglenne sont incomparables, pour les années que nous

[244] A.N. Y 15 981, Y 16 003 A et B, Y 16 004, Y 16005 A et B, Y 15 982 - 15983

[245] Romon, Christian, « Mendiants et policiers », op.cit. Le carton d'archive A.N. Y 16 022 contient les rapports de la garde de Paris 1773-1790. Malheureusement, ce carton était non-consultable au moment où nous avons effectué nos recherches. Nous nous remettons donc aux conclusions de C. Romon quant à l'implication du commissaire Vanglenne auprès de la Garde de Paris.

[246] À noter que le commissaire Vanglenne n'apparait pas dans la liste des commissaires collaborateurs de la Garde de Paris. Rugjee, Nélisha. *La Garde de Paris au XVIII^e siècle*, Master 2, Paris, Sorbonne Université, Master 2 en histoire moderne, 2020, 318 p.

avons consultées, avec ceux des commissaires Ferrand et Delaporte où leur travail journalier est presque exclusivement orienté vers les captures de mendiants et les visites de nuit. Néanmoins, les registres des logeurs du commissaire Vanglenne, produit avec une étonnante régularité, ont été une heureuse découverte. Au-delà de soulever des distinctions entre les impressions que peuvent laisser les rapports de la Garde et celles des minutes des commissaires, c'est avec intérêt que nous avons observé ces registres de logeurs. Sans étonnement, les logeurs qui remplissent ces pages ne s'identifient pas comme tenancier d'une « cour des miracles ». La surveillance policière déjà bien présente, les logeurs avaient tout intérêt à ne pas s'associer à une expression chargée d'un imaginaire criminel. À l'inverse, une attention a été portée aux ajouts que les policiers, eux-mêmes, auraient pu faire concernant certains logeurs en particulier. Néanmoins, aucune trace de cour des miracles ne figure dans ces registres. Contrairement aux documents du commissaire Vanglenne, les papiers du commissaire Delaporte ne contiennent pas de registre des logeurs qui nous aurait permis de suivre des mendiants des hôtels garnis aux geôles parisiennes. Pourtant, les logeurs sont toujours présents dans les procès-verbaux et c'est chez ces tenanciers qu'il faut chercher les cours des miracles.

4.3.2 Les cours des miracles : du cul-de-sac à l'hôtel garni

Sauval présentait, on s'en souvient, les cours des miracles selon deux registres : urbain et social. Les cours des miracles étaient un phénomène urbain et

Sauval les décrivait comme des espaces enclavés, dissimulés et prisonniers des dédales sinistres et sinueux de la ville de Paris. Bien que les descriptions des lieux occupent une part du discours de Sauval, les cours des miracles sont aussi un phénomène extérieur. Elles sont situées dans les rues, les ruelles et les culs-de-sac où des monticules de boue formaient des maisons. Et puis, à ce décor inquiétant s'ajoutait, l'aspect social et moral des habitants. Illustrée et racontée comme des lieux abritant les familles les plus malfamées de la capitale. Les plans ont aussi présenté la Cour des Miracles des Filles-Dieu comme un cul-de-sac confirmant la localisation géographique. Ces derniers ont permis de mesurer un premier changement de perception : la Cour des Miracles devient plus étroite et diminuée au fil du XVIII[e] siècle. Les plans et les productions littéraires ne sont pas les seuls à représenter la Cour des Miracles des Filles-Dieu comme un simple un cul-de-sac, les archives du Bureau des Finances ont des liasses dont l'intitulé est « la cour des miracles » et proposent d'illustrer encore plus spécifiquement à quoi ressemblait physiquement cette cour et ses délimitations exactes.[247] En 1723, un bourgeois Jean Rieux demande : « […] de faire clore une petite place où il y a un puisard dans lequel s'écoulent les eaux pluviales appartement aux dames religieuses des filles Dieu et de Saint-Catherine[248] contenant environ quatre toises de profondeur sur trois toises de face […] »[249]. Cette petite place

[247] A.N 1F 1057. Dans ce carton d'archives, plusieurs petites liasses de documents sont séparés et portent tous l'intitulé d'un cul-de-sac ou d'un endroit problématique qui a fait l'objet de plaintes ou des suivis du Bureau des Finances.
[248] Dans le document, un ajout en marge est observable où il est écrit « cour des miracles » dont le renvoi dans le texte vient tout juste après avoir nommé les deux congrégations religieuses.
[249] A.N Z^{1f} 1057.

est localisée à l'embouchure du cul-de-sac de la cour des miracles de l'enclos des Filles-Dieu. La plainte de Jean Rieux ne concerne en rien à une possible inquiétude liée à une société de gueux qui logerait dans cet espace ni même que ce cul-de-sac servira de retraite à des voleurs ou des gens de « mauvaise vie », comme cela sera le cas durant la même année pour le cul-de-sac de la corderie juste à côté.[250] En revanche, cette plainte qui mène à une demande de fermeture de cet espace problématique en raison de l'écoulement des eaux pluviales force les administrateurs du Bureau des Finances de procéder à un plan détaillé de la Cour des Miracles.

[250] A.N Z^{1f} 1057

Figure 15. Plan de la Cour des Miracles des Filles-Dieu. Bureau des Finances (1723)

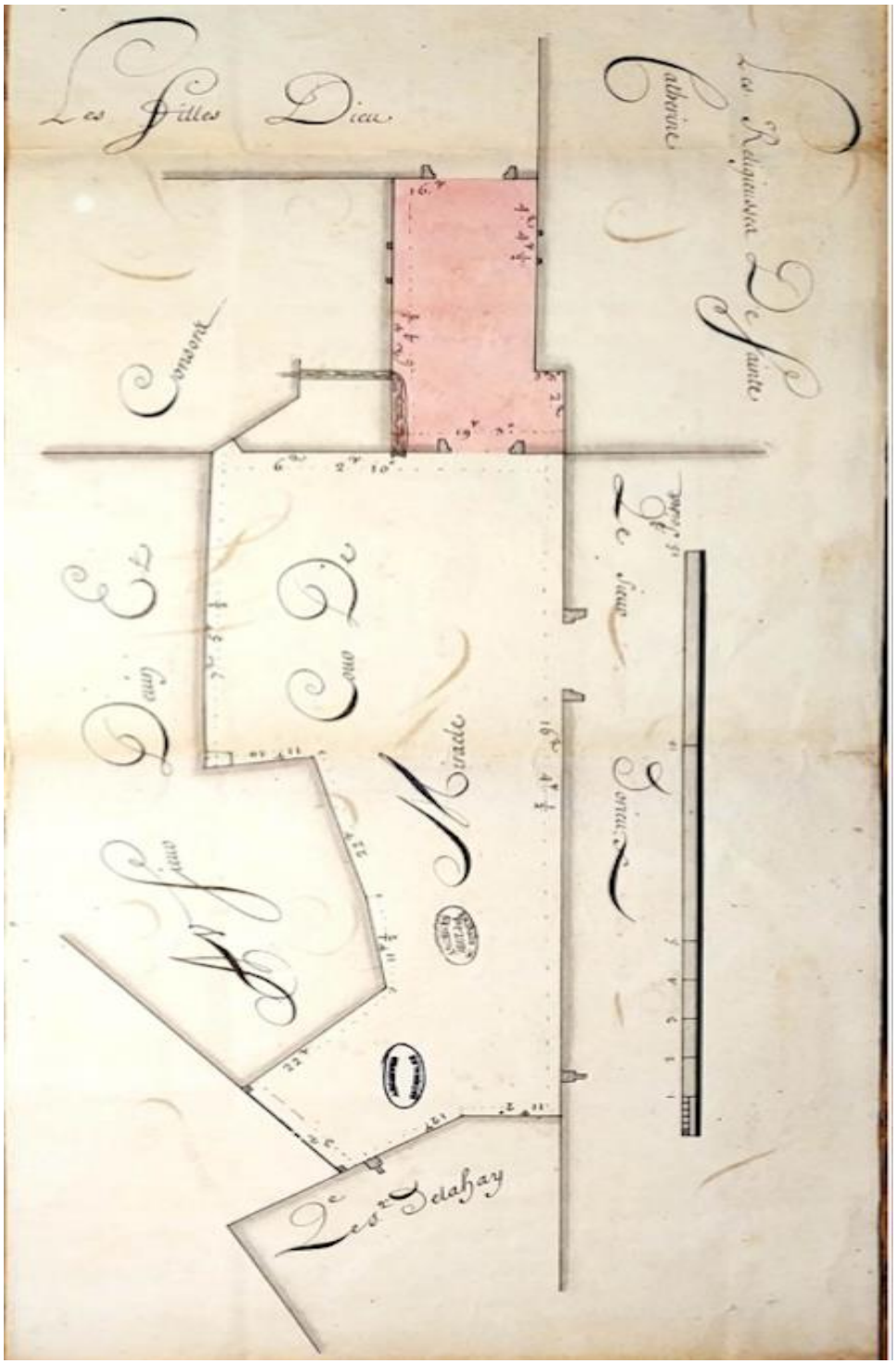

La zone rouge[251] sur le plan est l'emplacement qui pose problème dans la plainte du bourgeois parisien, mais le plan donne aussi une vision de la Cour des Miracles des Filles-Dieu de l'intérieur. La seule que nous possédons. On remarque que l'espace du plan du Bureau des Finances où la Cour des Miracles est identifiée confirme la forme observée dans les plans de la ville. Il ne fait pas de doute que, pour tous, auteurs lettrés, observateurs initiés de la ville, cartographes et géographes mêmes pour les administrateurs du Bureau des Finances, la Cour des Miracles des Filles-Dieu, la plus célèbre, est simplement et purement un cul-de-sac : une rue sans issue, problématique de surcroît.

Pourtant, tous les documents ne relayent pas les descriptions de Sauval. En 1700, les registres du terrier du roi consultables dans la série Q des Archives nationales[252], situent entre la rue Neuve-Saint-Sauveur et la rue des Filles-Dieu la Cour des Miracles. Les papiers du terrier du roi contiennent des plans, que nous n'avons pas retrouvés pour la Cour des Miracles, et des listes des propriétaires des immeubles qui se situent sur chacune des rues de la ville de la capitale. Pour ces dernières, nous avons été plus chanceux. Les rues entourant le couvent des Filles-Dieu du quartier Saint-Denis figurent dans ces registres, ce qui n'est pas, au final, très étonnant. Cependant, ce qui soulève plus de questionnements, c'est la manière dont la Cour des Miracles derrière les Filles-Dieu apparait dans ces pages. Placées entre les rues Neuve-Saint-

[251] A.N. Z^1 F 1057.
[252] A.N. Q^1 1099/52^a.

Sauveur et Filles-Dieu, sous l'intitulé de « cour des miracles » plusieurs habitations sont regroupées sous cette localisation géographique. La Cour des Miracles n'est pas simplement un cul-de-sac, c'est un emplacement géographique. Ce sont 11 propriétaires qui possèdent des biens immobiliers limitrophes de la Cour des Miracles. Si le plan présenté ci-haut dessiné par les autorités du Bureau des Finances confirme que la Cour des Miracles est un cul-de-sac sans société de gueux, dans le terrier du roi, la Cour des Miracles est surtout un espace encerclé par des immeubles parfois avec jardin qui ne rappelle en rien l'aspect particulièrement lugubre et difficile d'accès que décrivait Sauval. Il s'agit surtout d'une zone d'habitation très diverse et très bien intégrée dans la vie urbaine du quartier. Lise Andries signalait que la Cour des Miracles de la fin XVII^{e} siècle se situait non loin du plus grand égout à ciel ouvert de Paris et que cette cour était aussi très près de la rue du bout du monde, jetant, ainsi, en périphérie de la ville à la fois les immondices, mais aussi les indésirables.[253] Cette vision des égouts comme refuges et passages clandestins ne peut que rappeler la littérature romantique du XIX^{e} siècle et la fuite de Jean Valjean dans *Les misérables*. Force est d'admettre que les deux documents qui proviennent du début du XVIII^{e} siècle, pratiquement au même moment où Sauval couchait sur papier ses observations, dépeignent une réalité urbaine complètement différente. La cour des miracles de l'enclos des Filles-Dieu n'est d'abord pas « au bout du monde », repliée sur elle-même

[253] Lise Andries, op.cit., Cycle de conférences organisé par le Comité d'histoire de la Ville de Paris à l'auditorium du Petit Palais une conférence, *Brigands et cours des miracles au temps du Roi*-Soleil.

et loin de toute civilisation. Plusieurs bourgeois y vivent et c'est un espace parfaitement intégré dans le paysage urbain de la ville et du quartier.

Ceux qui créèrent la rupture définitive entre les représentations des cours des miracles issues de la culture livresque et la réalité urbaine du phénomène, c'est les policiers. Les policiers donnent un visage complètement différent des cours des miracles. Dans les archives de la police, elles sont des lieux d'accueil : auberges, maisons et hôtels garnis. Le tableau 4.1 révèle très clairement ce basculement qui s'opère entre les cours des miracles extérieures, ouvertes et qui faisait partie des éléments urbanistiques structurants du quartier Saint-Denis, dont on retrouve les traces dans les guides de voyages, aux cours des miracles intérieures, fermées et qui s'intègrent à la fois dans le tissu social, mais aussi dans la géographie des lieux d'accueil de la capitale.

La description que donnait Mercier en 1780 des habitations du faubourg Saint-Marcel, là où « […] habite la populace de Paris, la plus pauvre, la plus remuante et la plus indisciplinable. »[254], n'est pas sans rappeler des caractéristiques déjà rencontrées : « Une famille entière occupe une seule chambre, où l'on voit quatre murailles, où les grabats sont sans rideaux, où les ustensiles de cuisine roulent avec les vases de nuit. Les meubles en totalité ne valent pas vingt écus ; et tous les trois mois, les habitants

[254] Mercier, L-S., *Tableau de Paris*, op.cit., p. 75.

changent de trou, parce qu'on les chasse faute de paiement du loyer. »[255] Assurément, les maisons du peuple de Paris sont celles de la misère nous disait D. Roche.[256] Il a raison si tant est que les mendiants rencontrés dans les archives passent de logement en logement sans réellement avoir le luxe de considérer leur habitation comme un foyer. Sur les chambres garnies en particulier, Mercier se fait incisif, mais il brosse à grand trait le portrait les chambres qui ont été celles de notre clientèle de mendiants et celles investies par la police.

> Chambres garnies : un Boyard vient habiter une mansarde sur le Palais Royal, et un Moscovite se loge dans un entresol écrasé, à un prix exorbitant à un Staroste et une Helvétien se partagent un même appartement. Les chambres garnies sont sales. Rien n'afflige plus un pauvre étranger, que de voir des lits malpropres, des fenêtres où sifflent tous les vents, des tapisseries à demi-pourries, un escalier couvert d'ordures.[257]

Malpropres, entresols ou mansardes, partout les murs en mauvais état et les fenêtres qui ne semblent pas en être, logées en garnis à Paris, c'est un rappel matériel et visuel constant de sa propre précarité. Les procès-verbaux des visites de nuit relatent peu l'obsolescence des lieux et la pauvreté matérielle : nous la devinons à la clientèle que la police vient capturer.[258] Les procès-verbaux d'arrestation indiquent mieux les

---

[255] Ibid. p.76.
[256] Roche, Daniel, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle,* Paris, Fayard, 1998, p. 135.
[257] Cité dans : *La ville promise*. *Mobilité et accueil à Paris (fin XVIIe-début XIXe siècle)*, Paris, Fayard, 2000, p. 311.
[258] Roche, Daniel, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVIIe- XIXe siècles)*, Paris, Fayard, 1997, 329 p. *La culture des apparences - une histoire du vêtement (XVII^e^-XVIII^e^ siècle)*, Paris, Fayard, coll. Point Histoire, 2007, 584 p.

logeurs chez qui les policiers décident d'intervenir. Entre 1773 et 1777, c'est quatre logeurs qui ont porté le titre de « cour des miracles » dans les archives de la police. La première mention d'un lieu d'accueil comme cour des miracles a été rencontrée le 12 novembre 1773 lors d'une visite de nuit menée par l'inspecteur Receveur. Situé sur la rue Neuve-Saint-Sauveur, c'est chez la veuve Cleret ou Clairet, les deux orthographes ont été rencontrées sans qu'il y ait de doute sur l'emplacement, herboriste dont la boutique se situe au premier étage, qu'un homme, François Apeu est arrêté « cour des miracles ».[259] Le document de cette visite de nuit, et de plusieurs qui suivront, est intéressant dans la manière dont il est dressé.

> Lequel nous a dit que pour l'exécution de la déclaration du Roi du 3 aout 1764 registrée en parlement concernant les mendiants, vagabonds et gens sans aveu, il a été chargé par Monsieur le Lieutenant général de Police, dont il a les ordres d'arrêter les nommés Apeu, Barthelemy, Poulman, veuve Brancard, veuve Delatre, fille Besson, et Berthaud tous connus pour mendiants et gens sans aveu, qu'étant parvenu à découvrir les lieux où ils se retirent, il vient requérir notre transport pour l'y aider de notre ministère et lors de leur capture […].

Ce court extrait est exemplaire des formulations qui demeurèrent presque inchangées pour les procès-verbaux des visites de nuit. Si les rivalités entre les inspecteurs et les commissaires ont déchiré leur relation dans la première moitié du XVIII^{e} siècle, pour les décennies qui nous concernent, c'est la collaboration qu'on peut lire dans les papiers de Delaporte. Les commissaires de police sont, selon des rôles différenciés, tout aussi impliqués que les inspecteurs de police. Et puis, dans cet extrait, il y a les traces

[259] A.N. Y 12 182. Visite de nuit 12 novembre 1773.

distinguables, mais difficiles à suivre d'un réseau d'information qui mène à la recherche de certains individus : « […] qu'étant parvenu à découvrir les lieux où il se retirent ».[260] Cette recherche suppose implicitement deux éléments. D'une part, que certains mendiants sont recherchés activement par la police et qu'on ne les arrête pas volontairement dans la rue pris sur le vif, mais que la police attend plutôt de les attraper le soir dans leur demeure. Et, deuxièmement, qu'un système de repérage ou de traçage est mis en place et très certainement alimenté par les observateurs de la police qui commenceront à figurer dans les procès-verbaux d'arrestation qu'à partir de 1775. Une autre question se pose, ici, en creux : est-ce que la police des mendiants effectue des rafles parce qu'elle surveille les garnis spécifiquement, ou bien parce qu'elle cherche plutôt des individus qui, eux, logent en garnis? Autrement dit, est-ce les logeurs, les mendiants ou les deux qui sont ciblés par la police? Les formulations spécifiques nommant des individus en particulier laissent croire que la police cherche à mettre la main aux collets de certains mendiants bien identifiés et connus notamment, par les observateurs de la police. D'un autre côté, la récurrence de certains logeurs au fil des années permet de croire que certains garnis sont gardés à l'œil par les policiers. En effet, le cabaret du grand monarque situé dans le faubourg Saint-Denis et tenu par la veuve Hardy est un repère que les policiers ne désespèrent pas de purger de ces mendiants. De 1774 à 1777, 50 individus ont été épinglés par la police dans ce cabaret. Même constat du côté du faubourg Saint-Martin où la veuve Lemoine loge à peu de

[260] A.N. Y 12 182. Visite de nuit 12 novembre 1773.

frais des mendiants qui sont rapidement arrêtés par la police qui connait bien cet endroit.

En 1773, lors de la visite de nuit menée de concert par Delaporte et Receveur, ces derniers visitent la cour des miracles de la veuve Cleret, rue Neuve-Saint-Sauveur, ils capturent également deux autres personnes dans le cul-de-sac des Filles. Ils se dirigent, ensuite, vers le faubourg Saint-Denis chez la veuve Hardy, qui sera une logeuse continuellement citée dans les procès-verbaux, pour y arrêter trois mendiants et puis, trois autres sont capturés faubourg Saint-Martin chez Boudin logeur et, finalement, un dernier mendiant est arrêté rue de la Vannerie chez Chauffard logeur aussi bien connu des policiers. Dans ce procès-verbal, il ne fait plus de doute : la cour des miracles est l'établissement que la veuve Cleret dirige rue Neuve-Saint-Sauveur et non pas, le cul-de-sac des Filles-Dieu où deux arrestations ont lieu qui, pourtant, devrait être l'emplacement initial de la cour des miracles. Le 5 mai de la même année durant la nuit, le prévôt de la Garde de Paris accompagné du commissaire Delaporte procède à une visite de nuit dans deux cours des miracles. D'abord, celle de la veuve Goutchy limonadière, première locataire dont la boutique se situe au premier étage, mais qui réside rue Bourbon Villeneuve. Et puis, dans celle de la veuve Cleret, première locataire, en vis-à-vis de l'immeuble de la veuve Goutchy. Ainsi, dans un seul procès-verbal, deux cours des miracles sont repérables et elles ont des caractéristiques qui tranchent avec les descriptions de Sauval. Ce sont, certes, des refuges, mais ce sont des garnis tenus, essentiellement, par des femmes.

Au courant de l'année suivante, en 1774, la veuve Cleret réapparaitrait une seule fois dans les documents de Delaporte sans que son habitation ne soit appelée cour des miracles. En revanche, durant cette année, un autre logeur a porté le nom de cour des miracles. Le 7 février à onze heures du soir, l'inspecteur Dutronchet accompagné de Delaporte se rend pour une visite de nuit à la « cour des miracles de Renaud Logeur »[261] où deux hommes sont arrêtés. Aucune autre indication topographique n'est inscrite dans le document. Sans savoir si cette nouvelle cour des miracles se situe dans la zone du couvent des Filles-Dieu, elle maintient, toutefois, la logique des lieux d'accueil. En 1775, la cour des miracles de la veuve Cleret refait surface avec 6 arrestations lors d'une visite de nuit le 25 avril à onze heures du soir. L'inspecteur Receveur et le commissaire Delaporte font 4 arrêts durant cette visite de nuit : deux dans le faubourg Saint-Martin, une rue Sainte-Foy et un dernier dans la cour des miracles de la veuve Cleret. Au total, en 1775, c'est 14 individus qui se sont arrêtés chez la veuve Cleret rue Neuve-Saint-Sauveur. L'appellation de cour des miracles ne concerne que 6 arrestations sur le total de 14. L'utilisation ou non de l'expression « cour des miracles » pour désigner des logeurs semble répondre à une logique qui nous échappe dans les procès-verbaux. Pour les deux dernières années où des cours des miracles apparaissent comme lieu d'arrestation dans les procès-verbaux des visites de nuit, la cour des miracles se déplace chez un autre logeur, toujours rue Neuve-Saint-Sauveur, chez Jean Graveri dont il est le premier locataire. Une seule mention est faite

[261] A.N. Y 12 183. Procès-verbal de visite de nuit du 7 février 1774.

en 1776 tandis qu'en 1777, une seule visite de nuit fait référence à une cour des miracles chez ce logeur alors que trois autres arrestations auront lieu au courant de l'année au même endroit sans, toutefois, être appelées « cour des miracles ».

Piganiol de la Force en 1742 soulignait la nouvelle mobilité de l'expression « cour des miracles » dans la ville de Paris : « On retrouve dans Paris plusieurs petites rues où des logis véritablement accompagnés d'une cour portent le nom de Cour des miracles. »[262] En précisant dans son guide de voyage, la présence de la Cour des Miracles des Filles-Dieu dans un cul-de-sac et l'existence d'autres cours dans des petites rues, l'auteur oscille entre deux réalités des cours des miracles. D'une part, celle qui berce les origines de l'histoire des cours des miracles forgée par la plume d'Henri Sauval et, d'autre part, une nouvelle qui s'étend dans les logis de la ville. L'aspect extérieur des cours des miracles demeure un élément structurant qui doit définir le concept même de cour des miracles. Un principe d'extérieur qui apparait chez d'autres auteurs. Mais d'extérieur, la Cour des Miracles des Filles-Dieu, car c'est d'elle dont nous retrouvons le plus de traces, pénètre le tissu urbain et social du quartier de Saint-Denis. Et à cette cour célèbre s'ajoutent d'autres cours des miracles qui ne sont plus à l'endroit initiales ni extérieures. Elles se trouvent désormais dans la géographie des lieux d'accueil.

[262] Piganiol de la Force, *Descriptions de Paris*, op.cit., p.255.

4.3.3 Captures individuelles : les demeures des mendiants

Si les rafles nocturnes de la police des mendiants mettent en relief l'existence des cours des miracles dans les lieux d'arrestations, la transition qui s'opère à partir de 1777 dans la manière d'appréhender les mendiants fait disparaitre ces dernières. De fait, dès le mois de septembre 1777, les policiers cessent définitivement de procéder à des visites de nuit pour les remplacer par des captures massivement de jour et dans les rues de la capitale. Ainsi, les logeurs où les mendiants étaient arrêtés disparaissent totalement des procès-verbaux. Cette disparition soudaine des logeurs d'arrestations met, toutefois, en relief les demeures des mendiants. En effet, de 1773 jusqu'au mois d'août 1777, les lieux d'arrestation sont presque systématiquement assimilés au lieu de résidence des mendiants. Ce n'est qu'en quelques rares occasions qu'un mendiant arrêté chez un logeur affirme ne pas résider dans ce lieu. À partir du mois de septembre 1777, les lieux d'arrestations des mendiants divergent des lieux de demeure.

Tableau 4. Nombre d'individus arrêtés et logeant dans une cour des miracles (3 septembre 1777- 1789)

	Loge Cours des Miracles	Arrestations Rue des Filles-Dieu	Arrestations Cul-de-sac des Filles-Dieu
Sept. 1777			
1778			
1779	1	2	
1780		7	
1781	2	3	
1782		3	
1783			
1784		5	
1785	1	6	1
1786		1	
1787		6	
1788	6	15	
1789		4	
Total	**10**	**52**	**1**

Le tableau 4.2[263] appelle un certain nombre de commentaires. D'entrée de jeu, il y a deux types de données qui cohabitent. D'une part, le nombre d'individus localisant leur domicile dans une cour des miracles. Nous avons répertorié les mentions exactes de l'utilisation de l'expression « cour des miracles » par les mendiants. Par ailleurs, le tableau 4.2 est à lire en continuité avec le tableau 4.1, car les deux

[263] A.N. 12 191 – Y 12 218.

périodisations se suivent, mais les méthodes policières, elles, ont changées. Et puis, en second, le nombre d'arrestations qui s'effectuent autour du couvent des Filles-Dieu. Il semblait nécessaire de joindre le nombre d'arrestations afin de mesurer si le changement de méthode d'arrestation faisait aussi disparaitre cette zone du quartier Saint-Denis du radar des policiers. En somme, c'est 53 arrestations qui s'ajoutent aux 67 arrestations qui ont eu lieu de 1768 jusqu'au mois de septembre 1777. Sur l'ensemble de la période, c'est 120 arrestations que les policiers effectuent dans les rues adjacentes du couvent des Filles-Dieu.

Ce tableau met aussi en relief 10 arrestations particulières : celle dont les mendiants clament loger dans une cour des miracles. Une onzième aurait pu être ajoutée, car on retrouve une dernière fois, en 1778, la veuve Cleret, rue Neuve-Saint-Sauveur, citée comme domicile sans, toutefois, être caractérisée comme cour des miracles. Bien qu'il y ait un peu moins d'occurrences des cours des miracles dans cette seconde partie temporelle, une différence fondamentale émerge entre les cours des miracles comme lieux d'arrestation et celle qu'on retrouve dans les domiciles : leur déplacement dans la ville. Le 23 juillet 1779, l'inspecteur Dutronchet intercepte une femme en train de mendier rue aux Ours, donc très prêt de la résidence du commissaire Delaporte, et cette dernière indique demeurer dans la Cour des Miracles, rue Neuve-Saint-Sauveur, chez la veuve Masson.[264] En 1781, une seconde arrestation aura comme

[264] A.N. Y 12 196.

décor la même logeuse rue Neuve-Saint-Sauveur.[265] Pourtant, d'autres cours des miracles apparaissent et s'éloignent graduellement de la zone traditionnelle dégagée jusqu'à maintenant. Une cour des miracles apparait « aux petits carreaux » dans la maison du sieur Masson. Les indications topographiques ne sont incomplètes : s'agit-il de la rue des Petits carreaux sur laquelle la rue de Bourbon aboutit et qui se prolonge pour devenir la rue Montorgeuil?[266] Les possibilités sont multiples et les policiers ne réclament pas plus d'information. Quelques années plus tard, le 17 avril 1781, l'inspecteur Lescare appréhende un homme, Léonard de Villiers, âgé de 34 ans, originaire d'Arras et cordonnier. Ce dernier amené au commissaire Delaporte affirme résider « cour des miracles chez Girard cordonnier rue des Lyonnais paroisse Saint-Médard ».[267] Cette fois-ci, la Cour des Miracles quitte complètement le quartier Saint-Denis, elle change même de rive pour se retrouver dans le quartier de police Saint-Benoit. Pourtant, un autre commissaire de police rencontre sur son chemin cette même cour des miracles de la rue des Lyonnais. En effet, le commissaire Convers Desormeaux enregistre une plainte le 22 mars 1779, quartier de la Place Maubert, dont la plaignante, une blanchisseuse, dit résider « rue des Lionnois, cour des miracles ».[268] La même année, un autre mendiant est arrêté aux Porcherons et affirme loger à la cour des miracles de la femme Lemasson.[269] Les détails de la localisation sont inexistants

[265] A.N. Y 12 201.
[266] A.N. Y 12 196.
[267] A.N. Y 12 200.
[268] A.N. Y 11 713. Plainte du 22 mars 1779.
[269] A.N. Y 12 201.

dans ce procès-verbal, il est donc impossible d'avoir la certitude qu'il s'agit d'une cour des miracles différente de celle de la veuve Masson rencontrée en 1778. La même difficulté de localiser exactement la Cour des Miracles se confirme en 1785 lorsqu'un mendiant dit loger « cour des miracles chez Tessiers Logeur »[270] et qu'aucune rue ni précision n'est apportée. La dernière cour des miracles rencontrée dans les procès-verbaux du commissaire Delaporte apparait au courant de l'année 1788.

Le 21 novembre 1788, six individus sont arrêtés dans le Faubourg Saint-Antoine par l'inspecteur Lehoux et tous disent loger « cour des miracles rue faubourg Saint-Antoine »[271]. De retour sur la rive droite, dans le quartier de police de Saint-Antoine, peu d'éléments permettent de saisir les raisons qui expliquerait la présence d'une cour des miracles à cet endroit. Dans le quartier Saint-Antoine, une cour des miracles apparaissant dans le plan Deharme, mais elle se situait sur la rue de la Muette. Pourtant, cette cour des miracles ainsi que celle du quartier Saint-Benoit n'ont aucune liaison avec la liste initiale des cours des miracles prescrite par Sauval. Si les emplacements sont différents, il faut alors songer que le dénominateur commun de ce phénomène n'est sans doute pas topographique, mais social. Les rues, ruelles et culs-de-sac ont été remplacés par les lieux d'accueil. Ces lieux d'accueil, maisons et hôtel garnis, sont ceux de la misère et de la pauvreté autant pour leur aspect que pour la clientèle qu'elles logent.

---

[270] A.N. Y 12 208.
[271] A.N. Y 12 216.

Le changement de pratique policière, entre les visites de nuit et les captures, ne fait, au final, que changer la colonne où nous retrouvons les cours des miracles : des lieux d'arrestation aux domiciles. Enfin, une dernière observation se fait obligatoire, c'est de constater que la Cour des Miracles des Filles-Dieu qui trouve son emplacement original dans le cul-de-sac adjacent au couvent est une réalité bien livresque. Si Sauval affirmait avoir été témoin oculaire de ces endroits à la fin du XVII^{e} siècle, dans les papiers du commissaire Delaporte, il ne reste aucune trace de cette société de gueux qui par centaine logeaient dans des maisons de boue. Plus encore, l'endroit en lui-même n'est presque pas investi par les mendiants. Certes, le cul-de-sac des Filles-Dieu continu d'exister dans les lieux d'arrestation, mais cette présente est très discrète. Des 26 occurrences des cours des miracles dont nous avons trouvé les références, aucune n'est située dans ce cul-de-sac très célèbre.

4.4 Les pourtours des cartes mentales

L'enjeu premier du grand dépouillement des procès-verbaux qui a été effectué était à la fois de retrouver les cours des miracles, de déterminer comment et où ces dernières apparaissaient, mais surtout de mesurer leur intégration dans la perception des lieux à risque de la police. Les changements de pratique des policiers, des visites de nuit aux captures de mendiants, nous ont forcés à reconsidérer la présence d'une carte mentale au profit de deux. En effet, les lieux investis par les policiers selon les deux pratiques divergent, dans l'ensemble, énormément. Des lieux d'accueil pour les

visites de nuit, la police passe aux rues parisiennes, mais surtout aux espaces qui structurent l'espace urbain. Il faut donc considérer que deux représentations mentales de l'espace se succèdent chez la police des mendiants et que ce n'est pas dans leur totalité qu'il faut embrasser les milliers d'arrestations recensées, mais selon deux phases.

Figure 16. Arrestations de mendiants par pratiques policières. Visites de nuit 1768-début 1777 - Captures fin 1777-1789

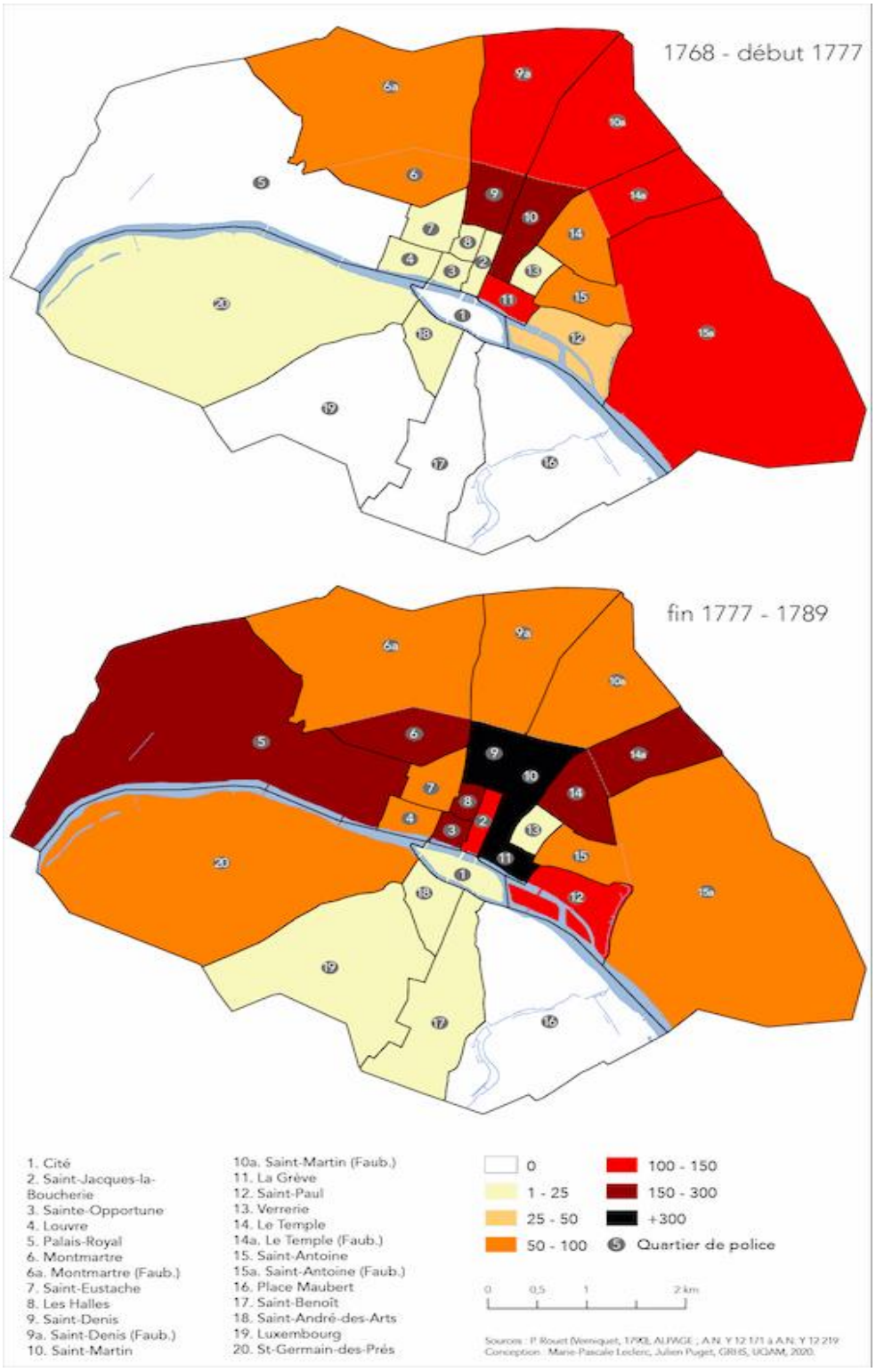

Figure 17. Arrestations et visites de nuit du commissaire Delaporte. 1768 - 1789

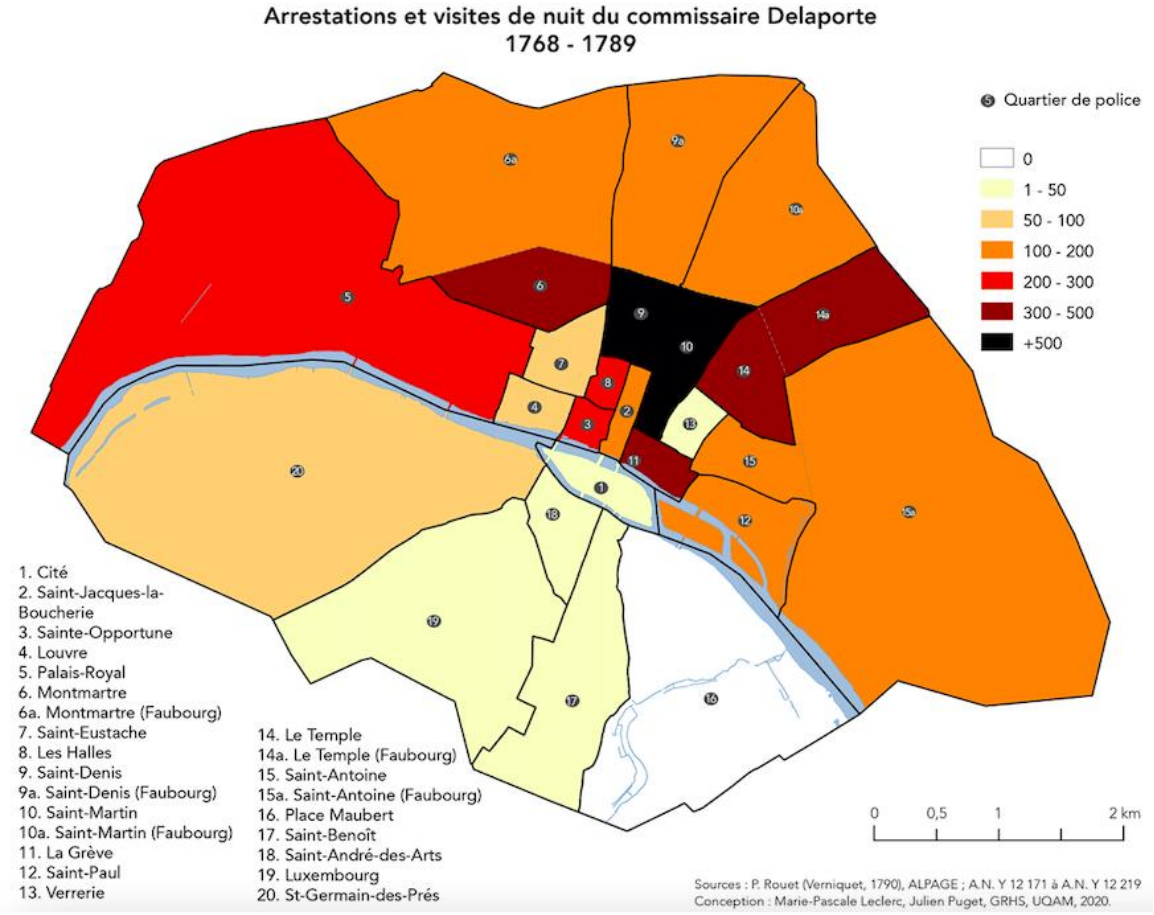

4.4.1 Les visites de nuit : une carte des lieux d'accueil

Visuellement, les deux cartes de la Fig. 4.2 ci-haut sont très révélatrices. C'est en voyant la disposition des arrestations dans l'espace global de la ville qu'il devient possible de mieux mesurer la présence policière. La Fig. 4.2 place, selon les quartiers de police en vigueur depuis le début du XVIII^{e} siècle, les arrestations des mendiants dans les lieux d'accueil. La première observation possible est la disparité entre les deux rives de la ville. Le déséquilibre se fait au profit de la rive droite ce qui sera toujours le

cas pour la seconde période de 1777 à 1789. Les deux quartiers dont le taux de concentration est le plus élevé jusqu'au début de 1777 sont le quartier Saint-Denis et Saint-Martin. L'établissement des lieux d'accueil dans la ville connait plusieurs concentrations, mais pour le quartier Saint-Denis, la rue Saint-Denis et son prolongement rue du Faubourg Saint-Denis sont les épicentres des lieux d'accueil. Le premier dénombrement des garnis, en 1763, est conservé dans les papiers du commissaire Delamare[272] célèbre pour son *Traité de police* plaçait au 10e rang le quartier Saint-Denis avec seulement 18 établissements d'accueil contrairement au quartier de la Place Maubert qui ne comptait pas moins de 195 établissements. À elle seule, la rue du Faubourg Saint-Denis comptait une dizaine de ces établissements. Le commissaire Delamare rapporte aussi quatorze lieux de débauche dans le quartier Saint-Denis avec une concentration des arrestations pour racolage.[273] La rue Saint-Martin, qui double la rue Saint-Denis, partage avec cette dernière le même destin d'accueil et de prostitution qui sont, au demeurant, deux réalités qui ne cesseront de cohabiter jusqu'au XIXe siècle.[274] Ces deux longues artères sont les principales voies d'accès dans la ville en provenance du Nord. En 1721, la dissension entre les commissaires de police et les inspecteurs et les plaintes récurrentes des professionnels de l'accueil à l'encontre des inspecteurs forcent l'administration policière à effectuer

[272] Chabaud, Gille, Vincent Milliot, Jean-Michel Roy, « La géographie de l'accueil », In. Roche, Daniel (dir.). *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVIIe-début XIXe siècle)*, Paris, Fayard, 2000, p. 115.
[273] Ibid, p. 217.
[274] Benabou, Érica-Marie, *La prostitution et la police de mœurs à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Perrin, 1987, 547 p.

un deuxième dénombrement des lieux d'accueil dans la ville.[275] Les inspecteurs procèdent à un premier dénombrement qui sera rapidement suivi de celui des commissaires. Les litiges entre les deux corps de policier sont nombreux et complexes et mériteraient qu'on s'y attarde beaucoup plus longuement toutefois, c'est le classement du quartier Saint-Denis qui retient l'attention. Lors de la première relevée des établissements menée par les inspecteurs en juin 1721, le quartier Saint-Denis est placé bon dixième avec 77 établissements d'accueil. En octobre de la même année, les commissaires, eux, ne dénombrent pas moins de 116 établissements ce qui porte le quartier Saint-Denis au cinquième rang des quartiers où on retrouve le plus grand nombre de lieux d'accueil. La difficulté lexicale liée à la diversité des établissements rend le calcul fastidieux, mais ces palmarès permettent une vision d'ensemble sur la place du quartier Saint-Denis dans l'échiquier des capacités d'accueil de la capitale.

Le quartier de Saint-Denis ne contient pas le nombre le plus élevé d'établissements d'accueil et ce n'est pas les étrangers les mieux nantis qui logent dans ce quartier contrairement au quartier du Palais-Royal qui attire une meilleure clientèle en dépit du fait que certains guides mettent en garde contre des fripons qui sévissent dans ce quartier.[276]Les infractions sont nombreuses dans ce quartier. En 1738, 121 infractions auront comme décor le quartier Saint-Denis qui n'a pourtant pas le plus

[275] Chabaud, Gille, Vincent Milliot, Jean-Michel Roy, « La géographie de l'accueil », op.cit., p. 120 – 125.
[276] Chabaud, Gilles, « Les guides de Paris : une littérature de l'accueil? », In. *La ville promise*. *Mobilité et accueil à Paris (fin XVIIe-début XIXe siècle)*, Paris, Fayard, 2000, p. 102.

mauvais score : Louvre (191), Palais royal (190), Saint-Eustache (146) et Saint-Martin (126) pour la rive droite.[277] Près de trois décennies plus tard, entre 1760 et 1765, le nombre de délits chute à 40, mais le quartier Saint-Denis arrive au premier rang. En 1765, une descente dans la rue Neuve-Saint-Sauveur met à mal plusieurs logeurs à la nuit clandestins qui sont regroupés dans les mêmes bâtiments ou voisins.[278] Assurément, la rue Neuve-Saint-Sauveur a fait couler beaucoup d'encre et elle semble constamment problématique d'autant que les garnis licites ou illicites deviennent les cours des miracles.

Globalement, pour la période de 1768 au début de 1777, c'est 1413 mendiants qui sont arrêtés partout sur le territoire parisien durant les visites de nuits. De ce nombre, seulement 176 arrestations se sont déroulées dans les limites du quartier Saint-Denis. C'est peu en comparaison avec la somme totale. Par ailleurs, seulement une quarantaine d'arrestations sépare le quartier Saint-Denis de son faubourg où la police est aussi très active. L'objectif était de mesurer l'importance de la zone des Filles-Dieu dans la représentation mentale des lieux à risque de la police. Le nombre d'arrestations permet de saisir cette intégration. Des 176 arrestations effectuées dans l'enceinte du quartier, 30 mendiants ont été interpellés par les forces de l'ordre dans les rues limitrophes à l'enclos des Filles-Dieu où se retrouvent les cours des miracles : la rue

[277] Milliot, Vincent, « La surveillance des migrants et des lieux d'accueil à Paris du XVI[e] siècle aux années 1830 », In. Roche, Daniel (dir.). *La ville promise*. *Mobilité et accueil à Paris (fin XVIIe-début XIXe siècle)*, Paris, Fayard, 2000, p. 61-62.
[278] Ibid, p. 55.

Neuve-Saint-Sauveur, la rue des Filles-Dieu et le cul-de-sac des Filles-Dieu. Ces 30 arrestations représentent 17 % des arrestations totales auxquelles les policiers ont procédé pour cette période dans le quartier. Par conséquent, dans l'immensité des arrestations disséminées dans toute la ville, les garnis qui deviennent des cours des miracles sont à peine visibles tant les arrestations sont nombreuses. En revanche, une fois que les données par quartier sont isolées, la vision devient plus fine. Évidemment, les rafles dans la zone du couvent des Filles-Dieu ne monopolisent pas la police et ne dominent pas tous les autres lieux d'arrestation du quartier et encore moins à l'échelle de la ville. Or, 17% des arrestations, dans l'enceinte du quartier, pour seulement trois rues, ce n'est pas rien non plus. C'est donc un jeu d'échelle qui permet d'identifier la zone géographique du couvent des Filles-Dieu comme un espace faisant partie des lieux surveillés du quartier Saint-Denis. Indubitablement, les cours des miracles de cette zone ne surpassent pas d'autre espace de la ville, comme les faubourgs, où la présence policière est beaucoup plus conséquente ou encore certains boulevards qui seront omniprésents durant la période de 1777 à 1789. Par contre, dans l'enceinte du quartier Saint-Denis, parmi tous les autres rues et espaces, celles qui entourent l'enclos des religieuses continuent d'être perçues, ou d'être encore, comme un espace trouble.

Bien que les cours des miracles du quartier Saint-Denis occupent les policiers, le véritable travail de la police des mendiants s'effectue pourtant à l'extérieur des limites du quartier. La spécialisation du commissaire et des inspecteurs les fait voyager bien au-delà de leur quartier. Dans la Fig. 4.2 le quartier Saint-Martin est tout aussi

investi par les équipes du commissaire Delaporte et le faubourg Saint-Martin est le théâtre de 114 arrestations. Les équipes du commissaire Delaporte travaillent essentiellement dans les faubourgs du Nord en se déplaçant graduellement vers l'Est. Ces faubourgs donnent à la police plusieurs mendiants : 130 dans le faubourg du Temple dont 49 uniquement sur le Boulevard du Temple. À l'extrême Est de la ville, le quartier Saint-Antoine et le faubourg Saint-Antoine sont deux zones extrêmement profitables pour les policiers qui arrêtent sur la seule rue Sainte-Marguerite pas moins 61 mendiants. Un seul quartier central de Paris réussit à contenir un nombre assez conséquent d'arrestations et il s'agit du quartier de la Grève. Dans ce quartier, quatre rues ressortent considérablement des procès-verbaux soit, la rue de la Tannerie avec 52 arrestations, rue de la Mortellerie dont on retrace 33 arrestations, la rue de la Tacherie qui totalise 18 arrestations et, finalement, la rue de la Vannerie avec 15 arrestations. On se rappellera que Sauval plaçait deux cours des miracles sur la rue de la Mortellerie. Bien qu'aucune mention n'ait été retrouvée ciblant directement une cour des miracles sur cette rue, on remarque que les garnis de cette rue sont activement surveillés par la police des mendiants.

4.4.2 Les captures individuelles : une autre vision de la ville

La rue de la Mortellerie est sans doute un excellent exemple des modifications des perceptions des lieux à surveiller qui s'opèrent chez les policiers entre la période où ils procèdent aux visites de nuit et celle où les captures s'effectuent dans les rues.

La rue de la Mortellerie cumule 33 arrestations lors de cette première période jusqu'au début de 1777. Ce nombre passe à 6 arrestations pour la période suivante jusqu'en 1789. Le déplacement des zones surveillées est indéniable comme le démontre la Fig. 4.2. Ce mouvement se manifeste d'abord dans l'étendue des quartiers où se rendent les policiers. Si la couronne Nord-Est de la ville avait été le principal lieu de concentration des efforts du commissaire Delaporte et des inspecteurs, ces derniers s'immiscèrent dans presque tous les autres quartiers. La rive droite connait des captures dans tous les recoins tandis que la rive gauche gagne une meilleure représentation. Le quartier Saint-Germain-des-Prés est au premier rang des quartiers de la rive gauche qui accueille cette nouvelle présence suivie des quartiers Saint-Benoît, Saint-André-des-Arts et Luxembourg qui, sans être les quartiers les plus marqués par la police, témoignent de l'agrandissement des zones géographiques surveillées. Sur la rive droite, l'Ouest est investi, car les quartiers du Palais-Royal et de Montmartre, jusqu'alors presque invisibles dans les arrestations, sortent grandis de ce changement de pratique. Et puis, trois quartiers constituent le cœur des arrestations de cette période : le quartier Saint-Denis, le quartier Saint-Martin et le quartier de la Grève. Les deux premiers ne sont pas nouveaux et leur présence procède d'une logique évidente, mais le quartier de la Grève qui était déjà un quartier surveillé étroitement passe soudainement au rang d'un des trois quartiers les plus marqués par la présence policière. Et puis, on le remarque, certains faubourgs perdent en substance comme le faubourg Saint-Martin qui passe de 114 arrestations à 51arrestations. Ces changements vont logiquement de pair avec la modification des pratiques policières. Les faubourgs sont caractérisés par leur activité

d'hébergements, notamment des garnis, et de loisirs où se situes les cabarets et les débits d'alcool. Si les garnis ne sont plus dans la mire des policiers, les faubourgs cèdent aussi leur place dans les lieux surveillés. Les tableaux 4.3 et 4.4 font état des rues où s'effectue le plus grand nombre d'arrestations de mendiants selon les deux pratiques policières d'arrestation en vigueur durant la carrière du commissaire Delaporte dans le quartier Saint-Denis. Pour chacune des périodes, les rues ou les espaces où les réitérations des arrestations des mendiants ont été les plus fortes ont été sélectionnés.

Tableau 5. Visite de nuit (1768- mi-1777)

Arrestations - Visites de nuit											
Rues	**1768**	**1769**	**1770**	**1771**	**1772**	**1773**	**1774**	**1775**	**1776**	**1777**	**Total**
Rue Saint-Martin		12	1		1		3		2	6	**25**
Barrière de la Courtille								2	1	25	**28**
Rue Saint-Maur						1	9	14		6	**30**
Rue de la Mortellerie							7	18	4	4	**33**
Rue Saint-Laurent						1	14	6	12	7	**40**
Rue des rosiers au marais						2	4	19	19	4	**48**
Boulevard du temple			1						6	42	**49**
Rue Coquenard							4	13	21	11	**49**
Rue de la Tannerie							8	18	11	15	**52**
Rue Sainte-Marguerite						14	10	5	23	9	**61**
FBG Saint-Denis						3	21	19	7	18	**68**
FBG Saint-Martin						7	34	42	23	8	**114**

Tableau 6. Capture de mendiants (mi- 1777 - 1789)

Arrestations - Capture de mendiants														
Rues	1777	1778	1779	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	**Total**
Place de la Grève				8	8	5	3	10	4	6	1	5		**50**
Aux porcherons			1	10	13	1	2	3	8	4	5	4	2	**53**
Boulevard du temple	4	8			4		1	2	7	7	10	13		**56**
Quai de la mégisserie			6	19	13		5	3	7	6	1	1		**61**
Rue de la ferronnerie			1	12	8	3	16	24	11	7				**82**
Rue du Temple			10	6	3	2	4	15	16	14	13	8	2	**93**
Rue Saint-Honoré			9	15	9	14	5	9	13		11		18	**108**
À la Courtille			1	17	13	37	18	7	4			15	11	**123**
Rue Saint-Antoine	9	13	15	26	7	1	1	18	11	13	9	8	6	**137**
À la Halle		1		8	40	3	5	11	22	20	4	16	8	**138**
Rue aux ours	5	12	16	48	57	43	19	26	16	8	16	28	30	**324**
Rue Saint-Martin	13	16	21	63	222	89	52	130	119	73	42	39	33	**811**
Rue Saint-Denis	10	48	39	52	119	115	51	171	221	147	74	69	69	**1185**

Comme nous pouvons le constater dans ces deux tableaux, les modifications des pratiques policières changent complètement le visage des lieux contrôlés dans la ville. Les deux tableaux présentés ci-haut mettent en relief les places et les lieux qui ont enregistré le plus d'arrestations selon les deux pratiques policières. Au-delà de la progression fulgurante du nombre d'arrestations qui différencie la période de 1777 à 1789, les ressemblances sont minimes. Il y a très peu de continuité entre les espaces investis : seuls le boulevard du Temple et la rue Saint-Martin demeurent représentés dans les deux tableaux. Alors que les faubourgs récoltaient le plus grand nombre d'arrestations durant l'ère des rafles nocturnes, c'est la rue Saint-Denis et Saint-Martin qui cumulent un nombre absolument sidérant d'arrestations pour les captures individuelles. C'est une nouvelle logique qui s'installe chez les policiers : les voies d'accès de la ville sont l'une des nouvelles zones à contrôler. Cinq artères principales sont le décor de la majorité des arrestations, dont la rue Saint-Honoré qui traverse la

moitié de la rive droite d'Ouest en Est. La rue Saint-Denis et Saint-Martin se taille la part du lion. Enfin, la rue du Temple et la rue Saint-Antoine complètement dans l'Est de la rive droite donnent plus de deux cents mendiants aux policiers. Ainsi, si les visites de nuit fournissent un bon aperçu de la cartographie des logeurs surveillés par Delaporte et son équipe, les captures à la pièce, elles, signalent les artères les plus arpentées et les plus prolifiques pour les inspecteurs.

La police surveille les entrées de la ville ; les rues les plus achalandées, mais de nouveaux lieux s'ajoutent. D'abord, il y a de nouvelles voies qui apparaissent dans les procès-verbaux : les boulevards. Si le boulevard du Temple était le seul boulevard qui apparaissait dans les procès-verbaux des rafles nocturnes, c'est avec force que ces derniers s'imposent dans cette seconde période. C'est 9 boulevards qui ont été rencontrés et, ensemble, ils réunissent 171 arrestations. En dépit des grandes artères et des voies de circulations, d'autres espaces apparaissent avec insistance dans les procès-verbaux. Les captures individuelles amènent les policiers à surveiller les composants structurants de la ville : les nœuds. Les nœuds sont des lieux stratégiques d'une ville comme des points de jonctions, des croisements ou encore, des lieux de passage.[279] Les équipes d'inspecteurs du commissaire Delaporte visitent les portes de la ville, les barrières, les ponts et les quais avec une constance qui était complètement absence lors des visites de nuit. Dans ces espaces de passage, c'est 230 mendiants qui ont vu leur

[279] Lynch, Kevin, *The image of the city*, p. 54-55.

parcours court-circuité par une rencontre avec la police. Les ponts, les quais et les portes, sont des espaces dans la ville dont aucune trace, ou si peu, était observable durant la période précédente. Enfin, d'autres espaces s'inscrivent, quant à eux, dans ce qui pourrait être considéré comme les points de repère de la ville qui sont des objets physiques, externes comme des bâtiments et des places fortes. Dans cette nouvelle catégorie, les inspecteurs de police visitent les différentes places de la ville comme la Place des Victoires, la Place de la Bastille ou encore la Place Royale. Ils sillonnent aussi les halles et les marchés avec une insistance qui leur était étrangère une décennie plus tôt. Enfin, toujours comme point de repère, apparaissent tous les espaces de culte. Les églises et les cimetières prennent une place neuve dans les lieux investis par les policiers. C'est 8 églises, 3 cloîtres et 2 cimetières qui sont inquiétés par la police des mendiants. D'autres espaces, ceux-là emblématiques de la ville, trouvent aussi leur chemin parmi les lieux d'arrestation des mendiants comme les Champs Élysées, le Carrousel du Louvre et les Tuileries. Au total, tous ces espaces qui servent de points de repère dans la ville donnent à la police 406 mendiants.

Ce n'est donc pas une seule carte mentale ou une seule perception des espaces à risque de la capitale qu'il est possible de tisser au travers des lieux d'arrestations issus des procès-verbaux, mais bien deux. Le changement de pratique policière des visites de nuits aux captures individuelles changement drastiquement les lieux qui intéressent les inspecteurs de police. Des lieux d'accueil où on retrouve les nouvelles cours des miracles, l'attention se déplace vers les grandes voies d'accès de la ville, les

boulevards, les portes de la ville, les ponts et les quais sont pris d'assaut. Si les mendiants sont interceptés en majorité dans ces lieux de circulations et de passage, c'est une nouveauté de retrouver la présence policière dans les églises et les cimetières ainsi que la place publique et les marchés. En somme, la police des mendiants du temps des captures individuelles s'organise autour des zones attractives de la ville qui structurent l'espace urbain.

4.5 Conclusion

Le défi est grand d'importer sur un terrain de recherche du XVIII^{e} siècle le concept de carte mentale qui fut, à l'origine, pensé et réfléchi pour les villes actuelles. Le questionnement fondamental qui a occupé toute cette recherche a été de mesurer l'intégration des cours des miracles dans l'archipel des lieux considérés à risque par la police des mendiants. Plus largement, il était fondamental d'interroger les papiers de la police des mendiants pour retrouver les cours des miracles et de déterminer si les cours des miracles de la police avaient encore quelque chose à voir avec celle d'Henri Sauval. Cette démarche a pu être envisagée grâce au volume extraordinaire des procès-verbaux d'arrestations de mendiants dans les minutes du commissaire Delaporte et à la richesse des informations qu'ils contiennent. Bien que largement codifiés et issus de plusieurs filtres institutionnels, ces documents qui relatent les arrestations des mendiants ont permis de mettre en lumière de nouveaux aspects des cours des miracles. Le travail des policiers du quartier Saint-Denis s'est organisé autour de deux méthodes

d'arrestations et c'est à travers ces changements de pratique à l'encontre des mendiants qu'il a été possible de mieux cerner l'évolution des cours des miracles dans la ville, mais aussi de tenter de mieux comprendre les perceptions policières des espaces à risque dans la ville.

Les visites de nuits dans les lieux d'accueil marquent la première décennie de travail du commissaire Delaporte et de ses inspecteurs. C'est durant cette période que toutes les occurrences des cours des miracles ont été rencontrées. Des espaces ouverts, enclavés et perdus dans les dédales de rues sinueuses et peu sécures racontés par Sauval, les cours des miracles de la police des mendiants sont devenues des habitations, elles se sont intériorisées et elles ont surtout intégré à la géographie des lieux d'accueil de la capitale. La majorité des cours des miracles rencontrées ont été situées autour du couvent des religieuses des Filles-Dieu maintenant la logique de l'emplacement de la célèbre Cour des Miracles des Filles-Dieu maintes fois racontés par les écrivains. Cependant, le cul-de-sac des Filles-Dieu qui jadis servait de refuge s'est complètement vidé et les cours des miracles se sont déplacées dans les rues voisines. De plus, les documents de la police ne rapport aucune trace de la cour des miracles du cul-de-sac de Sainte-Catherine ou bien de celle du roi François ni d'ailleurs d'autres cours des miracles dont les existences ont été relatées par Sauval et disséminées dans la ville. Pourtant, les cours des miracles ont aussi voyagé et elles ont quitté cette zone géographique emblématique. Les demeures des mendiants capturés témoignent de la mobilité de l'expression qui traverse la ville pour se retrouver dans des quartiers fort

loin de celui de Saint-Denis, loin du foyer initial du phénomène rencontrant ainsi la vision de certains auteurs des guides de voyage. Finalement, est-ce que ces cours des miracles ont pu intégrer la carte mentale des lieux à risque de la police? C'est sans aucun doute un basculement des échelles qui permet de lire leur intégration dans cette perception policière. L'assiduité de la police, repérable par leur présence dans cette zone, confirme que cet espace, autour du couvent des Filles-Dieu, est une zone surveillée qui attire la police à l'intérieur des limites du quartier. En revanche, à l'échelle totale de la capitale, la surveillance policière de cette zone en particulier est à peine visible. La véritable carte mentale des espaces à risque de cette période caractérisée par les rafles de nuits dans les établissements d'accueil se joue massivement dans les faubourgs.

Mais les faubourgs seront aussi rapidement délaissés dès septembre 1777 alors que la police des mendiants du quartier Saint-Denis passe sans préavis aux captures individuelles des mendiants dans les rues de la capitale. Ce virage drastique a plusieurs conséquences notamment sur la présence des cours des miracles dans les lieux d'arrestations, mais aussi sur l'ensemble des lieux surveillés par la police. De fait, les cours des miracles disparaissent complètement des lieux d'arrestation pour se retrouver dans les lieux de résidence des mendiants. Les cours des miracles de la deuxième moitié du XVIII^{e} siècle ne cesseront pas d'être des hôtels et maisons garnies. La volteface de la police en matière d'arrestation des mendiants crée une tout autre carte mentale des espaces à surveiller qui n'est qu'en très peu de chose comparable à la précédente. Des

faubourgs visités régulièrement par les inspecteurs, ces derniers s'attaquèrent de manière beaucoup plus significative aux grandes voies d'accès de la ville où plusieurs milliers de personnes circulent quotidiennement. À ces artères s'ajoutent les halles et les marchés, les églises et les places publiques qui jusqu'alors avaient été si peu visibles dans les procès-verbaux. Si les perceptions policières changent en raison des modifications des pratiques, les territoires visés par la police connaissent aussi une évolution. Les pratiques d'arrestation rencontrent aussi celles des pratiques territoriales de la police, car qui s'occupe de quel territoire et à quel moment? Plus encore, les pratiques policières font aussi place à une nouveauté significativement observable dans les procès-verbaux : la tolérance.

CHAPITRE V

LES MENDIANTS PARISIENS : VILLE, IDENTITÉS ET REPRÉSENTATIONS

> « Il n'y a jamais à proprement parler dans une société de situations hors-sociales. »[280]

C. Romon affirmait en 1981 qu'à s'enfoncer toujours davantage dans les fonds d'archives du Châtelet, on ne pouvait que conclure que ces marginaux - mendiants, vagabonds et « gens aveu » - portaient en eux les marques de l'exclusion : « Apparemment, chacun leur reproche leur immoralisme, mais à regarder les choses de plus près on s'aperçoit qu'ils ne sont en fait que les laissés-pour-compte d'une société qui affiche ses inégalités sociales en plein jour. »[281] Des laissés-pour-compte, le sont-ils vraiment? Être un « laissé-pour-compte » suppose d'être rejeté d'un groupe ou d'une société. Mais entre être un problème de sûreté et être un exclu, il y a une nuance importante à faire. À coup sûr, les mendiants sont un problème de sûreté que les forces

[280] Castel, Robert, « Les pièges de l'exclusion », *Lien social et politiques- RIAC*, automne 1995, [en ligne] consulté le 2 avril 2021, p.2.
[281] Romon, Christian, *Mendiants et vagabonds à Paris, d'après des archives des commissaires au Châtelet (1700-1787*), Thèse de doctorat en Histoire, Paris X - EHESS, Paris, 1981, p. 616.

de l'ordre n'oublient jamais dans la ville de Paris. L'étroite relation qui lie le monde des pauvres à la police est indéniable. En dépit du fait que les milliers de procès-verbaux qui constituent la charpente de cette étude soulignent avec insistance la part incroyablement importante du travail de la police, ces mêmes documents sont autant de fenêtres pour observer, d'une part, les mendiants eux-mêmes et puis les relations, pas toujours conflictuelles, que ces derniers entretiennent avec la police. À travers ces moments d'assouplissement de la répression policière, des dialogues se créent à partir desquels on peut espérer retrouver une histoire de la mendicité qui dépasse celle de la répression policière.

De surcroit, plusieurs institutions se mobilisent autour du problème que représente la mendicité. Elle est au cœur d'une intense réflexion savante qui prend racine avec les Lumières. En 1777, l'académie de Châlons-sur-Marne lance un concours au thème brulant d'actualité : « […] sur les moyens de détruire la mendicité en rendant les mendiants utiles à l'État sans les rendre malheureux. »[282] À l'engagement indéfectible des policiers, aux réflexions savantes qui habitent les élites s'ajoutent aussi un foisonnement d'institutions charitables ou d'enfermements qui, du milieu du XVII^{e} siècle jusqu'à la fermeture des dépôts de mendicité en 1784, continuent de faire de la

[282] Fontaine, Laurence, « La catégorie de pauvre honteux en débat », In : *L'expérience du déclassement social. France-Italie, XVI^{e}-premier XIX^{e} siècle* [en ligne]. Rome : Publications de l'École française de Rome, 2021 (généré le 25 janvier 2021).

mendicité un enjeu social prioritaire.[283] Le royaume de France ne sera pas, tout au long du XVIII[e] siècle, démissionnaire de cette volonté de remédier à l'indigence qui devient largement un enjeu urbain. J. P. Gutton soulignait qu'en dépit du fait que le renfermement des pauvres ait frappé durablement les sociétés d'Ancien Régime, la charité et l'assistance ne furent pas forcément balayées au passage : elles ont su persister.[284] Entre répression et secours, la mendicité apparait comme un problème de sûreté multiforme. Par sauvetage ou par contrôle, le mendiant ne laisse personne indifférent. C'est, d'ailleurs, toujours le cas dans les rues de nos grandes métropoles dont les itinérants et SDF occupent cycliquement l'attention du public.[285]

Mais si l'itinérance moderne, et plus spécifiquement la mendicité et le vagabondage de l'époque moderne, est perçue comme un problème de sûreté publique,

---

[283] Les études sur l'assistance publique et la charité dans les sociétés d'Ancien Régime ont marqué les premières réflexions sur la pauvreté et l'errance. On retrouvera dans cette note que quelques titres incontournables de cette historiographie particulièrement riche. Gutton, Jean-Pierre. « Enfermement et charité dans la France de l'Ancien Régime ». In. *Histoire, économie et société*, 1991, 10e année, n°3. Prières et charité sous l'Ancien Régime, p. 353-358. Kaplow, Jeffry. *Les noms des rois : les pauvres de Paris à la veille de la révolution*, Paris, Librairie François Maspero, 1974, 285 p. Kitts, Antony. « Mendicité, vagabondage et contrôle social du moyen âge au XIXe siècle : état des recherches », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2008/1, n°1, p. 37-56. Chevandier, Christian, « Les archives de l'Assistance publique : point de vue d'un historien », In: *La Gazette des archives*, n°186- 187, 1999. pp. 261-264.

[284] Gutton, Jean-Pierre, « Enfermement et charité dans la France de l'Ancien Régime », In. *Histoire, économie et société*, 1991, 10e année, n°3. Prières et charité sous l'Ancien Régime, pp. 353-358.

[285] La pauvreté, l'itinérance et le milieu du travail à Montréal et plus largement au Québec profite d'une littérature pour la période contemporaine particulièrement riche. Nous proposons, ici, quelques références phares. Fecteau, Jean-Marie et Marcela Aranguiz. « Le problème historique de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal, depuis la fin du XIXe siècle », *Nouvelles pratiques sociales*, n°11, 1998, p. 83-98. Copp, Terry, *Classe ouvrière et pauvreté : les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1892-1929*, Montréal, Boréal, 1978, 192. Lapointe-Roy, Huguette. *Charité bien ordonnée. Le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au 19e siècle*, Montréal, Boréal, 1987,330 p.

l'exclusion de ces groupes est-elle réellement effective?[286] C'est au travers des identités des mendiants et de leur relation avec l'espace qu'il est possible de dégager des attaches qui lient toujours les mendiants à leur communauté. Plus largement, qui sont les mendiants parisiens? L'histoire des cours des miracles exigeait que cette question soit, tôt ou tard, posée. Les sociétés de gueux des cours des miracles racontées dans la littérature et les ouvrages savants existent-elles dans les archives de la police? L'archétype du mendiant a longtemps été représenté en vieillard à la barbe trop longue avec des vêtements en lambeaux et bâton au poing. Pourtant, il s'agit d'un archétype particulier au sein de plusieurs autres identités qui ont été rencontrées dans les rues de la capitale au XVIII[e] siècle. C'est donc autour de cette population hétéroclite d'indigents où les femmes occupent une part beaucoup plus grande que ne l'a laissé entendre jusqu'ici l'historiographie[287] que ce présent chapitre entend réfléchir. D'abord, sur les identités des mendiants qui se sont retrouvés dans les filets du commissaire Delaporte au travers desquelles il est possible de saisir les liens persistants

[286] Depuis les années 1970, les concepts de marginalité et d'exclusion ont été très largement investies. Incontournable, l'œuvre de B. Geremek sert toujours de référence. « Criminalité, vagabondage, paupérisme : la marginalité à l'aube des temps modernes », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1974 Tome 21, juillet-septembre, p.337. *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, Paris, Édition Gallimard, 1980, 251 p. *Les marginaux parisiens aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Flammarion, 1976, 246 p. *Les fils de Caïn. Pauvres et vagabonds dans la littérature européenne (XVe-XVIIe siècle*), Paris, Flammarion, 1988, 417 p. *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard,1987.

[287] Sur les femmes et le vagabondage, l'article de Bernard Dauven fait figure d'exception dans une historiographie qui n'a jusqu'à maintenant que considéré les indigents comme une masse assez peu définie dont les hommes ont occupé presque tout l'espace. Dauven, Bernard. « Les vagabondes : des inconnues aux XV[e] siècle XVI[e] siècle », Belin, *Genèses*, 2006/3 n[O] 64, pp. 5 à 25.

et durables qui lient les mendiants avec la société. Enfin, une attention renouvelée sera portée sur les relations perpétuellement changeantes entre les mendiants et les autorités urbaines.

5.1 Représentations de la mendicité : âges et sexes

Les cours des miracles ont été décrites comme des refuges pour des sociétés de gueux. Espaces de non-droit où les habitants marginalisés et criminels professionnels étaient définitivement exclus de la société licite. Les documents de la police ont bien prouvé que les cours des miracles changent de nature, des culs-de-sac aux lieux d'accueil. En raison de ces modifications, il apparait d'autant plus pertinent de se demander si les habitants des cours des miracles représentés dans les récits de fiction ont quelque chose en commun avec les mendiants de la capitale. De prime abord, il est inutile de tenter de chercher des sociétés de gueux complètement exclus à Paris dans la deuxième partie du XVIII^{e} siècle, s'il y en a déjà eu, les policiers n'en relèvent aucune trace. Plus largement, les cours des miracles deviennent des lieux d'accueil qui sont intégrés dans une géographie de l'accueil de la capitale. Les mendiants qui y sont arrêtés font *de facto* partie du paysage urbain – du moins, dans cette géographie de l'accueil. Il n'y a donc pas de traces repérables de société de mendiants ou même de regroupement de ces derniers vivant en communauté dans un espace spécifique.

En revanche, si les mendiants ne se regroupent pas en société de gueux, il y a dans la littérature savante sur la pauvreté deux vecteurs sur lesquelles les représentations de la pauvreté se sont construites. D'abord, le mendiant est un homme puis il est âgé. Cette représentation de la misère a traversé le Moyen-Âge jusqu'au XIX^{e} siècle, voire au-delà pour atteindre notre actualité[288]. Le sexe et l'âge, les deux marqueurs de la mendicité demeurent, pourtant, extrêmement larges et peu précis. Pour le XVIII^{e} siècle, les procès-verbaux d'arrestation de mendiants ont un potentiel statistique énorme : « 96% des procès-verbaux de capture de mendiants inscrivent l'âge du délinquant, et ce, quelle que soit la forme ou la teneur du document. C'est un succès d'un point de vue statistique, mais ce pourcentage ne doit pas être pris à la lettre. »[289] Rares ont été les procès-verbaux du commissaire Delaporte où les âges étaient absents. Les quelques cas d'omission que nous avons repérés relèvent de deux causes soit, d'une part du refus de collaboration des individus arrêtés ou, d'autre part, de l'incapacité linguistique de parler français et de fournir les informations demandées par les policiers. Dans tous les cas, C. Romon soulignait très justement les pièges statistiques liés aux documents de la police.

Les procès-verbaux des mendiants ont une rigueur incroyable en ce qui concerne les informations présentes dans chacun d'entre eux, mais la nature répressive

[288] Zeneidi-Henry, Djemila, *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*. Paris, Bréal (Coll. « d'autres part »), 2002, 256 p.
[289] Romon, Christian. « Le monde des pauvres à Paris au XVIIIe siècle », op, cit., p. 730-731.

du document appelle à une certaine prudence. Les commissaires de police ou les greffiers qui dressent les procès-verbaux comblèrent de leurs estimations les informations que les mendiants ne pouvaient fournir, surtout en ce qui concerne les âges. Les estimations policières sur les âges des prévenus donnèrent lieu à un foisonnement de chiffres ronds 20, 30, 40 et 50.[290] L'incertitude des âges peut aussi se présenter sous diverses formes. C'est le cas dans le procès-verbal de Marguerite de France arrêté le 20 mars 1784 par l'inspecteur Dutronchet rue Saint-Martin. La prévenue, veuve et gardienne d'enfants, indique aux policiers qu'elle est âgée de 80 ans. Toutefois, les policiers relèvent des incohérences liées à son âge. En effet, lors d'une arrestation précédente, le 27 décembre 1782, elle affirme n'avoir que 73 ans et les policiers ajoutent en marge du procès-verbal de 1784 que : « […] ceux qui la connaissent réellement ont dit qu'elle a 91 ».[291] C'est donc trois âges possibles pour une seule et même personne. La prudence est de mise face aux possibles statistiques et moyenne d'âge que la régularité des procès-verbaux incite à produire.

Tableau 7. Représentation des âges des mendiants arrêtés (1768-1789) - Commissaire Delaporte

Âge	1768	1769	1770	1771	1772	1773	1774	1775	1776	1777	1778	1779	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	Total
0 - 10 ans								1			2	4	3	4	3	4	10	6	3	4	4	2	51
11 - 20 ans	1	3	14		2	14	83	125	82	127	29	80	211	183	91	87	184	211	153	120	192	72	2064
21 - 30 ans	1	3	24	2	1	23	31	62	30	101	20	59	134	100	45	51	120	114	91	54	119	41	1226
31 - 40 ans		4	6	1		9	23	39	45	52	21	42	116	125	64	46	119	98	81	77	93	45	1106
41 - 50 ans		5	9	4	1	7	26	55	51	56	35	33	114	128	64	63	146	92	74	82	99	32	1176
51 - 60 ans		12	6	1	1	13	29	43	58	39	37	25	81	111	70	65	124	111	54	68	54	46	1048
61 - 70 ans		10	9	1	1	4	29	35	36	55	38	23	64	63	53	46	97	78	43	35	49	22	791
71 - 80 ans		7	7			5	7	4	14	19	34	11	39	34	24	19	31	23	30	12	13	4	337
81 - 90 ans		4	5			1	2	2	1	4	5	3	6	5	6	1	7	3	4	2	1		62
91 - 100 ans							2			1									2				5
Inconnu							1	1	2	3	2	1	2	3			3			1	2		21
																							7887

En dépit de toutes les précautions qui doivent être prises concernant les âges des mendiants provenant des procès-verbaux, l'analyse de ces âges est pourtant fascinante. En admettant une part d'incertitude provenant des approximations de la police, c'est une clientèle de mendiants particulièrement jeune que nous avons rencontrée. La catégorie d'âge qui domine l'ensemble de la période est celle des 11 à 20 ans. Ces chiffres soulignent, en creux, l'existence des difficultés pour plusieurs jeunes gens d'intégrer le marché du travail. Malheureusement, dans l'analyse de ces données, nous rencontrons une limite des procès-verbaux d'arrestation. De fait, il est impossible de retracer le récit de vie des prévenus afin de cibler les causes de leur mendicité. Il en va de même pour les catégories d'individus âgés entre 21 et 60, les raisons qui les ont menées à la mendicité sont multiples : maladie, infirmité, blessure ou encore veuvage. En somme, si nous synthétisons ces données, le gros du contingent des mendiants arrêtés a entre 11 et 60 ans. Les chiffres diminuent considérablement pour les trois dernières décennies du tableau soit de 61 à 90 ans. Ainsi, si l'iconographie du XIX^{e} siècle a bien réussi à enraciner l'idée que la pauvreté en haillon du XVIII^{e} siècle était marquée par la vieillesse, les papiers de la police donnent un tout autre visage de la mendicité.

La seconde généralité sur laquelle les représentations de la pauvreté se sont construites concerne le sexe des individus. D. Zeneidi-Henry, dans son étude sur les SDF de Bordeaux en 2002, soulignait la prédominance actuelle des hommes dans le monde de l'errance et de la mendicité malgré une hausse constante de la présence des

femmes.[292] L'homme et la rue ; une connivence qu'on retrouve déjà à l'époque moderne. « Pourquoi y a-t-il moins de femmes SDF? ».[293] Il s'agit d'une profonde distinction qui perdure dans l'univers des SDF modernes. Un questionnement qui trouve écho dans les recherches de B. Dauven sur les vagabondes du XV^e^ et XVI^e^ siècle et à leur relative invisibilité dans les sources.[294] C. Romon soulevait aussi l'énorme disparité entre le nombre de mendiants masculins et féminins. Ce dernier comptabilisait 3370 arrestations de mendiants au total de sa recherche dont seulement 935 étaient des femmes soit, à peine plus de 27%.[295] Dans les documents du commissaire Delaporte, le total des arrestations atteint 7887 individus dont 5314 sont des individus de sexe masculin et 2578 sont de sexe féminin. En ce sens, le pourcentage de femmes arrêtées par la police des mendiants du quartier Saint-Denis atteint un maigre 32,66%. Nos données ne renversent pas la vapeur : les hommes sont majoritaires.

Pourtant, la mixité des textes à l'encontre des mendiants, vagabonds et errants est affirmée à maintes reprises dès le XV^e^ siècle : « Le Roy ordonne que tous caymans et caymandes, possibles de gaigner leurs vies, soient contraint de délaisser leurs caymanderies et d'aller gaignier autrement leurs vies. »[296] Le vocabulaire est, certes, différents, mais l'injonction demeure la même : la « caymanderie » soit, le

[292] Zeneidi-Henry, Djemila, *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*. Paris, Bréal (Coll. « d'autres part »), 2002, 256 p.
[293] Ibid., p. 64.
[294] Dauven, Bernard, op.cit.
[295] Romon, Christian, op.cit., p. 730.
[296] Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, Paris, 1995, p. 117.

vagabondage doit être quitté, mais le délit est surtout mixte. Certaines pistes peuvent être empruntées pour mieux comprendre la rareté des femmes dans l'univers du vagabondage et de la mendicité. Elles auraient, d'une part, un chemin beaucoup plus lent vers la désaffiliation sociale des réseaux familiaux ou communautaires, et, d'autre part, leur mobilité serait perçue différemment de celle des hommes. Si la mobilité des femmes inquiète moins, elle est quand même suspecte : « […] ce n'est pas la mobilité qui crée le déracinement, mais bien la mobilité des personnes déracinées qui inquiète. » [297] Les femmes seraient moins mobiles aux XV^e^ et XVI^e^ siècles et elles se déplaceraient dans un rayon beaucoup plus restreint que les hommes. La sédentarisation des femmes dans un nouvel espace serait aussi plus repandue que les hommes réputés plus enclins à migrer d'un endroit à un autre.[298]

Dans les papiers de la police du XVIII^e^ siècle, la mobilité féminine est plus affirmée qu'au début de l'époque moderne. En effet, très peu de femmes capturées se disent natives de Paris. Des 2578 femmes arrêtées par la police du quartier Saint-Denis seulement 828 affirment être natives de la ville. Un chiffre qui doit être considéré de manière circonspecte, car qui est réellement Parisien et depuis combien de temps? Par conséquent, c'est 1750 femmes qui ont pris les routes du royaume par-delà les villes et les villages pour atterrir dans la capitale. Évidemment, les lieux de naissance sont invérifiables, il faut manier ces informations avec autant de prudence que les âges.

[297] Roche, Daniel, In. Bernard Dauven, p. 16.
[298] Idem.

Parmi les 1750 femmes migrantes, certaines sont originaires des régions environnantes de Paris telles que Compiègne, Vincennes ou Chantilly ou encore plus près comme Belleville ce qui maintient la logique observée au début de l'époque moderne. En revanche, beaucoup d'autres femmes ont parcouru des distances considérables pour atteindre la capitale. Marie Antoine Esturle est arrêtée par l'inspecteur Santerre le 9 août 1779 dans le Faubourg Saint-Martin et indique au commissaire Delaporte qu'elle : « est arrivé de Dunkerque ».[299] Elles ne sont pas rares celles qui ont voyagé depuis la Picardie, la Bretagne, Strasbourg ou de la Franche-Comté pour terminer leur itinéraire dans les filets des forces de l'ordre parisiennes souvent dès leur arrivée. Ainsi, la place des femmes dans l'univers de la mendicité est sans doute à revoir au prisme d'autres caractéristiques tels que les pratiques de la mendicité plutôt que de simplement considérer leur présence numérique véritablement vouée à être inférieure à celle des hommes. Enfin, il ne faut pas omettre de souligner que les femmes mendiantes sont aussi largement arrêtées pour d'autres motifs comme la prostitution ce qui empêche de suivre finement leur parcours de mendicité.

L'âge et le sexe des mendiants sont deux caractéristiques qui ont modelé les représentations sociales de la misère extrême, mais ces deux composantes ne permettent pas d'aller au-delà des statistiques qui doivent être analysées avec prudence.

[299] A.N. Y 12 190. Procès-verbal de visite de nuit du 9 août 1779.

Pourtant, la ville donne aux mendiants, anciens comme nouveaux, bon nombre d'identités qui ont été repérées dans les procès-verbaux.

5.1.1 La ville génératrice d'identité

Pour dépasser la singularité des récits individuels et les grandes généralités basées sur les âges et les sexes de cette classe sociale, il faut considérer l'espace. L'espace, la ville, est le seul point en commun qui lie tous les mendiants de Paris. Tous les mendiants ne pratiquent pas la mendicité pour les mêmes motifs ni selon les mêmes pratiques et tous ne partagent pas les mêmes réalités économiques. En revanche, ils ont tous en commun d'entretenir avec l'espace urbain une relation plus ou moins étroite. De fait, pour la majorité des mendiants rencontrés, on a pu le constater pour les femmes, Paris est un nouvel espace à appréhender, ce qui transparait dans bon nombre de procès-verbaux de la police. En outre, la ville octroie aux mendiants diverses formes d'identités ou, au mieux, la possibilité de normaliser leur statut comme un aveugle se rendant au Quinze-Vingt ou un malade dans un hôpital. Plus largement, les identités des mendiants se forgent au travers de trois pôles soit, l'habitation dans la ville, le droit à l'espace et les relations avec les différentes institutions de la ville.

Les procès-verbaux ont des limites. Ils sont le témoignage d'un moment précis dans la vie d'individus et ils ne permettent pas de suivre les itinéraires de ces derniers au-delà de l'arrestation. En revanche, pour mesurer la culpabilité d'un mendiant et

obtenir des informations sur sa situation actuelle, les informations sont nécessaires à la police. La police gère une économie de l'information qui s'appuie très largement sur les observateurs de la police qui sont visibles durant la période où les visites de nuit ont eu lieu. Ces derniers disparaissent presque totalement dès que les policiers entreprennent les arrestations dans les rues. Délateurs et témoins visuels, les espions suivent et font suivre les mendiants afin de récolter des informations prouvant leur condition de mendiant. Ce sont ces informations qui condamnent le mendiant Jean Pierre Warnier âgé de 45 ans, garçon jardinier et natif d'Abbeville qui affirme ne pas mendier alors qu'un observateur soutient l'inverse: « […] soutenu par Assolent qu'il a été vu hier en train de mendier rue Saint-Denis. N'a pas de chemise, qu'on lui voit le corps à travers les trous de sa veste et de sa culotte. »[300] La manière de procéder est maintes fois renouvelée. Jean Barbier, 60 ans et compagnon ferrailler, affirme ne pas avoir mendié, mais les espions Anquetil et Courtois soutiennent l'inverse : « […] qu'ils le connaissent pour le voir tous les jours dans les rues demandant l'aumône ayant devant lui un tablier de cuir et portant tantôt un bonnet de laine, tantôt une perruque avec un chapeau en effet a été trouvée sur lui une perruque et un chapeau et un tablier de cuir. »[301] Les femmes ne sont pas non plus épargnées par cette procédure et Marie Anne Lhuilier, couturière de 28 ans, est confrontée aux mêmes observateurs : « A nié mendier, mais a été soutenu par Courtois et Lalette qu'il la connaissait pour la voir tous

[300] A.N. Y 12 189. Procès-verbal de visite de nuit. 8 avril 1777.
[301] Idem.

les jours dans les différents quartiers de Paris demander l'aumône. »[302] Les informations sont parfois bonnes, parfois mauvaises, car il arrive que le commissaire remette en liberté des mendiants, car les espions, qui gagnent leurs gages aux nombres de mendiants arrêtés, mentent sur la condition d'un individu. Lors de la visite de nuit du 19 septembre 1776, l'inspecteur Lehoux accompagné du commissaire Delaporte et des observateurs interroge Marie Tossier couturière de 66 ans sur ses pratiques de mendicité. La prévenue se défend et le commissaire se voit obligé de relâcher « la particulière », car les observateurs avouent ne pas l'avoir « suivi ni fait suivre ».[303] Les exemples se multiplient sans fin, mais le point central dans ces exemples, c'est le lieu de résidence. Durant la période où les visites de nuit ont sévi partout à Paris, les forces de l'ordre se sont rendues chez les logeurs indiqués par les observateurs de la police. Jusqu'à la moitié de 1777, les arrestations sont effectuées dans les domiciles des mendiants. Or, tous les mendiants n'occupent pas Paris de la même manière et c'est à travers ces façons de se loger que deux identités de mendiant se dessinent : le logé et le sans domicile.

L'habitation est le curseur du niveau de détresse matérielle des mendiants parisiens, car tous n'expérimentent pas la misère de la même façon. Autrement dit, il y à Paris des pauvres plus pauvres. Pour l'ensemble de notre étude, 6974 mendiants ont su renseigner les policiers sur l'emplacement de leur logement. En dépit du grand

[302] Idem.
[303] A.N.Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 19 septembre 1776.

mouvement que connaissent les mendiants au sein des établissements d'accueil, se loger, c'est être fixé quelque part. Le domicile apparait comme un lien persistant entre l'individu et la société qui prouve que celui-ci n'est pas complètement désaffilié. Il en va tout autrement pour les 928 mendiants qui ont été interceptés par les forces de l'ordre et qui n'ont pas pu indiquer de logement permanent ni même temporaire. Au travers des différents niveaux de pauvreté, les pratiques policières modifient les observations possibles sur la mendicité. En effet, de 1774 à 1777, lors des visites de nuit, seulement 18 personnes sont capturées et se disent « sans asile ». Ce très faible nombre est en complète corrélation avec la pratique policière qui focalise l'attention sur les lieux d'accueil. Ce faisant, les mendiants arrêtés le sont à leur domicile ce qui laisse la nette impression que tous les mendiants de Paris ont suffisamment de ressources pour se loger.

Or, dans les rues de la capitale, il y a des mendiants sans domiciliation et le changement de pratique policière permet de mieux les cerner. Les captures de mendiants dans les rues, de 1777 à 1789, mettent en lumière l'existence d'un petit groupe de mendiants qui connaissent un dénuement extrême. Cette période concentre les arrestations de 918 individus qui se disent « sans asile ». La différence numérique entre les deux décennies est frappante et elle tient pour beaucoup aux changements de pratiques policières. Si une réelle marge sociale existe dans laquelle on peut lire des formes d'exclusion, c'est bien cette très mince part de mendiants sans domiciliation qui devrait la revendiquer. Souvent très mal vêtu en « voyant tout le corps au travers

de ses vêtements », « sans chemise, ni bas, ni culotte », « sans aucun vêtement » avec « la barbe très longue » ou encore, « sans bas, ni souliers et culotte », le manque de ressource se fait sentir dans tout ce qui concerne les corps. Ils sont estropiés ou bien « galées sur tout le corps ». Le corps rappelle aussi ses besoins vitaux si peu souvent comblés. Deux jeunes femmes, Marie Anne Lambert et Marie Louise Prince, respectivement âgées de 15 et 25 ans, toutes les deux sans asile, l'une « sans état » et l'autre blanchisseuse ont été arrêtés ensemble rue Saint-Denis et affirment être : […] toutes les deux ensembles, hier dormant dans une allée, allant y coucher cette nuit ou dans une rue dans quelque coin que ce matin on leur a donné un morceau de pain elles n'avaient pas mangé depuis 8 jours. »[304]

Contrairement aux mendiants qui logent en hôtels ou maisons garnies, les « sans asile » exploitent la ville comme une immense habitation à ciel ouvert. Le mendiant dort là où il peut et c'est souvent dans son sommeil que la police le trouve : « dormant sur le fumier des Tuileries », « dormant dans les voitures de la cour », « dormant au pas d'une boutique », « dormant sur les quais » ou encore « dormant sous les échoppes ». À l'intérieur même de ce petit groupe de non domicilié, des sous-identités se dessinent. Ainsi, ceux qui ne trouvent pas où se loger se divisent principalement en trois groupes : ceux qui arrivent de fraîche date à Paris et, sans réseau ni connaissance de la ville et ressource, atterrissent dans les rues. Le 22 décembre 1780,

[304] A. N. Y 12 199. Procès-verbal de capture de mendiants. 24 octobre 1780.

l'inspecteur Lescare intercepte François Lorinet en train de mendier rue Planche Mibray et le prévenu affirme être arrivé : « […] d'aujourd'hui à Paris, ne sachant où aller coucher ».[305] Il y a ceux qui ont obtenu leur congé des institutions de santé ou d'enfermement qui, après un long séjour, n'ont plus les capacités économiques de se loger. Plus encore, les longs séjours dans les prisons, les hôpitaux ou dans les dépôts rompent définitivement les liens de sociabilité et les réseaux communautaires qui auraient pu exister avant l'incarcération. Ce faisant, le mendiant relâché retourne à la rue pour être repris par la justice parfois quelques jours plus tard. Enfin, il y a la honte. Celle qui pousse certains mendiants à demeurer dans la rue : « Trouvé coucher dans les voitures de la cour, étant venu à Paris pour se placer quelque part en qualité de valet de chambre qu'il n'a pas osé coucher chez Genty piliers des halles de honte de ce qu'il n'avait pas d'argent sur lui. »[306] La pauvreté est parfois, voire souvent, honnête.

Mais si le logement apparait comme une jauge pour mesurer à quel niveau de détresse matérielle un individu est parvenu, il y a d'autres liens à l'espace qui distinguent les mendiants entre eux. Il y a à Paris trois types de mendicité soit, celle qui est violente, celle qui est ordinaire et celle est qui normalisée. Celle qui compose la mendicité violente est rare. Parfois, un mendiant insolent, plus souvent celui qui ameute les foules durant son arrestation ou qui vilipende les inspecteurs en refusant de répondre à leurs questions. Un seul cas de mendicité violente a nécessité une procédure judiciaire

[305] A. N. Y 12 199. Procès-verbal de capture de mendiants. 22 décembre 1780.
[306] A.N. Y 12 206. Procès-verbal de capture de mendiants. 21 mai 1784.

différente. Le 4 février 1775, Louis Pêcheur dit Aubin se présente à la porte d'une boutique pour demander l'aumône aux boutiquiers qui refuse de lui en donner. Sur le coup de la colère, le prévenu a « invectivé et les a menacés de son couteau, l'extirpant et à donner plusieurs coups dans la porte de la boutique. »[307] La violence du geste est rare, mais aussi excessive. Par conséquent, les forces de l'ordre procédèrent à l'arrestation du particulier qui sera suivi de l'information pour faire la lumière sur le déroulement de l'incident. Ce cas est exceptionnel, car la violence manifestée par le mendiant force les policiers à faire une investigation plus approfondie alors que pour l'ensemble des autres mendiants arrêtés, leur avenir est scellé à la fin d'un procès-verbal. La mendicité ordinaire est celle qui touche la très forte majorité des mendiants de notre étude qui en raison des aléas de la vie, maladie, veuvage, accident de travail ou manque de travail, se sont retrouvés dans une situation de précarisation et de vulnérabilité extrême. Ni trop voyous ni réellement violents, ils tentent simplement de réintégrer la société en employant diverses stratégies de survie. Il faut signaler que réside dans cette mendicité ordinaire peu violente l'immense différence entre les mendiants arrêtés dans les documents de la Chambre de police[308] et ceux qui se trouvent dans les papiers des commissaires. Dans les premiers, on retrouve une faune mendiante violente et récidiviste qui n'obéit pas aux mêmes portraits que les mendiants ordinaires

[307] A.N. Y 12 185. Procès-verbal d'arrestation de mendiant insolent Louis Pêcheur dit Aubin. 4 février 1775.
[308] A.N. Y 9514- Y9515.

dont les destins se sont butés aux commissaires et inspecteurs de police. Notre clientèle de mendiant est peu violente, c'est d'ailleurs une autre facette de leur identité.

Enfin, le troisième type de mendicité rencontrée dans les rues parisiennes est la mendicité normalisée, celle qui possède ses autorisations et ses espaces définis par les autorités urbaines. Ceux qui la pratiquent entretiennent avec la ville une relation particulière que ne connaissent pas les autres mendiants. Cette sorte de mendicité rencontre aussi une deuxième forme d'identité qui se crée dans la ville : celle des espaces attribués. Ainsi, après les domiciliés et les « sans asile », il y a un certain nombre de mendiants qui, à partir de 1777, apparaissent dans les procès-verbaux : les mendiants légitimés. À Paris au XVIII[e] siècle, il est possible de mendier sans être un criminel et certaines catégories de mendiants ont cette possibilité, dont les aveugles des Quinze-Vingts. Dans la littérature et le théâtre du Moyen-âge et l'époque moderne, l'aveugle est présenté sous les traits d'un mendiant souvent fourbe et vil, paresseux et suspecter de feindre son handicap. L'aveugle réunit deux visions négatives de l'Ancien Régime, celles de la pauvreté et celle des infirmités.[309] Au milieu du XIII[e] siècle, l'hôpital des Quinze-Vingts est fondé ayant comme mission d'accueillir 300 « pauvres aveugles de la cité de Paris. »[310] Les aveugles des Quinze-Vingts sont munis de permissions qui les autorisent à quêter dans la ville accompagnés d'un conducteur en

[309] Weygnand, Zina, « Les aveugles dans la société française. Représentation et institution du Moyen-Âge au XIX[e] siècle », Éditions du Cerf, *Revue d'éthique et de théologie morale*, 2009/HS n°256, p. 70
[310] Idem.

portant un uniforme distinctif : « une robe et un manteau fendu sur le côté en drap pers et azuré, sur lequel, à partir de 1312, doit être cousu l'insigne alors donné aux Quinze-Vingts par Philippe le Bel : une fleur de lys pleine, en laiton de couleur safran. »[311]

Les documents de la police du XVIII[e] siècle gardent des traces de ces gens autorisés à mendier dans la ville. Certains attributs ont perduré dans le temps. Si le marquage à la fleur de lys indique un passé criminel, les aveugles des Quinze-Vingts utilisent toujours cette même fleur pour se démarquer des autres tout-venants de la ville. Le 17 juin 1778, l'inspecteur Santerre intercepte Henri le Roi rue Saint-Martin alors qu'il est en train de mendier aux portes des boutiques. Le prévenu de 51 ans affirme être un « aspirant au Quinze-Vingt » et « qu'il a sa place rue de l'égout Saint-Paul ». Les policiers le laissent partir « à l'égard de la fleur de lys et du certificat des Quinze-Vingts du 1[er] octobre 1777. »[312] Les signes identitaires sont primordiaux pour garder son droit de mendier et d'avoir un emplacement. Ainsi, le 5 septembre 1783, Nicolas Rouillot, 34 ans, qui arrive à Paris, sans asile, pour demander sa place aux Quinze-Vingts est toujours « sans fleur de lys ». Sans légitimité, il est capturé comme un mendiant ordinaire et envoyé à l'Hôtel de la force.[313]

[311] Weygnand, Zina, « Les aveugles dans la société française, op.cit. p. 72.
[312] A.N. Y 12 193. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 17 juin 1778.
[313] A.N. Y 12 203. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 5 septembre 1783.

Au-delà des symboles persistants, l'intérêt est dans les espaces désignés. Les aveugles ayant des permissions de mendier devaient le faire à des endroits précis : « Il vient d'arrêter un particulier ayant une permission de Monsieur le grand aumônier de France pour mendier comme aveugle des Quinze-Vingts à la charge de se tenir à une place fixe rue des Barres Saint-Gervais […]. »[314] C'est dans les papiers du commissaire Ferrand qu'on retrouve, en partie, les logiques des permissions de mendier avec des places octroyées. Les mendiants autorisés à mendier « à une place fixe » ne pouvaient pas déambuler dans les villes ou accaparer d'autres endroits. Le non-respect de cette directive est la principale cause des incarcérations des aveugles en dépit de leur droit initial. Pour l'année 1778, 14 aveugles des Quinze-Vingts sont arrêtés par les forces de l'ordre. Deux seulement retrouvent leur liberté alors que l'autre douzaine trouve plutôt le chemin du Petit Châtelet. Ils ont en commun d'avoir quitté leur espace assigné et d'avoir mendié dans la ville comme n'importe quel autre mendiant. L'emplacement dicte l'identité de la personne et son droit à l'espace. Les signes et les droits qui sont associés aux aveugles des Quinze-Vingts sont aussi bien connus du restant de la population de mendiants. Claude Troisgros, aveugle et âgé de 78 ans est arrêté sur Saint-Martin le 6 juin 1786 affirme avoir une permission de jouer d'un instrument de musique dans les rues, mais les policiers somment le prévenu : « […] de nous dire pourquoi il porte une fleur de lys puisqu'il n'est point aspirant aux Quinze-Vingts

[314] A.N. Y 13 001/A. Papier du commissaire Ferrand. Procès-verbal de capture de mendiant. 15 novembre 1777.

[…].[315] Les signes sont usurpés, les identités sont volées alors que l'homme affirme que « c'est sans conséquence ». Les policiers relâchent, au final, le mendiant « en raison de son grand âge ». Mais les conséquences sont réelles, car entre avoir ou ne pas avoir les bons symboles, c'est souvent ce qui fait osciller le mendiant entre la liberté et l'incarcération. La présence du mendiant dans l'espace urbain est tolérée du moment qu'il est en mesure de prouver, par symbole ou par papier, qu'il est affilié à une institution qui répond de lui et qu'il demeure là où la société a choisi de le mettre. Tout comme l'habitation fixe l'individu, la place du mendiant autorisé est un ancrage géographique qui le lie à la société. Ainsi, lorsqu'un mendiant ayant sa place fixe n'a pas de preuve de cette filiation institutionnelle, comme c'est le cas de François Lauthier : « […] ayant une permission pour jouer du violon dans les rues, mais qu'il a demandé sans jouer, qu'il a perdu sa fleur de lys il y a 12 ou 13 jours. »,[316] les policiers ne font plus de distinction entre lui et les autres mendiants de la ville.

Les aveugles des Quinze-Vingts ne sont pas les seuls à Paris à profiter de permission et de places fixes. La lieutenance de police accorde ces places. Plusieurs procès-verbaux d'arrestations contiennent les preuves de ces octrois comme celui d'Étienne Rose, 31 ans, qui a sa place sur le Pont neuf : « […] jouant du violon dans les rues en vertu d'une permission du magistrat du 17 novembre 1782 renouvelée le 17

[315] A.N. Y 12 210. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 6 juin 1786.
[316] A.N. Y 12 206. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 15 mars 1784.

mai dernier. »[317] On regrette le manque d'information des acteurs, essentiellement de la police, qui donnent ces permissions, de quelle manière ces dernières sont remises et si elles sont accompagnées de symboles comme les aveugles de Quinze-Vingt. Les procès-verbaux demeurent silencieux sur ces détails. En 1786, c'est 34 mendiants qui sont interceptés par la police qui ont une « permission du magistrat ». Étienne Solety Picot se fait arrêter par l'inspecteur Lehoux comme un : « […] aspirant aux Quinze-Vingts avec un violon ne jouant pas et ne cessant de mendier aux portes des boutiques de la rue Saint-Denis. Ayant sa place rue des Fossés Monsieur le Prince ayant aussi une permission du lieutenant général de police. »[318] Malheureusement, les procès-verbaux ne racontent guère les procédés d'acquisition de ces permissions, les critères sur lesquelles les autorités de la ville s'appuient pour sélectionner les mendiants qui ont droit à ces espaces ou à ces permissions. En revanche, ces derniers laissent entrevoir les raisons pour lesquelles les mendiants ayant des places assignées continuent d'être extrêmement mobiles et n'obéissent pas toujours à l'obligation d'être fixé quelque part. Contrairement aux itinérants et SDF modernes qui revendiquent des espaces urbains au nom d'une identité et d'un droit qu'ils s'accordent eux-mêmes[319], les mendiants du XVIII^{e} siècle se font attribuer « leur place ». Leur emplacement ne relève pas d'un choix personnel qui obéirait à une logique économique personnelle, mais d'une assignation arbitraire. Ainsi, les mendiants parisiens qui sont autorisés à quêter se font

[317] A.N. Y 12 206. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 19 juillet 1784.
[318] A.N. Y 12 203. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 17 décembre 1782.
[319] Zeneidi-Henry, Djemila, *Les SDF et la ville, op.cit.*

imposer à la fois des signes distinctifs selon l'instance qui leur donne leur permission, mais aussi dans quel secteur de la ville ils pourront mettre en pratique cette permission. Ils ont donc, au final, très peu de champ d'action sur les caractéristiques qui définissent leur identité et leur fixation dans l'espace urbain. On comprend mieux alors les résistances de ces derniers qui se manifestent par la transgression des obligations d'être fixé quelque part.

En effet, mendier est une action économique. Les mendiants qui ont le privilège de mendier dans la légalité ont accès aux commerces des aumônes ou à l'économie de la charité. Mais qu'est-ce qu'un commerce s'il n'y a personne avec qui commercer? La principale raison pour laquelle les mendiants ayant des places fixes ne demeurent pas à leur emplacement, c'est le manque d'aumône. Autrement dit, leur « place » n'est pas monétairement profitable. Jean Jonet raconte sa frustration aux policiers qui le capturent le 13 avril 1785 : « […] ayant sa place passage Saint-Paul, qu'il mendie depuis 4 ans parce qu'il ne fait rien à sa place. »[320] Même constat du côté de Jean Pierre François Chardon : « ayant sa place sur le chemin de la glacière et mendiant depuis un an parce qu'il ne fait rien à sa place. »[321] Ce dernier sera à trois reprises capturé pour la même raison au courant de la même année. En outre, les mendiants dans leur manière d'exprimer leur comportement contrevenant marquent une distinction entre « être à sa place » et « mendier ». Lorsque le mendiant est à son

[320] A.N.Y 12 208. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 13 avril 1785.
[321] A.N. Y 12 206. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 18 juillet 1784.

endroit assigné, il ne mendie pas. Or, dès qu'il le quitte, il devient un mendiant. Mendier est un art, certes, mais c'est surtout une transaction économique. Si cette dernière n'est pas possible en raison d'un mauvais emplacement, la précarité entrainera la mobilité.

Les dualités des identités des mendiants - avec domicile, sans domicile ou bien mendiant autorisé ou non autorisé – se dessinent aussi au travers de leur expérience avec les institutions de détention notamment avec les dépôts de mendicité. Aucun chercheur ne peut traverser des milliers de procès-verbaux d'arrestation de mendiants sans prendre en compte l'ampleur de la présence des institutions d'enfermement dans la vie de ces individus. Pour le meilleur ou pour le pire, les passages très souvent répétés et successifs des mendiants dans ces lieux changent leur identité et leur en donnent de nouvelles. Il y a principalement trois cas de figure distinctifs dans les documents de la police. D'une part, il y a les mendiants qui ne sont jamais allés dans les dépôts et qui sont arrêtés après une première infraction. D'autre part, il y a les mendiants dont les visites sont si fréquentes qu'ils en deviennent des habitués et, enfin, ceux, qui demandent purement et simplement à y aller faute de ressources. Évidemment, ce sont les deux dernières catégories qui offrent la possibilité de s'interroger sur les conséquences des passages des mendiants dans ces institutions qui structurent l'espace urbain et la vie des mendiants.

François Permet âgé de 31 ans, natif de Paris admet avoir été trois fois au dépôt en trois mois.[322] Pour certains prévenus, le cumul des institutions marque leur parcours comme Antoine René Postel, 23 ans et natif de Paris, qui raconte à l'inspecteur Santerre et au commissaire Delaporte qu'il est sorti : « […] aujourd'hui de l'hôpital Saint-Louis où il était depuis 8 jours, en novembre dernier du dépôt de Chalon où il est resté 4 mois et demi […] ».[323] La séquence d'enfermement d'Antoine René Postel n'est pas terminée, car les policiers l'envoient à la prison du Petit Châtelet où il reprendra le chemin vers un dépôt de mendicité à forte chance celui de Saint-Denis. Parfois, les séjours sont longs et leur répétition laisse l'impression que les mendiants, une fois entrés dans le système d'enfermement, ne peuvent plus réintégrer la société. Durant une visite de nuit, le 25 juin 1777, Jean Baptiste André est arrêté rue aux Ours, il fait partie des « sans asile » et des « sans état ». Son récit dresse les grandes lignes d'un parcours institutionnel extrêmement dense : « Sans asile ni état depuis un an est connu pour avoir été arrêté il y a plus d'un an et conduit au dépôt d'Abbeville où il est resté un an qu'après sa sortie, il s'est rendu volontairement au bout d'un mois au dépôt de [illisible] où il est resté deux ans qu'après on l'a transféré à Pontoise où il est resté trois ans et de là on l'a transféré à Melun ou il est resté un an et s'est sauvé il y a deux mois […].»[324] L'homme visite pas moins de 4 différents dépôts où il a passé 7 ans au

[322] A.N. Y 12 194. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 12 décembre 1778.
[323] A.N. Y 12 194. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 14 décembre 1778.
[324] A.N. Y 12 190. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 25 juin 1777.

total pour être, finalement, repris par la police parisienne et renvoyé, selon toute vraisemblance, au dépôt de Saint-Denis.

Plus distinctement, les dépôts de mendicité sont des prisons : les prévenus y entrent à la suite d'une arrestation, mais surtout parce qu'ils en sortent souvent en tant qu'évadés. Les évadés des dépôts de mendicité amènent avec eux les stigmates de leur incarcération et une identité qui ne les quitte plus. La police reconnait les vêtements des dépôts que les mendiants évadés portent ce qui facilite leur repérage dans la ville. Les vêtements de Marie Catherine Lecompte ne trompent personne et surtout pas l'inspecteur Lehoux : « A déjà été arrêtée deux fois comme telles [mendiante] et transportées au dépôt d'où elle s'est sauvée même elle porte actuellement sur elle le jupon du dépôt qu'en outre elle est estropiée de la main droite que depuis qu'elle s'est évadée elle a encore été vue mendiante dans les rues […]. »[325] Ces mendiants identifiés par les tenues distinctives échappent rarement aux policiers. Ils sont donc repris, souvent très rapidement, et renvoyés dans les mêmes lieux : « […] sortie du dépôt Saint-Denis il y a trois jours où elle a été deux mois […] ».[326] Jeanne Beudin aura eu trois jours de liberté entre deux séjours d'enfermement. Certains évadés ont aussi des récits d'évasion à raconter aux policiers : « Déjà arrêté deux fois pour mendicité, la première le 4 juillet 1775 et conduit au dépôt de Saint-Denis d'où il s'est sauvé et six mois après la seconde fois le 10 octobre 1776 conduit au dépôt de Saint-Denis et de la

[325] A.N. Y 12 189. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 7 janvier 1777.
[326] A.N. Y 12 194. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 16 novembre 1778.

transféré de Saint-Denis à Rouen il s'est sauvé de la charrette dans laquelle on le conduisait. »[327] Parfois, les complices sont à l'intérieur même des dépôts et deviennent des facilitateurs des évasions. Françoise Boichu raconte l'aide qu'elle a obtenue : « […] a été arrêté il y a trois ans et conduite au dépôt de mendicité de Saint-Denis dont elle s'est sauvée trois semaines après, le grenadier qui était de garde lui ayant dit qu'elle n'avait qu'à sortir et qui si on l'envoie encore elle se sauvera encore. »[328]

Assurément le roulement de mendiants dans les dépôts est aussi grand que dans les prisons parisiennes, mais bien que certains y sont envoyés par force, d'autres formulent le désir de s'y rendre volontairement. En effet, tous les mendiants n'ont pas les mêmes résistances face à ces espaces. Pour plusieurs individus, la détresse devient si vive et le dénuement si grand que les dépôts prennent la forme de l'unique rempart entre eux et la mort. Le 31 mai 1779, Henri Perrier trouve l'inspecteur Santerre à qui il affirme qu'il n'a plus : « […] aucune ressource et qu'il voulait aller au dépôt que sinon il irait se noyer. Qu'il est arrivé d'Orléans depuis 4 jours et qu'il a mendié son chemin jusqu'à Paris, et qu'il est vrai qu'il a été chez le sieur Santerre dans l'espoir d'aller au dépôt […]. »[329] Le manque de ressource est invoqué par les mendiants qui ne trouvent plus les moyens d'assurer leur survie la plus élémentaire. Marie Lebrun se rend auprès de l'inspecteur Lehoux en affirmant qu'elle : « […] demande à aller au dépôt qu'elle

[327] A.N. Y 12 195. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 20 février 1779.
[328] A.N. Y 12 196. Procès-verbal d'arrestation de mendiant.12 avril 1779.
[329] A.N. Y 12 196. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 31 mai 1779.

n'a ni aveu ni ressource et [qu'elle] est dans la plus déplorable misère […]. »[330] Les identités des mendiants se forgent donc aussi au prisme des institutions qui croisent leur chemin qui leur fournissent des signes distinctifs. Mais plus largement, ces institutions, comme les dépôts, accentuent leur précarité en les retirant, parfois longtemps, des circuits sociaux de la ville et qu'une fois évadés ou relâchés, ils n'ont plus de moyens de réintégrer.

Les identités des mendiants de la capitale sont aussi nombreuses que les réalités économiques qui dictent le processus de désaffiliation sociale dans lequel ils s'inscrivent. Les liens sociaux qui se délient selon des rythmes variables peuvent être maintenus ou, au contraire, sectionnés plus rapidement lorsque les mendiants rencontrent sur leur chemin les forces de l'ordre.

5.1.2 Les sociabilités des mendiants

R. Castel[331] intégrait en 1995 dans la littérature sociologique le terme de « désaffiliation sociale » en remplacement de l'exclusion : « L'exclusion s'est imposée depuis peu comme un mot-valise pour décliner toutes les variétés de la misère du

[330] A.N. Y 12 210. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 13 mars 1786.

[331] Castel, Robert, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, 1994, pp. 11–27. « Les pièges de l'exclusion », *Lien social et Politiques*, 1995, pp. 13–21. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Gallimard, Paris, 1995, 809 p

monde : le chômeur de longue durée, le jeune de banlieue, le SDF, etc. sont des exclus. »[332] Ancré dans la réalité contemporaine française, R. Castel explique la désaffiliation comme un processus, car : « […] on ne naît pas exclus, on n'a pas toujours été exclus […]. »[333] Défini en trois zones, l'auteur propose de concevoir une zone d'intégration où les individus jouissent d'une sécurité d'emploi et de stabilité, une seconde zone celle de la vulnérabilité en ciblant les : « […] petits travailleurs indépendants sans réserve économique […] »[334] et, enfin, la dernière zone de la grande marginalité ou de la désaffiliation. Pour le sociologue, la figure emblématique de ce dernier palier est le vagabond : « Il ne travaille pas, alors qu'il pourrait travailler en ce sens du moins qu'il est valide. En même temps, il est coupé de tout soutien relationnel. C'est l'errant, l'étranger qui ne peut être reconnu par personne et se trouve de ce fait rejeté de partout. »[335] Selon ces trois niveaux de désaffiliation, les mendiants rencontrés dans les papiers de la police sont plus marginaux, à des degrés variables, que des exclus. Les catégories d'analyse proposées par R. Castel, bien que très actuelles, permettent de percevoir le parcours de la désaffiliation sociale qu'effectuent les mendiants parisiens du XVIII^{e} siècle.

Si le peuple de Paris se trouve constamment dans la zone de vulnérabilité décrite par R. Castel, les mendiants résident plus fréquemment dans celle de la

[332] Castel, Robert, « Les pièges de l'exclusion », op.cit.
[333] Ibid.
[334] Castel, Robert, « La dynamique des processus », op.cit. p.14.
[335] Idem.

désaffiliation. Toutefois, la désinsertion ou la désaffiliation sociale est un processus qui se personnalise selon les individus rencontrés. Au travers des procès-verbaux de la police, il est possible de repérer les différentes phases rencontrées par les mendiants dans ce processus, mais aussi les liens qui existent et qui subsistent entre les mendiants et leur communauté. Trois types de réseaux sociaux sont détectables dans les papiers de la police soit, le réseau familial, nucléaire ou élargi, celui communauté avec les liens amicaux, les connaissances et parfois, le travail et, finalement, les réseaux qui se crées autour des institutions dans la ville qui mettent des services en place afin d'aider les individus en perte de contrôle sociale.

Force est de constater que beaucoup de mendiants capturés par les forces de l'ordre ont toujours une famille. Les aveugles sont, en soi, d'excellents exemples, car les conducteurs qui les accompagnent dans la ville sont souvent leurs femmes, parfois leurs enfants. En effet, peu de femmes aveugles ont été rencontrées, les aveugles des Quinze-Vingts sont des hommes. Souvent assez jeunes, les enfants qui accompagnent leurs parents aveugles se font aussi arrêter par la police comme c'est le cas des deux frères Maurice Boin et Jean-Baptiste Boin. Âgés respectivement de 11 et 8 ans, ils se font arrêter et envoyer au Petit Châtelet avec leur père aveugle qui n'a pas d'affiliation avec les Quinze-Vingts.[336] Jeanne Claude Veju, elle, est arrêtée avec son mari, aveugle,

[336] A.N. Y 12 200. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 13 mars 1781.

avec lequel elle mendie. Possédant un emplacement rue du Temple, les deux sont relâchés.[337]

Plus spécifiquement, les femmes mendiantes sont aussi des fenêtres importantes par lesquelles on peut entrevoir des liens familiaux persistants. Les femmes qui mendient le font souvent pour subvenir aux besoins de leurs enfants ou de leur un mari incapable de travailler : « […] avec son bébé dans les bras, dit avoir 4 autres enfants à la maison et que son mari est malade des poumons et est moribond. »[338] Au-delà de l'extrême précarité de sa situation, Catherine Boucher, 32 ans, demande l'aumône avec sa fille de 6 mois dans les bras et prouve au passage que les mendiants ne sont pas tous des désaffiliés du monde social. Parfois, pendant que l'homme mendie et se fait intercepter par la police, la femme travaille : « Saint-Martin, rue des amours où sa femme vend des chiffons dans une boutique dont elle paye dix sols de loyer par jour. » [339] Des couples peuvent à la fois être dans une zone de vulnérabilité et une de marginalité simultanément illustrant, de ce fait, le processus de désaffiliation qui se met parfois lentement en place. Inversement, les hommes ont aussi des familles qui sont les raisons pour lesquelles ils mendient : « […] il mendie dans les boutiques, car sa femme est malade […]. »[340] Les documents de la police narrent des situations familiales dysfonctionnelles comme c'est le cas d'une mendiante, Marie Marguerite

[337] A.N. Y 12 201. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 9 novembre 1781.
[338] A.N. Y 12 196. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 21 août 1779
[339] A.N. Y 12 189. Procès-verbal de visite de nuit. 3 février 1777.
[340] A.N. Y 12 183. Procès-verbal de visite de nuit. 7 février 1774.

Progin : « Ordre particulier du lieutenant général de police arrêté comme mendiante, vagabonde connue pour s'absenter souvent de la maison de son mari emportant chaque fois de chez lui le plus d'effets qu'elle peut pour les vendre demandant ensuite l'aumône jusqu'à ce qu'elle revienne. »[341] D'autres cas, plus rares, sont repérables comme celui de Suzanne Edme, âgée de 12 ans, arrêtée le 28 juillet 1777 aux portes Saint-Martin qui affirme : « […] qu'elle s'est sauvée parce que sa mère l'a battue est venu à Paris cette après-midi pour voir sa sœur nommée Caromeau marchande faubourg Saint-Marcel, mais n'a pu la trouver et est sans asile. »[342] Tous ces exemples, auxquels une multitude d'autres auraient pu être ajoutés, signalent la diversité des réalités sociales et des relations qui existent toujours pour certains mendiants. L'individu qui débute sa carrière de mendiant n'est pas aux premiers liards obtenus un exclu de sa société. Au contraire, la majorité des motifs qui poussent des citoyens à la mendicité sont de natures sociales comme nourrir une famille. C'est l'urgence de la situation qui mène les mères de famille à la rue pour nourrir et loger leurs enfants. Par ailleurs, C. Romon soulignait que la mendicité féminine n'était qu'alimentaire ce à quoi il est désormais possible de répondre : quelle mendicité ne l'est pas?

Des amitiés se tissent aussi chez les mendiants. Arrêté par l'inspecteur Receveur, Jean Arnoud affirme être un domestique d'un nommé Duval. Or, ce dernier est aussi connu des observateurs comme mendiant et les deux prévenus ont été vus

[341] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 7 décembre 1776.
[342] A.N. Y 12 190. Procès-verbal de visite de nuit. 28 juillet 1777.

mendiants ensemble.[343] Complicité ou opportunité, les deux sans doute se mélangent, on espère mieux s'en sortir à deux que seul. Des amitiés et des sociabilités se tissent aussi dans les lieux qui y sont dédiés comme les cabarets où la police est amenée à arrêter des prévenus : « […] dans un cabaret attablé avec trois autres particuliers à boire »[344], « qu'il vient des Porcherons en carrosse avec plusieurs amis avec qui il a bu »[345] ou encore, dans des espaces extérieurs : « […] fréquentant tous les jours les jeux qui sont dans les fossés du pont aux choux. »[346] Tous ces individus arrêtés comme mendiant continuent de souligner les dimensions relationnelles de leur vie. Les mendiants parisiens ne sont pas tous des électrons libres sans attache ni moyen d'entrer en relation avec les membres de la société.

Évidemment, tous n'ont pas des relations sociales qui résistent à la marginalisation de leur situation individuelle. Les « sans asile », ceux qui ne possèdent plus de quoi se loger, sont la preuve que des mendiants à Paris se retrouvent aussi sans secours et au bout de leurs ressources. Ce sont eux les grands marginaux qui n'ont souvent d'autres solutions que de se tourner vers les dépôts de mendicité pour se maintenir en vie. Il ne faut, toutefois, pas négliger la part des secours que les institutions de charité peuvent offrir dans la ville et qui continuent de maintenir des liens avec les mendiants. Les soutiens peuvent prendre des formes diverses : des permissions de

[343] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 8 août 1776.
[344] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 5 novembre 1776.
[345] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 16 décembre 1776.
[346] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 13 novembre 1776.

quêter octroyées çà et là par la lieutenance de police ou bien par les repas donnés gratuitement par les différents ordres religieux ou églises de la ville. En creux, ces réseaux institutionnels soulignent d'une part, l'investissement que ces institutions tentent de fournir en aide pour les plus démunis, mais aussi les connaissances des mendiants sur ces réseaux urbains de la charité. Ils savent où aller chercher quelles denrées lorsque la nécessité apparait.

5.2 De l'incarcération à la remise en liberté : une histoire de tolérance policière

Et si la police parisienne du XVIII^{e} siècle n'était pas que répressive? Que resterait-il à dire sur elle? Évidemment, la police a des missions claires de maintien de l'ordre qui obligent à sévir lorsque les ordonnances et les édits ne sont pas respectés. Les milliers d'arrestations qui fondent cette démarche sont autant de preuves du travail intense de la police, mais aussi répressif. Pourtant, dans la pratique, les documents mettent aussi en lumière une police qui n'est pas toujours expéditive, qui n'est pas sans capacité de compréhension ni sans appel devant la misère qu'elle côtoie tous les jours. Au fil des années, le commissaire Delaporte arrête et relâche des mendiants selon des appréciations et des motifs qui lui sont propres. Mais les remises en liberté se font, vers la fin du siècle, plus fréquentes. C'est donc toujours au travers des traces de la répression qu'il est permis de chercher une histoire de la tolérance policière. D'abord auprès de l'évolution des remises en liberté et, ensuite, dans les interactions entre les policiers et les mendiants.

5.2.1 Par-delà la répression : multiplicité des relations

La remise en liberté est la grande absente des travaux de C. Romon[347] qui s'est essentiellement consacré aux pratiques et aux acteurs de la répression. Pourtant, des 7887 arrestations de mendiants répertoriées dans les papiers du commissaire Delaporte, toutes n'ont pas mené à une incarcération. Au contraire, au fil des années, des modifications peuvent être perçues dans les nombres des mendiants relâchés et dans les pratiques du commissaire.

[347] Romon, Christian. *Mendiants et vagabonds à Paris, d'après des archives des commissaires au Châtelet (1700-1787*), Thèse de doctorat en Histoire, Paris X - EHESS, Paris, 1981.

Tableau 8. Incarcérations et remises en liberté - Commissaire Delaporte (1768-1789)

Années	Arrestations	Incarcérations	Remise en liberté	Sans information
1768	2	1	1	
1769	50	50	0	
1770	82	72	2	8
1771	9	5		4
1772	6	6	0	
1773	77	77	0	
1774	235	234	1	
1775	370	354	1	15
1776	351	315	31	
1777	462	339	60	
1778	225	216	9	
1779	281	235	46	
1780	773	596	176	
1781	759	508	251	
1782	413	331	84	
1783	367	249	118	
1784	826	517	312	
1785	727	377	352	
1786	527	203	326	
1787	446	241	205	
1788	623	519	109	
1789	267	210	50	
Total	7887	5655	2134	27

Au vu des chiffres extraits des procès-verbaux, il ne fait pas de doute que la police parisienne enferme plus qu'elle ne libère. Au total, c'est 5655 mendiants qui sont incarcérés à la suite de leur arrestation contre 2134 mendiants qui ont été relâchés. Globalement, les libérations représentent 27% des arrestations. Le pourcentage

n'impressionne pas, mais il y a, pourtant, des changements d'attitude notable chez le commissaire Delaporte au courant de sa carrière. D'abord, un premier constat est relativement évident : dans la première décennie de travail du commissaire Delaporte, les remises en liberté sont rares. De 1768 à 1775, 5 mendiants seulement trouvent grâce aux yeux du commissaire qui fait preuve d'une rigueur sans appel. De 1776 à 1779, une légère hausse apparait, mais elle est directement liée à l'augmentation globale des arrestations. Toutes proportions gardées, les remises en liberté ne dépassent pas les incarcérations. La clémence de Delaporte se fait plutôt sentir à partir de 1780. La deuxième décennie de travail du policier dans son quartier est marquée par plus d'indulgence. Au début de cette période, en 1780, c'est 22% des mendiants arrêtés qui profitent d'une mansuétude policière. L'année suivante, ce pourcentage grimpe jusqu'à 33% et il ne cessera d'augmenter, sauf pour l'année 1782 dont le nombre redescend à 20%, jusqu'en 1788. Quatre années atteignent des sommets : 1784 (37%), 1785 (48%), 1786 (61%) et 1787 (45%). Pour trois années consécutives, les policiers de Paris interviennent, ils arrêtent, ils grondent, mais ils incarcèrent seulement ceux qui posent un réel problème de sûreté pour la ville. Par conséquent, presque 50% des mendiants interceptés ont une deuxième chance et ils profitent d'une remise en liberté.

Si la police fait preuve d'une sévérité exemplaire durant les années 1770, les chiffres dressent le portrait de pratiques différentes pour la dizaine d'années qui suivront. Évidemment, il serait trop simple de voir dans cette envolée de remise en liberté une pure vague de tolérance envers la mendicité qui expliquerait à elle seule les

raisons de ces chiffres. Il faut voir dans l'année 1784 un changement de cap dans l'attitude des policiers face aux remises en liberté qui coïncide avec la fermeture des dépôts de mendicité. Les dépôts de mendicité ferment leurs portes en 1784. Or, le travail des commissaires ne cesse pas avec la fermeture de ces institutions. Il apparait, cependant, assez clairement qu'une corrélation peut être dessinée entre le manque d'endroits où envoyer les mendiants capturés et la hausse fulgurante des libérations. Privé des lieux expressément érigés pour recevoir les mendiants, les commissaires de police ne peuvent envoyer ces milliers de mendiants arrêtés annuellement dans les seules prisons parisiennes déjà trop remplies. Il faut donc, d'une part, considérer les changements institutionnels qui se jouent à la fin du XVIII^{e} siècle pour mieux saisir, dans un premier temps, cette hausse de clémence de la part des policiers.

Dans un deuxième temps, il faut aussi observer plus finement les policiers eux-mêmes dans leurs interactions avec les mendiants. Dans les pratiques du commissaire Delaporte face aux remises en liberté, il y a aussi des différences marquées entre les années 1770 et 1780. Les remises en liberté ne se font pas aux noms des mêmes motifs. Il n'y a pas, dans les procès-verbaux, de logiques établies qui dictent strictement les motifs pour lesquelles des individus sont relâchés ou non : la police du XVIII^{e} siècle n'a pas de guide de déontologie. Globalement, entre les commissionnaires eux-mêmes, les appréciations des cas de mendicité sont laissées à leur bon jugement. Certains procès-verbaux s'affrontent entre eux tant les différences sont minimes et qu'un mendiant bénéficie d'une seconde chance alors que le suivant

n'obtiendra pas la même indulgence. En admettant la grande part d'arbitraire des commissaires sur les destins des mendiants, il est toutefois possible de dégager des motifs récurrents pour lesquels le commissaire Delaporte a été plus sensible. En éliminant de nos considérations actuellement, pour l'ensemble de la période, tous les cas où les mendiants sont relâchés en raison d'une permission, des distinctions peuvent être mises en lumière entre la décennie 1770 et 1780.

Pour la décennie 1770, les motifs invoqués pour remettre en liberté des mendiants sont pragmatiques. Ainsi, apparaissent, en tout premier lieu, comme motif l'âge et les infirmités. Jacques Carpentier, 77 ans, admet au commissaire Delaporte qu'il mendie : « Est convenu mendier depuis 8 mois a été relâché parce qu'il est septuagénaire, ne voyant presque plus clair. »[348] Ce dernier le relâche en raison de ses difficultés physiques et de son âge avancé. Dans la même visite de nuit du 19 septembre 1776, les policiers relâchent aussi Christophe Mathieu non pas en raison de son âge, il est âgé de 23 ans, mais en raison de ses problèmes de santé : « […] incommodé des deux jambes, marchant avec des béquilles et ayant du mal à parler. »[349] Les formulations policières concernant les âges se cristallisent : « entendu de son grand âge », « en raison de son âge ». Elles apparaissent vers la fin des années 1770 au moment où les remises en liberté se font un peu plus fréquentes. Ces manières de dire l'âge avancé des mendiants comme une raison suffisante pour les remettre en liberté seront,

[348] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 19 septembre 1776.
[349] Idem.

au demeurant, maintenues jusqu'à la fin de la carrière du commissaire. Outre les âges, la maladie et les infirmités sont parfois des raisons qui motivent la libération d'un prévenu. Si l'individu est âgé, homme ou femme, la clémence est plus rapide. Ces logiques, évidemment, n'obéissent pas à des règles claires et définies, mais elles sont surtout des tendances que les policiers maintiennent, mais il n'est pas non plus impossible de rencontrer des procès-verbaux qui racontent des récits d'infirmes qui trouveront le chemin des prisons.

Si les incapacités physiques liées à l'âge ou à un handicap sont aux nombres des raisons les plus répandues pour libérer un mendiant, les enfants apparaissent aussi comme une raison suffisamment importante pour relâcher un mendiant, homme ou femme. Cette réalité touche toujours davantage les femmes, mais elle n'est pas pour autant étrangère aux hommes. C'est le cas de Pierre Horo, 51 ans, qui affirme aux policiers être : « […] veuf depuis 5 ans avec 5 petits enfants ».[350] Le commissaire le laisse repartir en raison des enfants et de l'absence de preuve de sa condition de mendiant. Le 4 février 1779, Thomas Armand est relâché : « […] parce qu'il a dit avoir un enfant enfermé dans sa chambre et qu'il a la clé sur lui. »[351] Bien que les exemples de remise en liberté d'hommes mendiants impliquant des enfants soient considérablement plus rares qu'avec des femmes, le rôle de père apparait comme suffisant pour relâcher un mendiant.

[350] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 5 novembre 1776.
[351] A.N. Y 12 195. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 4 février 1779.

Dans le cas des femmes, pour l'ensemble des années de travail du commissaire, les mendiantes ont été régulièrement relâchées à cause de leur rôle de mère : « […] a déclaré avoir trois enfants à la maison dont l'aîné n'a que 10 ans. »[352] Les exemples sont infinis : « avec son bébé dans les bras, dit avoir 4 autres enfants à la maison et que son mari est malade des poumons et est moribond », « entendus qu'elle a deux enfants de bas âge dans sa chambre », « relâchée parce qu'elle a dit nourrir un enfant de 4 mois qui est enfermé dans sa chambre ».[353] Dans tous les cas, les femmes sont relâchées plus par égard aux enfants qu'à la mendiante elle-même. Arrêter une femme qui affirme avoir des enfants de bas âge « enfermés dans sa chambre », que cela soit une ruse ou la franche vérité, est trop risqué pour les policiers et, surtout, trop lourd de conséquences pour les enfants pour incarcérer la mère. Parfois même, la police détourne simplement le regard des mères désespérées par la misère. Le 2 septembre 1776, le commissaire Delaporte et l'inspecteur Lehoux se rendent rue d'Enfer à la barrière Saint-Anne chez Prévôt blanchisseur qui loge Louis Durier gagne denier de 39 ans dont les violences lors de son arrestation sont si grandes qu'elles ameutent tout le voisinage. Les résistances lors des captures ne sont pas si fréquentes dans les papiers du commissaire Delaporte, mais elles existent. Ce qui, pourtant, attire l'attention dans cette intervention, c'est le commentaire du commissaire : « N'a point arrêté la femme près de lui [Louis Durier] puisqu'elle allaitait un enfant de six semaines qui était couché

[352] A. N. Y 12 195. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 24 mars 1779.
[353] A.N. Y 12 196.

près d'elle bien que mendiante. »[354] Ainsi, en dépit de la condition de mendicité avérée dans laquelle se trouve la mère, le commissaire Delaporte choisit simplement de passer son chemin et ne remplit pas de procès-verbal concernant cette mère.

Au-delà des situations de handicaps, d'âge et de parentalité, le commissaire de police offre plus facilement une deuxième chance aux mendiants capturés lorsque ces derniers affirment réintégrer un travail en dépit du fait que ce sont des cas exemplaires dans nos documents. Même la volonté de trouver du travail est suffisante pour justifier une remise en liberté : « […] cherchant à être précepteur dans une pension pourquoi nous l'avons fait relaxer. »[355] Le travail demeure une valeur cardinale par laquelle l'adhésion à la société est consolidée et le mendiant qui fait des tentatives ou qui est en voie de réintégration d'un travail prouve qu'il désire quitter sa condition de mendiant, d'oisif. Au travail justifié s'ajoutent aussi les volontés de quitter la ville. Le commissaire Delaporte rend la liberté aux mendiants qui expriment le désir de quitter la ville promptement : « […] parce qu'il leur a dit qu'il voulait retourner dans son pays […] ».[356] Arrêtés en groupe le 24 août 1781, 4 hommes sans asile et arrêtés sur la rue aux Ours affirment aux policiers être : « […] arrivés aujourd'hui à Paris et avoir dit repartir sur-le-champ […]. »[357] Les policiers acceptent le fait que de individus puissent être de passage dans la capitale et sans ressource pour une très courte durée.

[354] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 2 septembre 1776.
[355] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 13 décembre 1776.
[356] A.N. Y 12 195. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 24 avril 1779.
[357] A.N. Y 12 201. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 24 août 1781.

Toutefois, s'ils sont repris une seconde fois, les pronostics joueront contre eux et ils auront peu de chance de retrouver leur liberté.

Aux raisons très concrètes d'âge, d'infirmité, de travail et d'enfants, la décennie 1780 se démarque par de nouvelles pratiques de remise en liberté. Malgré des nouveautés, certaines tendances se sont maintenues. Ainsi, les femmes ayant des enfants continueront d'être relaxées plus facilement, les vieillards et les infirmes également. En revanche, le principal changement réside dans l'apparition d'avertissement dans les procès-verbaux jusqu'alors inexistants. Dès 1780, le commissaire Delaporte emploie une nouvelle formulation dans les procès-verbaux. Relâchant 30 mendiants au total en 1780 « après [leur] avoir dit de ne plus mendier ». Il y a véritablement un vent nouveau qui souffle chez le commissaire Delaporte qui n'a jamais, auparavant, octroyé d'avertissement. De fait, ces 30 mendiants sont réellement des mendiants. Arrêtés dans les rues, sans permission d'aucune sorte, parfois jeunes ou vieux, ces mendiants n'auraient quelques années plus tôt pas pu bénéficier d'autant d'indulgence.

Durant l'année suivante, 1782, une seconde expression voit le jour dans les documents du commissaire Delaporte : « enjoint de ne plus mendier ». Toujours sous forme d'avertissement, cet encouragement doublé d'une deuxième chance donnée aux mendiants sera d'usage systématique jusqu'en 1785. Plus d'une centaine de mendiants ont bénéficié d'une seconde chance suivant cet avertissement. Encouragés à « ne plus

mendier », les nouvelles pratiques du policier mettent en relief un niveau de tolérance qui était complètement invisible une décennie plus tôt dans le quartier Saint-Denis. Enfin, les quatre dernières années de travail du commissaire Delaporte qui constituent cette démarche, de 1786 à 1789, sont caractérisées par une autre forme de tolérance, c'est-à-dire le doute. De fait, près de 300 mendiants sont relâchés, car le commissaire « n'étant pas convaincu de la mendicité ». Lorsque le doute est jeté sur la condition réelle ou non d'un mendiant, le commissaire relâche. Avant 1786, ces cas sont très rares : nous en retraçons très peu. Le 13 décembre 1776, accompagné de l'inspecteur Lehoux, le commissaire Delaporte procède à une visite de nuit chez un logeur rue Coquenard où ils interpellent Nicolas Liniot, 13 ans qui se dit « apprenant à travailler du métier de menuisier ». Les policiers inspectent le jeune homme : « L'ayant fait fouiller s'est trouvé seulement dans ses poches plusieurs morceaux de différents pains ce qui annonce bien la mendicité, mais n'étant connu d'aucun observateur l'avons fait relaxer et lui avons enjoint de travailler. »[358] Nicolas Liniot fait partie de ceux qui ont eu, dans les années 1770, une rare seconde chance. Est-ce une question d'âge? Il est jeune, mais les policiers ne relèvent pas ce fait. Ils sont très attentifs au fait que les nombreux morceaux de différents pains sont un signe de mendicité. En fin de procès-verbal, ce qui sauve le jeune homme, c'est l'inconnaissance que les observateurs ont de lui ce qui ne permet pas à ces derniers de prouver sa condition. Dans le doute, le commissaire relâche. Ce cas précis est exemplaire pour la décennie dans laquelle il

[358] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 13 décembre 1776.

apparait, mais il deviendra la norme pour la fin de la carrière du policier du quartier Saint-Denis.

Ainsi, l'évolution de la perception de la mendicité chez le commissaire Delaporte de 1768 à 1789 traverse des épisodes successifs. D'une rigueur sans exception, les mendiants ont pu profiter de plus de clémence de la part du commissaire Delaporte, plus enclin à enfermer des récidivistes que des mendiants arrêtés pour une première infraction. Enfin, d'avertissement à la conviction, Delaporte en fin de carrière souhaite des preuves de la condition de mendiant. Si au début de son travail avec les mendiants, les vêtements en mauvais état, les barbes mal taillées, le trop grand nombre de morceaux de pain dans les poches étaient autant d'éléments qui confirmaient l'état de misère d'un individu et sa pratique de la mendicité, en fin de carrière, le policier doute davantage et exige plus.

5.3 Conclusion

Si l'histoire des cours des miracles obligeait un détour par les forces de l'ordre notamment, au travers des acteurs de la police, il était aussi nécessaire de s'attarder aux populations qui les constituaient. Les cours des miracles ont été décrites dans la littérature, les guides de voyage et chez les observateurs comme des refuges abritant des sociétés de gueux organisées et structurées dans lesquelles vivaient une faune de criminelles redoutables. Pourtant, force est d'admettre que ces sociétés de gueux n'ont

pas laissé de traces dans les archives de la police. À jamais représentés comme des exclus, gens de la marge aux extrêmes limites de la société, les habitants des cours des miracles n'ont que très peu à voir avec les mendiants arrêtés par les policiers de la capitale et plus largement avec les mendiants arrêtés dans les cours des miracles des archives du commissaire Delaporte.

Le mendiant parisien est marginal plus qu'exclu. Il ne répond plus à la norme sociale dictée, entre autres, par le travail, mais il fait toujours partie du corps social. Par-delà les âges et les sexes dont les procès-verbaux tiennent comptent et les pièges statistiques qui peuvent en découler, l'espace urbain devient pourvoyeur d'identités, c'est un premier jalon pour constater les liens persistants à la société. L'espace est le seul dénominateur commun qui lit entre eux les mendiants parisiens. En effet, les réalités économiques et les richesses sont aussi diversifiées dans cette frange de la population qu'elles pouvaient l'être chez le peuple parisien. Tous ne sont pas pauvres de la même manière. En ce sens, les habitations apparaissent comme un gradateur de ces réalités économiques et de la détresse matérielle. Aux mendiants domiciliés qui composent les procès-verbaux de visite de nuit de 1774 à 1777, se superposent ceux « sans asile » dont les captures individuelles saisissent tout le drame de leur précarité. Les « sans asile » exploite la ville comme une habitation à ciel ouvert où chaque rue, ruelle, halle et quai deviennent des lieux d'accueil. Certains « sans asile » atteignent un point de dénuement si extrême que les dépôts de mendicité deviennent le dernier recours avant la mort. Ce sont sans doute davantage, eux, les exclus. Ceux dont les

liens avec les sociétés sont presque totalement rompus outre ceux qu'ils tisseront avec leur institution de détention. Ils sont une minorité. Ils représentent à peine 11% de la population de mendiants rencontrés dans les papiers de la police.

À cette mendicité, domiciliés ou non, les procès-verbaux permettent aussi de saisir des identités qui se définissent au travers d'espaces attribués. Un certain nombre de mendiants sont autorités, via des permissions à quêter dans Paris. Or, ces permissions forgent des identités que les mendiants ne peuvent refuser. Ainsi, au travers de signes distinctifs, mais aussi d'emplacements assignés, les mendiants munis de permission affichent des droits et des identités qui se démarquent des autres mendiants de la ville. Pourtant, cette légitimité ne tient parfois qu'à peu de choses, car la police aux aguets intercepte et envoie en prison ceux qui ne sont pas en mesure de prouver leur statut régularisé par une institution. Et puis, ces identités convoitées sont aussi volées, usurpées, car elles ont une valeur considérable. Mais si tant bien que ces acquis soient fragiles pour ces mendiants, il n'en demeure pas moins qu'ils sont des liens qui résistent à la désaffiliation sociale du mendiant.

Ancrée dans l'espace urbain, comme les mendiants domiciliés et les mendiants régularisés, une dernière identité issue de la ville a pu être rencontrée. Les institutions du monde carcéral, prisons et dépôts de mendicité, fournissent aux mendiants qui y séjournent des identités nouvelles. Celui ou celle qui a un jour été au dépôt sera toujours identifié comme tel par les policiers dans les procès-verbaux. Un

passé institutionnel qui colle à la peau des mendiants. Repérable dans la ville, les évadés des dépôts en portent les tenues ce qui facilite grandement leur détection. Si les dépôts de mendicité représentent, pour certains mendiants, un dernier rempart contre la mort, ils sont pour d'autres ce qui, après un long ou plusieurs séjours, mettra définitivement fin à tous liens sociaux qui existaient avant l'incarcération. De fait, les mendiants « sortis des dépôts » sont souvent et rapidement repris par la police soulignant, en creux, que les seuls liens existant entre ces derniers et la société sont ceux qui les lient aux institutions d'enfermement.

Enfin, d'autres acteurs entretiennent des relations multiformes avec les mendiants. Si la police a surtout un rôle de maintien de l'ordre et de répression face aux mendiants, les procès-verbaux témoignent d'un plus large éventail de relations entre ces derniers et les mendiants capturés. Au travers de la longue carrière du commissaire Delaporte dans le quartier Saint-Denis, plusieurs niveaux de tolérance face à la mendicité peuvent être observés. Si la première décennie de travail du policier est marquée par une forte intransigeance, la suivante voit apparaitre plus de mansuétude. Les remises en liberté deviennent considérablement plus abondantes à partir de 1780 alors que le commissaire dispense des avertissements aux mendiants capturés. Aux avertissements se succèderont les doutes alors que le commissaire Delaporte exige plus de preuves de la condition de mendiant pour les incarcérer. D'une certaine manière, les relations constantes entre les policiers et les mendiants s'ajoutent à la géographie des identités de la ville afin de maintenir des liens avec ces individus.

Enfin, si des identités sont repérables et des relations teintées de bienveillance remplissent les procès-verbaux de la police, il faudra regarder du côté des pratiques de la mendicité afin de mieux saisir encore les passerelles qui existent toujours entre les mendiants parisiens et leur société.

CHAPITRE VI

« VAUT MIEUX EN DEMANDER QUE D'EN VOLER » POUR UNE HISTOIRE DES PRATIQUES DE LA MENDICITÉ

> « Celui qui a honte de mendier n'exerce pas les tromperies des mendiants valides. »[359]

Fondateur de l'école doctrinale de droit public de Pont-à-Mousson en 1582, Pierre Grégoire réunit adroitement dans cette courte maxime ci-haut tous les éléments qui composent les représentations de la mendicité durant l'Ancien régime. En première instance, il y a le sentiment de honte obligatoire chez celui qui mendie. En seconde, le mendiant honnête « n'exerce » pas l'art de la duperie, c'est d'ailleurs le point de divergence entre lui et le mendiant valide qui se refuse au travail. La dichotomie entre les deux statuts sert de fondement à la construction des identités des deux groupes

---

[359] Juriste Pierre Grégoire cité dans : Ricci, Giovanni, « Les tromperies de la pauvreté honteuse dans l'Italie et la France d'Ancien régime », In. : *L'expérience du déclassement sociale. France - Italie, XVI^e^-premier – XIX^e^ siècle,* [en ligne]. Rome : Publication de l'École française de Rome, 2021 (consulté le 26 janvier 2021).

d'indigents dans les représentations sociales de l'Ancien Régime. Toutefois, au-delà du clivage qui se creuse entre les représentations des bons pauvres et des mauvais pauvres, le jurisconsulte présente les contrefaçons comme l'exercice d'une pratique malhonnête. Si feindre un handicap exige un doigté et un savoir-faire particulier afin d'être à la fois convaincant, mais surtout de ne pas être pris par la police, mendier sans artifice apparait aussi comme une pratique. La mendicité a différentes manières de faire, c'est T. Hitchcok[360] qui en décrivait toutes les subtilités :

> « Begging has always required its practitioners to deploy a complex language and visual rhetoric. You need to present a compelling case for charity in the split second during which a waller's eye slide over the one aspect of your being that cannot be reduced or denied your physical presence. You need to cajole without threatening and draw attention to yourself without attracting the wrong sort of attention. »[361]

Pour mendier correctement, il faut convaincre en peu de temps, sans faire peur ni susciter du dégoût, mais demeurer fascinant. Tout est une question de dosage : en faire trop devient menaçant et n'en faire pas assez fait supposer que la condition du mendiant n'est pas critique. Mendier est une pratique complexe et difficile, car elle n'est fondamentalement pas souhaitée par ceux qui la mettent en application. Elle se dresse, en revanche, comme un impératif à la survie. Derrière la mendicité, il y a une

[360] Hitchcok, Tim, *Down and Out in Eighteenth-Century London*, Bloomsbury Academic, Londres, 2004, 360 pp.
[361] Hitchcok, Tim*, op.cit.*, p. 113.

souffrance réelle et si tant bien que les identités des mendiants et les raisons qui les mènent à la mendicité sont multiples, cette pratique heurte profondément l'image que les individus qui l'exercent ont d'eux-mêmes.

> « The practice of begging was difficult. People did it because they had to, because poverty and disability, alcoholism and desperation forced them to raise a hand, to expose a wound, to cry for help. The broader meaning attached to the beggarly characteristics cannot hide the real suffering that underpinned the behavior of the poor on the streets. To present yourself as dirty, or disabled, as overburdened with children; to appeal to religious sensibilities of patriotism; to cringe and supplicate, to make yourself small and insignificant in the hopes that some more fortunate person would notice, does not change the real suffering involve. »[362]

Entre le savoir-faire et le savoir-être se profile aussi une géographie de la survie dans le monde de la mendicité. Mais quelle est cette pratique? Mendier est une action, mais plus encore, elle est de nature économique. La mendicité parisienne du XVIII^{e} siècle est marquée par une forte mobilité : on se déplace là où il y a de bonnes affaires à faire. Le mendiant qui tend la main espère des liards bien qu'il reçoit aussi souvent du pain. Ce présent chapitre propose d'interroger ces pratiques de la mendicité notamment à travers, d'une part, les lieux où elles sont pratiquées et, d'autre part, les gestes, les objets et les discours qui y sont attachés. Plus largement, si l'action de mendier est un geste de nature économique, ne faut-il pas, dès lors, considérer le mendiant comme un acteur économique et la mendicité comme une forme de travail? Marché de la

[362] Hitchcok, Tim, *Down and out in eighteenth, op.cit.*, p. 123.

misère[363], travail informel[364] ou économie solidaire[365] sont des concepts dont les sciences sociales ont tenté de saisir les réalités matérielles et les stratégies d'émancipation. Les concepts eux-mêmes rappellent les liens étroits et possibles entre le travail des pauvres et l'économie. C. Romon affirmait que : « Les indigents ne sont pas intégrés à la vie économique de la ville, en revanche, la vie errante se nourrit des activités plurifonctionnelles de la Capitale. »[366] Parasites, donc, mais pas travailleurs. Pourtant, à bien des égards, la mendicité, comme bien d'autres mécanismes de survie, s'intègre dans un arsenal de pratiques qui ont tout à voir avec le monde du travail.

6.1 Une géographie de la survie : les lieux de la mendicité

À Paris, où mendie-t-on? Il s'agit d'une question tout aussi importante que celles qui entourent les lieux d'arrestation des mendiants qui nous ont intéressés dans

---

[363] Sur les marchés de la misère, un colloque international pluridisciplinaire, « Les marchés de la misère (XVIII° - XXI° siècle), s'est tenu à Lyon en octobre 2018 organisé par le Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes et par le Centre Georges Chevrier de l'Université de Bourgogne. De ces journées d'étude, un ouvrage collectif est paru : Bonnet, Alain et Coquery, Natacha (dir.), *Les marchés de la misère*, Mare et Martin, Paris, 2021.

[364] Laberge, Danielle, « Interroger l'itinérance : stratégies et débats de recherche », *Cahiers de recherche sociologique*, no 22, pp. 93 – 112. Balan, Hélène. « Représentations et gestion de la marginalité sociale : le cas des biffins à Paris », *Bulletin de l'association de géographes français* [en ligne], mis en ligne le 20 octobre 2018, consulté le 27 mai 2021.

[365] La littérature anthropologique et sociologique sur le travail informel est particulièrement dense. Contrairement à la discipline historique, les chercheurs de ces deux sciences sociales se sont, depuis les années 1970, mais aussi avant, mobilisés autour de la question des formes du travail informel dans l'espace urbain. Castel, Odile. « De l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : concepts et pratiques », *L'économie informelle : une alternative contrainte à l'exclusion économique et sociale*, novembre 2006, Neuchâtel, Suisse, pp. 1-14. Cortado, Thomas. « L'économie informelle vue par les anthropologues », *La Découverte | Regard croisés sur l'économie*, 2014/1, no° 14, pp. 194-208. Anderson, Nels et Olivier Schwartz. Le Hobo, sociologie du sans-abri. Suivi de l'empirisme irréductible, Paris, Armand Colin, 2011, 396 p.

[366] Romon, Christian, *Mendiants et vagabonds à Paris, d'après des archives des commissaires au Châtelet (1700-1787*), Thèse de doctorat en Histoire, Paris X - EHESS, Paris, 1981, p. 432.

le chapitre 4. L'étude sur les lieux de la mendicité exige énormément de prudence, car on trouve dans les procès-verbaux beaucoup d'informations topographiques différentes. En termes d'importance les espaces de mendicité profitent de moins d'attention de la part des policiers que les lieux d'arrestations et les lieux d'habitation des mendiants. Les pratiques policières d'arrestations modifient les informations qui seront inscrites dans les procès-verbaux. De fait, le passage entre les visites de nuit chez les logeurs aux patrouilles dans les rues de la ville ne permet pas de saisir uniformément les lieux de la mendicité ce qui rend particulièrement complexe la création d'une carte possédant assez de données pour être convaincante. C. Romon, en 1984, proposait dans une grande carte de la ville de Paris d'assimiler les lieux d'arrestations aux lieux de la mendicité : « Précisons d'emblée que les lieux de mendicité sont aussi les lieux de l'arrestation de nos mendiants. »[367] Sur cette association, rien n'est moins certain et tout est à revoir.

C. Romon trouvait sa clientèle de mendiants à travers deux étapes du processus policier soit, dans les audiences de la chambre de police[368] du Châtelet et dans les documents des commissaires de police de la capitale. En ce qui concerne les mendiants, les logiques du processus judiciaire de l'époque voulaient que le mendiant capturé par les commissaires de police se soumette d'abord au procès-verbal auprès du commissaire et de son greffe afin que l'affaire soit, souvent le même jour, portée en

[367] Romon, Christian, *Mendiants et vagabonds à Paris,* op.cit., p. 428.
[368] A.N. Y 9514-9515. Procès contre des mendiants 1724-1784.

audience à la chambre de police afin de connaitre la sentence.[369] Le chercheur tire donc son contingent de mendiants par les traces laissées de ces deux types de documents issus de l'administration policière.

En ce qui concerne les procès-verbaux produits par les commissaires de police, il est hasardeux voire, souvent impossible, de considérer les lieux d'arrestations comme les lieux où la pratique de la mendicité est exercée. Plusieurs nuances doivent être apportées, les documents de l'époque nous y obligent. Dans le quartier Saint-Denis, nous l'avons mentionné dans les chapitres 3 et 4, la police procède aux arrestations des mendiants selon deux pratiques spécifiques. Les premières années de travail du commissaire Delaporte sont marquées par le mélange des visites de nuits et des captures dans les rues. Dès 1774 jusqu'en 1777, les policiers cherchent et traquent les mendiants dans les hôtels et maisons garnies et puis, à partir de la moitié de l'année 1777 jusqu'en 1789, les policiers mènent tambour battant leur lutte contre la mendicité directement dans les rues parisiennes en délaissant complètement les lieux d'accueil de la ville. Ainsi, pour la période de 1768 jusqu'à la moitié de 1777, toutes les descentes dans les lieux d'accueil qui ont mené à l'arrestation de mendiants ne peuvent être considérées comme des lieux de mendicité. Les mendiants sont capturés dans leur

[369] Bimbenet Privat, Michèle et Jacques Dion, « Les archives du Châtelet de Paris », In: *La Gazette des archives*, n°158-159, 1992. Fonds judiciaires et recherche historique (études rassemblées à l'occasion de stages organisés par la Direction des archives de France, Paris, 9-11 octobre 1990 et 18-21 juin 1991) pp. 191-202.

demeure et pas en flagrant délit de mendicité. Ils sont reconnus par les observateurs qui les ont suivis dans les rues de la ville. Or, souvent, dans les procès-verbaux, le fait d'être reconnu par un observateur de la police est suffisant pour être arrêté et le document ne traduit pas forcément les lieux où s'est exercée la mendicité elle-même. Il est possible de retrouver certains espaces qui sont investis par les mendiants, mais ces informations sont fragmentaires et ne bénéficient pas d'autant de régularité que les âges ou les lieux d'arrestation.

Par conséquent, entre 1768 et 1777, il y a 1418 mendiants qui ont été capturés lors des visites de nuit du commissaire Delaporte dont les lieux de mendicité ne peuvent être décelés efficacement et qui ne sont assimilables aux lieux d'arrestations. Le changement de pratique, entre visites de nuit et captures dans la ville, est observable dans les documents du commissaire Ferrand qui ont largement servie à l'étude de C. Romon[370]. Dès octobre 1777, une mixité entre captures de mendiants et visites de nuit apparait dans les documents du commissaire Ferrand. De plus, à partir de l'année 1778, il ne sera plus question que d'arrestations et de captures de mendiants dans les rues de la ville. Il est difficile de percevoir les raisons qui induisent ce changement de procédure chez les commissaires de police faute de documents dans les minutes. Toutefois, il apparait évident que plus ou moins simultanément les commissaires de

[370] Si l'auteur a investi divers fonds d'archives de plusieurs commissaires de police selon des carottages partiels, il en va tout autrement pour le dépouillement des minutes du commissaire Ferrand. En effet, il consulte avec minutie les cartons A.N. Y 12 978 à A.N. Y 13 008 sans interruption.

police ont dû changer leur manière de procéder en termes d'arrestation de mendiants. Cette modification des pratiques policières présente chez le commissaire Ferrand invite à repenser le plan des lieux de mendicité de la ville de Paris fait par C. Romon. Tout comme chez le commissaire Delaporte, une large part des arrestations effectuées avant 1777 ont été faites dans les lieux d'accueil et non en flagrant délit de mendicité.

En outre, il faut également souligner que les procès-verbaux d'arrestations de mendiants effectués à la suite de capture dans les rues ne sont pas toujours le résultat de prise en flagrant délit ce qui rend toujours plus difficile la construction d'une carte efficace sur les lieux de mendicité. Il est vrai que ce deuxième procédé d'arrestation permet davantage de situer des lieux dans la ville qui attirent les mendiants, mais plusieurs mendiants sont aussi arrêtés dans la rue parce qu'ils sont simplement « connus » de la police « pour être un mendiant ». La prudence est de mise dans chacun des procès-verbaux pour déceler exactement où le mendiant a été vu en faute et où il a été arrêté, alors que l'information n'est pas toujours présente dans le document lui-même. Le 16 mars 1781, l'inspecteur Lescare amène au commissaire Delaporte un mendiant Jean Gaulet qu'il a vu « […] mendier rue Saint-Martin et Greneta et qu'il l'a arrêté rue aux Ours […]. »[371] Ainsi, le lieu d'arrestation, bien que dans une rue, ne doit pas être considéré comme l'endroit où le prévenu a mendié. Le scénario se répète le 21 mars de la même année alors que l'inspecteur Lehoux arrête Edme Jacob rue Saint-

[371] A.N. Y 12 200. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 16 mars 1781.

Martin alors qu'il l'a vu mendier à la Place de Grève et rue des Arcins précédemment.[372] Ce sont des cas de figure récurrents dans les procès-verbaux et si des procès-verbaux indiquent un même lieu pour l'arrestation et la pratique de la mendicité, plusieurs autres doivent être analysés avec plus de finesse. Ainsi, l'assimilation entre lieux d'arrestation et lieux de mendicité ne peut être faite de manière systématique pour la seconde partie du XVIII^{e} siècle dans les minutes des commissaires de police.

Les dépouillements effectués par C. Romon dans les minutes des commissaires de police[373] portent une vision de l'articulation du travail policier et de la mendicité qui a été bien différente de notre démarche. La carte que dresse C. Romon des lieux de mendicité de la ville est sans doute à repenser au prisme d'une lecture plus minutieuse des procès-verbaux. En revanche, bien que cette dernière porte mal son nom et qu'au lieu de la présenter comme une carte des lieux de mendicité, l'auteur l'avait présentée comme une carte des lieux d'arrestations, nous aurions des observations riches à faire. Les résultats de C. Romon s'étendent sur les deux rives de la capitale et sur l'ensemble des quartiers de la ville. En somme, le choix du chercheur s'est porté sur la volonté de présenter une image de la répression policière à l'échelle de la ville plutôt qu'à la hauteur d'un ou plusieurs quartiers. Notre chemin a été différent. Cherchant les cours des miracles dans des quartiers spécifiques de la ville, notre regard

[372] A.N. Y 12 200. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 21 mars 1781.
[373] Christian Romon fonde sa recherche sur le dépouillement, souvent partiel selon des tranches d'années aux intervalles plus ou moins grandes, sauf dans le cas du commissaire Ferrand où tous les cartons d'archives ont été dépouillés, de 42 commissaires de police.

ne peut, au terme de cette étude, embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble de l'espace parisien et détecter très finement tous les lieux de mendicité de la capitale. Nichée dans certains quartiers, surtout celui de Saint-Denis, notre étude permet sans doute de descendre un peu plus au ras de la rue afin de cerner plus spécifiquement des espaces sociaux, économiques, mais aussi des rues et des lieux de cultes qui ont été des points de convergence pour les mendiants de l'époque. Bien qu'il ait été possible de repérer certains espaces que nous présenterons dans ces pages, ces données ont manqué de consistance et de régularité pour en former une cartographie. Afin de faire une cartographie convaincante des lieux de la mendicité, il aurait fallu diversifier plus largement à la fois les quartiers et les commissaires interrogés. Les lieux d'arrestation représentés en carte ont été convaincants en raison de leur cumul, la même approche devrait être utilisée pour les lieux de mendicité. En revanche, un dernier élément mérite d'être soulevé concernant la carte des lieux d'arrestation de C. Romon : l'organisation territoriale de l'espace parisien par les commissaires de police. De fait, C. Romon indique que l'équipe du : « […] commissaire Ferrand contrôle le Nord-Ouest de la ville, celle du commissaire Chenu se déplace dans la partie Sud-Ouest de la ville. »[374] La gestion territoriale de la ville par les différentes équipes des commissaires apparait aussi chez le commissaire Delaporte qui, lui, contrôle le Nord-Est de la ville.

[374] Romon, Christian, *Mendiants et vagabonds à Paris,* op.cit., p. 438.

Figure 18. Arrestations par quartier des équipes du commissaire Delaporte selon une coupe temporelle de 3 ans (1768-1789)

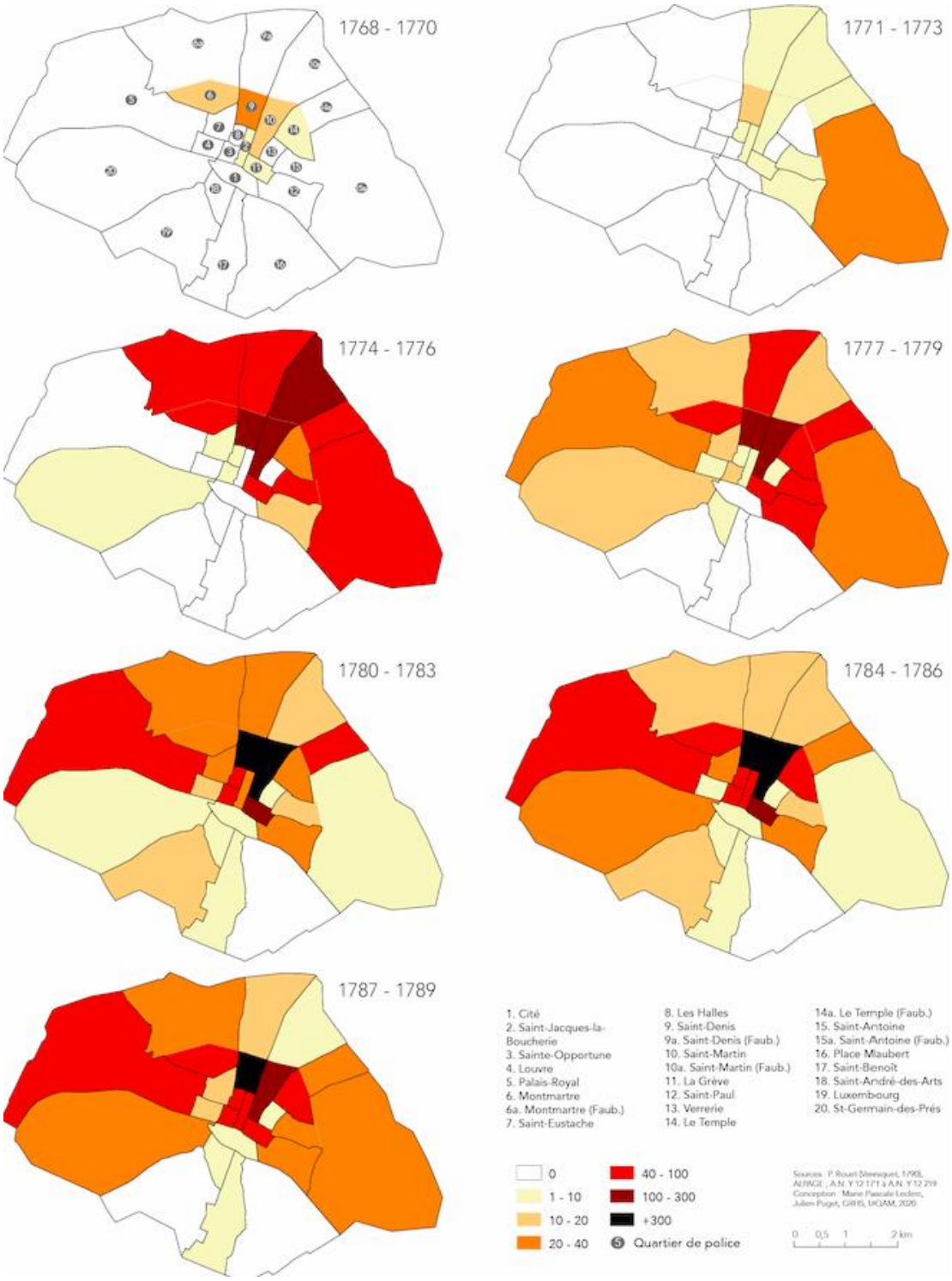

Jusqu'en 1777, le territoire d'occupation du commissaire Delaporte apparait très clairement dans la Fig.6.1. La carte de 1774 à 1776 est sans doute la plus probante, car l'essentiel des arrestations s'effectuent principalement dans le quartier Saint-Denis, son faubourg ainsi que dans le quartier Saint-Martin. Ainsi, les équipes des commissaires étendent leur travail dans le Nord-Est et surveillent les quartiers limitrophes. Les zones deviennent beaucoup plus floues à partir de 1780 où les équipes des inspecteurs ne semblent plus respecter cette logique de division territoriale. Toutefois, jusqu'en 1780, bien que la période de 1777 à 1780 voit s'élargir les zones de travail des policiers, le noyau dur de leur patrouille demeure essentiellement le Nord-Est.

Mais les deux études ne sont pas étrangères l'une de l'autre, car certaines observations de C. Romon se maintiennent, se confortent ou se précisent à travers notre dépouillement. Ainsi, l'historien affirmait que les mendiants de Paris vivent à l'extérieur de l'enceinte de la ville pour au moins 25% de son contingent alors qu'ils auront plus tendance à mendier dans la ville directement.[375] Force est d'admettre que les visites de nuits dans les lieux d'accueil à la Courtille, aux Porcherons et à la Nouvelle-France ou encore dans le faubourg Saint-Antoine, Saint-Denis ou Saint-Martin du commissaire Delaporte maintiennent cette logique sur les habitations. On mendie à Paris, mais il est plus simple et moins cher de loger à l'extérieur de l'enceinte

[375] Romon, Christian, *Mendiants et vagabonds à Paris,* op.cit., p.437.

de la ville. Cependant, nos documents mettent en relief l'importance des espaces de sociabilité qui caractérisent les zones en périphérie de la ville comme lieu d'attraction des mendiants. Les cabarets et les échoppes sont des lieux plurifonctionnels pour les mendiants. Ils servent de dortoirs, car la police les intercepte en train de dormir soit, à l'intérieur ou bien « sous les échoppes ». Mais ce sont aussi des espaces où ils mendient et ces lieux n'apparaissent pas dans les analyses de C. Romon.[376] Le 21 septembre 1780 à 9 heures du soir, l'inspecteur Lescare entreprend une patrouille qu'il débute dans le Marais et qu'il termine aux Porcherons. Aux Porcherons, ils arrêtent 7 mendiants, 4 hommes et 3 femmes, qui « […] mendient de table en table dans les cabarets […] ».[377] Les exemples sont multiples. En 1781, l'inspecteur Lescare capture un mendiant rue aux Ours après l'avoir suivi et vu mendier : « de cabaret en cabaret ».[378] L'arrestation ne se passe pas sans attirer l'attention des passants : « […] Lorsqu'il a arrêté le particulier, il s'est couché sur le pavé, a cherché à faire une émeute considérable, a crié au voleur, au guet. A fait amasser une populace très nombreuse qui nous a suivis jusqu'à la porte de notre hôtel. »[379] Toutes les arrestations ne se déroulent pas dans le calme. Le commissaire Ferrand, en 1777, fait aussi des arrestations dans les cabarets. L'inspecteur De Beaumont arrête, le 28 février 1777 en soirée, 5 mendiants dans les : « […] cabarets et guinguettes de la Nouvelle-France et du Porcherons où plusieurs

[376] Pour consulter le segment de la thèse de Christian Romon sur les lieux de mendicités, il faut se rapporter aux pages 428 à 447.
[377] A.N. Y 12 199. Procès-verbal d'arrestation. 21 septembre 1780.
[378] A.N. Y 12 200. Procès-verbal d'arrestation. 1er avril 1781.
[379] Idem.

mendiants se réfugient le soir après avoir mendié le jour en cette ville. »[380] Le procès-verbal indique qu'un des mendiants, Jacques Dubourgnet, mendiait dans le cabaret à l'arrivée des policiers. Dans les cabarets, aux abords de ceux-ci ou simplement à l'intérieur de tables en table, les mendiants ne sont pas étrangers à ces lieux de grands mouvements.

Les cabarets et guinguettes en périphérie de la ville sont surveillés par les différentes équipes de policiers soit celle de Ferrand ou bien celle de Delaporte. Mais au-delà de ces lieux de sociabilité de divertissements, d'autres espaces sont marqués par la présence des mendiants qui quêtent. Bien que la densité des lieux de mendicité se trouve minimisée en raison de l'incapacité de les associer aux lieux d'arrestations, il est possible de constater que les grandes artères de la ville attirent les mendiants. Ces derniers obéissent aux lois de l'itinérance qui articulent, encore aujourd'hui, le savoir-survivre de la rue. D'hier à aujourd'hui, ce sont surtout les zones urbaines de passages qui attirent les mendiants. Les lieux économiques ou sociaux de la ville et les lieux de culte qui apparaissent comme les meilleurs espaces pour se faire voir et être vu. C. Romon observait que : « La misère siège aux Halles ou aux abords des centres de l'organisation sociale et économique de la capitale. »[381] Les mêmes logiques sont maintenues dans les documents du commissaire Delaporte. Les Halles et les marchés, les quais et les ports, dont celui au blé, sont autant de lieux où les mendiants trouvent

[380] A.N. Y 13 001/A. Procès-verbal de visite de nuit. 28 février 1777.
[381] Romon, Christian, *Mendiants et vagabonds à Paris,* op.cit., p. 428-429.

des endroits pour dormir, mais aussi pour mendier. En soi, il y a une corrélation très forte à faire entre les lieux où les mendiants « sans asile » trouvent refuge pour dormir et les lieux qui voient se dérouler leurs activités durant le jour. Les mendiants qui ont l'avantage de pouvoir se loger sont plus mobiles dans la ville alors que ceux qui n'ont plus d'habitation gravitent autour des mêmes espaces. Les centres économiques de la capitale voient transiger tous les jours des milliers de Parisiens et ils sont des espaces tout désignés pour récolter quelques liards. La police les attend de pied ferme, mais les revenus possibles valent le risque. Les mendiants suivent l'argent là où il est. Il n'est pas non plus étonnant de les retrouver aux portes des boutiques et parfois même à l'intérieur. Ils espèrent qu'entre deux commissions et deux affaires, quelques personnes leur prêtent secours au mieux avec de l'argent, mais sinon le mendiant ne refusera jamais un bout de pain.

Par ailleurs, les grandes artères de la ville invitent les mendiants à s'y promener. Ainsi, les rues Saint-Denis et Saint-Martin, deux des principales voies d'accès de la capitale par le Nord, sont constamment des lieux d'arrestations, mais aussi de mendicité. La rue Montorgueil, Montmartre, aux Ours, Guerrin Boisseau sont autant de rues qui attirent les mendiants dans le quartier Saint-Denis ou limitrophes. À l'extérieur du quartier de Saint-Denis, la rue Sainte-Marguerite et Saint-Antoine attirent dans l'Est de la ville, mais aussi la rue Saint-Honoré dans l'Ouest. Les grands boulevards dont celui du Temple demeure des données constantes de 1777 à 1789. Les mendiants y affluent pour mendier auprès des piétons, mais aussi aux portes des

carrosses. Aux lieux économiques névralgiques de la ville et aux rues et artères attrayantes s'ajoutent les espaces sociaux importants de la ville. Les mendiants s'agglutinent au Louvre, au Palais royal et aux Tuileries. Dans les halles et les marchés aussi bien que dans les cabarets, les mendiants sympathisent avec des petits travailleurs : ceux avec qui ils partagent une forme de parenté économique. Le petit travailleur voit dans le mendiant une déchéance économique bien réelle qui le guette. Aux portes des grands lieux de la sociabilité bourgeoise et aristocratique, le mendiant espère trouver la même générosité, mais bonifiée. Ainsi, les places publiques ne sont pas à négliger. Ces nœuds dans la ville, lieux stratégiques, points de repère ou lieux de passage, dans les villes modernes, sont des espaces où les changements de système de transport s'opèrent ou encore que les croisements de voies se construisent. Actuels ou anciens, les nœuds sont des lieux de passage ou de transition.[382] Dans le Paris du XVIII^{e} siècle, les places publiques font partie de ces espaces où les gens passent en grand nombre quotidiennement. La place des Victoires est sans aucun doute la plus récurrente dans les procès-verbaux du commissaire Delaporte où les mendiants affirment être allés mendier. Les observateurs de la police y reconnaissent aussi beaucoup de mendiants qui seront capturés.

Enfin, il y a les lieux de culte. Les églises sont omniprésentes dans la vie des mendiants. C. Romon repérait près de 44 églises à l'échelle de la ville qui attiraient les

[382] Lynch, Kevin, *L'image de la cité*, op.cit., p. 55.

mendiants au gré de leur déambulation urbaine.[383] Évidemment, notre regard sur les lieux de culte n'est pas aussi étendu, mais ils sont sans aucun doute ceux qui apparaissent avec le plus d'insistance dans les procès-verbaux. Notre-Dame est le plus important des lieux de culte où mendier. À l'intérieur comme sur son parvis, les mendiants y espèrent avoir une place. Pèlerins et Parisiens y passent constamment et les demandeurs d'aumônes comptent sur leur charité. Les églises sont des espaces très convoités pour mendier, les mendiants connaissent leur valeur économique. Ils se disputent les églises et les endroits devant ces dernières. Le 20 octobre 1775, l'inspecteur Receveur accompagné du commissaire Delaporte se rend en visite de nuit chez un logeur de la Villette où ils arrêtent plusieurs mendiants, dont Marie Lacour. Originaire de Boulogne, elle se fait arrêter en compagnie de son mari, gagne-denier, âgée de 50 ans, les policiers reconnaissent la mendiante du fait : « […] qu'elle se bat aux portes des églises […] ».[384] Dans nos documents, c'est une douzaine d'églises qui apparaissent comme des centres attractifs des mendiants, et ce, dispersées au travers de la ville. Si l'église des Filles-Dieu et l'église Saint-Leu sont des lieux bien connus des mendiants du quartier Saint-Denis, leur très grande mobilité les amène aussi bien à l'église des Quinze-Vingts, de Saint-Nicolas des champs, de l'église Saint-Sulpice, de l'église des Filles du Calvaire ou encore à l'église Saint-Sacrement et l'église de la Bonne-Nouvelle pour ne nommer que quelques exemples.

[383] Romon, Christian, *Mendiants et vagabonds à Paris,* op.cit., p. 428.
[384] A.N. Y 12 186. Procès-verbal de visite de nuit. 20 octobre 1775.

En somme, le mendiant se déplace dans la ville à la recherche de zones où mendier est profitable. À l'instar des SDF et itinérants des villes modernes actuelles, les mendiants du XVIII^{e} siècle obéissent aux mêmes logiques de la rue : suivre l'argent là où il va. Ainsi, les mendiants parisiens se retrouvent dans les marchés, les halles et les foires où les gens brassent des affaires économiques. Ils suivent les grandes artères de la ville d'Est en Ouest et du Nord au Sud pour demander aux boutiques et surtout être présents dans des rues très fréquentées. C'est la loi du nombre qui règne : plus le mendiant rencontre des gens plus il est susceptible de se faire donner. Les églises ont une place spéciale dans les représentations spatiales des mendiants. En soi, les mendiants ont leur propre carte mentale des lieux où pratiquer leur activité économique et les églises en occupent une grande part. C'est sur les parvis d'église ou dans les églises que s'instaurent des transactions économiques entre le mendiant et le donneur. En outre, si les lieux de la mendicité sont multiples et souvent plurifonctionnels pour les mendiants, il faut aussi souligner que chacun de ces lieux appelle différentes manières de mendier.

6.2 L'économie des expédients : Le mendiant travailleur

Les historiens de la pauvreté se sont beaucoup attardés aux différentes manières dont les sociétés ont géré leurs pauvres. Les diverses institutions

d'enfermement[385] et d'assistance publique[386] se sont ajoutées aux multiples représentations sociales des pauvres qui ont été forgées dans le regard des élites. Les pauvres ont aussi été analysés comme une grande masse où plusieurs profils de délinquants et de criminels se dessinent.[387] À travers les archives judiciaires, c'est toute une histoire de la criminalité qui s'est construite, dans laquelle s'inscrit sans doute cette étude. Pourtant, plus récemment, et à la suite des sociologues, des anthropologues et du monde anglo-saxon, la discipline historique se penchent plus minutieusement sur les mécanismes et les actions des individus afin d'y déceler les résistances et les méthodes pour contrer l'appauvrissement.[388] Les historiens ont appelé ces méthodes

---

[385] Foucault, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, Col. Bibliothèque des histoires, 1975, 318 p. Carré, Jacques. *La prison des pauvres. L'expérience des workhouses en Angleterre*, Paris, Vendémiaire, 2016, 528 p. Chesney, Kellow. *Les bas-fonds de Londres. Crimes et prostitution sous le règne de Victoria*, Paris, Texto, 1981, 520 p. Quétel, Claude. « En maison de force au siècle des Lumières ». In: *Cahier des Annales de Normandie*, n°13, 1981. Marginalité, déviance et pauvreté en France (XIVe-XIXe siècles) pp. 43-79. Gutton, Jean-Pierre. « Enfermement et charité dans la France de l'Ancien Régime ». In. *Histoire, économie et société*, 1991, 10e année, n°3. Prières et charité sous l'Ancien Régime, p. 353-358.

[386] Les études sur les formes d'assistance, de charité et de prise en charge des pauvres sont les chemins que les historiens ont empruntés avec le plus d'insistance depuis le début du XXe siècle. Sans volonté d'exhaustivité, nous proposons, ici, quelques références incontournables en sachant que cette sélection laisse dans l'ombre beaucoup d'autres ouvrages qui mériteraient d'être cités. Cahen, Léon. *Le Grand bureau des pauvres de Paris au milieu du XVIIIe siècle. Contribution à l'histoire de l'assistance publique*, Paris, G. Bellais, 1902. Cahen, Léon. « Les idées charitables à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles d'après les règlements des compagnies paroissiales », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no 1, 1900-1901, p. 17. Bloch, Camille. « Inventaire sommaire des volumes de la collection Joly de Fleury concernant l'assistance et la mendicité », *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 69, 1908, p. 63-168 ; François Furet, « Structures sociales parisiennes au XVIIIe siècle. L'apport d'une série ''fiscale'' », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1961, p. 939-958. Thillay Alain, « La charité Sainte-Marguerite et le secours des pauvres à Paris. Au cours de la première moitié du XVIIIe siècle », *Histoire urbaine*, 2011/3 (n° 32), p. 101-125. Robin- Romero, Isabelle. *Les orphelins de Paris. Enfants et assistance aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007. Beauvalet-Boutouyrie, Scarlett. *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001.

[387] Farge, Arlette, *Vivre dans la rue à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1992, 2e Édition, 252 p. *Le vol d'aliments à Paris au XVIIIe siècle*, Plon, Paris, 1974. *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIIIe siècle,* Paris, Hachette, 1986, 355 p.

[388] Fontaine, Laurence, « Une histoire de la pauvreté et des stratégies de survie », *La découverte | Regards croisés sur l'économie*, 2008, no° 4, pp. 54-61.

« l'économie des expédients »[389] qui englobe toutes les stratégies déviantes qui permettent à des individus pauvres de continuer à obtenir des gains qui ne proviennent pas d'un travail salarié licite. Cette « économie des expédients » concerne le vol, la contrebande, la prostitution, l'abandon d'enfant, la mendicité, le recel et toutes autres formes d'activités économiques qui peuvent être utilisées pour soutenir financièrement un individu appauvri.[390]

Les anthropologues, eux, ont beaucoup parlé de « travail informel », « d'économie informelle » ou encore, de « marché informel » pour traiter des activités de natures économiques qui ne se soumettent pas aux lois de l'économie et du travail intégrés dans la société.[391] Ils soulevaient aussi le cercle sans fin dans lequel tombaient les individus des groupes marginaux qui pratiquaient des formes du travail informel. L.A. Machado da Silva, sociologue et anthropologue, soulignait les tendances :

---

[389] Sur l'économie morale, les marchés informelles et la pauvreté, les travaux de Laurence Fontaine sont précieux. *L'Économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008, 437 p. *Pauvreté et stratégies de survie*, Éditions rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2008, 68 p. *Alternative Exchanges: Second-Hand Circulations from the Sixteenth Century to The Present*, Oxford, Berghahn, 2008. Fontaine, Laurence et Florence Weber (dir.), *Les paradoxes de l'économie informelle. À qui profitent les règles?*, Paris, Karthala, 2011.

[390] Toutes ces activités ont eu, à intensité variable, l'attention d'un ou de plusieurs chercheurs. Sur la prostitution, nous avons déjà cité les deux travaux d'Érica-Marie Benabou et de Clyde Plumauzille. Sur le vol, il est impossible de ne pas relire les ouvrages d'Arlette Farge. La contrebande et les milieux clandestins urbains ont eu plusieurs représentants : Aprile, Sylvie et Emmanuelle Retaillaud-Bajac (dir.). *Clandestinité urbaine. Les citadins et les territoires du secrets*, Presses universitaire de Rennes, 2008, 378 p. Kwass, Michael. *Contraband: Louis Mandrin and the Making of a Global Underground*, Harvard, *Presses universitaires de Harvard*, 2014, 457 p.

[391] Cortado, Thomas, « L'économie informelle vue par les anthropologues », La Découverte | Regard croisés sur l'économie, 2014/1, no° 14, pp. 194-208. Laberge, Danielle. « Interroger l'itinérance : stratégies et débats de recherche », *Cahiers de recherche sociologique*, no°22, pp. 93 – 112. Damon, Julien. « La mendicité : traque publique et ressource privée », In. *Recherches et Prévisions*, no°50-51, Décembre-mars 1997, Éclairages sur les minima sociaux, pp. 109- 127.

« […] des groupes marginaux à occuper des emplois non déclarés, sans existence administrative ou juridique (le marché non formalisé du travail), ce qui avait pour conséquence de priver ces groupes de droits civiques et sociaux, et donc de les maintenir dans la marginalité. »[392]

À l'économie des expédients et informelles, s'ajoute l'économie solidaire ou populaire. Cette dernière fait surtout appel à la réhabilitation de pratiques informelles : « […] autrefois jugées illégales ou archaïques, en soulignant leurs vertus morales, mais par là même, elles occultent celles motivées par la recherche égoïste du profit ou qui reposent sur la tromperie, l'exploitation et le recours à la violence. »[393] Dès les années 1960, des anthropologues se sont intéressés à des formes d'économie et à des noyaux économiques qui ont continué à vivre en dépit des marchés capitalistes. L'anthropologue américain Clifford Geertz[394] étudiait, en 1979, l'importance des « bazars » dans les sociétés sous-développées. Suivant les traces de ces premiers anthropologues, d'autres ont orienté leur recherche autour de diverses formes d'économies solidaires comme le « commerce à la valise » en Méditerranée ou le trafic de crack à New York.[395] Le cas des biffins à Paris a attiré des géographes comme Hélène Balan qui propose de lier les processus de désinsertion sociale avec des réalités

[392] Cité dans Cortado, Thomas. « L'économie informelle vue par les anthropologues, op.cit. p. 201.
[393] Cortado, Thomas, « L'économie informelle vue par les anthropologues », op.cit., p. 204.
[394] Geertz, Clifford, *Meaning and Order in Moroccan Society: Three Essays in Cultural Analysis*, *Cambridge University press*, 1979, pp. 123-135.
[395] Bourgois, Philippe, *En quête de respect : Le crack à New-York*, Seuil, Paris, 2001, 327 p.

spatiales spécifiques.[396] Le cas des biffins à Paris sert de terrain de recherche à la géographe. Les biffins sont des vendeurs informels et le terme est un synonyme ancien de chiffonnier. Ces derniers sont : « […] des personnes en situation de précarité qui font illégalement commerce d'articles de récupération et, dans une moindre mesure, d'articles neufs. »[397] Le cas des biffins de Paris s'inscrit dans les réflexions de la marginalité et la spatialité. Relégués à l'extérieur des circuits économiques normatifs, les lieux où se pratiquent ces activités économiques alternatives sont le résultat d'un processus comme l'est celui de la désaffiliation sociale.[398]

Si les recherches contemporaines des sciences sociales abordent ces formes de travail selon des termes nouveaux - économie informelle, économie solidaire, souterraine ou clandestine - les réalités qui se cachent derrière ces concepts intellectuels ne sont pas neuves. Au contraire, le XVIII^{e} siècle créait ses bas-fonds sur ces activités illicites et clandestines, le XIX^{e} siècle en faisait tout autant en laissant reposer « ses classes dangereuses » sur ces économies parallèles. Car il s'agit bien de parallélisme, si les activités économiques « du monde intégré » sont pensées en totale séparation avec celle « du monde illicite et clandestin ». La séparation n'est pas si étanche et, finalement, il s'agit simplement de considérer ces deux formes d'économies comme un

[396] Balan, Hélène, « Représentations et gestion de la marginalité sociale : le cas des biffins à Paris », *Bulletin de l'association de géographes français* [en ligne], mis en ligne le 20 octobre 2018, consulté le 27 mai 2021.
[397] Balan, Hélène, « Représentations et gestion de la marginalité sociale », op.cit., p. 503.
[398] Antoine, Bailly, « L'émergence du concept de marginalité : sa pertinence géographique », In. A. Vant (dir.), *Marginalité sociale, marginalité spatiale*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 48-53.

tout : le travail des mendiants au XVIII[e] siècle permet quelques réflexions en ce sens. J. Damon, dans son article « La mendicité : traque publique et ressource privée »[399], avertissait ses lecteurs quant aux termes de nature économique et commerciale qu'il entendait employer pour traiter de la mendicité.

> Cette terminologie pourrait paraître inadaptée à des conditions objectivement très éloignées du travail salarié et souvent considéré comme à l'écart de la société. On conservera pourtant ces termes dans le texte, et ce pour deux raisons. Premièrement, ce langage, même s'il n'est pas habituel pour décrire des situations d'extrême pauvreté, nous paraît adapté pour rendre compte avec précision et rigueur de la mendicité. Utiliser un tel vocabulaire est une méthode féconde pour montrer que l'activité du mendiant est beaucoup plus structurée qu'on peut l'imaginer. Deuxièmement, les mots qui le composent sont régulièrement employés par les personnes concernées, quand elles échangent sur leurs journées ou quand elles décrivent leurs activités.[400]

L'étude sociologique de l'auteur sur la mendicité effectuée auprès d'un contingent de mendiants permet de sonder avec plus de finesse le vocabulaire que ces derniers emploient pour parler de leur réalité économique et de leur travail. Les documents de la police du XVIII[e] siècle rendent considérablement moins justice à la parole des mendiants bien qu'il est possible de déceler quelques brides de paroles.

---

[399] Damon, Julien, « La mendicité : traque publique et ressource privée », In. *Recherches et Prévisions*, no°50-51, Décembre-mars 1997, Éclairages sur les minima sociaux

[400] Damon, Julien, « La mendicité : traque publique et ressource privée », op.cit. p. 201.

Au chapitre précédent, nous nous sommes attardés à un groupe de mendiants, celui des aveugles possédant des espaces de mendicité désignés. Les espaces octroyés par les autorités des villes ou religieuses des institutions comme les Quinze-Vingts ne sont pas toujours gage de réussite économique pour les mendiants ce qui explique leur grande mobilité en dépit des injonctions de demeurer aux endroits assignés. C'est lorsque ces aveugles qui mendient sont capturés par la police qu'il est possible de mettre en relief un vocabulaire économique. Plusieurs mendiants signalent aux policiers « qu'ils ne font rien à leur place ». Autrement dit, le mendiant souligne l'incapacité d'obtenir de l'argent. En effet, les aveugles se rendent tous les jours à leurs places désignées en espérant recevoir des aumônes qui ne viennent pas ce qui stimule leur mobilité.

Au-delà des considérations financières insatisfaisantes pour les aveugles, leur présence récurrente rappelle en force la nature particulièrement structurée de leur activité qui n'est pas sans rappeler celui du travail. Les heures des présences, les déplacements dans la ville pour se rendre à son lieu de travail, le fait également que le choix de l'emplacement provienne d'une instance sur laquelle le mendiant n'a pas de contrôle rappellent les structures du travail où un patron indique à ses travailleurs quoi faire - demander des aumônes-, comment le faire, - avec des signes distinctifs et des permissions - et où le faire – dans les endroits choisis d'avance-. Les aveugles qui se tournent vers la mendicité, ce qui fait d'eux des proies pour la police, sont portés par la nécessité. En octobre 1780, l'inspecteur Lescare est mandaté pour : « […] arrêter

ceux qu'il trouvera en contravention desdites déclarations et ordonnances et notamment les aspirants aux Quinze-Vingts qui mendient de porte en porte. »[401] Il capture, rue de la Vannerie, un aspirant aux Quinze-Vingts Pierre Nicolas Demange qui informe les policiers des raisons qui le motivent à mendier aux portes des boutiques : « Qu'il a sa place rue de Sorbonne, qu'il est vrai qu'il mendiait dans les rues parce qu'ils ont bouché le passage où il se met que la faim fait sortir le loup hors du [bois], qu'il est encore vrai qu'il a été arrêté pour pareil fait le mois de septembre dernier et conduit aux Quinze-Vingts. »[402]

La parole du mendiant parisien ne trouve que très peu de place dans les documents de la police. S'ils se sont racontés plus longuement, les commissaires et les greffiers n'en tiennent pas toujours compte dans les procès-verbaux qui se doivent d'être succincts et de ne retenir que des informations utiles à la justice. De fait, les limites que nous rencontrons concernent essentiellement les discours que les mendiants entretiennent sur eux-mêmes et sur leurs activités. Ce qui est, cependant, certain, c'est la longue déclinaison de réalités économiques qui mènent des individus vers différentes formes de mendicité.

[401] A.N. Y 12 199. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 17 octobre 1780.
[402] Idem.

6.2.1 Réalités économiques divergentes : la mendicité comme revenu

Les réalités économiques des mendiants parisiens sont aussi diversifiées que peuvent l'être leurs relations sociales. Si plusieurs mendiants ont toujours de la famille, élargie ou nucléaire, et qu'ils trouvent secours auprès de connaissances dans la ville, les profils économiques des mendiants témoignent aussi de la pluralité des conditions qu'il est possible de retrouver chez les pauvres. Par ailleurs, ces liens économiques plus ou moins distendus rappellent avec force que l'exclusion est un processus, que tous ne se retrouvent pas au même moment dans les mêmes difficultés et que les réalités économiques sont mouvantes. La parole des mendiants est complexe à reconstruire dans les documents de la police, mais puisque la police pose des questions ouvertes, il est possible de dégager des niveaux économiques chez les mendiants.

De fait, la mendicité permet d'obtenir trois types de revenus : d'appoint, de transition et permanent. Il apparait assez clairement dans les procès-verbaux que tous les mendiants ne font pas face aux mêmes niveaux de difficultés économiques au moment où ils se font arrêter. Il s'agit d'une évolution qui débute très largement par la mendicité d'appoint ou ponctuelle. Oscillant entre la précarité d'un travail salarié peu rémunérateur et le besoin réel d'obtenir plus de revenus, la mendicité d'appoint est souvent l'apanage des femmes. Le 30 novembre 1769 les inspecteurs Sarraire et Receveur arrêtent rue aux Ours une femme qui mendie, Philiberte Magnan âgée de 72 ans. Les premiers procès-verbaux du commissaire Delaporte ont une particularité qui

aide le chercheur, c'est-à-dire qu'ils prennent la forme de véritables interrogatoires où il est possible de lire les questions et les réponses. Cependant, plus la décennie 1770 progresse, plus cette pratique s'estompera essentiellement en raison du nombre toujours croissant d'arrestations. Ainsi, le commissaire Delaporte demande à la prévenue Magnan : « Depuis quand elle demande, pourquoi et dans quelle rue. »[403] La mendiante répond : « […] a dit qu'elle demande depuis 8 jours pour vivre n'a pas assez d'ouvrage et qu'elle a été arrêtée rue aux Ours. »[404] Pour bien des femmes, la mendicité, tout comme la prostitution, sert de supplément de revenu. Certaines affirment ne mendier que les dimanches, d'autres insisteront sur le fait qu'elles ne mendient que lors des journées fériées. C'est d'ailleurs le cas de Claude Françoise Millard, veuve de 60 ans et originaire de Franche-Comté, que la police connait pour : « […] l'avoir vue et suivie mendiant les dimanches et fériés dans les églises de Saint-Sauveur et Saint-Nicolas des champs. »[405] Lors de cette même arrestation, les inspecteurs capturent aussi Marie Anne Carpentier qui est aussi connue pour mendier dans les églises les jours fériés.[406] Ces cas se retrouvent au fil du travail des inspecteurs. En 1782, le 6 octobre à dix heures du matin, l'inspecteur Dutronchet arrête Marie Françoise Bazile, une femme délaissée de 35 ans qui convient mendier : « […] a dit qu'elle travaille la semaine, mais comme elle ne gagne pas assez, elle mendie le dimanche. »[407] Le 26 mai 1777, Victoire

[403] A.N. Y 12 173. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 30 novembre 1769.
[404] Idem.
[405] A.N. Y 12 190. Procès-verbal de visite de nuit. 13 juin 1777.
[406] Idem.
[407] A.N. Y 12 203. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 6 octobre 1782.

Sinotot qui demeure « entre les barrières de la Courtille indique aux policiers qu'elle est orpheline de parents, qu'elle « vend des bouquets ». Connue par la police pour mendier, elle est toutefois libérée sans doute en raison de son jeune âge, 12 ans.[408] Le point de convergence de ces exemples issus des procès-verbaux, c'est sans aucun doute le caractère ponctuel de la mendicité. Comme Marie Jeanne Lecuyer qui affirme aux policiers : « […] mendier aujourd'hui pour la première fois parce qu'elle a de la soie mauvaise »[409]. Les motifs économiques qui poussent à la mendicité sont temporaires. Marie Madeleine Senet affirme aux policiers : « […] qu'elle a envoyé sa fille par misère demander un morceau de pain chez un boulanger parce que la femme pour qui elle a travaillé n'a pas d'argent pour lui acheter un pain de 4 livres. »[410]Avoir un travail, mais qu'il ne soit pas assez rémunérateur est un enjeu de taille notamment pour les femmes qui trouveront dans la mendicité un revenu d'appoint sans réellement quitter le monde du travail licite. Évidemment, ce type de revenu complémentaire concerne aussi les hommes. Le 15 juin 1788, Jean Rete est arrêté rue Saint-Martin alors que les policiers le connaissent pour mendier. Le prévenu raconte au commissaire Delaporte : « Dis qu'il est vrai qu'il mendie parce qu'il a 5 enfants et que sa paye ne suffit pas. »[411] Quand le salaire n'est pas suffisamment élevé, certains pères de famille se tournent vers la mendicité pour pouvoir « soutenir » leur famille. Parfois, la maladie fait en sorte que les mendiants ne peuvent travailler et même si certains détiennent leur place dans des

[408] Idem.
[409] A.N. Y 12 204. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 18 février 1783.
[410] A.N. Y 12 208. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 5 mars 1785.
[411] A.N. Y 12 215. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 15 juin 1788.

institutions de soin, la mendicité demeure un revenu complémentaire : […] « retirée à l'hôpital depuis 18-20 ans est convenue mendier une fois par mois seulement, elle est paralytique de tout le corps. »[412]

Le revenu d'appoint ou supplémentaire que représente la mendicité pour plusieurs individus devient parfois un revenu de transition. C'est le deuxième jalon qui mène certains individus vers la mendicité permanente. La mendicité transitoire se présente comme une option de secours pour ceux qui se retrouvent soudainement sans travail et qui espèrent réintégrer rapidement le marché de l'emploi. Autrement dit, la mendicité transitoire fait office de chômage dans une société où les secours publics ne sont pas suffisants et où l'État ne crée pas de filet de sûreté économique pour les individus précarisés. Pour certains, la mendicité se mélange avec un esprit entrepreneurial. Ainsi, à défaut de ne plus faire partie de corporation de métier ou d'avoir un métier licite, des individus crée des petits métiers qui leur permettent de maintenir une identité qui n'est pas celle du mendiant, mais qui n'est pas complètement celle du travailleur. Le 25 septembre 1776 lors d'une visite de nuit effectuée chez Charpentier logeur rue de Normandie, le commissaire Delaporte accompagné de l'inspecteur Lehoux et de l'observateur Crampon arrêtent trois mendiants dont un homme, Antoine Fouillac. Natif du Languedoc, âgé de 52 ans, l'observateur de la police l'identifie comme mendiant alors que le prévenu affirme : « brocanter de vieux

[412] A.N. Y 12 200. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 4 avril 1781.

souliers avec un associé »[413] Le 14 septembre 1775, Jacques Letellier est capturé par l'inspecteur Receveur, le commissaire Delaporte et l'observateur Latte lors d'une visite de nuit rue de la Mortellerie. L'homme de 54 ans est connu de l'observateur de la police comme mendiant dans les rues : « […] se promenant avec une chaise à rempailler demandant qui a des chaises à rempailler. »[414] Dans les rues de la capitale, les nouveaux chômeurs se réinventent et tentent de maintenir des activités qui génèrent des revenus en acceptant la charité quand elle se présente sans avoir l'air d'être complètement d'un mendiant.

La mendicité apparait aussi comme le premier recours vers lesquels les individus démunis et sans solution financière de rechange se tournent. Les procès-verbaux de la police regorgent d'arrestations de mendiants qui sortent à peine des institutions de santé, de charités ou d'enfermements et qui sont tout aussi rapidement repris comme mendiant. Le retrait temporaire des individus de la société par ces séjours plus ou moins longs dans des institutions crée un engrenage qui mène ces pauvres à constamment retourner dans la rue. Les cas de figure sont multiples : « est sorti du dépôt depuis hier et mendie depuis », « est sorti du dépôt Saint-Denis depuis 6 mois et mendie depuis », « est sortie de l'Hôtel Dieu depuis 6 semaines et mendie depuis ». Les documents de la police ressemblent parfois à de longues suites d'interventions où les individus ont effectué des séjours plus ou moins courts dans les établissements de

[413] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 25 septembre 1776.
[414] A.N. Y 12 186. Procès-verbal de visite de nuit. 14 septembre 775.

détention ou des hôpitaux et qui se retrouvent démunis une fois de retour dans la société. La réinsertion économique se fait aussi difficile que la réinsertion sociale : souvent l'une précède d'ailleurs l'autre. Ces séjours, au contraire de permettre aux mendiants de se réhabiliter mettent simplement un terme à tout retour à une vie sociale et économique normale : « […] est convenue avoir été arrêté pour mendicité et qu'elle est sortie du dépôt elle a encore été vue et suivie mendiant. »[415]

Dans les rues de la capitale, la police capture des centaines de mendiants qui n'ont eu d'autres choix que de retourner à la mendicité une fois leur passage dans les dépôts et les hôpitaux complétés : « Sorti du dépôt Saint-Denis il y a 4 semaines »[416], « Est sorti du dépôt il y a un mois »[417], « Sorti de l'Hôtel-Dieu il y a trois jours ».[418] Tous ont retrouvé la rue et la mendicité comme c'est le cas de François Souilloux. Arrêté rue Saint-Martin aux premières lueurs du matin, sans asile, âgé de 26 ans, il indique au commissaire qu'il est : « sorti hier de l'Hôtel Dieu après 1 mois, que pour le moment il n'a point d'autres ressources que de mendier. »[419] L'histoire se répète pour Henriette Leclair : « […] elle a été à l'hôtel-Dieu pour son bras cassé, sans asile depuis le premier de ce mois qu'elle est sortie ayant couché deux nuits à la halle et n'ayant pas mangé depuis deux jours. »[420] Martial Genton expérimente les mêmes difficultés à sa

[415] A.N. Y 12 186. Procès-verbal de visite de nuit. 20 octobre 1775.
[416] A.N. Y 12 183. Procès-verbal de visite de nuit. 20 juin 1774.
[417] A.N. Y 12 183. Procès-verbal de visite de nuit. 25 juin 1774.
[418] A.N. Y 12 183. Procès-verbal de visite de nuit. 17 juin 1774.
[419] A.N. Y 12 210. Procès-verbal d'arrestations de mendiants. 7 mai 1787.
[420] A.N. Y 12 211. Procès-verbal d'arrestations de mendiants. 6 novembre 1786.

sortie d'un dépôt après un séjour de deux ans : « […] qu'il demande depuis 8 jours, trouvé couché dans les voitures de la cour, a été deux ans au dépôt d'où il est sorti il y a deux mois. »[421]

Enfin, des retours abrupts des mendiants dans la société, s'additionne aussi le manque de travail soudain ou récent qui justifie la mendicité de transition afin de pallier temporairement au vide financier : « […] sans ouvrage depuis deux mois se couchent sous les piliers de la halle, sans argent ni ressource ayant vendu tous ses effets pour survivre. »[422] Les exemples peuvent se surenchérir de misère et de désespoir : « […] sans asile depuis lundi qu'il a mangé son argent, dans ses poches ne s'est rien trouvé. »[423] La privation de travail entraîne les premiers gestes de survie, c'est-à-dire vendre ses possessions. Lorsque ces dernières ont été liquidées, la mendicité guette les individus comme c'est le cas de cette prévenue Geneviève Bourdin âgée de 20 ans qui n'a plus d'effets à vendre. Le processus de perte de contrôle économique apparait dans plusieurs procès-verbaux : « […] domestique sans condition depuis deux mois qu'elle mendie depuis 8 jours et demande qu'on la mène au dépôt n'ayant plus de ressources. »[424] La fin de la maladie aussi rend particulièrement ardu le retour dans la société et dans le monde du travail. Paul Ballet anciennement « huissier de la chambre des comptes » est capturé en octobre 1787 et affirme aux policiers : « […] qu'il mendie

[421] A.N. Y 12 213. Procès-verbal d'arrestations de mendiants. 2 décembre 1787.
[422] A.N. Y 12 212. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 9 février 1787.
[423] A.N. Y 12 213. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 7 septembre 1787.
[424] A.N. Y 12 213. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 4 décembre 1787.

depuis 8 jours parce qu'il n'a pas d'argent relevant d'une maladie de 4 ans, avons remarqué qu'il n'a point de chemise. »[425] Enfin, il y a dans cette catégorie de revenu transitoire tous les individus qui arrivent de fraîche date dans la capitale. Les nouveaux arrivants sont projetés hors des réseaux économiques et sociaux qu'ils connaissaient et se retrouvent souvent fragilisés dans une ville inconnue. La police, sans difficulté à les repérer, les attrape souvent rapidement dès leur arrivée : « À Paris depuis 6 semaines, sans condition, sans asile depuis son arrivée n'ayant pu rester à Sainte-Catherine »[426], « Aveugle et à Paris depuis deux mois »[427], « […] arrivés aujourd'hui à Paris et sans certificat »[428], « À Paris depuis 15 jours et ne faisant rien pour gagner sa vie ».[429] Le nouvel arrivant est un étranger qui est suspect et dont la police se méfie. Le 30 décembre 1776 dans la rue des Filles-Dieu l'inspecteur Receveur effectue une visite de nuit où il capture Louis Laneti qui affirme être : « […] à Paris depuis 6 semaines et sans ouvrage depuis 8 jours et dit qu'il ne fait pas de mal à personne […] »[430] Pourtant, les policiers ne sont pas convaincus de son honnêteté : « […], mais lui a été représenté qu'il est arrêté comme errant, vagabond et ne voulant rien faire que même il lui est arrivé plusieurs fois de demander l'aumône et qu'il est venu à Paris de crainte d'être arrêté à son pays. »[431] L'étranger rencontre d'autant plus de difficulté à intégrer une nouvelle société alors qu'il porte en lui les soupçons d'un passé criminel.

---

[425] A.N. Y 12 213. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 13 octobre 1787.
[426] A.N. Y 12 182. Procès-verbal de visite de nuit. 20 décembre 1774.
[427] Idem.
[428] A.N. Y 12 183. Procès-verbal de visite de nuit. 7 février 1774.
[429] A.N. Y 12 185. Procès-verbal de visite de nuit. 9 juin 1775.
[430] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 30 décembre 1776.
[431] Idem.

Enfin, la mendicité palliative cède la place à une mendicité transitoire pour finalement devenir une activité permanente et quotidienne. Lorsque le retour vers un travail salarié est impossible et que la précarité économique se cristallise, la mendicité, ainsi que d'autres stratégies de survie comme le vol et la prostitution, devient le seul revenu envisageable. Les individus qui atteignent cette étape définitive du processus de disqualification professionnelle doivent souvent leurs difficultés économiques à des causes circonstancielles comme la maladie, l'infirmité de longue date ou bien les nouvelles invalidités issues des accidents de travail. Certains procès-verbaux ne s'embarrassent plus d'écrire les raisons qui ont mené les individus à la mendicité tant elle est établie depuis longtemps et que les mendiants, eux-mêmes, sont connus de la police. François Claude Agnot fait partie de ces mendiants bien connus de la police : « Particulier qui fréquente l'église depuis 10 ans a été vu en train de quêter durant la prière et le Salut. Il mendie dans l'église Saint-Leu depuis plusieurs années »[432] ainsi qu'Étienne Alexis Raymond : « […] qu'il est connu depuis longtemps comme vagabond et qu'il est arrêté comme tel, observant qu'il n'a pas de chemise et que lors de sa capture il a fait le plus grand scandale en criant à lui. »[433]

Le dépouillement minutieux des procès-verbaux, bien qu'ils relatent des cas singuliers, permet de constater des tendances chez les mendiants qui ont la mendicité

[432] A.N. Y 12 182. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 14 octobre 1773.
[433] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 23 décembre 1776.

comme revenu principal depuis une longue période. Les invalidités permanentes sont sans aucun doute ce qui maintient des milliers d'hommes et de femmes dans la rue. Les causes des infirmités, de naissance ou liées au travail, ne sont pas toujours indiquées dans les documents de la police, mais cette dernière accorde beaucoup d'importance au temps : la durée des séjours des mendiants dans la rue. Ainsi, lorsque la police intercepte Claude Cersé le 20 août 1776 à onze heures du soir, le commissaire indique dans le procès-verbal que l'homme : « […] marche avec deux béquilles et qu'il est mendiant depuis 35 ans »,[434] mais, au final, la police s'intéresse assez peu aux causes qui ont mené le mendiant à ses infirmités. Les handicaps et infirmités sont, pourtant, les deux principales causes invoquées par les mendiants pour justifier leur condition économique. Les exemples dans les papiers de la police sont nombreux : « Sans ouvrage et mendiant depuis 8 ans ne pouvant travailler ayant mal à la jambe gauche et est obligé de marcher avec deux béquilles »[435] ou encore, « a nié mendier, mais lui a été soutenu par Lalette qui le connait pour l'avoir vu et suivi mendiant l'avons relaxé attendu de sa mauvaise santé et qu'il parait moribond, qu'il est malade de la poitrine. »[436]

Sans réel filet de sûreté économique pour veiller à ce que les individus sans travail salarié ou bien ceux qui doivent faire face à la maladie ou aux accidents de

[434] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit
[435] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 17 août 1777.
[436] A.N. Y 12 190. Procès-verbal de visite de nuit. 5 juillet 1777.

travail, les individus, à différents moments de leur processus de perte de contrôle économique, se tournent vers la mendicité. Mais si la mendicité apparait comme une stratégie de survie du dernier espoir, les manières de mendier sont aussi très versatiles. Chaque mendiant, ancien ou nouveau, procède selon la pratique qui lui semble la plus efficace et la plus adaptée à sa condition.

6.3 Mendier sa vie : faits et gestes

« Vaut mieux en demander que d'en voler. » Cette maxime des mendiants parisiens retrouvée à plusieurs reprises dans les documents du commissaire Delaporte porte en elle une caractéristique des mendiants de la capitale : le mendiant n'est pas forcément voleur. Il peut l'être, car le vol apparait comme une stratégie de survie, mais il y a dans le choix de ces stratégies une échelle de gravité dont les pauvres de la rue ont pleinement conscience. Mendier ne heurte personne. D'ailleurs, plusieurs mendiants capturés par la police se targuent de « ne pas faire de mal à personne » alors que le voleur, lui, porte préjudice. Néanmoins, il y a différentes manières de mendier dans la ville de Paris qui varient selon les réalités économiques des individus, des conditions personnelles et des attributs qu'ils ont pour mendier.

6.3.1 Les femmes et la pratique de la mendicité

Les documents de la police offrent la possibilité d'observer certains groupes d'acteurs, cette fois-ci d'actrices, de la mendicité qui, souvent, sont invisibilisées. Nous avons déjà statué sur l'infériorité numérique des femmes dans la rue. En revanche, ce désavantage du nombre ne signifie pas que les mendiantes soient indétectables dans les procès-verbaux. Au contraire, les femmes mendiantes se distinguent par des pratiques et des réalités de la pauvreté qui leur sont propres. Entre faire la manche et demander de l'aide au voisinage, les femmes ont aussi comme stratégie de survie de se tourner vers la prostitution. L. Fontaine soulignait que la première stratégie de survie face à la précarité économique est la polyactivité : « […] Elle joue sur un double registre : les activités légales et/ou illégales […]. »[437] La polyactivité peut-être repérable lorsque les mendiants du XVIII^{e} siècle oscillent entre le travail salarié et la mendicité comme revenu supplémentaire et ponctuel. Or, la polyactivité se joue également dans le cumul des activités économiques illégales. En ce sens, notre clientèle de mendiantes est un laboratoire d'observation pertinent.

Les femmes de l'époque moderne sont, de manière générale, désavantagées dans les milieux de travail traditionnel. De fait, le contrôle des femmes sur leur vie économique fluctue en fonction des âges et des statuts sociaux et maritaux.[438] Bien que

[437] Fontaine, Laurence, « Une histoire de la pauvreté et des stratégies de survie », *La découverte | Regards croisés sur l'économie*, 2008, no° 4, p. 56.
[438] Idem.

B. Dauven[439] nous rappelait le processus plus lent des femmes vers l'indigence, ces dernières peuvent aussi atteindre la rue et devoir trouver des stratégies de survie. La première stratégie qu'elles emploient, c'est de mettre à profit les enfants qu'elles ont. Si plusieurs femmes mendient pour « soutenir » leurs enfants et qu'elles affirment souvent aux policiers « qu'elles ont des enfants dans leur chambre » qui les attendent, certaines d'entre elles choisissent de faire participer les enfants. Le 19 avril 1779, Jeanne d'Avril est arrêtée par la police rue Saint-Honoré aux portes de l'hôtel d'Angleterre par l'inspecteur Santerre. La prévenue, veuve de 30 ans, est arrêtée en : « […] tenant un enfant par la main et a déclaré mendier depuis trois ou quatre jours pour soutenir l'enfant qu'elle tient par la main. »[440] Le 6 octobre 1782, Jeanne D'Avril est à nouveau arrêtée, cette fois par l'inspecteur Lescare, car elle : « Mendiait avec une petite fille à la main à Saint-Leu. »[441] Marguerite Bouché procède de la même manière le 21 août 1779 alors qu'elle est interceptée par l'inspecteur Lescare Place des Victoires : « […] avec son bébé dans les bras, dis avoir 4 autres enfants à la maison […] ».[442]

---

[439] Dauven, Bernard, « Les vagabondes : des inconnues aux XV^e siècle XVI^e siècle », Berlin, *Genèses*, 2006/3 n^o 64, pp. 5 à 25.

[440] A.N. Y 12 195. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 19 avril 1779.
[441] A.N. Y 12 203. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 6 octobre 1782.
[442] A.N. Y 12 196. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 21 août 1779.

Mettre en évidence les enfants pour attirer la compassion des passants permet de solliciter plus facilement de l'argent, car la preuve du besoin financier est réelle et exposée. D'autres mères n'hésitent pas à donner un rôle actif aux enfants qui les accompagnent dans les rues de la ville. Le 4 octobre 1780, l'inspecteur Santerre arrête Jeanne Marguerite Longchamps qu'il conduit chez le commissaire Delaporte :

> « […] qu'il conduit devant nous une particulière et sa petite fille qu'il vient d'arrêter rue Grenier Saint-Lazare connue pour mendier tous les soirs avec sa petite fille, qu'une petite fille tient un papier à la main sur lequel est écrit qu'elle se recommande aux charités des bonnes âmes et bienfaiteurs faisant en autre des [illisible] avec de jeunes filles du quartier qu'elle attire chez elle et qu'elle prostitue […]. »[443]

Dans ce très court extrait de ce procès-verbal fascinant s'entrelacent plusieurs activités économiques propres aux femmes. Ainsi, les enfants n'ont pas qu'un rôle passif d'exposition et de présence silencieuse. Au contraire, ils peuvent jouer une part active dans la mendicité des parents qui devient aussi la leur. Plus largement, cet extrait fait entrevoir une autre activité féminine liée à la misère soit, la prostitution. Jeanne Marguerite Longchamps en plus de faire travailler sa petite fille comme mendiante profite de la rue pour recruter de jeunes femmes du quartier dont elle devient la maquerelle.

[443] A.N. Y 12 199. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 4 octobre 1780.

L'amalgame de la mendicité et de la prostitution est visible chez plusieurs mendiantes qui sont capturées par la police. Les procès-verbaux où nous retraçons des signes visibles du mélange entre la prostitution et la mendicité sont souvent le résultat des visites de nuit où durant l'interrogatoire les prévenues admettent être aussi des « femmes du monde ». Marie Gallet admet aux policiers êtres : « Femme du monde depuis 11 ans » alors qu'elle est arrêtée aussi pour avoir été vue mendier dans la ville.[444] Il en va de même pour Anne Maugin arrêtée dans la même visite de nuit et de Louise Lahaye arrêtée le 13 juillet de la même année.[445] Il est parfois complexe de déterminer si la mendicité entraine la prostitution ou bien si le chemin ne se fait pas à l'inverse. Marie Marguerite Barillet est un des exemples qui souligne la difficulté de départager qu'est-ce qui de la prostitution ou de la mendicité vient en premier : « […] est convenue avoir été arrêtée comme femme du monde et transportée à l'hôpital où elle est restée six mois et est sortie il y a treize mois, lui a été soutenu qu'elle mendie journellement dans l'église de Saint-Sulpice. »[446] Marie Marguerite Barillet peut avoir débuté son travail dans la rue par la prostitution ou la mendicité, il est impossible de déterminer, mais force est d'admettre qu'elle a, à des moments différents, pratiqué ces deux formes d'activité économique. De plus, l'observateur Cadet qui affirme la voir mendier tous les jours à l'église Saint-Sulpice rappelle avec force que mendier est une activité régulière et quotidienne comme un travail. Parfois, les mendiantes qui pratiquent aussi

[444] A.N. Y 12 184. Procès-verbal de visite de nuit. 8 août 1774.
[445] A.N. Y 12 184. Procès-verbal de visite de nuit. 13 juillet 1774.
[446] A.N. Y 12 185. Procès-verbal de visite de nuit. 26 janvier 1775.

le travail de la prostitution sont prises en flagrant délit, c'est ce qui arrive à Catherine Prudhomme : « Elle racolait deux particuliers qui se sont enfuis. »[447] Les policiers trouvent aussi ces femmes du monde en plein travail lors de leur visite de nuit chez les logeurs : « Observant que nous l'avons trouvé coucher sans chemise avec un homme dans un lit auquel il n'y avait pas de drap qu'elle s'est habillée devant nous et est partie sans chemise faute d'en avoir et a déclaré être gâtée et avoir besoin depuis trois mois d'aller à la maison de santé. »[448] Il ne s'agit jamais, dans les minutes du commissaire Delaporte, d'un type de prostitution qui attire les grandes fortunes. La plupart des cas rencontrés relèvent de la nécessité, lorsque les femmes n'arrivent pas à tirer assez de la mendicité, elles sautent le pas et décident de vendre plus que leur misère.

Mais ce commerce n'est pas toujours calme et ne se fait pas constamment à l'insu du voisinage au détour d'une ruelle. Les archives de la police soulignent aussi les moments de tensions entre ces femmes qui tentent de survivre et les résidents des quartiers. À plusieurs reprises les policiers doivent intervenir : « […] où en notre présence et sur les plaintes tant de la garde des portes qui est en fait que de plusieurs voisins qui nous ont dit que tous les jours les femmes qui y sont rôdent la nuit dans les rues, attaquent les passants, les attirent chez elle, qu'elles occasionnent des batteries, troublent le repos des citoyens qu'il y a moins d'une heure on se battait encore chez

[447] A.N. Y 12 185. Procès-verbal de visite de nuit. 13 janvier 1775.
[448] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 29 juillet 1776.

elles. »[449] Les diverses stratégies de survie illicites sont tolérables à partir du moment où elles sont contrôlées et pratiquées avec un minimum de discrétion. Il en ira de même avec les mendiants insolents, ces derniers n'attireront jamais la commisération.

Autour des femmes qui pratiquent la prostitution et la mendicité, des archétypes masculins se dessinent. De fait, si certaines femmes deviennent des maquerelles dans les quartiers, des hommes en quête d'un revenu deviennent aussi proxénètes et profitent de la vulnérabilité économique des femmes de la rue « pour les mettre à l'ouvrage ». L'inspecteur Receveur arrête un homme rue du Faubourg Montmartre, car il s'agit : « […] d'un particulier trouvé battant une femme, il est connu comme vagabond et de mettre les femmes à contribution. »[450] Joseph Advenet est connu des policiers pour : « […] soutenir des femmes du monde, vivant des profits qu'il y retire, maltraitant les femmes quand elles ne le payent pas de sorte qu'il y a beaucoup de plaintes et placets contre lui. »[451] Nicolas Taget cumule, quant à lui, les mauvais rôles : « […] baccanaleur, rodeur de nuit, soutenant des femmes du monde et domestique insolent. »[452] En termes de polyactivité, Pierre Laroche réussit à faire plusieurs travaux : « Gagne-denier travaillant à la halle à la mairie, propriétaire pour moitié de la maison, connue pour retirer chez lui des femmes du monde qu'il loge en chambre garnie sans permission et à qu'il fait payer trente sols par jour où elles

[449] A.N. Y 12 187. Procès-verbal de visite de nuit. 18 juillet 1776.
[450] A.N. Y 12 186. Procès-verbal de visite de nuit. 23 août 1775.
[451] A.N. Y 12 185. Procès-verbal de visite de nuit. 19 janvier 1775.
[452] A.N. Y 12 186. Procès-verbal de visite de nuit. 23 août 1775.

couchent avec des hommes […]. »[453] Bien que la prostitution soit davantage une affaire de femmes au XVIII[e] siècle[454], le personnage du proxénète, qui apparaitra avec plus de force au tournant du XIX[e] siècle, fait déjà son entrée dans les documents de la police un siècle plus tôt.[455]

Enfin, si certains hommes se servent des femmes comme stratégie de survie économique, car les hommes proxénètes se servent de cette opportunité pour tirer un revenu puisqu'ils sont eux-mêmes aux prises avec une précarité économique, d'autres font commercer de leur secours auprès des prostituées. Ainsi, il n'est pas rare de rencontrer des hommes souvent jeunes qui agissent comme éclaireurs pour les femmes de la rue en les prévenant de l'arrivée des policiers. Jean Baptiste Durand âgé de 18 ans, gagne-denier est arrêté par la police qui le connait pour : « […] avertir les femmes du monde dont il retire un tribut quand il voit venir la garde. »[456] François Bernard, 14 ans, reprend le même travail auprès des femmes de la rue : « […] avertissant les femmes du monde de se sauver quand il voit venir la garde. »[457]

En somme, les femmes et les métiers de la rue ont aussi une longue histoire bien qu'elle soit souvent moins visible, notamment en raison du plus petit contingent

[453] A.N. Y 12 190. Procès-verbal de visite de nuit. 12 mai 1777.
[454] Idem
[455] Idem
[456] A.N. Y 12 186. Procès-verbal de visite de nuit. 4 septembre 1775.
[457] A.N. Y 12 186. Procès-verbal de visite de nuit. 16 août 1775.

de personnes qu'elles représentent. Pourtant, ces dernières se servent des stratégies de survie qui leur sont propres, entre autres, la mendicité avec l'aide et la complicité de leurs enfants, mais aussi de la prostitution. Elles sont aussi celles que l'on retrouve en plus grand nombre dans les églises ou sur les parvis de ces dernières afin de demander l'aumône. Évidemment, leur présence ne se limite pas à ces deux activités. Les stratégies de survie autour de la mendicité sont souvent mixtes et elles les partagent avec les hommes qui travaillent dans la rue.

6.3.2 Mendier dans la ville : au-delà de l'espace, des gestes

« Les enquêtes sociographiques sur les personnes qui font la manche montrent qu'elles vivent cette expérience comme un véritable métier, organisé dans le temps et dans l'espace. La mendicité a toujours été et reste une activité qui s'exerce au quotidien comme un travail. »[458] Les documents de la police témoignent de cette régularité quotidienne que possèdent les mendiants de la capitale : « A été vu tous les jours demander l'aumône au Louvre et à la place des Victoires », « […] qu'il la connaissait pour la voir tous les jours dans les différents quartiers de Paris demander l'aumône », « […] qu'il le connaisse pour l'avoir vu plusieurs fois et notamment aujourd'hui à deux heures sur le boulevard Montmartre près de la rue de Richelieu demander l'aumône aux passants après avoir conduit un aveugle. », « Lui a été soutenu par Anquetil qu'il le connait pour l'avoir plusieurs fois encore aujourd'hui après-midi vu demandant

[458] Damon, Julien. « La mendicité : traque publique et ressource privée », In. *Recherches et Prévisions*, no°50-51, Décembre-mars 1997, Éclairages sur les minima sociaux, p. 113.

l'aumône rue Saint-Paul, rue Saint-Antoine et rue du faubourg Saint-Antoine. »[459] La constance des mendiants est parfois telle que les observateurs de la police en témoignent : « Courtois et Lalette qu'ils le connaissent pour le voir tous les jours à deux heures après-midi demander l'aumône à la porte de M. le duc […]. »[460]

Non seulement mendier est une activité qui se fait quotidiennement, mais il s'agit aussi d'un travail qui requiert de ses pratiquants un arsenal de connaissances. Pour espérer survivre en mendiant, il faut maitriser adroitement deux registres de connaissances. D'une part, il faut habilement utiliser des discours, des pratiques et des attitudes. Le mendiant est son propre instrument de travail. D'autre part, le mendiant doit posséder des savoirs spécifiques liés à la maitrise des lieux et des horaires. Autrement dit, le mendiant est un travailleur autonome qui doit savoir attirer sa clientèle, en tirer un revenu, et ce, en sachant quelle prestation fonctionnera sur quel auditoire.

J. Damon traite de « marketing » de la mendicité pour qualifier l'ensemble des techniques de sollicitation employées par les mendiants modernes.[461] Réfléchies ou instinctives, les méthodes pour mendier efficacement ont, finalement, peu changé dans le temps. En ce qui concerne les mendiants du XVIII^{e} siècle, l'exposition passive est

[459] A.N. Y 12 198. Procès-verbal de visite de nuit. 8 et 15 avril 1777.
[460] A.N. Y 12 189. Procès-verbal de visite de nuit. 2 janvier 1777.
[461] Damon, Julien. « La mendicité : traque publique et ressource privée, op.cit., p.115.

particulièrement limitée : le mendiant parisien est très mobile. Les aveugles des Quinze-Vingts qui désobéissaient à l'injonction de demeurer « à leur place » ne sont pas les seuls dont le besoin de circuler dans la ville se manifeste afin d'assurer des revenus plus conséquents. Les églises, nous l'avons vu, attirent les mendiants notamment sur leur parvis, mais ces derniers demeurent assez rarement à l'extérieur. Mendier à l'intérieur des églises est une méthode récurrente des mendiants jusqu'au moment où ces derniers perturbent les offices religieux. Les prêtres et les sacristains sollicitent alors l'aide de la Garde et des inspecteurs de police.

> « Qu'il vient d'arrêter sortant de l'église Saint-Leu un prévenu de mendicité dans ladite église, errant dans les environs de cette ville, dans les guinguettes, sans état, soupçonné d'avoir fait des escroqueries, d'avoir mauvaises liaisons, se disant charretier, portant habituellement un fouet et ayant déjà été arrêté plusieurs fois, connu comme suspect. À dit qu'il demande depuis qu'il est sorti de l'hôtel-Dieu il y a trois semaines dans les églises et qu'il a demandé ce matin dans l'église Saint-Leu. Pourquoi il est oisif. À dit que son intention était de retourner en champagne voir sa fille qu'il mendie depuis 4 ans qu'il ait déjà été arrêté deux fois dont une à Montmartre comme suspect, mais n'a jamais fait de tort à personne et est bien connu d'honnêtes gens. »[462]

Les interventions de la police dans les églises sont rarement à la faveur des mendiants. Jean Christophe Vincent n'est pas le seul mendiant à se retrouver incarcéré après s'être fait trop remarquer dans les églises de la ville, c'est aussi le cas de François Pastorein qui mendie « avec insolence ». Le commissaire Delaporte interroge ce mendiant

[462] A.N. Y 12 175. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 21 avril 1770.

insolent : « S'il n'est pas vrai qu'un prêtre de Saint-Leu lui ayant donné une pièce de dix-huit deniers il ne lui a pas rejeté en disant qu'il lui en fallait davantage? »[463] Le prévenu répond aux policiers : « A dit que c'est vrai, mais que c'est par faiblesse d'esprit. »[464] L'église Saint-Leu attire les mendiants : « Particulier qui fréquente l'église depuis 10 ans a été vu en train de quêter durant la prière et le Salut. Il mendie dans l'église Saint-Leu depuis plusieurs années. »[465] Les mendiants ne sont pas interdits d'accès dans les églises, mais mendier y est, comme partout, proscrit. Nicolas Tarrin reçoit la permission de prendre place dans une église, mais la sollicitation n'est pas permise : « […] incommodé des deux jambes et marchant avec deux béquilles ayant une permission du père Sobard de l'Ave Maria pour se mettre dans l'église à la place de Barthelemy Borel et y reçoit sans demander. »[466] Ce dernier sera arrêté dans les rues de la ville pour mendicité. Si certaines femmes se battent sur les parvis des églises que d'autres s'y rendent tous les jours comme au travail, les églises ne sont pas les seuls décors de la ville qui voient les mendiants tenter, de plusieurs manières, d'attirer les aumônes.

La mobilité des mendiants est, en soi, une stratégie. Être mobile permet à ces derniers de couvrir plus de territoire où ils sont susceptibles de recevoir, mais aussi de rencontrer un plus grand nombre d'individus. Le porte-à-porte est sans doute la

[463] A.N. Y 12 177. Procès-verbal de capture et d'interrogatoire. 22 mai 1771.
[464] Idem.
[465] A.N. Y 12 182. Procès-verbal de capture et d'emprisonnement de mendiant. 14 octobre 1773.
[466] A.N. Y 12 183. Procès-verbal de visite de nuit. 8 avril 1774.

pratique la plus répandue auprès des mendiants tant hommes que femmes. Si les grandes artères de la ville intéressent les mendiants pour les gens qui y déambulent en grand nombre, ces rues sont aussi des centres économiques où les boutiques et les commerces ont pignon sur rue. Parfois, les mendiants se satisfont de demeurer aux portes des boutiques et de solliciter les clients : « mendie aux portes des boutiques » alors qu'en d'autres circonstances, les mendiants demandent auprès des boutiquiers : « Allaient de boutique en boutique en faisant des extravagances et entrants dans toutes les boutiques. »[467] Parfois, si l'aumône ne vient pas, le vol apparait : « Arrêté comme rodeur de nuit, vagabond et mendiant portant un bandeau à la tête s'arrêtant aux portes des boutiques pour demander l'aumône ou pour voler. »[468] Le *modus operandi* de la mendicité aux portes des boutiques est connu de millier de mendiants. Toutefois le porte à porte n'est pas la seule forme de sollicitation qui apparait dans les rues parisiennes, les mendiants choisissent de se rendre sur les grands boulevards : mendier aux portes des carrosses demeure une pratique largement répandue.

La sollicitation aux portes des boutiques, des carrosses et même auprès des passants ne se pratique pas de manière uniforme. Les discours varient d'un mendiant à un autre et même les manières de communiquer. Il y a à Paris dans la seconde moitié du XVIII^{e} siècle un commerce de l'écrit de la mendicité. Si la presque totalité des mendiants n'arrive pas à signer de leur nom au bas des procès-verbaux, plusieurs

[467] A.N. Y 12 186. Procès-verbal d'emprisonnement de la Garde de Paris. 16 novembre 1775.
[468] A.N. Y 12 189. Procès-verbal de visite de nuit. 22 février 1777.

adoptent une méthode de sollicitation qui inclut des documents à faire lire aux passants. A. Farge racontait dans un ouvrage, *Le bracelet de parchemin*[469], toutes les formes de documents que les gens du peuple parisien portaient sur eux. Des bouts de papier avec des équations qui resteront à jamais irrésolus jusqu'aux documents qui dictent les identités, A. Farge relève ces documents dans les papiers de la police. Ces parcelles de parchemins étaient retrouvées sur les cadavres. En outre, l'historienne a rencontré les certificats de mendicité délivrés par les bureaux de charité partout dans le royaume. Ces certificats de mendicité empêchent les détenteurs d'être arrêtés comme mauvais pauvres ou comme mendiants.[470] Dans les documents qui ont été les nôtres, nous n'avons pas retrouvé ces exemples, mais la présence de diverses formes de documents écrits chez les gens du peuple et les pauvres témoignent de leur utilisation de l'écrit alors que la majorité d'entre eux sont analphabètes. Alexis Castel est conduit au commissaire Delaporte le 31 mai 1781 par l'inspecteur Santerre : « […] qu'il conduit devant nous un prévenu de s'introduire dans les maisons y mendier en portant des papiers à lire, lequel après serment de dire vérité a dit se nommer Alexis Castel âgé de 61 ans natif de Beaujeu diocèse de Macon cy devant perruquier faisant actuellement ce qu'il peut pour gagner sa vie […]. »[471] S'introduire dans les domiciles des citoyens parisiens mène immanquablement à une arrestation du mendiant intrusif. On ne mendie pas chez les particuliers comme dans les boutiques : l'espace privé et public ont chacun

[469] Farge, Arlette, *Le bracelet de parchemin. L'écrit sur soi au XVIII^e siècle*, Paris, Bayard, 2003, 113 p.
[470] Farge, Arlette, *Le bracelet de parchemin*, op.cit., p. 43-44.
[471] A.N. Y 12 200. Procès-verbal d'arrestation de mendiant. 31 mai 1781.

leur loi. Or, le mendiant est capturé alors qu'il demande avec des papiers. Ces papiers, plusieurs mendiants les utilisent et on retrouve les traces de leur contenu dans certains procès-verbaux. Jacques Mortier âgé de 12 ans se fait capturer en train de mendier de cette manière :

> « Lequel nous a dit qu'il conduit devant nous un particulier qu'il a arrêté mendiant en présentant un papier qu'il tenait et tient encore à la main lequel a dit se nommer Jacques Mortier âgé de douze ans, natif de Paris, sans état, demeurant rue et montagne Saint-Geneviève chez Girard serrurier avec sa mère blanchisseuse de linge fin, qu'il mendie depuis une semaine parce que sa mère l'envoie demander, dans ses poches s'est trouvé quinze liards et quatre morceaux de pain qui lui ont été rendus et nous ayant présenté ledit papier qu'il avait entre les mains nous avons remarqué qu'il est connu en ces termes « Monsieur et madame ayez pitié d'une pauvre femme veuve dans la dernière des peines, quatre enfants et malade qui se recommandent à vos charités, s'il vous plait » et a déclaré ne savoir écrire ni signer. »[472]

Le 10 mars 1784, un mendiant anonyme est arrêté par la police alors qu'il mendie également à l'aide de papier : « Monsieur et Madame je suis un [illisible] de maison dans la peine, je me recommande à votre humanité, bien des pardons de vous importunez. »[473] Parfois, les mendiants de la capitale utilisent les billets et papiers afin de communiquer par écrit ce qu'ils n'arrivent pas à formuler à l'oral. Ainsi, si les nouveaux arrivants ont plus de chance de vivre des situations économiques précaires,

[472] A.N. Y 12 205. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 14 octobre 1783.
[473] A.N. Y 12 206. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 10 mars 1784.

il arrive aussi régulièrement que ces derniers ne parlent simplement pas français. C'est le cas de plusieurs mendiants qui souvent ne peuvent pas répondre aux questions de la police et qui sont envoyés dans les prisons. Dans le cas de Jean Joseph Sauburg originaire d'Allemagne et qui ne parle pas français, les policiers trouvent sur lui un document de confession d'un prêtre de Saint-Sulpice.[474] Si certains papiers aux mains des mendiants traduisent cruellement la détresse matérielle dans laquelle ils se retrouvent, d'autres documents qui sont utilisés pour mendier sont simplement falsifiés. Le 12 octobre 1784, Pierre Mussey est arrêté rue Saint-Denis alors qu'il explique aux policiers qu'il mendie depuis trois semaines parce qu'il a sur lui une permission du lieutenant général de police qu'il montre aux passants.[475] Dans les placets et billets que les mendiants prennent avec eux, il est possible d'y lire entre autres les conditions qui sont les leurs, mais il s'agit essentiellement d'interpeller la pitié d'autrui et surtout de faire reconnaitre une légitimité dans la demande. Joseph Fausse est en possession de deux de ces documents lors de son arrestation :

> « Trouvé sur lui deux écrits dont un qu'il a déchiré en notre hôtel pendant les questions que nous faisions au dit Fausse. Autant que nous avons pu le distinguer que le dit Fausse est dans la misère l'autre écrit est une lettre en formant de placet commençant par ces mot « Monsieur Permettez que le nommé Joseph Fausse de Colmar en Alsace prenne liberté de vous représenter très humblement sa triste situation » et finissant par ceux-ci « Monsieur Grenier duquel j'ai l'honneur d'être connu m'a dit de m'adresser à vous qui est bienfaisant »[476]

[474] A.N. Y 12 205. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 21 avril 1784.
[475] A.N. Y 12 207. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 12 octobre 1784.
[476] A.N. Y 12 208. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 2 avril 1785.

Le garant est fondamental dans cet extrait alors que le mendiant originaire d'Alsace est « sans aveu » dans Paris. Les exemples peuvent se multiplier et ils insistent majoritairement sur la générosité des aidants: « Aux gens charitables, Messieurs et dames, la divine providence a mené à vos pieds le nommé Charles Dussaux […] que ce malheureux se recommande à la bonté de votre cœur et à vos charités, Dieu sera votre récompense. »[477] Au-delà de l'appel à la compassion et de la représentation que les mendiants font d'eux comme petits et insignifiants, une question pourtant demeure : qui produit ces papiers pour des mendiants qui ne savent pas écrire ni même signer? Malheureusement, les documents de la police ne proposent pas de piste pour répondre à cette question, mais l'existence de ces plaidoyers écrits force à repenser à la fois les méthodes de la mendicité, mais aussi les marchés, dans ce cas-ci de l'écrit, qui peuvent entourer cette pratique.

Enfin, il est impensable, voire impossible d'aborder les pratiques de la mendicité dans le cadre d'une recherche sur les cours des miracles sans prendre à bras le corps tous les cas des mendiants qui contrefont des handicaps, des infirmités et des maladies. Si les sociétés de gueux tel que la littérature les a présentées et fantasmé n'existent pas dans les archives de la police que nous avons consultées, les mendiants

[477] A.N. Y 12 208. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 25 janvier 1785.

falsificateurs, trompeurs et contrefaisants existent bel et bien. Les stratagèmes des mendiants que cela soit par le biais des sollicitations diverses, des mises en écrit de leur misère ou encore, du vol, de la prostitution et de la complicité des enfants comprennent aussi celle du leurre. La contrefaçon est perçue comme une escroquerie, comme un vol, parce qu'elle ment sur la nature et la condition de l'individu qui la pratique. Aucun mendiant arrêté comme « mendiant contrefaisant l'infirme » n'a retrouvé la liberté, tous ont été conduits dans les prisons de la ville. Pourtant, le leurre intègre l'éventail des dispositifs que possèdent les mendiants pour s'assurer des revenus : « Les stratagèmes de la mendicité ne doivent pas être examinés comme des supercheries sciemment élaborées, mais comme des adaptations contraintes. »[478] Ces derniers choisissent de miser sur des émotions populaires spécifiques. Certes, les mendiants visent la charité et la commisération, mais ils espèrent atteindre la pitié par l'étonnement et la fascination.

Il y a dans les minutes du commissaire Delaporte pour l'année 1773 un cas particulièrement bien détaillé d'une arrestation d'un contrefacteur qui rappelle avec force que ce type de méthode pour mendier s'apparente aux arts de la rue moderne qui attirent autour des artistes des foules afin d'en retirer de l'argent. L'exceptionnalité de ce cas tient au fait que la procédure policière débute avec la déclaration d'un citoyen dont la femme a été victime de ce mendiant.

[478] Damon, Julien. « La mendicité : traque publique et ressource privée », In. *Recherches et Prévisions*, no°50-51, Décembre-mars 1997, Éclairages sur les minima sociaux, p. 116.

> « L'an mil sept cent soixante-treize le samedi vingt-sept mars onze heures trois quarts du matin en l'hôtel et par-devant nous Louis Michel Roch Delaporte conseiller du roi et commissaire au Châtelet de Paris est comparu Gaspard Jacques Besson batteur d'or à Paris y demeure chez son père rue du Petit lion paroisse Saint-Sauveur accompagnée du sieur François Hubert Receveur conseiller du roi inspecteur de police
> Lequel nous a déclaré que mercredi dernier dans l'après-midi il vit dans la rue du Petit lion beaucoup de monde occupé à fixer quelques objets que s'étant approché, il vit au milieu de la foule un particulier qui s'y trouvait mal et faisant mille contorsions, que bien des gens lui ont fait la charité et ont secouru persuader que ce particulier était réellement incommodé que revenu à lui, il a dit se nommer Belliat et demeurant rue de la Mortellerie : que s'étant relevé et faisant paraitre beaucoup de faiblesse à marcher, un jeune homme et la veuve Desmarais apprentis chez le comparant ont entrepris de le reconduire chez lui pour un motif de charité pour qu'il ne lui arrive point d'accident ; que parvenu dans le cul-de-sac des peintres, il leur donna à chacun un coup de poing et se débarrassa d'eux et se sauva avec précipitation que ce jourd'hui, lui comparant passant avec ladite Desmarais rue Greneta il y a un instant vit encore beaucoup de monde amassé et aperçu et reconnu le même particulier qui pour s'attirer de la compassion des personnes charitables s'était jeté parterre en feignant de tomber du haut mal, contrefaisant le moribond et faisant des contorsions horribles
> C'est pour faire cesser cet abus que le comparant a cru devoir se retirer vers nous pour nous faire la présence déclaration […]. »[479]

La déclaration du citoyen Besson est suivie dans les papiers du commissaire de la capture et de l'interrogatoire du prévenu Belliat qui niera toutes les accusations, mais qui sera, finalement, envoyé au Grand Châtelet.[480] C'est l'art du spectacle, de la mise en scène que les mendiants pratiquent lorsqu'ils choisissent de mendier en attirant les foules. Bien que cet épisode soit original en raison des détails des circonstances de

[479] A.N. Y 12 181. Procès-verbal de Capture et interrogatoire, déclaration d'un comparant Gaspard Jacques Besson. 27 mars 1773.
[480] A.N. Y 12 181. Procès-verbal d'arrestation d'un mendiant contrefaisant l'infirme. 27 mars 1773.

l'évènement, force est d'admettre qu'il y a peu de cas de mendiants contrefacteurs des handicaps et des infirmités dans les documents du commissaire Delaporte. Tous ne manient pas les compétences requises pour se mettre en scène comme des acteurs. En outre, la contrefaçon n'implique pas toujours de grands mouvements d'humeur populaire, certains mendiants contrefaisants vont simplement feindre leur condition de manière plus subtile et discrète comme c'est le cas de Marie Jeanne Nemo. Âgée 39 ans et femme délaissée, elle est arrêtée rue Neuve-Saint-François, car elle mendiant en contrefaisant une estropiée disant aux passants qu'elle est atteinte d'un cancer.[481] Cette fois-ci les gestes ne sont pas extravagants comme c'est le cas dans la déclaration du citoyen Besson, c'est la parole de la mendiante qui prendre le devant de la scène. Les mots utilisés par les mendiants dans leur discours aux passants ne sont que très peu présents dans les documents de la police. Seulement quelques rares exemples subsistent. François Delangres ouvrier de 53 ans n'a pas bien évalué les gens à qui il demandait l'aumône, car c'est auprès des observateurs de la police qu'il mendie. Dans son procès-verbal, il est dit que le prévenu les a abordés en disant : « assister un pauvre ouvrier qui n'a pas de pain. »[482] La parole des mendiants est difficile à saisir au travers des archives judiciaires.

Il ne fait cependant pas de doute que la contrefaçon et le leurre sont des manières de travailler et que l'objectif des mendiants qui en font leur pratique est

[481] A.N. Y 12 195. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 1er février 1779.
[482] A.N. Y 12 203. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 16 novembre 1782.

d'accroître leur revenu. Leurs motivations sont souvent sans équivoques. Louis François Étienne Hallier est arrêté en 1780 « contrefaisant le sourd et le muet »[483] alors que les justifications sont claires : « […] contrefaisant l'estropié ayant mis son bras droit en écharpe, même chose au mois d'avril, qu'il est vrai qu'il contrefait pour exciter la commisération qu'il aimait mieux faire cela que de faire du tort. »[484] Enfin, les contrefacteurs se font aussi démasquer par la police. Alors qu'il est plus difficile de contredire une maladie invisible, les blessures physiques sont plus facilement vérifiables par les policiers : « […] contrefaisant l'estropié ayant la main enveloppée d'un linge pour exciter la commisération des personnes. À dit qu'il a un linge sur la main parce qu'il a un pouce démis, lui ayant fait enlever le linge nous avons remarqué qu'il n'a ni plaie, ni contusion même cicatrice à ladite main […]. »[485] Les procès-verbaux racontent en quelques mots les étrangetés que des mendiants peuvent mettre en œuvre pour attirer l'attention sur eux : « Allaient de boutique en boutique en faisant des extravagances et entrants dans toutes les boutiques. »[486] Les contrefaçons impliquent la majorité du temps une maladie, mais pas toujours : « […] mendiant aux portes des maisons ayant un plâtre sur le visage et son tablier sur la tête pour se déguiser. »[487] La contrefaçon engage parfois l'utilisation d'objets autres que la personne elle-même du mendiant. Il n'est pas rare de voir des mendiants « chapeau à

[483] A.N. Y 12 198. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 14 juin 1780.
[484] A.N. Y 12 200. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 22 mai 1781.
[485] A.N. Y 12 204. Procès-verbal d'arrestation de mendiants. 25 mars 1783.
[486] A.N. Y 12 186. Procès-verbal d'emprisonnement par la Garde de Paris. 16 novembre 1775.
[487] A.N. Y 12 191. Procès-verbal d'arrestation d'un mendiant contrefaisant l'infirme. 9 octobre 1777.

la main » pour demander ou en affichant des objets liés à des métiers qu'ils ne sont plus en mesure d'effectuer.

Ainsi comme chaque métier, les différents types de mendicité appellent un certain nombre de compétences et de connaissances. Il faut savoir où mendier, quand, mais surtout comment. Les églises font sans conteste partie intégrante des cartes mentales des mendiants qui savent que ces lieux sont des espaces de prédilection pour interpeller la charité des chrétiens. Or, mendier dans les églises est toléré si la présence du mendiant ne perturbe pas et ceux qui possèdent des permissions de mendier dans les églises doivent le faire selon les mêmes contraintes que les aveugles des Quinze-Vingts : être visibles, sans demander et surtout à une place désignée. Mais la mobilité guette le mendiant parisien parce qu'il sait que couvrir de grands territoires et plusieurs zones est monétairement profitable. C'est la raison pour laquelle ces derniers arpentent les rues de la capitale et de boutique en boutique ou bien aux portes des carrosses, ils demandent sans relâche. Ils demandent les aumônes en empruntant des discours oraux ou bien écrits ce qui soulève l'importance de la publicité autour de la mendicité. Enfin, la contrefaçon, si caractéristique des cours des miracles, n'est pas la stratégie de survie la plus employée par les mendiants de la capitale, car elle nécessite de ses pratiquants des compétences de mise en scène que tous ne possèdent pas.

6.4 Conclusion

L'histoire des cours des miracles est fondée sur deux piliers : la présence de refuge dans la ville, mais surtout sur l'existence de sociétés de gueux qui trompaient les honnêtes gens en contrefaisant des infirmités et des handicaps. Bien que nous n'ayons pas retrouvé ces sociétés de gueux, nous avons rencontré des milliers de mendiants qui ont eu, entre autres, la contrefaçon comme stratégie économique.

Dans un premier temps, il fallait considérer la géographie de la survie parisienne et revoir au prisme des différentes pratiques de la police les lieux qui ont été le décor de la mendicité. Éternellement tributaire des mouvements et des changements des pratiques policières dont les documents rendent comptent nous devons repenser les lieux de la mendicité avec plus de prudence. Il apparait cependant clair que les lois qui régissent les logiques de la mendicité ont très peu changé dans le temps. En effet, entre le mendiant de l'époque moderne et celui que nous côtoyons, il y a des liens à jamais maintenus. Anciens comme modernes, les mendiants possèdent leur propre carte mentale des espaces où il est possible de rentabiliser leur pratique. Au XVIII^{e} siècle, les églises sont naturellement pressenties pour demander la charité chrétienne. En outre, les centres économiques attirent les ententes financières comme les mendiants : les centres économiques des villes contemporaines connaissance les mêmes réalités. Les mendiants gravitent dans les quartiers où s'additionnent les métiers, les commerces et les affaires et délaisseront considérablement les quartiers qui logent les travailleurs. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer l'apport attractif des lieux de divertissement pour

les mendiants. À ces lieux centraux de la vie économique urbaine qui, en raison de leur grande fréquentation, offrent aux mendiants un anonymat supplémentaire et la possibilité de se subtiliser aux forces de l'ordre plus facilement. Ces derniers traversent aussi la ville le long des artères principales où l'on retrouve bon nombre de commerces, de passants ou de carrosses auxquels il sera toujours avantageux de demander.

Si la mobilité des mendiants apparait comme leur première arme de survie, il faut aussi souligner que tous ne pratiquent pas la mendicité selon les mêmes modalités. Ainsi, mendier est un travail et l'argent qu'on y gagne est un revenu, mais toutes les personnes qui pratiquent la mendicité ne sont pas issues des mêmes réalités économiques. Mendier est pour une mère de famille un revenu d'appoint alors que le chômeur de fraîche date en fera un revenu transitoire. Enfin, celui dont la misère est généralisée trouvera dans cette pratique un revenu permanent. Cependant, l'art de mendier se pratique de différentes façons que les mendiants ajustent selon leurs compétences et leur condition. Les femmes auront davantage tendance à mettre de l'avant leur rôle de mère en amenant avec elles leurs enfants afin de les exposer, mais plus encore, certaines n'hésiteront pas à donner des rôles actifs aux enfants. La mendicité juvénile, bien que nous en ayons moins discuté, qu'elle soit accompagnée des parents, seule ou bien à la demande parentale est une forme d'adaptation contrainte que les familles mettent en place pour générer des revenus d'appoint. Le porte à porte aux boutiques, aux maisons et même auprès des carrosses des boulevards est la méthode la plus largement répandue pour mendier. Cette dernière se fera parfois à

l'aide d'objets et de discours particuliers qui participent à la mise en vente du malheur du mendiant. Parmi ces façons de véhiculer des messages apparait l'économie de l'écrit de la misère, c'est-à-dire tous les billets, placets et papiers que les mendiants ont en leur possession qui raconte leurs tristes mésaventures et les raisons qui les poussent à demander la charité. Si les mendiants eux-mêmes ne rédigent pas ces papiers, la majorité des mendiants ne savent ni écrire ni signer, il est alors possible de considérer l'existence d'un marché de ces papiers : qui les produits, sont-ils en vente et où les trouve-t-on?

Au début de ces pages nous citions les mots de Pierre Grégoire et de Julien Damon qui se font mutuellement échos. Ainsi, si les représentations de la pauvreté mendiante parisienne se sont construites sur la dichotomie fondamentale entre le pauvre invalide et le mendiant contrefait, J. Damon rappelle qu'il n'y a pas de supercherie dans la mendicité, mais seulement des formes d'adaptation à la vulnérabilité économique et sociale. Force est d'admettre que les archives de la police donnent raison à la réflexion contemporaine du sociologue. Les mendiants contrefaits sont peu nombreux, au total, c'est une douzaine de cas que nous avons rencontrés et présentés dans ces pages : trop peu pour meubler une cour des miracles. En revanche, cette stratégie s'inscrit, comme la polyactivité, le vol, la prostitution, la sollicitation, dans une longue liste des moyens pensés par les mendiants pour survivre. Enfin, si C. Romon percevait l'activité des mendiants comme parasitaire qui se nourrissait des

résidus économiques de la capitale, tout force à croire selon nous que les mendiants ont une force active beaucoup plus grande et que mendier est un véritable travail.

CONCLUSION

En plein cœur des rues du quartier résidentiel de Ville-Marie de Montréal entre la rue Ontario et d'Iberville se trouve un petit édifice blanc. Outre que d'avoir une image de mère Teresa en habit blanc et bleu sur sa devanture, il ne se différencie pas des autres immeubles d'habitation en rangée typiquement montréalais de ce quartier. Si le bâtiment physique ne surprend personne parce qu'il s'intègre parfaitement à la trame urbaine du quartier, cet édifice est pourtant le décor, tous les jours de l'année, de rassemblements d'individus vivant dans la précarité. Logés dans ce bâtiment, les Missionnaires de la Charité[488] servent tous les soirs des repas aux sans-abris et aux individus en perte d'autonomie économique comme le faisaient au XVIII[e] siècle certaines congrégations religieuses que nous avons rencontrées dans les documents de la police.

C'est à la fenêtre de mon bureau de travail que j'ai eu l'opportunité d'entendre plusieurs conversations entre ces individus dont la rue est devenue pour plusieurs un

[488] Fondée à Calcutta en 1950, les Missionnaires de la Charité est une congrégation religieuse catholique créé par Mère Teresa. Les membre de cette congrégation religieuse prononces quatre vœux dont les trois premiers sont partagés avec plusieurs autres congrégations : la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. Le quatrième vœu de cette congrégation concerne leur mission soit, de vouer leur travail aux plus pauvres des pauvres.

domicile et où ces organismes religieux qui offrent des repas sont devenus des points de chute et des espaces de sociabilités. Nous avons pu le constater dans les deux derniers chapitres de ce travail, les individus ne deviennent pas forcément anonymes lorsque la rue les retient. De fait, d'autres types de relations apparaissent, multiformes et, parfois, surprenantes. C'est dans une rue très ordinaire de Montréal que mes recherches sur le XVIII^{e} siècle parisien ont trouvé un écho à la fois si similaire et si différent. Le 22 avril 2021, le Québec était à nouveau plongé dans une hausse des cas de contagion à la Covid19, deux hommes dans la cinquantaine se rencontrent rue Champagne devant les Missionnaires de la Charité et discutent ensemble. « Marcel! Ça fait longtemps que je ne t'avais vu. Tu étais où? » C'est avec un ton de surprise et d'inquiétude que les questions sont posées. L'autre homme lui répond : « J'ai été malade, mais maintenant ça va mieux. » Covid19 ou autre maladie, le récit ne le précise pas, mais contents de se retrouver, les deux hommes s'assoient sur les marches adjacentes à celles des religieuses. Il est trois heures trente de l'après-midi, le repas ne sera servi qu'à dix-sept heures, ils le savent, mais qu'importe : ils ont du temps à rattraper et des nouvelles à se raconter.

Dans ce décor montréalais contemporain, entre une conversation personnelle et des oreilles indiscrètes, se traçaient des liens précieux entre la vulnérabilité économique et sociale dans nos sociétés actuelles et l'histoire des cours des miracles de Paris au XVIII^{e} siècle. Ces liens se tissent dans le temps long et se retrouvent sous des thèmes qui font toujours partie de notre actualité : le développement des villes, la

pauvreté, les forces de l'ordre, les espaces de rétention des mendiants et ceux de détention et, enfin, les représentations de la précarité économique et de la pauvreté extrême. Entre les cours des miracles de l'époque moderne à Paris et les itinérants de Montréal, ou de partout ailleurs, il y a à la fois des différences profondes dans les environnements qui les ont vues ou qui les voit évoluer. Or, il y a aussi des similitudes dans les mécanismes de survie et les formes de sociabilités qui se tissent entre eux et l'espace urbain, les institutions de secours et de charité et les forces de l'ordre.

L'actuel décor de l'indigence moderne est la ville comme elle l'a, entre autres, été pour les grands centres de l'époque moderne comme Paris. Les espaces occupés par les mendiants marquent les quartiers et les rues des villes, surtout des noyaux économiques et des quartiers qui y sont liés. Endroits à éviter ou endroits où aller, les itinérants connaissent leur environnement. Ils connaissent les lieux de secours, les institutions et les personnes-ressources vers lesquelles ils peuvent se tourner. Au contraire, ils savent aussi ceux qu'ils doivent éviter de rencontrer. La mendicité qui traine aux coins des rues, aux pieds des lieux de cultes, à la sortie des bouches de métro ou des épiceries, demeure une pauvreté que la police continue de traquer, de profiler. Néanmoins, c'est aussi une mendicité qui obéit à des règles de survie similaires à celles d'il y a trois siècles. À tort ou à raison, elle inquiète les autorités policières et elle attire vers elle l'attention cyclique des médias et des politiques, le temps d'une tempête de neige particulièrement difficile, d'une canicule accablante ou de l'éclosion d'une pandémie.

Les liens entre la précarité économique, l'espace urbain et les représentations sociales d'hier à d'aujourd'hui ont été parfois si évidents que notre réflexion s'est construite tout autant en observant les rues parisiennes et montréalaises actuelles qu'en cherchant dans les documents de la police du XVIII^{e} siècle. Évidemment, les enclaves de misère dans nos sociétés contemporaines ne peuvent correspondent au phénomène des cours des miracles qui a été le cœur de cette recherche. Au terme de cette étude, il apparait pertinent de revenir sur certains éléments qui ont été abordés. L'historiographie, depuis les années 1980, a largement associé l'histoire des cours des miracles à l'imaginaire urbain de la ville de Paris en oscillant constamment entre le mythe et la réalité. Si les historiens de la littérature et les littéraires ont toujours utilisé les voies de l'imprimé pour aborder les cours des miracles, les historiens ne se sont que très peu aventurés à tenter de retrouver des traces des cours des miracles dans les documents officiels. Se dessinait dans ce vide historiographique notre projet : arrimer les imaginaires et les discours des cours des miracles aux réalités urbaines de la capitale française.

D'abord décrites dans la littérature de gueuserie comme des refuges, c'est sans conteste Henri Sauval qui, en 1724, jette les bases permanentes des descriptions de la Cour des Miracles des Filles-Dieu. Espace de non-droit et difficile d'accès où vivaient des centaines de familles malfamées qui subsistaient de rapine, de prostitution et des fausses infirmités. Bien qu'il faille lire le document de Sauval avec précaution en raison des réaménagements éditoriaux qui ont succédé sa mort, cette description détaillée de

la Cour des Miracles des Filles-Dieu sera très largement relayée par les guides de voyage. Plus encore, l'ancrage topographie que propose Sauval dans une première cartographie des cours des miracles de Paris sera cristallisée, partiellement, dans les plans de la ville de Paris au travers d'une toponymie qui ne disparaitra qu'avec la Révolution française.

Ainsi, alors que s'inscrivait la Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu, dans le paysage mental et géographique de la capitale, elle devenait aussi un problème de sûreté comme toutes les autres cours plus petites qui apparaitront sporadiquement dans les plans et les documents de la police. À partir du mythe, ce sont les réalités urbaines que nous souhaitions retrouver. Les documents de la police ont été mobilisés en ce sens. On retrouve, dans ces documents, l'existence ou l'utilisation de l'expression « cour des miracles » pour désigner des espaces problématiques dans la ville bien au-delà de l'éradication supposée des cours des miracles par La Reynie en 1667. Non seulement les cours des miracles subsistent, mais plus largement, les mendiants et les vagabonds demeurent un enjeu d'ordre public pour l'ensemble de la période étudiée.

Pour répondre à ce besoin de régulation sociale, la capitale française se dote d'une police des mendiants. C'est au travers de cette police des mendiants et de ces documents, spécialement ceux du commissaire Delaporte dans le quartier Saint-Denis, qu'il a été possible d'observer à la fois l'organisation du travail entre commissaires et

inspecteurs, mais aussi de ces derniers avec les mendiants. Les diverses pratiques policières mises en exergue dans les documents ont contribué à faire émerger les cours des miracles. Entre visites de nuit et captures individuelles, les changements de pratiques policières envers les mendiants permettent d'observer une évolution dans les espaces désignés comme des cours des miracles. Des culs-de-sac, notamment celui derrière le couvent des Filles-Dieu signalé pendant près d'un siècle et demi dans les plans de la ville, les cours des miracles se déplacent dans la ville. Sortant des limites du quartier de Saint-Denis afin de trouver d'autres quartiers et différents espaces, les véritables cours des miracles des archives de la police sont des lieux d'accueil. D'extérieures, les cours des miracles retournent, comme les premières cours des miracles rue des Franc-Bourgeois et rue de la Truanderie évoquée par Sauval, dans des habitations fermées.

Jusqu'en 1777 les policiers, à l'aide de leurs espions, suivent, guettent et surprennent les mendiants dans leur domicile décrivant, en creux, les lieux d'accueil comme les nouvelles cours des miracles. Enfin, la fameuse Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu, dans les limites du quartier Saint-Denis, continue d'être un lieu marqué par la présence policière où l'on retrouve les principaux espaces nommés « cour des miracles ». Toutefois, à l'échelle de la ville et dans l'immensité des arrestations de mendiants retrouvées, la Cour des Miracles du couvent des Filles-Dieu ne peut détrôner d'autres espaces de la ville, comme les boulevards, les places publiques et les marchés, dont la police prouve leurs dangerosités par leur présence

soutenue. Il est aussi notable que le phénomène des cours des miracles devienne une expression langagière pour désigner des lieux d'accueil qui n'ont, de prime abord, aucun lien avec les lieux où la littérature savante des guides de voyage et d'Henri Sauval enregistrait leur présence à la fin du XVII^{e} siècle.

Mais si la police des mendiants ne s'est donné aucun répit, il faut lire dans leurs documents les relations multiformes qu'elle a entretenues avec le monde des pauvres. Si la répression s'est faite violente et impitoyable, la police, elle ne l'a pas toujours été. L'étude des relaxes des mendiants permet de soulever le voile sur des attitudes et des comportements de tolérance que les policiers ont eu envers les mendiants. En revanche, cette étude s'est peu penchée sur les formes de résistances des mendiants face aux autorités publiques.[489] Il ne s'agissait en aucun cas de sous-estimer la présence de ces résistances ni de donner l'impression qu'elles n'ont pas été rencontrées. Les policiers et les mendiants s'affrontent, se connaissent, se jaugent et se testent dans les rues de la capitale. Les arrestations ne sont pas toujours calmes et les mendiants connaissent et utilisent la force du visionnage et des liens de sociabilités qui les lient au peuple de Paris afin que ce dernier vienne à leur secours. Ils ameutent, crient et hurlent souvent, ils injures et, parfois, ils font preuve de révolte et de violence. Le

[489] La littérature scientifique sur les résistances des pauvres et du peuple parisien est vaste. En ce sens, nous ne pouvons proposer une liste exhaustive. Toutefois, il est nécessaire de citer le travail, entre autres, d'Arlette Farge. Que cela ait été dans *Le vol d'aliment*, *La vie fragile*, *Vivre dans la rue à Paris* ou encore dans *Les logiques de la foule* rédigé avec Jacques Revel, les résistances sont au cœur de la place que revendique le peuple parisien dans son histoire.

choix parfaitement conscient d'orienter cette étude sur les autres formes de relations et d'émotions qui lient la police aux pauvres se voulait un juste retour de balancier face à une historiographie passée qui a beaucoup raconté les chocs, souvent brutaux, entre les forces de l'ordre et les individus vivant dans une pauvreté extrême.

Enfin, si les cours des miracles ont été à la fois un mythe dans leur forme et un problème de sûreté dans leur contenu, en raison des catégories sociales qui les habitaient, il fallait s'attarder sur les représentations des pauvres. Les habitants des cours des miracles sont représentés dans la littérature fictionnelle et savante comme des sociétés de gueux dont le vol, la contrefaçon et la prostitution rythment leur mode de vie. Plus largement, la pauvreté extrême, forte d'une iconographie récurrente, a longtemps été représentée selon des attributs spécifiques soit, la masculinité et le vieillissement. En dépit du fait que les études récentes des sciences sociales réitèrent la supériorité numérique des hommes dans la rue, la présence accrue des femmes est observable autant dans nos rues actuelles que dans celles du Paris de l'Ancien Régime. Le XVIII^{e} siècle confirme le surnombre des hommes en situation de pauvreté extrême, mais les femmes ne sont pas complètement invisibles. C'est principalement au travers de diverses pratiques de la mendicité que les femmes apparaissent avec plus de force. L'étude des pratiques de la mendicité a été un élément névralgique de cette étude afin de mieux percevoir les stratégies de survie dont les gestes, les moyens et les paroles traduisent les formes du travail que représente la mendicité.

C'est bien sous l'angle du travail que nous avons choisi d'aborder la mendicité. Cette dernière est une activité intrinsèquement économique et toutes les stratégies que mettent en place les mendiants ne sont pensées et effectuées que dans l'unique but d'obtenir ou d'accroître un revenu qu'il soit d'appoint, de transition ou permanent. Si des historiens comme D. Roche rappelaient avec force la multitude des réalités économiques qui composent le peuple de Paris, il advenait nécessaire de souligner la même diversité des réalités sociales et économiques dans l'univers des pauvres. À Paris, tous les pauvres ne sont pas pauvres pour les mêmes raisons ni de la même manière et ils ne mendient pas tous de façons identiques. Les papiers de police se sont révélés être d'excellentes fenêtres pour mettre en lumière les différents motifs de la mendicité et des revenues qu'ils en retirent. Si la mixité des pauvres est à reconsidérer aux prismes des méthodes de la mendicité, c'est sans aucun doute en raison du fait qu'elles diffèrent entre les hommes et les femmes de la rue. Les mendiantes mettent très souvent à profit leurs enfants soit en les exposant ou bien en les faisant mendier. Ce faisant, la mendicité juvénile, qui mériterait d'être plus largement interrogée, sillonne les rues de la capitale aussi bien que celle pratiquée par les adultes. À défaut d'avoir pleinement consacré une partie de cette étude à la mendicité juvénile, qui aurait tous les éléments pour être un objet de recherche autonome, les chiffres révélés dans cette étude soulignent avec insistance que le mendiant parisien est jeune. La vieillesse précarise, certes, une part de la population, mais la catégorie d'âge de 11 à 20 ans domine complètement les statistiques des âges que nous avons dégagés. L'apport de cette étude dans ce volet de la jeune mendicité

est très modeste, mais il permet de déconstruire une image vivace du mendiant en vieillard.

Mais jeunes ou vieux, les mendiants arpentent les grandes artères de la ville, visitent les commerces, font du porte-à-porte et sollicitent aux portes des carrosses des grands boulevards. Certains mendiants ont des discours déjà préparés, d'autres optent pour les billets rédigés à faire lire ce qui rappelle, en creux, les marchés de la misère qui entourent cet univers de la pauvreté. Mais d'une méthode à l'autre, la mendicité apparait comme un travail quotidien qui mobilise des compétences et des connaissances. À l'opposé des représentations sociales des mendiants et des sociétés de gueux qui meublaient les cours des miracles, le mendiant parisien, bien que traqué de toute part par la police, est avant tout un individu en perte d'autonomie économique. Ce dernier, au terme d'un processus de disqualification professionnel, connaitra un processus de désaffiliation sociale lent ou soutenu qui graduellement le mènera à adopter des stratégies de survie économiques dont la mendicité, le vol, le recel et la prostitution font partie. De fait, autant dans les manières de se loger que de mendier, le mendiant du XVIII^{e} siècle n'a que très peu à avoir avec les représentations sociales et imaginaires qui ont été forgées au prisme des discours sur les cours des miracles.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Sources
1.1 Sources imprimées
1.1.1 Bibliothèque nationale de France
1.2 Cartes et plans
2. Ouvrages de référence et dictionnaires
2.1 Inventaire et catalogues de sources
3. Études

1. Sources

Série Q – Domaines

Q^1- Domaine de la ville de Paris

Q^1 1099^{52}A – Minute du Terrier du roi

Série Y – Châtelet de Paris et Prévôté de l'Île-de-France

Y 9514 à 9515 : Chambre de police – Procès et sentences classés par chef d'accusation (1723-1789)
Y 9538

Minutes des commissaires au Châtelet

Commissaire Hugues

Y 11009A – Y 11009B

Y 11010

Y 11019A – Y 11019B

Y 11020A – Y 11020B

Y 11032

Commissaire Chenu

Y 11565

Y 11566

Y 11576

Y 11577A – Y 11577B

Y 11585A – Y 11585B

Y 11586A – Y 11586B

Y 11594A – Y 11594B

Y 11595A – Y 11595B

Y 11605A – Y 11605B

Y 11606

Commissaire Desormeaux

Y 11690

Y 11691

Y 11692

Y 11693

Y 11709

Y 11710

Y 11711

Y 11712

Y 11723

Y 11724

Y 11725

Y 11726

Y 11731

Y 11732

Y 11733

Commissaire Tourton

Y 12106

Y 12122

Commissaire Cadot

Y 12133A – Y 12133B

Y 12134

Y 12142A – Y 12142B

Y 12143

Y 12152

Y 12153A – Y 12153B

Y 12162

Y 12163

Commissaire Dorival

Y 12477

Y 12478

Commissaire Delaporte

Y 12171

Y 12172

Y 12173

Y 12174

Y 12175

Y 12176

Y 12177

Y 12178

Y 12179

Y 12180

Y 12181

Y 12182

Y 12183

Y 12184

Y 12185

Y 12186

Y 12187

Y 12188

Y 12189

Y 12190

Y 12191

Y 12192

Y 12193

Y 12194

Y 12195

Y 12196

Y 12197

Y 12198

Y 12199

Y 12200

Y 12201

Y 12202

Y 12203

Y 12204

Y 12205

Y 12206

Y 12207

Y12208

Y12209

Y12210

Y 12211

Y 12212

Y 12213

Y 12214

Y 12215

Y 12216

Y 12217

Y 12218

Y 12219

Commissaire Sautel

Y 12728

Y 12732

Y 12736

Y 12737

Commissaire Ferrand

Y 12 984A

Y 12987A – Y 12987B

Y 12988A – Y 12988B

Y 12989

Y 12990A – Y 12990B

Y 12991

Y 12992A – Y12992B

Y 12993A – Y 12993B

Y 12994

Y 12995

Y 12996A – Y 12996B

Y 12997A – Y 12997B

Y 12998

Y 12999

Y 13000

Y 13001A – Y 13001B

Y 13002A – Y 13002B

Y 13003A – Y 13003B

Y 13004A – Y 13004B

Y 13005A – Y 13005B

Y 13006A – Y 13006B

Y 13007A – Y 13007B

Y 13008A

Y 13009

Y 13010A – Y 13010B

Y 13011

Y 13012A – Y 13012B

Y 13013

Y 13014

Y 13015

Y 13016

Commissaire Grandin

Y 13310

Y 13311

Y 13312

Y 13313

Y 13318

Y 13319A – Y 13319B

Commissaire Guyot

Y 13521

Y 13522

Y 13523

Y 13524

Y 13539

Y 13540

Y 13541

Y 13542

Y 13543

Y 13560A – Y 13560B

Y 13580

Y 13581

Y 13582A – Y 13582B

Commissaire Duchesne

Y 15285

Y 12286

Commissaire Vanglenne

Y15981

Y 15982

Y 15983

Y 16003A – Y 16003B

Y 16004

Y 16005A – Y 16005B

Série Z – Juridictions spéciales et ordinaires

Z^{1f} - Chambre du trésor, Bureau des Finances et chambre du domaine de la généralité de Paris

Z^{1f} 1057 – Quais, ruelles et culs-de-sac à Paris, ruelle à Brie-Comte-Robert. XVII^{e} – XVIII^{e} siècles.

1.1 Sources imprimées

BANNEFROY, *Mémoire sur la mendicité*, Paris, 1791, 40 p.

BASSET, Charles, *Le Moniteur*, 2 septembre 1853.

BECCARIA, Cesare, *Des délits et des peines*, Paris, Flammarion, 2010, 185 p.

BRANT, Sebastian. *La Nef des fous. Les songes du seigneur,* trad. et présentation par Nicole Taubes, Paris, J. Corti, 1997.

BRETONNE (de la), Rétif, *Les nuits de Paris*, édité par Jean Varloot et Michel Belon, Paris, Gallimard, 1986, 403 p.

BRICE, Germain, *Nouvelle description de la Ville de Paris et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, Paris, Julien-Michel Gandouin et François Fournier, 1725 (8^{e} éd.), vol. 4, 407 p.

DECHUYES, George, *La Guide de Paris : contenant le nom et l'adresse de toutes les rues de ladite ville et faubourgs, avec leur tenants & aboutissants : Ensemble les Places, Ponts, Portes, Églises, College, Hostels, Postes, Messageries, Coches & autres choses remarquables & nécessaire à sçavoir. Le tout rédigé par ordre alphabétique pour la commodité des Estrangers et de ceux qui ont des procez et des affaires*, Paris, Jean Brunet, 1647.

DELAMARE, Nicolas, *Traité de police*, Paris, Michel Brunet, 1722, tome I, 680 p.

FAIL (DU), Fail, *Les propos rustiques*, Paris, Alphonse Lemerre, 1547.

FERRIÈRE, Claude-Joseph de, *Dictionnaire de droit et de pratique*, Paris, Bauche, 1771, 2 vol.

FURRETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, et les termes des sciences et des arts*, La Haye, Chez Pierre Husson, Thomas Johnson et Jean Swart, 1727, 4 vol.

GUILLAUTÉ, M., *Mémoire sur la réformation de la police de France*, Hermann Éditeur des sciences et des arts, Paris, 1974, 114 p.

HARDY, Siméon-Porsper, *Mes loisisrs, ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789)*, dirigés par Pascal Bastien, Sabone Juratic et Daniel Roche, Paris, Hermann, 2012- 2017.

HUGO, Victor, *Notre-Dame de Paris*, Classiques français, 1993, 510 p.

HURTAUT et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris, Moutard, 1779.

JAILLOT, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris. Avec plans de chaque quartier*, Paris, Neuvième quartier Saint-Denis, 1773, 94 p.

JÈZE (de). *Tableau de Paris pour l'année mille-sept-cent-cinquante-neuf*, Paris, C. Hérissant, 1759, 290 p.

La vie généreuse des mercelots, gueux et bohémiens, contenant leur façon de vivre, subtiliser et gergon. Mis en lumière par Monsieur Pechon de Ruby, Gentil'homme Breton ayant été avec eux en ses jeunes ans où il a exercé ce beau Mestier. Plus a été ajouté un Dictionnaire en langue Blesquien, avec l'explication en vulgaire, édité par Roger Chartier, Paris, Montalba, 1982, 445 p.

Le Jargon ou langage réformé comme il est à présent en usage parmi les bons pauvres, tiré et recueilli des plus fameux argotiers de ce temps, édité par Roger Chartier, Paris, Montalba, 1982, 445 p.

Liber vagatorum. Le livre des gueux, édité par P. Ristelhueber, trad. française. Strasbourg, 1862, 60 p.

MÉNÉTRA, Jacques-Louis, *Journal de ma vie Jacques-Louis Menetra, compagnon vitrier au 18e siècle*, édités par Daniel Roche, Paris, Montalba, 1982, 431 p.

MERCIER, Louis-Sébastien, *Tableau de Paris*, édité par Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, 2 tomes.

PIGANIOL DE LA FORCE, Jean-Aymar, *Description de Paris, de Versailles, de Marly, de Meudon, de S. Cloud, de Fontainebleau, et de toutes les autres belles maisons & châteaux des environs de Paris*, Paris, Théodore Legras, 8 vol.

SAUGRAIN, Claude-Marin, *Les adresses de la Ville et Faubourgs de Paris divisez en vingt quartiers. Pour trouver facilement toutes les rues, Palais, Châteaux, Hôtels, Églises, Paroisses, Chanoinies, Chapelles, Monastères et communautés d'hommes et de femmes, Hôpitaux, Collèges, Place, Ponts, Portes, Fontaines, Pompes et regards, Quais, Ports, Marchés, Bureaux, Barrières et Brigades, Promenades de la ville et des environs*, 1708.

SAUGRAIN, Claude-Marin*, Les curiositez de Paris, de Versailles, de Marly, de Vincennes, de Saint-Cloud et des environs*, Paris, Saugrain l'aîné, 1716, in-12, 456 p.

SAUVAL, Henri. *Histoire et recherche des antiquités de la ville de Paris*. Paris, C. Moette, 1724, 5 tomes.

SUE, Eugène, *Les mystères de Paris*, Paris, Gallimard, 1316 p.

1.1.1 Bibliothèque nationale de France

Arrêts

Arrêt de Parlement enjoignant à tous les mendiants qui ne sont point originaires de Paris de sortir de cette ville et de se retirer dans les lieux de leur naissance, 1693.

Arrêt de la cour de Parlement portant défenses à tous mendiants, vagabonds, fainéant, bannis ou repris de justice, et autres, de venir et de s'attrouper dans les salles, chambres, juridictions, cours, et enclos du Palais, à peine de punition corporelle, 1699.

Arrêt de la cour du Parlement qui pourvoit à la subsistance des pauvres mendiants, 19 avril 1709.

Ordonnance du roi

Ordonnance du Roy contre les vagabonds et gens sans aveu, 10 novembre 1718.

Ordonnance du Roy concernant les mendiants, vagabonds et gens sans aveu, 10 mars 1720.

Ordonnance du Roy concernant ce qui doit être observé en arrêtant les mendiants et vagabonds, 13 mai 1720.

Ordonnance du Roy concernant les mendiants et vagabonds, 12 mars 1724.

Ordonnance du Roy concernant les mendiants et vagabonds qui se trouveront à Paris et aux environs, 12 novembre 1749.

Ordonnance du Roy concernant la mendicité, 25 juin 1769.

Ordonnance du Roi concernant les mendiants, 27 juillet 1777.

Ordonnances de police

Ordonnance de police portant défense de troubler les Officiers et Archers de l'Hôpital lorsqu'ils arrêteront les mendiants et vagabonds, 23 juin 1727.

Ordonnance de police, qui renouvelle les dispositions des anciens règlements, au sujet des contraventions les plus fréquentes en matière de police, 26 juillet 1777.

Sentences

Sentence de Monsieur le Prévost de Paris, ou Monsieur son Lieutenant Général de police, rendue contre ceux qui logent au mois, à la semaine, ou à la nuit, qui leur fait défenses de loger des mendiants, fainéants, etc., 1700.

Sentence de police portant défenses de donner retraite à aucuns mendiants, gens sans aveu et de mauvaise vie, à peine d'amende et d'être les maisons où on les aurait logés, murées pendant un an, 15 novembre 1726.

Sentence de police portant défenses aux épiciers, limonadiers et taverniers de souffrir qu'aucuns mendiants et autres gens sans aveu s'assemblent chez eux sous prétexte d'y boire et fumer ; et qui condamne le nommé Rolle, marchand d'eau-de-vie, et la Vve Le Cuir, épicière, chacun en 15 liv. d'amende, 22 août 1727.

Sentence de police portant défenses de donner à loger à aucuns mendiants et gens sans aveu, ni à aucuns domestiques, apprentis et ouvriers, s'ils ne sont porteurs de certificats de leurs maîtres ; et qui condamne les nommés Picard, Delahaye et Blaffe en 30 livres d'amende chacun, 13 février 1728.

Sentence de police qui condamne à l'amende les nommés Fetean, Vve Lemaire et Blaffe, logeurs, pour avoir donné retraite à divers particuliers, mendiants et gens sans aveu n'étant porteurs d'aucuns certificats, 7 mai 1728.

1.2 Cartes et plans

Plan de Vassalieu dit Nicolay, 1609.
- BNF : EST, Rés., coll. Hennin XV, n° 1352 ; Va 212, fol.
- BHVP, A, 103a

Plan de Boisseau, 1648
- BnF : RÉS. $L^{15}7$; EST, RÉS. Vc9, fol.; ARS, FOL H 1551
- BHVP, A 114

Plan de Gomboust, 1652
- BnF: C&P, Rés. Ge AA 573

Plan de N. Berey, 1654
- BnF: EST, Coll. Hennin XL, 3626

Plan de Jouvin de Rochefort, 1672
- Bibl. Inst.: Rés. Fol. S 94 A.

Plan de Bullet et Blondel, 1676
BHVP: Rés. A 150a

Plan de Bernard Jaillot, 1713
- BnF: C&P, Ge CC 1323 (pl.13)

Plan de Jean de la Caille, 1714
- BnF: C&P, Ge D 6774

Plan de Delagrive, 1728
- BNF: EST, Va 445a, format 6

Plan de Roussel, 1730
- BnF: C&P, Ge DD 5699 (pl.5)

Plan de Turgot, 1739
- BnF: C&P, Ge CC 1215 (pl.11)

Plan Delagrive, 1740
- BnF: C&P, Ge DD 2987 (813) B

Plan Delagrive, 1760
- BnF : C&P, Ge C 3649

Plan Deharme, 1760
- BnF: C&P, Ge FF 4457 (pl. 24)

Plan de Bernard Jaillot, 1775
- BnF : C&P, Ge B 2358, Ge c6965 (en feuilles); EST Va 215, fol., Va 445a, format 6.

Nouveau plan routier, 1787
- BnF: C&P, Ge FF carte 13387

Plan Verniquet, 1791
- BnF: C&P, Ge DD 2998 (pl. 460

2. Ouvrages de référence et dictionnaires

ALLAND, Denis et Stéphane RIALES, *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, Lamy-PUF, 2003, 1649 p.

AUBOUIN, Michel, Arnaud TEYSSIER, et Jean TULARD, *Histoire et dictionnaire de la police du Moyen Âge à nos jours*, Paris, R. Laffont, 2005, 1059 p.

BEAUJEU-GARNIER, Jacqueline, *Atlas et géographie de Paris et de la région de l'Île-de-France*, Paris, Flammarion, 1977.

DIDEROT et d'ALEMBERT, *Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris/Neuchâtel, 1751-1765, 17 vol.

DUBY, George et Emmanuel LE ROY LADURIE, *Histoire de la France urbaine*, Paris, Seuil, 1981, vol. 3.

HILLAIRET, Jacques, *Dictionnaire historique des rues de Par*is, Paris, Éditions de Minuit, vol. 1 et 2, 1960.

LACHIVER, Marcel, *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*. Paris, Fayard, 1997, 1766 p.

2.1 Inventaire et catalogues de sources

Archives nationales de France, *Ordonnance et sentences de police du Châtelet de Paris, 1668-1787 : inventaire analytique des articles Y 9498 et 9499*, Paris, Archives nationales, 1992, Tome I, 411 p.

FOUCHER, Isabelle, *Commissaires au Châtelet de Paris : distribution par quartier, 1715-1791*, 1995, 2 vol.

GERBAUD, Henri et Michèle BIMBENET-PRIVAT, *Châtelet de Paris. Répertoire numérique de la série Y*, Paris, Archives nationales, 1993, 213 p.

3. Études

ABAD, Reynald, *La grâce du roi : les lettres de clémence de Grande Chancellerie au XVIII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2011, 964 p.

———, « Les tueries à Paris sous l'Ancien régime ou pourquoi la capitale n'a pas été dotée d'abattoirs aux XVII^e siècle et XVIII^e siècle », *Histoire, Économie et Société*, n°4, 1998, p. 649-676.

ABDELA, Sophie, *Formes et réformes : la prison parisienne au XVIII^e siècle*, Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en histoire.

AGAMBEN, Giorgo, *De la très haute pauvreté. Règles et forme de vie*, Paris, Payot et Rivage, 2011, 220 p.

AGIER, Michel, *La police des migrants. Filtrer, disperser, harceler*, Paris, Babel, Édition le passer clandestin, 2019, 128 p.

———, *La Jungle de Calais*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, 224 p.

———, *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Paris, Seuil, 2018, 156 p.

———, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2009, 352 p.

———, *L'Invention de la ville. Banlieue, township, invasions et favelas,* Paris, Éditions des Archives contemporaines, 1999, 176 p.

ANDERSO, Nels et Olivier Schwartz, *Le Hobo, sociologie du sans-abri. Suivi de l'empirisme irréductible*, Paris, Armand Colin, 2011, 396 p.

ANDRIES, Lise, *Bandits, pirates et hors-la-loi au temps des Lumières,* Paris, Classiques Garnier, Paris, 2021, 248 p.

———, *La bibliothèque bleue au dix-huitième siècle : une tradition éditoriale*, Oxford : Voltaire Foundation, 1989, 203 p.

———, « Paris et l'imaginaire de la ville dans les almanachs français du XVIII^e siècle », In. T.D. Hemming, E. Freeman et D. Meakin (dir.), *The Secular City. Studies in the Enlightenment*, Exeter, University of Exceter Press, 1994, p. 15-26.

ANDRIES, Lise (dir.), *Cartouche, Mandrins et autres brigands du XVIII^e siècle,* Paris, Éditions Desjonquères, 2010, 388p.

APRILE, Sylvie et Emmanuelle Retaillaud-Bajac (dir.), *Clandestinité urbaine. Les citadins et les territoires du secrets*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 378 p.

ARESU, Massimo, *La Coexistence oubliée. Tsiganes, pouvoirs et construction de la déviance dans la Sardaigne d'Ancien régime*, Thèse d'histoire, Paris, EHESS, 2012.

AUGÉ, Marc, *Pouvoirs de vie, pouvoirs de mort. Introduction à une anthropologie de la répression*, Paris, Flammarion, 1977, 216 p.

AVON-SOLETTI, Marie-Thérèse (dir.), *Des vagabonds aux SDF. Approche d'une marginalité*, Saint-Étienne, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 2002, pp.121-146.

BABELON, Jean-Pierre, *Jaillot. Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, avec une notice sur la vie et l'œuvre de l'auteur*, par Michel Fleury. Paris, Berger-Levrault, 1977. 5 vol. In-8°, paginations multiples + 1volume de plans en feuilles in-folio. [Reproduction en fac-similé de l'édition de Paris, Le Boucher, 1782.]. In: *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1978, tome 136, pp. 213-216.

BAILLE, Yves, *Les monstres chez Ambroise Paré : un regard rétrospectif* In : *Le « monstre » humain : Imaginaire et société* [en ligne]. Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2005 (généré le 28 août 2021).

BALAN, Hélène, « Représentations et gestion de la marginalité sociale : le cas des biffins à Paris », *Bulletin de l'association de géographes français* [en ligne], mis en ligne le 20 octobre 2018, consulté le 27 mai 2021.

BARBOT, Michela, CHAUVARD, Jean-François et LEVATI, Stefano (dir.), *L'expérience du déclassement social. France-Italie, XVI^e- premier XIX^e siècle.* Nouvelle édition [en ligne]. Rome : Publications de l'École française de Rome, 2021 (généré le 27 janvier 2021).

BASTIEN, Pascal, *Une Histoire de la peine de mort. Bourreaux et supplices : Paris, Londres, 1500-1800*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 339 p.

———, *L'exécution publique à Paris au XVIII^e siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, Seyssel, Champ Vallon (Époques), 2006, 279, p. 272.

BEATTIE, J.M. « The Criminality of Women in Eighteenth-Century England », *Journal of Social History*, vol. 8, no 4 (Summer, 1975), Oxford University press, p. 80-116

BEAUD, Jacques et BOUCHART, Georges. « Le dépôt des pauvres de Saint-Denis (1768-1792) », In: *Annales de démographie historique*, 1974. pp. 127-143.

BENABOU, Érica-Marie, *La prostitution et la police de mœurs à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Perrin, 1987, 547 p.

BERCÉ, Yves-Marie, *Révoltes et révolutions dans l'Europe moderne*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Biblis », 2013, 273 p.

BERLIÈRE, Jean-Marc, « Histoire de la police, quelques réflexions sur l'historiographie française. » *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la police, Présentation du dossier, mis en ligne le 01 janvier 2008, consulté le 17 mars 2021.

BERLIÈRE, Justine, *Policer Paris au siècle des Lumières. Les commissaires du quartier du Louvre dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, 3^e partie, Paris, École des Chartes, 2012. 407 p.

BÉROUJON, Anne, *Peuple et pauvres des villes dans la France moderne. De la Renaissance à la Révolution,* Paris, Armand Colin, 2014, 333p.

BERTRAN, Régis et CAROL, Anne (dir.), *Le « monstre » humain : Imaginaire et société.* Nouvelle édition [en ligne], Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2005 (généré le 28 août 2021).

BIMBENET PRIVAT, Michèle et DION, Jacques, « Les archives du Châtelet de Paris », In: *La Gazette des archives*, n158-159, 1992. Fonds judiciaires et recherche historique (études rassemblées à l'occasion de stages organisés par la Direction des archives de France, Paris, 9-11 octobre 1990 et 18-21 juin 1991) pp. 191-202.

BLANC-CHALÉARD, Marie-Claude, DOUKI, Caroline, DYONET, Nicole et MILLIOT, Vincent, (dir.), *Police et migrants : France 1667-1939*, Nouvelle édition [en ligne]. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, (généré le 29 janvier 2021).

BONNET, Alain et COQUERY, Natacha (dir.), *Les marchés de la misère*, Paris, Mare et Martin, 2021.

BOUCHERON, Véronique, « La montée du flot des errants de 1760 à 1789 dans la généralité d'Alençon », [Avant-propos par P. Chaunu], In. *Annales de Normandie*, 21e année, n 1, 1971. p. 55-86.

BOUDRIOT, Pierre-Denis, « Les égouts de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les humeurs de la ville préindustrielle », In: *Histoire, économie et société*, 1990, 9e année, n 2. p. 197-211.

BOURGEOIS, Philippe. *En quête de respect : Le crack à New-York*, Seuil, Paris, 2001, 327 p.

BOUTIER, Jean, *Les plans de Paris des origines (1493) à la fin du XVIIIe siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2002, 430 p.

BRUNA, Denis, *Tsiganes, premiers regards. Craintes et fascination dans la France du Moyen Âge,* Lyon, Fage, 2014, 240 p.

CARDI, Coline et PRUVOST, Geneviève**,** « La violence des femmes : un champ de recherche en plein essor », *Champ pénal/Penal field,* vol. VIII, 2011, mis en ligne le 12 février 2019, consulté le 14 septembre 2021.

CARRÉ, Jacques, *La prison des pauvres. L'expérience des workhouses en Angleterre*, Paris, Vendémiaire, 2016, 528 p.

CASTAN, Nicole, *Les criminels du Languedoc: Les exigences d'ordre et les voies du ressentiment dans une société pré-révolutionnaire*, Toulouse, Association des publications de l'Université de Toulouse le Mirail, 1980, 362 p.

CASTAN, Nicole et Yves, *Vivre ensemble. Ordre et désordre en Languedoc (XVIIe-XVIIIe siècles),* Paris, Gallimard/Julliard, « Archives », 1981, 287 p.

CASTEL, Odile, « De l'économie informelle à l'économie populaire solidaire : concepts et pratiques », *L'économie informelle : une alternative contrainte à l'exclusion économique et sociale*, novembre 2006, Suisse, [en ligne], p. 1-14.

CASTEL, Robert, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, 1994, p. 11–27.

———, « Les pièges de l'exclusion », *Lien social et Politiques*, Paris, 1995, p. 13-21.

———, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard, 1995, 809 p.

CAVAGNOUD, Robin, « Travail des enfants et économie informelle : le cas du Pérou », Le Seuil | *« Regards croisés sur l'économie* », 2014/1, no°14, [en ligne], p. 216-228.

CHABAUD, Gilles, « Images de la ville et pratiques du livres : le genre des guides de Paris (XVII^{e}- XVIII^{e} siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 45-2, avril-juin, 1998, p. 323-344.

CHABAUD, Gilles, MILLIOT, Vincent et ROY, Jean-Michel (dir.), « La géographie parisienne de l'accueil », In. Roche, D. (dir.), *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVII^{e}- début XIX^{e}* siècle), Fayard, Paris, 2000, p.109-171.

CHAGNIOT, Jean, *Paris et l'armée au XVIII^{e} siècle. Étude politique et sociale*, Paris, Economica, 1985, 678 p.

———, « La criminalité militaire à Paris au XVIIIe siècle. » In: *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 88, n 3, 1981, p.327-345.

CHARTIER, Roger, « Le monde comme représentation », In. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 44e année, n 6, 1989, pp. 1505-1520.

———, *Figures de la gueuserie*, Paris, Montalba,1982, 445 p.

———, « La monarchie d'argot entre le mythe et l'histoire », In : *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Cahier Jussieu/ Université de Paris 7, n 5, 1979, p. 275-311.

———, « Les élites et les gueux. Quelques représentations (XVI^e- XVII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1974, p. 376- 388.

CHASSAIGNE, Marc, *La lieutenance générale de police à Paris*, Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1975, 314 p.

CHAVAUD, Frédéric et PRÉTOU, Pierre (dir.), *L'arrestation. Interpellations, prises de corps et captures depuis le Moyen Âge*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2015, 367 p.

CHESNEY, Kellow, *Les bas-fonds de Londres. Crimes et prostitution sous le règne de Victoria*, Paris, Texto, 1981, 520 p.

CHEVALIER, Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Perrin, Éditions 2007, 566 p.

CHEVANDIER, Christian, « Les archives de l'Assistance publique : point de vue d'un historien », In: *La Gazette des archives*, n°186- 187, 1999. Les archives du personnel des grandes entreprises et établissements publics : un patrimoine essentiel à l'histoire sociale (séminaire organisé par l'Association pour l'histoire des chemins de fer en France avec la collaboration des Archives nationales le 14 janvier 1999 au Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales), p. 261-264.

CICCHINI, Marco, « Repenser la relation entre police et justice au tournant du XVIII^e siècle. Le concept d'arrestation », In. *L'arrestation, Interpellation, prises de corps et captures depuis le Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, pp.63-81

CLÉMENT, Pierre, *La police sous Louis XIV (Ed.1866*), Hachette BnF, Paris, 2012, 498 p.

COPP, Terry, *Classe ouvrière et pauvreté : les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1892-1929*, Montréal, Boréal, 1978, 192 p.

COULOMB, Clarisse, « Des villes de papiers : écrire l'histoire de la ville dans l'Europe moderne », In. *Société française d'histoire urbaine* | « Histoire urbaine », 2010/2, no 28, [en ligne], p. 5 à 16.

CORBIN, Alain, « Le vertige des foisonnements. Esquisse panoramique d'une histoire sans nom », Société d'histoire moderne et contemporaine (France), *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1992/01-1992/03, p. 103-126

CORTADO, Thomas, « L'économie informelle vue par les anthropologues », *La Découverte | Regard croisé sur l'économie*, 2014/1, no 14, p. 194-208.

COUTURE, Rachel (2013). « *Inspirer la crainte, le respect et l'amour du public » : les inspecteurs de police parisiens, 1740-1789*, Thèse. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec à Montréal, Doctorat en histoire.

CUBERO, José, *Histoire du vagabondage du Moyen Âge de nos jours*, Paris, Imago, 1998, 294 p.

CRÉPILLON, Paul, « Un « gibier des prévôts » : mendiants et vagabonds au XVIII[e] siècle entre la Vire et la Dives (1720-1789) » In. *Annales de Normandie*, 17e année, n 3, 1967, p. 223-252.

DAMON, Julien, « La mendicité : traque publique et ressource privée », In. *Recherches et Prévisions*, no 50-51, Décembre-mars 1997, pp. 109- 127.

DAUVEN, Bernard, « Les vagabondes : des inconnues aux XV[e] siècle XVI[e] siècle », *Genèses*, 2006/3 n° 64, pp. 5 à 25.

DEBORDEAUX, Danièle, « Désaffiliation, disqualification, désinsertion », In: *Recherches et Prévisions*, n°38, décembre 1994, pp. 93-100.

DELUMEAU, Jean, *La peur en Occident,* Paris, Fayard, 1978, 486 p.

DE PLAEN, Jacqueline, « Notes sur un type de criminel dans la littérature populaire », In. *Criminologie*, vol. 14, n° 1, 1981, pp. 111-117.

DENIS, Vincent, « Les Parisiens, la police et le numérotage des maisons, du XVIII[e] siècle à l'Empire », In. *French historical history*, vol. 38, no° 1, 2015, pp. 83-103.

DENIS, Vincent et DENYS, Catherine (dir.), *Polices d'Empires, XVIII[e]- XIX[e] siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 194 p.

DENYS, Catherine. *La police de Bruxelles entre réformes et révolutions (1748-1814). Police urbaine et modernité*, Turnhout, Brepol, 371 p.

DENYS, Catherine, MARIN, Brigitte et MILLIOT, Vincent (dir.), *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 248 p.

DEPAUW, Jacques, « Pauvres, pauvres mendiants, mendiants valides ou vagabonds? Les hésitations de la législation royale », In. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 21, n°3, 1974, p. 401-418.

DERNAT, Sylvain, BRONNER, A-C., DEPEAU, S., DIAS, P., LARDON, S., et RAMADIER, T. *Représentations socio-cognitives de l'espace géographique*. Réseau Cartotête - Actes des journées d'étude de Strasbourg, France, 2017, 109 p.

DESCIMON, Robert et NAGLE, Jean, « Les quartiers de Paris du Moyen âge au XVIII[e] siècle. Évolution d'un espace plurifonctionnel », In : *Annales, Économies, Sociétés, Civilisation*, 34[e] année, n°5, 1979, pp. 956-983.

ELIAS, Nobert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Liberté de l'esprit, 1991, 342 p.

ELLENBERGER, Michel, *Cartouche : Histoire d'un brigand, un brigand devant l'histoire,* Paris, La Bibliothèque, 2006, 185 p.

EMSLEY, Clive, « Espaces policiers, XVII[e]-XX[e] siècles. Police, maintien de l'ordre et espaces urbains : une lecture anglaise », In. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no°50-1, 2003/1, p. 5-12.

ENGRAND, Charles, « Mendier sa vie au XVIII[e] siècle : de la résignation à la révolte (Amiens, 1764-1789) », In. *Revue du Nord*, Tome 66, no°261-262, Avril-septembre 1984, p. 515-529.

FARGE, Arlette. « Les archives du singulier. Quelques réflexions à propos des archives judiciaires comme matériau de l'histoire sociale », in Christophe Charles. *Histoire sociale, Histoire globale*, actes du colloque des 27-28 janvier 1989, organisé par l'IHMC, Paris, Édition de la MSH, 1993, pp.183-189.

———, Le *bracelet de parchemin. L'écrit sur soi au XVIII[e] siècle*, Paris, Bayard, 2003, 113 p.

———, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1992, 2e Édition, 252 p.

———, *Dire et mal dire, l'opinion publique au XVIII^e siècle,* Paris, Seuil, 1992, 317 p.

———, *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII^e siècle,* Paris, Hachette, 1986, 355 p.

———, « L'espace parisien au XVII^e siècle d'après les ordonnances de police », *Ethnologie française*, nouvelle série, tome 12, no° 2, Anthropologie culturelle dans le champ urbain présentée par Michelle Perrot et Colette Pétonnet (avril-juin 1982), pp. 119-126.

———, « Les théâtres de la violence à Paris au XVIIIe siècle », In: *Annales. Économies, Sociétés*, *Civilisations,* 34e année, no °5, 1979, pp. 984-1015.

———, « Le mendiant, un marginal? Les résistances aux archers de l'Hôpital dans le Paris du XVIII^e siècle », *Les Marginaux et les exclus dans l'histoire*, Cahier Jussieu, Paris, col. 10/18, 1979, p. 312-328.

———, *Le vol d'aliments à Paris au XVIII^e siècle*, Plon, Paris, 1974.

FARGE, Arlette et Céline DAUPHIN (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, A. Michel, 1997, 201 p.

FARGE, Arlette et Jacques REVEL, *Les logiques de la foule : l'affaire des enlèvements d'enfants à Paris en 1750*, Paris, Hachette Littérature, 1988, 156 p.

FECTEAU, Jean-Marie et ARANGUIZ, Marcela, « Le problème historique de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal, depuis la fin du XIX^e siècle », *Nouvelles pratiques sociales*, n°11, 1998, pp. 83-98.

FONTAINE, Laurence. « La catégorie de pauvre honteux en débat », In : *L'expérience du déclassement social. France-Italie, XVI^e-premier XIX^e siècle* [en ligne]. Rome : Publications de l'École française de Rome, 2021, (généré le 25 janvier 2021).

———, « Une histoire de la pauvreté et des stratégies de survie », *La découverte | Regards croisés sur l'économie*, 2008, no° 4, pp. 45-61.

———, *L'Économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008, 437 p.

———, *Pauvreté et stratégies de survie*, Éditions rue d'Ulm/Presses de l'École normale supérieure, 2008, 68 p.

———, *Alternative Exchanges: Second-Hand Circulations from the Sixteenth Century to The Present*, Oxford, Berghahn, 2008, 240 p.

FONTAINE, Laurence et WEBER, Florence (dir.), *Les paradoxes de l'économie informelle. À qui profitent les règles?,* Paris, Karthala, 2011, 276 p.

FOUCAULT, Michel. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, Col. Bibliothèque des histoires, 1975, 318 p.

———, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Tel Gallimard, Paris, 1976, 700 p.

GEERTZ, Clifford, *Meaning and Order in Moroccan society: Three essays in cultural Analysis*, Cambridge University press, 1979, 544 p.

GEREMEK, Bronislaw, *Les fils de Caïn. Pauvres et vagabonds dans la littérature européenne (XV^e^-XVII^e^ siècle*), Paris, Flammarion, 1988, 417 p.

———, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard,198, 336 p.

———, *Truands et misérables dans l'Europe moderne (1350-1600)*, Paris, Gallimard, 1980, 251 p.

———, *Les marginaux parisiens aux XIV^e^ et XV^e^ siècles*, Paris, Flammarion, 1976, 246 p.

———, « Criminalité, vagabondage, paupérisme : la marginalité à l'aube des temps modernes », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1974, Tome 21, juillet-septembre, 337 p.

GARRIOCH, Davis, *La fabrique du Paris révolutionnaire*, Paris, La Découverte, coll. « Poche SHS, 2015, 388 p.

GOFFMAN, Erving, *Asiles : Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Les éditions de Minuit, 1969, 452 p.

GOLVEN, Amélie, « La pauvreté en Angleterre à la fin du XVIII[e] siècle. L'éclairage de William Godwin », *in* TORRES (Luc), RABAEY (Hélène) (dir.), *Pauvres et pauvreté en Europe à l'époque moderne (XVI[e]- XVIII[e] siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2016, 434 p.

GRAND, Catherine, « Le délit de vagabondage au XVIIIe siècle : une illustration jurisprudentielle de la justice prévôtale de Lyon », In. Marie-Thérèse Avon-Soletti (dir.), *Des vagabonds aux SDF. Approche d'une marginalité*, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 2002, p.121-146.

GRIBAUDI, Maurizio, *Paris ville ouvrière. Une histoire occultée (1789-1848),* Paris, La découvertes, 2014, 400 p.

GUTTON, Jean-Pierre (dir.), *Les administrateurs hospitaliers dans la France d'Ancien Régime*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1999, 210 p.

GUTTON, Jean-Pierre, « Enfermement et charité dans la France de l'Ancien Régime », In. *Histoire, économie et société*, 1991, 10[e] années, n°3, pp. 353 -358.

———, *La société et les pauvres en Europe (XVI[e]- XVIII[e] siècles)*, Paris, Presses universitaires de France, 1974, 207 p.

HITCHCOK, Tim, « The London vagrancy crisis of the 1780s », In. *Rural History*, no°24, 2013, pp. 52-72.

———, *Down and Out in Eighteenth Century London*, Londres, Bloomsbury Academic, 2004, 360 pages.

———, « Begging on the streets of Eighteenth-Century London », In. *Journal of British Studies*, no° 44, juin 2005, pp. 478-498.

JAN, Isabelle, « Du dépôt de mendicité à la prison, une société toujours humaine. » In. *Romanisme*, n° 34, 1981, pp. 95-101.

JURATIC, Sabine, « Mobilités et population hébergées en garnis », In : Roche, Daniel (dir.), *Mobilité et accueil à Paris (fin XVII^e^- début XIX^e^ siècle),* Paris, Fayard, 2000, pp. 175-220.

KALIFA, Dominique, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Le Seuil, « L'Univers historique », 2013, 396 p.

———, « Lendemains de bataille. L'historiographie française du culturel aujourd'hui », *Histoire, Économie, Société*, 2/2012, pp. 61-70.

———, « Les lieux du crime. Topographie criminelle et imaginaire social à Paris au XIX^e^ siècle », *Sociétés & Représentations*, n° 17, 2004, pp. 131-150.

———, *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, 351 p.

KALIFA, Dominique et FARCY, Jean-Claude (dir.), *Atlas du crime à Paris du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Parigramme, 2015, 224 p.

KAPLAN, Steven, *The bakers of Paris and the Bread Question 1700-1775*, Durham et Londres, Duke University Press, 1996, 761 p.

———, *Les ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988, 702 p.

———, « Note sur les commissaires de police de Paris au XVIII^e^ siècle », In. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 28, n°4, octobre- décembre 1981, pp. 669-686.

KAPLOW, Jeffry, *Les noms des rois : les pauvres de Paris à la veille de la révolution*, Paris, Librairie François Maspero, 1974, 285 p.

———, « Sur la population flottante de Paris a la fin de l'Ancien régime », In. *Annales historiques de la Révolution française*, 39^e^ année, n ° 187, Janvier-Mars 1967, pp. 1-14.

KITTS, Antony, « Mendicité, vagabondage et contrôle social du moyen âge au XIXe siècle : état des recherches », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2008/1, n°1, pp. 37-56.

KWASS, Michael, *Contraband: Louis Mandrin and the Making of a Global underground*, Cambridge, MA et London, Presses universitaires de Harvard, 2014, 457 p.

LABERGE, Danielle, « Interroger l'itinérance : stratégies et débats de recherche », *Cahiers de recherche sociologique*, no° 22, pp. 93 - 112.

LABERGE, Danielle et ROY, Shirley, « Marginalité et exclusion sociale : des lieux et des formes », In. *Cahiers de recherche sociologique*, no° 22, 1994, pp. 5-9.

LACHIVER, Marcel, *Les années de misère : la famine au temps du Grand roi*, 1680-1720, Paris, Fayard, 1991, 573 p.

LAPOINTE-ROY, Huguette, *Charité bien ordonnée. Le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au 19e siècle*, Montréal, Boréal, 1987, 330 p.

LAZAREV, Andrey, « Les cartes mentales de Paris aux XVe – XVIIe siècle », In : *Histoire de Paris. De l'âge classique à la modernité, XVII-XVIII siècles*, vol.1, Paris, 2012, [en ligne], consulté le 20/12/2019.

LAZARUS, Jeanne, « Les enjeux de la sociologie de la pauvreté », *Ceriscope*, *Pauvreté*, 2012, [en ligne], consulté le 02/04/2021.

LEMAS, Nicolas, « Pour une épistémologie de l'histoire urbaine française des époques modernes et contemporaines comme histoire-problèmes », In. *Centre d'histoire de Science Po*, no°9, 2009, pp. 1-21, [en ligne].

LEGAY, Marie-Laure, « Le financement et la gestion des dépôts de mendicité (France,1764-1790) », *XLIV Settimana di Studi - Fondazione istituto internazionale di Storia economica F. DATINI*, 2012, Prato, Italie.

LEPETIT, Bernard, « La ville : cadre, objet, sujet », *Enquête*, no °4, 1996, pp. 11-34.

LE ROY LADURIE, Emmanuel (dir.), *La ville des temps modernes de la Renaissance aux Révolutions*, Paris, Seuil, 1998, 654 p.

LIAPI, Lena, *Roguery in Print. Crime and Culture in Early Modern London*, Woodbridge, The Boydell Press, 2019, 207 p.

LINEBAUGH, Peter, *Les pendus de Londres. Crime et société civile au XVIIIe siècle*, Montréal, Lux éditeur, trad. Française, 2018, 616 p.

LUS, Jean-Noël (dir.), *Gendarmerie, état et société au XIXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 510 p.

MELLOT, Jean-Dominique, FELTON, Marie-Claude, QUEVAL Elisabeth (dir.), *La Police des métiers du livre à Paris au siècle des Lumières. Historique des libraires et imprimeurs de Paris existants en 1752 de l'inspecteur Joseph d'Hémery,* Paris, BnF Éditions, 2017, 560 p.

MCSTAY ADAM, Thomas, *Bureaucrats and beggars: French social policy in the Age of the Enlightenment*, Oxford university press, New-York, 1990, 384 p.

———, « Turgot, mendicité et réforme hospitalière : l'apport d'un mémoire inédit », *Actes du 99e Congrès national des sociétés savantes*, 1976, vol. 2, pp. 343-357.

———, « Niveau de vie et correction dans les dépôts de mendicité au XVIIIe siècle », Bulletin de la Société française d'histoire des hôpitaux, n° 33, 1976, pp. 53- 72.

MILGRAM, Stanley et Denise JODELET, « Psychological maps of Paris », In: Harold Proshansky, W.H. Ittelson, L.G. Rivlin (Eds.), *Environmental psychology: people and their physical settings*, New York, Holt, Rinehart & Winston., 1976, pp. 88 -103.

——— *The individual in a social world. Essays and experiments*, Pinter & Martin Ltd; 3rd Expanded ed. Edition, 2010, 352 p.

MIGNOT, Claude, « Henri Sauval entre l'érudition et la critique d'art », In. *XVIIe siècle*, no° 1, 1983, pp. 52-66.

MILLIOT, Vincent, *« Admirable police » Tenir Paris au siècle des Lumières*, Champ Vallon, Paris, 2016, 369 p.

———, « Mais que font les historiens de la police? ». In *Métiers de police. Être policier en Europe, XVIIIe-XXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, pp. 9-36.

———, *Les Cris de Paris ou le peuple travesti. Les représentations des petits métiers parisiens (XVIe-XVIIIe)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Les classiques de la Sorbonne », 2014, 480 p.

———, *Un policier des Lumières*, Paris, Champ Vallon, 2011, 1141 p.

———, « Prévenir ou réprimer? La sécurité dans la ville ou les politiques de la police parisienne au XVIII[e] siècle », In. David Niget et Martin Petitclerc, *Pour une histoire du risque*, Québec, PUQ, 2012, pp. 93-109.

———, « Histoire des polices : l'ouverture d'un moment historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007/2, n° 54-2, pp. 162-177.

———, « Réformer les polices urbaines au siècle des Lumières : le révélateur de la mobilité », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies*, vol. 10, n°1, 2006, [en ligne], consulté le 10 avril 2021.

———, « Migrants et « étrangers » sous l'œil de la police : la surveillance des lieux d'accueil parisiens au Siècle des Lumières » In : *Police et migrants : France 1667*-1939, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, [en ligne], consulté le 29 janvier 2021.

———, « Saisir l'espace urbain : mobilité des commissaires et contrôle des quartiers de police à Paris au XVIIIe siècle », In : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°1, 2003, pp.54-80.

MOLLAT, Michel. *Les pauvres au Moyen Âge*. Paris, Hachette, 1978, p. 389.

———, « La notion de pauvreté au Moyen âge : position de problème », In : *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 52, n°149, 1966, pp. 5- 23.

MOUGINOT, Maîlys, « La recherche historique à l'assistance publique – Hôpitaux de Paris », In: *La Gazette des archives*, n° 205, 2007-1. Les archives hospitalières : enjeux et pratiques. Journée d'études de l'AAF 2007, pp. 111-115.

MUCHEMBLED, Robert, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne*, Paris, Flammarion, 1978, 398 p.

———, *L'invention de l'homme moderne. Sensibilités, mœurs et comportements collectifs sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988, 513 p.

PAOLO, Paolo, *Naissance de la police moderne: pouvoir, normes, société*, Paris, Découverte, 2003, 312 p.

NASSIET, Michel, *La violence, une histoire sociale,* Paris, Champ Vallon, 2011, 377 p.

NÉDELEC, Claudine, « L'argot. Langue des « gens d'une même cabale », In : Lise Andries (dir.), *Cartouche, Mandrin et autres brigands du XVIII^e siècle*, Desjonquères, Paris, 2010, 388 p.

———, *Les Enfants de la Truche. La vie et le langage des argotiers. Quatre textes argotiques (1596-1630)*, Éditions Klincksieck, Paris, 1998, 186 p.

NIGET, David Niget et Martin PETITCLERC, *Pour une histoire du risque*, Québec, PUQ, 2012, 366 p.

NOVAK, Veronika, « La ville racontée : usages et représentations de l'espace à Paris au début du 15e siècle ». In : *Histoire comparée des villes européenne*s, Actes du 9e Conférence Internationale d'Histoire Urbaine, Lyon, 27-30 Août 2008.

———, « Parcours urbains – Représentation de l'espace aux 13^e – 17^e siècle à travers les « rues de Paris ». In : *Historia Urbana* 19, 2011, pp. 85-103.

PARDEON, Mylène, « Archéologie du paysage sonore. Reconstruire le son du passé », *Revue de la BNF*, 2017/2, n°55, pp. 30 à 39.

PAUGAM, Serge, « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique », In: *Genèses*, n°31, 1998, pp. 138-159.

PAUGAM, Serge (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 1996, 583 p.

PENY, Christine, « Les dépôts de mendicité sous l'Ancien Régime et les débuts de l'assistance publique aux malades mentaux (1764-1790) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2011, n° 4, pp. 9-23.

PERROT, J.C., « Note sur deux sources de l'histoire de la mendicité au XVIII^e siècle », In. *L'Actualité de l'histoire*, no° 27, 1959, pp. 12-14.

PÉVERI, Patrice, « La criminalité cartouchienne: vols, voleurs et culture criminelle dans le Paris de la Régence », In : *Cartouche, Mandrins et autres brigands du XVIIIe siècle,* Paris, Desjonquères, 2010, pp. 156- 174.

———, « Littérature de colportage et contrôle de l'opinion : une relecture de l'Histoire de la vie et du procès de Louis-Dominique Cartouche », In : *Cartouche, Mandrins et autres brigands du XVIII^e siècle,* Paris, Édition Desjonquères, 2010, pp. 245- 268.

———, « Cette ville était alors comme un bois... ». Criminalité et opinion publique à Paris dans les années qui précèdent l'affaire Cartouche (1715-1721) », *Crime, Histoire et Sociétés,* vol. 1, n° 2, 1997, pp. 51-73.

———, *Les représentations sociales de la criminalité en France au XVIIIe siècle*, thèse de troisième cycle, dir. D. Roche, EHESS, 1983.

PIASENZA, Paolo, « Juges, lieutenants de police et bourgeois à Paris aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ». In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 45e année, no° 5, 1990, pp. 1189-1215.

PICHON, Pascale, Claudia GIROLA et Elodie JOUVE (dir.), *Au temps du sans-abrisme. Enquêtes de terrain et problème public*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, séries: « Sociologie matières à penser », 2016, 454 p.

PICHON, Pascale. « Vivre sans domicile fixe : l'épreuve de l'habitat précaire », In. *Communications*, n° 73, 2002. Manières d'habiter, pp. 11-29.

PILLORGRET, René et Jean DE VIGUERIE, « Les quartiers de Paris aux XVIIe et XVIII^e^ siècles », In. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, no° 17,1970, pp. 253-277.

PINON, Pierre, *Les plans de Paris. Histoire d'une capitale*, Édition Le Passage, Paris, 2004, 135 p.

PLUMAUZILLE, Clyde, *Prostitution et Révolution. Les femmes publiques dans la cité républicaine (1789-1804)*, Paris, Champ Vallon, coll. « La chose publique », 2016, 393 p.

PROSHANSKY, Harold, W.H. ITTELSON et L.G. Rivlin (dir.), *Environmental psychology: people and their physical settings*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1976, 640 p.

QUÉTEL, Claude, « En maison de force au siècle des Lumières », In: *Cahier des Annales de Normandie*, n° 13, 1981, pp. 43-79.

RAMADIER, Thierry et Gabriel MOSER, « Social legibility, the cognitive map and urban behaviour », *Journal of Environmental psychology*, 1998, n° 18, pp. 307- 319.

REDONDO, Augustin, « Pauvreté, mendicité et vagabondage en Espagne au milieu du XVI^e siècle. Le cas du *Viaje de Turquía* », In : *Pauvres et pauvreté en Europe à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Éditions Classiques Garnier, 2016, pp. 51-64.

RENAULT, Marie-Hélène, « Vagabondage et mendicité. Délits périmés, réalité quotidienne », In : *Revue historique*, 1998, n°122, pp. 287-322.

RICCI, Giovanni, « Naissance du pauvre honteux au Moyen Âge. Entre histoire des idées et histoire sociale », *Annales ESC*, no° 1, 1983, pp. 170-171.

———, « Les tromperies de la pauvreté honteuse dans l'Italie et la France d'Ancien Régime », In : *L'expérience du déclassement social. France- Italie, XVI^e- XIX^e siècle,* Rome, Publications de l'École française de Rome, 2021, [en ligne], consulté le 26 janvier 2021.

ROBIN-ROMERO, Isabelle, *Les orphelins de Paris. Enfants et assistance aux XVII^e et XVIII^e siècles,* Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007, 277 p.

ROCHE, Daniel (dir). *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVIIe-début XIXe siècle)*, Paris, Fayard, 2000, 438 p.

ROCHE, Daniel. *La culture des apparences – une histoire du vêtement (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 2007, 584 p.

———*, Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle,* Paris, Fayard, 1998, 379 p.

———*, Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e- XIX^e siècles)*, Paris, Fayard, 1997, 329 p.

———, « Paris capitale des pauvres : quelques réflexions sur le paupérisme parisien entre XVII^e et XVIII^e siècle ». In: *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes*, tome 99, n° 2, 1987, pp. 829-859.

ROMON, Christian. « Mendiants et policiers à Paris au XVIII^e siècle ». In: *Histoire, économie et société,* 1982, 1^e année, n° 2, pp. 259-295.

———, « Le monde des pauvres à Paris au XVIIIe siècle », In : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisation*, 37^e année, n° 4, 1982, pp.729-763.

———, *Mendiants et vagabonds à Paris, d'après des archives des commissaires au Châtelet (1700-1787*), Thèse de doctorat en Histoire, Paris X - EHESS, Paris, 1981, 624 p.

ROULEAU, Bernard, *Paris. Histoire d'un espace*, Paris, Seuil, 1997, 492 p.

ROUSSEL, Diane, « La description des violences féminines dans les archives criminelles au XVI[e] siècle », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 19 | 2010, [en ligne].

RUGJEE, Nélisha, *La garde de Paris au XVIII[e] siècle*, Master 2, Paris, Sorbonne Université, Master 2 en histoire moderne, 2020, 318 p.

SAINT FARE GARNOT, Nicolas, « L'Hôpital Général de Paris. Institution d'assistance, de police, ou de soins? » In : *Histoire, économie et société*, 1984, 3[e] année, n° 4, pp. 535-542.

SAINT-GERMAIN, Jacques. *La Reynie et la police du Grand Siècle d'après des documents inédits*, Paris, Hachette, 1962, 342 p.

SAUL, Nicholas et Susan TEBBUTTT (dir.), *The Role of the Romanies. Images and counter-images of "Gypsies"-Romanies in European cultures*, Liverpool, Liverpool University Press, 2004, 288 p.

SERNA, Pierre et Gaël RIDEAU, *Ordonner et partager la ville : XVII[e]–XIXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 222 p.

SOMAN, Alfred et Yves-Marie BERCÉ, « Les archives du Parlement dans l'histoire », In. *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1995, tome 153, pp. 255-273.

TILLY, Louise A., « La révolte frumentaire, forme de conflit politique en France », In: *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 27[e] année, n° 3, 1972, pp. 731- 734.

THILLAY, Alain, « La charité Sainte-Marguerite et le secours des pauvres à Paris. Au cours de la première moitié du XVIII[e] siècle », *Histoire urbaine*, 2011/3, n° 32, pp. 101-125.

THOMAS, Hélène, « L'exclusion des pauvres. Nouveaux fondements de la lutte contre la pauvreté en France », *Le Seuil*, 2002/2, no° 38-39, pp. 95 -112.

TORRES, Luc, « Fausse critique des faux mendiants dans deux œuvres picaresques espagnoles de première génération », In : *Pauvres et pauvreté en Europe à l'époque moderne (XVI*^{e}*-XVIII*^{e} *siècle)*, Paris, Classiques Garnier, pp. 295- 311.

TORRES, Luc et RABAEY Hélène (dir.), *Pauvres et pauvreté en Europe à l'époque moderne (XVI*^{e}*- XVIII*^{e} *siècle)*, Paris, Éditions Classiques Garnier, 2016, 434 p.

VAILLANT, Marion, « La foule des pauvres à Londres au XVIII^{e} : une nouvelle histoire par en bas », In : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013, n° 60-3, pp. 137-150.

VAN DAMME, Stéphane, *Métropoles de papier. Naissance de l'archéologie urbaine à Paris et à Londres (XVII*^{e}*-XX*^{e} *siècle)*, Paris, Les Belles Lettres, 2012, 310 p.

———, *«* Le temple de la sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine, *Lyon, XVII*^{e}*-XVII*^{e} *siècl*e », *Archives de sciences sociales des religions*, no° 134, 2006, pp. 147-299.

VEXLIARD, Alexandre, *Introduction à la sociologie du vagabondage*, Paris, Marcel Rivière, 1956, 244 p.

VERDIER, Nicolas, « Les cartes du XVIII^{e} siècle : De l'image à la représentation géométrale ». *Guide de lecture des cartes anciennes*, Errance, 2009, pp. 6-9.

VIDONI, Nicolas, « Une police des Lumières? » La violence des agents de police à Paris au milieu du XVIII^{e} siècle », *Rives méditerranéennes*, n° 40, 2011, pp. 43- 65.

———, « Les « officiers de police » à Paris (milieu XVII^{e}-XVIII^{e} siècle) », *Rives méditerranéennes* [En ligne], mis en ligne le 15 février 2010, consulté le 31 janvier 2017.

VIGARELLO, Georges (dir.), *Histoire du corps* : *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005, 573 p.

VIGARELLO, George, *Le sain et le malsain : santé et mieux-être depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1993, 407 p.

———, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Du Seuil, 1987, 288 p.

WAHNICH, Sophie, « L'errant, entre liberté et exclusion Archéologie d'une figure de l'exclu », *Politix*, 1996/2, n° 34, pp. 29-46.

WEYGNAND, Zina, « Les aveugles dans la société française. Représentation et institution du Moyen-Âge au XIX^{e} siècle », Editions du Cerf, *Revue d'éthique et de théologie morale*, 2009, n° 256, pp. 65 à 85.

ZELLER, Olivier, *La ville moderne, XVI^{e}-XVIII^{e} siècle*, Paris, Seuil, 2003, 466 p.

ZENEIDI-HENRY, Djemila, *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*. Paris, Bréal, (Coll. « d'autres part »), 2002, 256 p.

ZYSBERG, André, *Les galériens. Vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France, 1680-1748*, Paris, Seuil, 1987, 433 p.